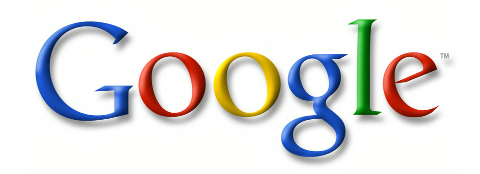
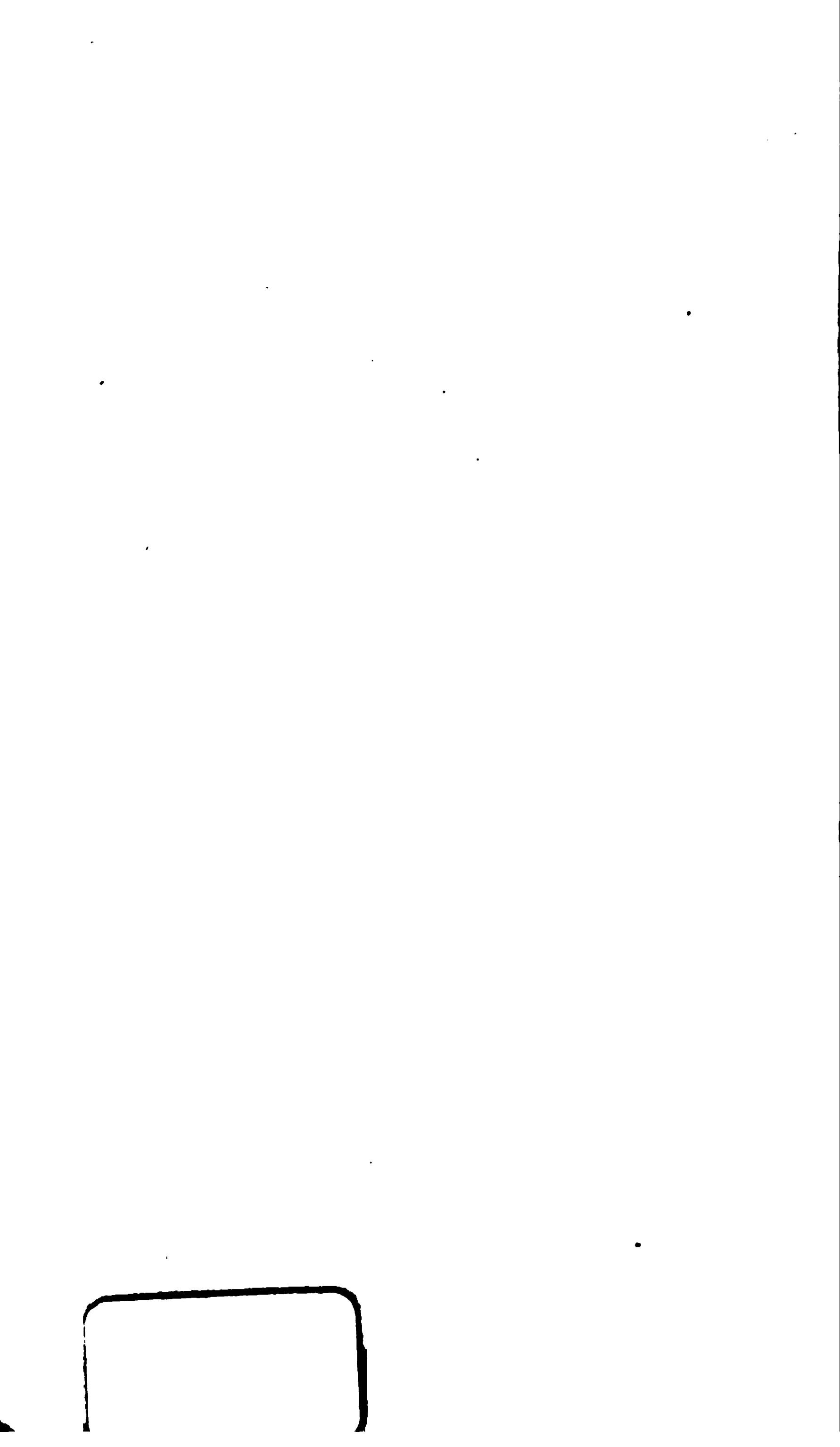



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137024 5



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TOME VINGT ET UNIÈME

NOUVELLE SÉRIE, TOME I

OUVRAGES PUBLIÉS

PAR L'ACADÉMIE CELTIQUE ET PAR LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE CELTIQUE,

5 vol. in-8°, avec des planches. Paris, 1807-1812.

Nota. Pour qu'un exemplaire soit complet, il faut y joindre les 128 premières pages du VIe vol., qui seules ont été publiées, et qui se relient ordinairement à la suite du tome V.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR

LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES,

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Première série, 10 vol. in-8, avec des planches. Paris, 1817-1834.
Deuxième série, 10 vol. in-8, avec des planches. Paris, 1835-1850.
Troisième série, 1 vol. in-8, avec des planches. Paris, 1852.

ANNUAIRE

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE,

Pour 1848, 1849, 1850, 1851 et 1852, 5 vol. in-18.

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE,

RÉDUCTION AUX DEUX TIERS DE LA PARTIE DE LA TABLE THÉODOSIENNE QUI CONCERNE LA GAULE (1 FR. 50 CENT.).

Nota. Ces divers ouvrages se vendent au secrétariat de la Société, rue Taranne, n. 12, et chez M. Dumoulin, libraire de la Société, quai des Augustins, n. 13.

DE L'IMPRIMERIE DE CH. LAHURE (ANCIENNE MAISON CRAPELET),
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TROISIÈME SÉRIE

TOME PREMIER



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

RUE TARANNE, N° 12

ET CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, N° 13

MDCCC LII


ASTOR LIBRARY
JUL
19
1885
NEW YORK

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

RECHERCHES

SUR LA VILLE DE LAMBÈSE

(Province de Constantine),

ACCOMPAGNÉES D'UN RECUEIL D'INSCRIPTIONS ROMAINES,

PAR M. LE COMMANDANT DE LA MARE,

Membre résidant,

AVEC UN COMMENTAIRE DES INSCRIPTIONS,

PAR M. LÉON RENIER,

Membre résidant.

Lu à la séance du 19 *juillet* 1850.

PREMIÈRE PARTIE.

Au moment où nous allons entreprendre une nouvelle exploration de l'ancienne Numidie[1], nous avons cru qu'il ne serait pas sans intérêt d'exposer avec plus de détails que nous ne l'avons fait dans un autre recueil[2] les résultats de recherches, malheureusement trop rapides, exécu-

[1] M. de La Mare a été autorisé par M. le ministre de la guerre à se rendre en Afrique, pour compléter ses recherches au sujet du travail dont il est chargé sur les antiquités de l'Algérie. (*Note de la commission des impressions.*)

[2] *Revue archéologique*, 15 octobre 1847.

tées par nous, il y a six ans, sur la ville de Lambèse et ses environs. A ces résultats, nous avons joint ceux qui nous ont été communiqués par les personnes qui, après nous, ont visité ces lieux, notre but étant de dresser en quelque sorte, pour le moment où nous écrivons, l'inventaire archéologique de ce point, l'un des plus intéressants de cette contrée. Nous ferons précéder ce que nous avons à dire de Lambèse de l'itinéraire de la route que nous avons suivie pour nous y rendre en partant de Constantine.

En 1844, l'expédition de Biskra ayant été résolue, un corps de troupes, dont nous faisions partie, reçût de M. le duc d'Aumale, alors commandant supérieur de la province, l'ordre d'aller établir un camp intermédiaire à Batna, à moitié chemin entre Constantine et Biskra. Le 7 février au soir, cette avant-garde, composée de Français et d'indigènes, alla camper sur les bords du Rumel, à moins de 2 lieues au-dessus de la ville.

Le 8, le temps était magnifique; notre petite troupe, commandée par M. le colonel Buttafocco du 31e de ligne, fit route au sud-est, vers le Djebel Guérioun. Des constructions antiques peu importantes se succèdent rapidement, et à environ 3 lieues de Constantine, nous rencontrons les premiers indices de la chaussée antique, que nous devons presque constamment suivre jusqu'à Batna; nous étions sur un plateau au bas duquel on voit une fontaine, et près de là, de grosses

pierres de taille, restes d'un édifice antique; la route romaine est mieux conservée sur la colline opposée; trois lignes droites de grosses pierres en tracent la direction; deux de ces lignes la bordent, la troisième partage sa largeur, de 6 mètres, en deux parties égales; les intervalles sont remplis par des pierres inégales, dont les plus grosses sont posées de plat; quelques-unes seulement, sur les bords, sont placées de champ de distance en distance, pour la commodité des cavaliers; nous ne rencontrâmes qu'une seule colonne; elle était couchée sur la route et ne portait pas d'inscription.

Nous ne tardâmes pas à arriver sur les bords d'un fort ruisseau, dont les rives escarpées sont formées par de gros rochers ronds et rougeâtres: à en juger par la grande quantité de pierres taillées et de débris de poteries, il y avait là un établissement considérable; il reste encore quelques petits murs en moellons, deux fragments de conduits souterrains en briques, et des vestiges qui ont dû appartenir aux culées d'un pont. Nous vîmes sur un gros bloc quadrangulaire presque brut, l'inscription n° I[1].

Une belle source, bien limpide, s'échappe des

[1] J'ai cru devoir réunir à la fin de ces Recherches toutes les inscriptions qui y sont mentionnées. La plupart de ces monuments s'expliquent les uns par les autres; j'ai pensé que le lecteur me saurait gré de les avoir rapprochés et de lui en avoir ainsi facilité la comparaison.

rochers mêmes du ruisseau; les Arabes ont formé là une sorte de petit sanctuaire entouré de murs de cailloux; ils viennent y faire leurs prières et leurs ablutions.

Cette fontaine s'appelle *Aïn-Ouaghrât;* elle a donné son nom aux environs. La température de la source était de 15° centig. et celle du ruisseau de 10°.

Nous marchâmes ensuite dans une plaine bien cultivée; nous commencions à apercevoir le flanc du Nifensser[1], montagne dont on ne voit que l'extrême sommet des hauteurs qui avoisinent Constantine; la voie romaine est en assez bon état, malgré l'usage où sont les Arabes d'arracher les grosses pierres qui la bordent, pour les placer sur les tombes afin d'empêcher les chacals de dévorer les cadavres.

Le soir, nous bivouaquâmes à *Akbet-el-Djemmâla* (la montée des chameliers), à 27 kilom. de Constantine, dans un lieu resserré entre deux montagnes déboisées. On y trouve deux sources assez bonnes, pas d'antiquités; un officier nous a cependant assuré avoir antérieurement visité d'importantes ruines romaines sur la montagne de droite.

Nous étions sur le territoire des *Segnia;* quel-

[1] *Nifensser*, orthographe de la carte du Dépôt de la guerre, 1843. *Nif-en-nser*, orthographe de M. Pellissier, qui traduit *bec de l'aigle*, dans ses *Mémoires géographiques et historiques sur l'Algérie*. *Nif-en-neccr*, orthographe de M. Fournel, qui traduit *bec de vautour*, dans sa *Richesse minérale de l'Algérie*.

ques personnes veulent voir, dans ce nom, une corruption du mot *Siguenses*, les habitants de Sigus, ville antique peu éloignée, que nous avons visitée en 1840.

Le soir, les chefs des douars voisins vinrent complimenter notre commandant; ils étaient suivis de leurs gens apportant le couscoussou, tribut obligatoire, signe de paix, marque d'alliance et aussi de soumission; on en fit des distributions à la troupe. Nous ne reviendrons plus sur ce fait, qui se répéta tous les jours lorsque nous marchions en pays ami.

Le 9, après avoir traversé une petite vallée étroite et verdoyante, nous entrâmes dans l'immense plaine des Zmoul, qui s'étend loin au sud et tourne à l'est derrière le massif du Guérioun; nous avions cette montagne à gauche, le Nifensser à droite et, en face de nous, la ligne de l'Aourês, dont les crêtes, blanchies par la neige, se découpaient sur l'azur du ciel. Cette plaine fertile, bien cultivée, est marécageuse dans cette saison. En passant près d'un établissement romain, nous remarquâmes une enceinte rectangulaire (20 mètres sur 25) remblayée jusqu'aux linteaux des portes, qui se voient au ras du sol. Divers fragments sont employés comme pierres de taille dans cette construction, entre autres un cippe que nous ne pûmes dégager; en passant la main dans le joint de son assise, on sentait le creux des lettres de l'inscription. Comme à l'ordinaire, une source arrose

ces ruines ; parmi les pierres renversées dans l'eau, nous en remarquâmes deux : l'une taillée en forme d'autel ; l'autre couverte d'ornements byzantins.

Nous passâmes ensuite à *Aïn-el-Haddada* (source de la limite), où il ne reste que des murs enterrés. Nous suivions les bords d'un de ces lacs de formation annuelle, communs en Algérie ; les eaux des pluies d'hiver, amassées sur les terres basses, leur donnent naissance ; le soleil du printemps les fait disparaître. Un nombre prodigieux d'oiseaux aquatiques s'ébattaient sur le rivage, auprès des tentes des Arabes. A 800 mètres de Aïn-el-Haddada la plaine s'élargit. Nous y retrouvâmes la voie romaine pour ne la plus quitter de la journée ; ici elle est restée un peu plus haute que le sol qu'elle parcourt, et les trois lignes de grosses pierres qui la dessinent sont, de 10 en 10 mètres, recoupées perpendiculairement par d'autres rangs de fortes pierres. Cette étape ne fut que de 14 kilomètres ; nous dressâmes nos tentes à *Aïn-Ferchi*, où l'on ne voit que de faibles traces de l'occupation romaine. Vers l'est, 4 à 5 kilomètres de marais nous séparaient d'une grande construction arabe qu'on nomme *les écuries du dey*.

Non loin de là, au pied occidental du Djebel Guérioun, se trouvent les belles sources de *Fesguia*. Shaw[1] appelle ce lieu Physgeah ; il pense que cette eau alimentait l'aqueduc de Constantine. Nous

[1] *Voyage en Barbarie*, trad. franç., t. I, p. 154 et 157.

n'avons pu aller à Fesguia ; mais nous tenons de personnes qui ont visité ce point, qu'il y a là des ruines, des restes de mosaïques et, ce qui peut donner quelque poids à la supposition de Shaw, un barrage ou une digue en grosses pierres de taille. Sur plusieurs points de l'Algérie, la même question s'est présentée : savoir, d'où venait l'eau qui alimentait tel aqueduc antique. Malgré son importance, cette question n'a jamais été sérieusement étudiée; ainsi, sans quitter le point où nous nous trouvons, personne n'a encore déterminé comment l'eau arrivait au sommet de ces beaux arceaux dont on voit les restes à la jonction du Roumel et du Bou-Merzoug, au-dessus et près de la ville de Constantine; ou au moins à vérifier l'assertion de Shaw, qui avance qu'elles venaient de Physgeah (Fesguia).

Le 10 au matin, après une nuit très-froide, la route se fit en appuyant à l'ouest; nous laissâmes derrière nous le Djebel Guérioun, après l'avoir côtoyé pendant deux jours, et nous nous rapprochâmes du Nifensser. L'aspect de cette montagne est très-pittoresque. Son sommet atteint 1500 à 1600 mètres; il est formé de rochers presque verticaux, qui présentent des formes variées et fantastiques; plus bas, au-dessous du roc, quelques arbres tordus vivent sur un peu de terre végétale. Après 6 kilomètres de marche, nous laissâmes la voie romaine à gauche, pour gravir, droit au sud, une colline assez roide. Son sommet est occupé par

une construction arabe, dépendance des écuries du dey que nous avions aperçues la veille de Aïn-Ferchi. Ce bâtiment abandonné, mêle déjà ses ruines aux ruines romaines qui sont au même point. Nous descendîmes ensuite vers un lac salé (*Sebkha*) de formation analogue au lac d'eau douce dont nous avons parlé plus haut. La route se faisait dans un pays triste et étrange; nous marchions sur une langue de terre étroite et stérile, comprise entre le lac à gauche et le Nifensser à droite. La montagne, de ce côté, présente une énorme masse de rochers; quelques maigres moutons broutaient sur le rivage une herbe assez rare; ils appartenaient aux petits douars que nous apercevions perchés sur les monticules arides qui bordent le pied de la montagne. Nous cherchions l'eau douce; faute de mieux, nous fîmes halte à *Aïn-Tensilet*, chez les Zmoul. Il se trouve auprès de la fontaine quelques faibles indications de constructions anciennes; l'eau est légèrement thermale et sulfureuse; il était 11 heures, le thermomètre marquait 27°; le matin nous avions laissé de la glace au bivouac.

Lors de notre retour à Constantine, nous passâmes de l'autre côté du lac dont nous venons de parler; nous y trouvâmes la voie romaine sur un développement de plus de 1000 mètres, mieux conservée que partout ailleurs.

Après avoir quitté Aïn-Tensilet nous arrivâmes sur des ruines dont l'étendue barre presque toute

la largeur de la plaine. On y voit une assez grande quantité de petits monuments, presque carrés, peut-être des tombeaux; leurs dimensions tracées sur le sol par de très-longues pierres debout, varient entre 2 et 4 mètres. Une autre construction de même forme, mais beaucoup plus grande (15 mètres sur 20) fixa notre attention. Quelques assises en pierre de fortes dimensions apparaissent encore sur la face est de ce bâtiment remblayé; à la partie supérieure de cette face, et dans l'épaisseur du mur, il existe un canal formé de dalles plates; ce canal n'est pas également large dans toute sa hauteur; le fond, sur une hauteur de $0^{m},08$, est de $0^{m},10$ plus étroit que le haut, qui a $0^{m},60$ de largeur; le canal est recoupé, perpendiculairement à sa direction, par des dalles transversales, espacées de $1^{m},50$ et qui ne vont pas jusqu'au fond, mais portent sur le rétrécissement.

Un bas-relief tumulaire fruste, représentant deux bustes, se trouvait là avec divers fragments d'architecture et d'auges que nous croyons des sarcophages. Les inscriptions n°s II et III étaient gravées sur des autels ornés de moulures; nous les avons copiées un peu à la hâte, parce que la colonne, continuant sa marche, s'était éloignée.

Nous n'avons pu étudier ce point intéressant; c'est donc sous toutes réserves que, vu sa position et ses rapports avec d'autres points connus, nous émettons l'opinion que les ruines qu'on y voit sont celles de *Tadutti*.

Ce que dit Shaw nous paraît venir à l'appui de cette indication : il place *Tattubt*, qu'il dit être *Tadutti*, au N. E., sur le ruisseau de Aïn-Jagout, à 4 lieues de Oum-El-Asnab, qu'il appelle *Om-Oley-Sinaab*[1], position et distance qui conviennent aux ruines qui nous occupent. Ce serait donc de ces mêmes ruines, d'après Shaw, que Hassan-Bey aurait enlevé plusieurs colonnes de granit, pour les placer dans la mosquée qu'il faisait alors construire à Constantine.

Nous marchâmes encore 8 kilom. pour gagner *Aïn-Jagout*. On y voit les vestiges d'un établissement ancien considérable, mais tout à fait détruit; nous n'aperçûmes d'entier qu'un chapiteau corinthien renversé dans l'eau de la fontaine. Cette journée fut fatigante; nous avions fait 33 kilom.

Le 11, en quittant Aïn-Jagout, nous entrâmes dans un défilé étroit, où l'on trouve un peu de broussailles et quelques arbres rabougris, puis nous descendîmes dans une plaine basse et marécageuse. Nous avions les Aourês à gauche; sur la droite, un peu derrière nous, le Nifensser. On assure qu'il existe sur cette montagne, que nous allons quitter sans y avoir pénétré, une source intermittente[2].

Nous n'avions pas marché deux heures quand la colonne s'arrêta, et nous apprîmes que nous

[1] T. I, p. 136 et 137. Il écrit *Ain-yac-coate* et traduit par *Fontaine transparente* ou *des diamants*.

[2] Fournel, *Richesse minérale de l'Algérie*, t. I, p. 274.

étions arrivés à *Oum-El-Asnab*[1]. Cependant notre itinéraire, dressé à Constantine avec le concours des chefs arabes, nos alliés, marquait 7 lieues entre Aïn-Jagout et Oum-El-Asnab; ce fait montre combien il est difficile d'obtenir des renseignements exacts des Arabes même les mieux disposés.

Les ruines, assez étendues, d'Oum-El-Asnab ne sont remarquables que par plusieurs restes de constructions carrées (12 mètres sur 15) et par la multitude des pierres couchées sur la terre. Nous n'y rencontrâmes qu'une seule inscription tumulaire (n° IV), gravée avec soin, sur une belle pierre calcaire de 1 mètre de long.

Une source abondante coule au milieu de ces ruines; il est probable qu'autrefois elle était enfermée dans un édifice dont les débris obstruent aujourd'hui ses eaux. Près de là, une construction circulaire, faite en belles et grandes pierres, affleure le sol; elle a 4^{m},80 hors d'œuvre, 3^{m},60 dans œuvre. Ces dimensions assez fortes et le voisinage de la fontaine nous font écarter la supposition d'un puits; nous serions moins éloignés d'y voir un mausolée circulaire, comme celui qui existe à l'ouest du camp du Smendou, en un lieu appelé l'Hêry, chez les Oulâd-Ouarseg, à 30 kilo-

[1] *Oum-el-As'nam*, la mère des idoles; *Moul-asnam*, possesseur d'idoles; Fournel, p. 291. *Amoula-senab* de Peyssonnel; *Om-Oley-Sinaab* de Shaw; *Oum-Él-Asnab* de nos cartes.

mètres nord de Constantine [1], genre de construction assez rare en Algérie, et dont la forme rappelle le tombeau de *Cæcilia Metella* à Rome.

Pendant notre exploration, un marabout, du nom de Bel-Cadi, cheik des environs, venu au camp pour complimenter notre commandant, s'étant offert pour nous conduire visiter les ruines de son douar, nous partîmes avec un jeune officier d'artillerie, M. Choppin, et une escorte de quatre spahis. Les ruines que l'on voit dans le lieu où nous fûmes conduits sont assez remarquables; nous n'y rencontrâmes ni inscriptions, ni sculptures, mais de beaux fragments d'architecture, et quelques fûts de colonnes monolithes de 3^m,20 de longueur. Le monument le moins ruiné est un reste de bassin carré, formé par de très-longues pierres (2 à 3 mètres) placées de champ, s'engageant les unes dans les autres, à tenon et à mortaise; un petit escalier extérieur de trois marches, de construction semblable, sert d'entrée.

Peu après notre arrivée, le cheik Bel-Cadi nous ayant proposé de nous mener voir d'autres ruines qu'il nomma, nos spahis se récrièrent sur leur petit nombre; après un moment de réflexion, ce cheik, qui était venu à notre camp seul et sans armes, entre dans sa tente, en sort avec son fu-

[1] Voy. mon ouvrage intitulé *Archéologie de l'Algérie*, pl. XLIX.

sil et fait signe à plusieurs de ses gens de le suivre. Notre troupe ainsi renforcée se mit au trot; les spahis suivirent en murmurant. Après avoir quitté la plaine, nous nous dirigeâmes vers l'est; nous suivions le bas de collines arides où poussent quelques arbres qui affectent la forme pyramidale; la couleur foncée de leur feuillage se détache durement sur le fond de sable qui les porte. En entrant dans une nouvelle vallée, nous fûmes frappés d'étonnement par le grandiose monument qui s'offrit à nos regards; mais aidés du souvenir des ouvrages de Shaw et Peyssonnel, et de la connaissance que nous avions du pays, nous reconnûmes promptement le Médracen[1], et nous fîmes remarquer à M. Choppin, que le hasard nous avait conduits les premiers devant un des plus importants monuments de l'Algérie.

L'ébauche du travail que nous fîmes sur-le-champ vient d'être complétée par un travail plus détaillé, qui nous a été adressé par notre ami M. Leclerc, chirurgien aux zouaves. L'ensemble de ces études, qui nous éloignerait du but de ce mémoire, trouvera place ailleurs. De retour au camp, nous indiquâmes à plusieurs officiers le Médracen, que l'on pouvait voir, à 2 lieues de distance, d'une éminence voisine de nos tentes.

[1] Suivant M. de Slane, *Journal asiatique*, août 1845, p. 162 et suiv., ce nom, que ce savant écrit *Medrhacen*, est le pluriel berber de *Médrhas*, personnage qu'Ibn-Khaldoun compte parmi les plus anciens ancêtres des Berbères.

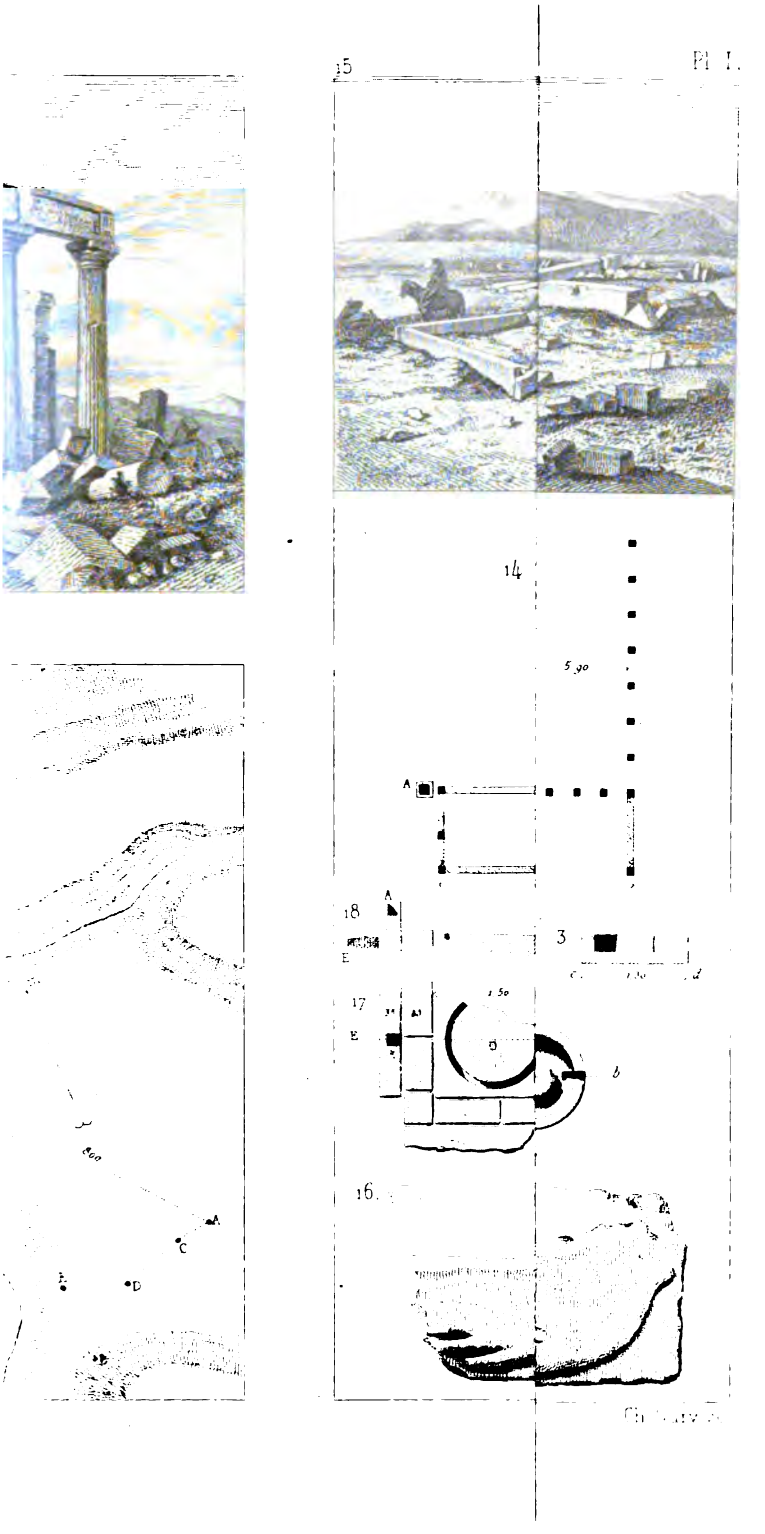
Cette digression, un peu longue, nous a paru nécessaire pour bien constater que, le 11 février 1844, le Médracen a été visité et sa position déterminée.

En quittant Oum-El-Asnab, nous entrâmes dans un col resserré et rocailleux; on y remarque de suite une ruine dominée par un édifice carré. Il y a là beaucoup de fragments d'auges. En débouchant dans la plaine, nous retrouvâmes la voie romaine, que nous avions perdue depuis Aïn-Jagout. Nous passâmes auprès de nombreux restes de constructions romaines peu remarquables; nous avons cependant pu y copier les inscriptions tumulaires n^{os} V, VI, VII, VIII.

Ces inscriptions sont gravées sur des pierres longues de 1^{m},80 à 2 mètres, larges et hautes de 0^{m},50 à 0^{m},60. Ces pierres sont arrondies en demi-cylindre vers la partie supérieure[1]. Près du n° VIII nous avons dessiné une pierre circulaire qui nous paraît avoir été employée dans une usine, nous ne pouvons dire à quel usage. (Voyez notre pl. Ire : la figure 1 en représente le plan, les figures 2 et 3, des coupes qui déterminent sa forme.)

Nous remontions une vallée comprise entre le massif principal de l'Aourês et les montagnes calcaires des Ouled-Chelieh; les ruisseaux des montagnes, réunis aux eaux des fontaines de Batna, forment de ce côté une petite rivière torrentueuse. Peu après, la vallée se resserre, et nous

[1] Voy. la planche II, fig. 11, pour la forme de ces pierres.



Pl. I.



arrivâmes sur les ruines curieuses, que les Arabes appellent *Ksour-el-R'ennaia* (le château de la chanteuse). Ce lieu n'étant qu'à 5 ou 6 kilomètres de Batna, il nous fut possible d'y revenir avec une faible escorte ; nos recherches n'ont pu nous donner le nom antique de cette ville, dont l'étendue, la position sur un cours d'eau et sur une grande route, attestent une certaine importance; tous ses édifices sont aujourd'hui presque complétement détruits; l'enceinte, s'il y en avait une, n'est plus visible. Nous allons essayer de faire connaître ce qui reste.

Sur la droite, près de la voie romaine et au-dessus du ruisseau, on voit un tombeau presque entier; son inscription (voy. le n° IX) n'a pas été déplacée ; elle est renfermée dans un petit encadrement, et gravée sur une belle pierre calcaire, longue de 1^{m},30, haute de 0^{m},50, qui sert de linteau à la porte d'entrée; toutes les lettres ont 0^{m},05 de hauteur. Ce tombeau, représenté pl. Ire, fig. 4, est de forme cubique; il est sans ornement ; son plan (fig. 5), à l'échelle de 0^{m},005 pour mètre, est un carré parfait de 2^{m},20 dans œuvre, de 3^{m},10 hors d'œuvre. Cette construction n'est pas voûtée, mais recouverte, à l'égyptienne, par de longues pierres allant d'un mur à l'autre. La porte a 1^{m},10 de large, 1^{m},50 de hauteur. Aux quatre angles intérieurs, quatre pierres de la troisième assise sortent de la paroi par quatre saillies triangulaires, indiquées par la lettre x sur

les figures 5, 6, 7; les parties horizontales et supérieures de ces saillies forment quatre tablettes, probablement destinées à supporter les sarcophages placés de chaque côté de la porte. Nous avons fait déblayer l'intérieur du monument, pour compléter l'étude de l'entrée; nous avons retrouvé sur le seuil et sur le linteau les trous coniques *a* et *b*, dans lesquels la porte devait pivoter; ces détails sont indiqués sur la figure 7, à l'échelle double, c'est-à-dire $0^m,01$ pour mètre. Ce mode de fermeture, en usage dans l'antiquité, s'est perpétué dans l'architecture moderne du pays. Cette observation n'avait pas échappé à Shaw, qui écrit[1] : « La plupart des portes que l'on voit dans ce pays ne tiennent pas sur des gonds, mais elles ont à chaque bout un jambage en guise de pivot, dont le plus long entre dans le linteau, l'autre dans le seuil; la porte de pierre dont parle Maundrell[2], dans la description qu'il donne des sépulcres royaux qui sont à Jérusalem, est précisément faite de la même manière. » Mazois a publié le dessin d'une porte de marbre du même genre[3]. Un trou carré de $0^m,05$ de côté, que l'on peut remarquer sur le tableau de la porte, indiqué par la lettre *c* (fig. 6 et 7), devait recevoir une barre transversale.

[1] T. I, p. 355.

[2] Maundrell, *Voyage d'Alep à Jérusalem*, p. 77, éd. d'Oxford, 1707.

[3] *Ruines de Pompei*, I, pl. XIX

De l'autre côté de la voie romaine, à l'orient, vers l'Aourès et sur la pente qui domine la vallée, se trouve un autre monument funéraire, représenté figure 8. Il est plus élégant que le précédent, plus grand et moins bien conservé. Son plan (fig. 9), aussi à l'échelle de 0^{m},005 pour 1 mètre, est un quadrilatère de 3^{m},80 sur 7^{m},60; il est divisé en deux parties à peu près égales, dont l'une ne devait être qu'une plate-forme où l'on arrivait par quelques marches; on se trouvait alors devant la face principale, et devant la porte, décorée de deux pilastres, large de 1^{m},00. Le plan montre les traces des deux montants du chambranle; nous avons retrouvé, renversée sur le sol, sa traverse à crossettes, longue de 2^{m},00 et bizarrement sculptée; elle est représentée (fig. 10) à l'échelle de 0^{m},005. On voit encore à la partie supérieure de ce tombeau quelques fragments de la corniche (fig. 11), et à la partie inférieure, la moulure du stylobate (fig. 12), qui, peut-être, ne régnait que sur trois côtés et venait aboutir aux degrés placés en avant de la face antérieure de la plate-forme.

Pour bien étudier ce monument, il aurait fallu faire des déblais considérables, et nous n'étions pas en mesure de les entreprendre; peut-être existe-t-il, dans le soubassement, une chambre voûtée, aujourd'hui remblayée, et qui probablement aura été fouillée par sa partie supérieure, comme nous l'avons observé sur quelques mo-

numents du même genre. La toiture, dont il ne reste pas de traces, devait, comme celle du monument précédent, être faite de longues pierres portant sur les murs latéraux.

Sur divers points de ces ruines nous avons trouvé les inscriptions qui portent les n^{os} X, XI, XII, XIII, XIV.

Les n^{os} X, XI, XII sont gravés sur de longues pierres, dont la figure 11, pl. II, représente la forme. On a sculpté sur les côtés deux séries de lignes parallèles qui, en se coupant, forment des losanges, genre d'ornementation que l'on retrouve sur les tombeaux dans tout le sud de la province.

Les inscriptions XIII et XIV, gravées sur des pierres rectangulaires, sont placées dans de simples encadrements.

A ce peu de monuments se borne la récolte archéologique qu'il nous a été possible de faire à Ksour-el-R'ennaia; bientôt, sans doute, un travail complet viendra ajouter aux renseignements que nous avons pu recueillir sur cette localité, qui a été depuis visitée par beaucoup de voyageurs. M. Ch. Texier, inspecteur général des bâtiments civils de l'Algérie, paraît s'y être arrêté et l'avoir étudiée. On trouve dans la *Revue archéologique*[1] un article de ce voyageur, intitulé : *Exploration de la province de Constantine et des*

[1] 5e année, p. 130.

Zibans; nous y lisons : « A quelques lieues de là, dans l'endroit appelé Ksour-Ghennaia, M. Texier a encore déterminé la position d'une ville ancienne. Un tombeau en forme de tour avec une inscription; un autre tombeau décoré d'élégantes sculptures; enfin un grand nombre d'*édifices publics* sont là pour attester que cette ville jouissait d'une assez grande importance. Un autel avec inscription dédié à l'empereur Marc Aurèle Antonin indique que ces réunions remontent à l'époque florissante de l'empire romain. » Nous croyons reconnaître le tombeau en forme de tour indiqué par M. Ch. Texier, dans celui que nous avons fait graver, pl. Ire, fig. 4; le monument qu'il a vu décoré d'élégantes sculptures, doit être celui que nous avons dessiné, et fait graver même planche, fig. 8; notre n° XIV est évidemment l'inscription dont il parle; mais nous n'avons pas vu le grand nombre d'*édifices publics* signalés par cet architecte.

BATNA.

Arrivés à Batna nous étions rendus à notre première destination; nous avions parcouru 25 à 26 lieues. Sur cette route, toujours praticable aux voitures, l'eau n'a pas manqué, elle est surtout abondante ici, et Shaw[1] dit avec

[1] T. I, p. 144.

raison : « Baitnah, gros tas de ruines, extraordinairement arrosé, qui est à moitié chemin entre Constantine et Biskra. »

La direction générale du col de Batna est du nord-est au sud-ouest; c'est un pays fertile et resserré entre des montagnes de rochers calcaires, couvertes d'arbres d'essences diverses, de chênes verts, de genévriers, de cèdres. Une observation barométrique faite par M. Fournel, au haut du col, donne 1090 mètres pour la hauteur de ce point de partage entre les eaux qui s'écoulent à la Méditerranée et celles qui vont se perdre dans le Sahara.

Sans avoir vu le pays, et en s'appuyant sur des itinéraires qui se prêtent facilement à diverses combinaisons, on a cherché, sans beaucoup de succès, à trouver un nom romain à Batna; Mannert, entre autres, y place *Lamasba*, qui, selon nous, aurait plus de probabilité pour se rencontrer à Ksour-el-R'ennaia. Quelques petits établissements ont pu se former dans ce col; les ruines antiques distribuées par place sur toute sa longueur le disent assez. Mais il nous paraît improbable que les Romains aient fondé une ville sur ce terrain étroit et si fort commandé. Notre camp y fut cependant d'abord établi; mais durant l'expédition de Biskra, les troupes laissées à sa garde ayant été sur le point d'être victimes des dangers attachés à cette position, à son retour, M. le duc

d'Aumale le fit porter à 2 kilomètres vers l'est, en un point nommé *Ruz-el-aioun-Betna* (tête des fontaines de Batna), où cet établissement, maintenant très-considérable, se trouve encore.

On rencontre sur tous les points de l'Algérie, des tombes arabes qui ont de grands rapports avec un certain genre de monuments druidiques. Nous n'entendons pas parler de ces dolmens, dont l'existence mystérieuse n'a pas encore été expliquée, et que nous avons nous-mêmes rencontrés en grand nombre dans cette province de Constantine; mais d'un mode de sépulture encore employé de nos jours par les Arabes. Il consiste dans un rang de grosses pierres, placées suivant un plan circulaire autour d'un tumulus, arrangement qui nous paraît coïncider avec celui du cromlech gaulois. Ce fait n'a rien d'extraordinaire, on sait que le cromlech était en usage chez divers peuples de l'Orient et de l'Occident[1].

Il existe presqu'à la sortie sud-ouest du col de Batna un tumulus de cette espèce : il a de 8 à 9 mètres de diamètre ; parmi les pierres de son cromlech, nous avons trouvé les inscriptions XV, XVI et XVII; elles étaient gravées sur des autels quadrangulaires de même forme, ornés de bases et de corniches.

Très-près de là, deux autres autels renversés,

[1] Voy. le travail de M. Ed. Biot *Sur quelques monuments de l'Asie analogues aux pierres druidiques*, dans le tome XIX des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*.

peu différents de forme, portaient les inscriptions nos XVIII et XIX. Plus loin, dans la même direction nord, une inscription tumulaire se lisait sur un cippe arrondi par le haut, brisé vers le bas, le no XX.

Au milieu de la longueur du col et à son point culminant, où M. Fournel a fait son observation barométrique, est un massif de belle maçonnerie, ruine d'un tombeau de forme carrée, qui devait autrefois se composer d'un soubassement formé de marches en retraite, et d'un corps cubique avec corniches et pilastres; les débris de cette ornementation sont là par terre, ainsi qu'un fragment d'inscription, le no XXI, dont les lettres, correctement formées, hautes de 0m,12, sont entourées d'un encadrement avec moulure sculptée.

Le sommet du col est occupé par une villa, dont le plan, à l'échelle de 0m,002, est gravé pl. Ire, fig. 14, et la perspective, même planche, fig. 15. La montagne qui se voit au milieu du dessin, et qui domine les environs, est le Djebel Tougourt, la plus élevée du Bélesma. Ces montagnes gardent, sur certains points, la neige jusqu'en juin; elles sont couvertes de magnifiques forêts inexploitées; les cèdres occupent la partie la plus élevée; au-dessous est la région des chênes verts; enfin, vers la base, on trouve l'olivier sauvage. Les ruines de la villa couvrent un espace de terrain de 40 à 50 mètres de longueur sur une profondeur égale. Ses murs tracent divers corps de bâtiments, qui ne sont plus, aujourd'hui,

indiqués que par des lignes droites de grosses pierres de taille, placées debout et également espacées. Ces pierres étaient reliées par une maçonnerie légère, chaux et moellons, presque entièrement disparue. Ce qui reste de cette maçonnerie est indiqué sur le plan par une teinte légère. En A se trouve une auge carrée, qui n'a que $0^m,50$ dans œuvre; deux bassins carrés et égaux, *Z* et *Z'*, semblent être placés symétriquement sur l'axe de l'édifice. Chacun d'eux est formé de quatre pierres, longues de $2^m,05$, assemblées à tenon et à mortaise, genre de construction que nous avons fréquemment rencontré dans cette partie de la province. Ces bassins communiquent par des rigoles avec d'autres bassins plus grands et moins bien conservés. Nous avons cru trouver de l'analogie entre la construction dont nous parlons et les pressoirs antiques découverts en Italie. Auprès de cet édifice, nous avons remarqué un sarcophage mutilé, et dont la face principale est ornée de poissons (voy. pl. Ire, fig. 16).

Vers une source abondante, qui sourd des collines à l'orient, on trouve une grande quantité de pierres amoncelées. Nous avons rencontré de ce côté quelques chapiteaux du bas temps; leurs ornements ne sont plus indiqués que par quelques lignes profondément tracées sur leurs surfaces lisses. Nous en avons fait graver deux (pl. II, fig. 1 et 2). Dans l'eau de cette source,

était une pierre, longue de $1^m,20$, large de $0^m,50$, ornée de moulures formant le cadre d'une inscription tumulaire (n° XXII); les lettres, hautes de $0^m,09$, sont d'une bonne époque. Du même côté, on trouve un édifice qui, s'il avait été complet, aurait pu ajouter au peu que l'on sait sur l'industrie domestique des anciens; le plan et la coupe (fig. 17 et 18 de la pl. Ire) montrent ce qui en reste. Dans l'axe de la construction est une pierre carrée, D, de $1^m,50$ de côté; elle est creusée par un canal, large de $0^m,10$, et d'une égale profondeur. Ce canal, de forme circulaire, a 1 mètre de diamètre. En A, et plus élevée que la pierre D, est une mortaise large de $0^m,20$. A gauche, et dans l'axe, on trouve une rigole B, large de $0^m,04$, prolongée par une autre, large de $0^m,08$, plus haute, et qui paraît terminer ce côté.

Pendant notre séjour à Batna, nous remarquâmes, de l'une des hauteurs qui entourent le camp, au fond d'une vallée, une construction que nous jugeâmes isolée et distante de 4 à 5 kilomètres. Nous avions à la fois mal jugé la distance et l'importance du lieu; nous étant dirigés de ce côté, pendant une longue marche de plus de deux heures, nous voyions, en approchant, des édifices nouveaux, et nous fûmes étonnés, à notre arrivée, de l'immensité des ruines qui nous entouraient. Contre le grand édifice qui nous avait attirés, nous trouvâmes une belle inscription (n° XXVIII), qui commence

ainsi : GENIO LAMBAESIS ; sur de nombreux monuments épigraphiques, nous lisions ces mots : LEG III AVG ; enfin, notre arrivée sur le temple d'Esculape (voy. pl. Ire, fig. 20), dont nous connaissions diverses descriptions, ne nous laissa plus douter que la ville dont nous admirions les restes ne fût Lambèse.

Ainsi, ces ruines, visitées en 1725 par Peyssonnel, en 1768 par J. Bruce, ont été retrouvées par nous, en février 1844, sur le versant septentrional de l'Aourés, à 11 kilomètres sud-est de Batna. Leur nom moderne est *Tezzout*, ou *Tezzoulet*, mots qui appartiennent à la langue berbère. A notre retour, sur notre indication, la porte orientale du camp prit le nom de *Porte de Lambèse*.

Cette montagne de l'Aourés, au pied de laquelle était située cette grande ville, n'a commencé à être connue que dans ces derniers temps ; jusqu'alors l'esprit méfiant et indépendant des indigènes en rendait le parcours presque impossible aux Arabes eux-mêmes ; de là, mille récits étranges. « Je ne dois pas quitter les montagnes de l'Aourés, dit Shaw[1], sans remarquer que ceux qui les habitent ont un air et une physionomie différents de leurs voisins : leur teint, loin d'être basané, est au contraire blanc et rouge, et leurs cheveux sont d'un jaune foncé, au lieu que ceux des autres Kabyles sont tout

[1] T. I, p. 149.

noirs. Ces singularités nous font croire que, quoique ces gens-là soient mahométans, et qu'ils parlent la langue des Kabyles, ils sont quelques restes des Vandales qui trouvèrent moyen de s'établir dans quelques quartiers. »

« Je vis sur l'Auras, à mon grand étonnement, dit Bruce[1], une tribu d'Africains qui, si je ne puis dire qu'ils étaient beaux comme des Anglais, avaient du moins le teint aussi clair que les habitants du midi de la Grande-Bretagne; ils avaient aussi les cheveux rouges et les yeux bleus. J'en fus bien reçu. Ils sont Kabyles, et portent entre les yeux une croix grecque, qu'ils font avec de l'antimoine. Ils me dirent que leurs ancêtres étaient chrétiens, et ils paraissaient satisfaits de cette origine. » — « L'Auras, ajoute Bruce, n'est pas une seule montagne, mais un assemblage de plusieurs monts les plus escarpés de l'Afrique. »

Peyssonnel[2] fait le même portrait des Maures de l'Aourès; d'après lui, ils n'ont aucune religion. « On prétend, dit-il, qu'ils vont à certains jours de l'année se laver dans les rivières, et que là ils connaissent la première femme qu'ils rencontrent; ils troquent leurs femmes à des conditions qu'ils règlent entre eux, etc. »

Le général Duvivier[3], dans son énergique

[1] *Voyage de Nubie*, Introduction, p. 31.

[2] *Renseign. sur la province de Constantine*, p. 190.

[3] *Recherches sur la portion de l'Algérie au sud de Ghelma*, p. 64.

langage, fait justice de ces récits hasardés et s'écrie : « Que faire de ces prétendues races blanches de l'Aurèss, aux cheveux blonds, aux yeux bleus, à la croix grecque sur le front, lorsqu'on sait que les populations de l'Aurèss, comme les autres, ont constamment été en migration, chassées et chassant; lorsqu'on voit la prétendue croix grecque sur le front de presque toutes les femmes kabailes, lorsqu'on voit dans ces populations échappées de l'Aurèss, des teints, des cheveux, des yeux de toutes les couleurs? »

Nous terminerons cette digression sur l'Aourès par le passage suivant emprunté à M. Fournel[1] : « Suivant Procope, dit ce savant, l'Aourès, qui paraît être l'Audus de Ptolémée, était une montagne unique en son genre dans le monde, la plus haute que Procope connût; tous ses versants étaient tellement escarpés qu'elle n'offrait d'accès que par un seul ravin profond; il fallait à un bon piéton (*vir expeditus*) trois jours pour en faire le tour; ces pentes, si abruptes et si sauvages, étaient couronnées par un plateau de terre végétale, que le panégyriste de Justinien dépeint comme un véritable paradis terrestre : partout de gras pâturages, des vergers, des aromates de toute espèce; les fontaines s'échappent des rochers, un fleuve y coule ses eaux tranquilles, tribut de sources abondantes,

[1] *Richesse minérale de l'Algérie*, t. I, p. 280.

et les productions diverses, fruits et blé, atteignent un volume double de celui des mêmes produits dans le reste de l'Afrique. Vers le point culminant se trouvait *Tumar*, lieu entouré de précipices, et bordé de rochers escarpés; puis le roc *Géminien*, rocher abrupt qui s'élevait au milieu des précipices et au sommet duquel était une ancienne tour extrêmement petite, etc. »

En 1844, nous avons contourné ces montagnes de l'ouest au sud, sans pénétrer dans l'intérieur; depuis, en 1845, une colonne commandée par M. le général Bedeau, partit de Batna le 1er mai, se dirigeant vers l'est; le 4, après quelques engagements, elle était à *Medina*, point central de ces montagnes; de là elle pénétra chez les Ouled-Abdi, qui se soumirent, et la chaîne entière de l'Aourés fut, pour la première fois, parcourue en tous sens.

Plus récemment, ces montagnes, maintenant pacifiées, ont été étudiées : le résultat de ces études n'est pas encore publié; mais nous savons que rien n'est venu confirmer le récit si séduisant de Procope, ni les historiettes de Bruce, Shaw et Peyssonnel.

LAMBÈSE.

Nous allons parcourir et décrire succinctement les principaux édifices de Lambèse, en jetant un

coup d'œil comparatif sur les narrations de nos prédécesseurs.

Nous ne croyons pas nécessaire de discuter une prétendue tradition arabe rapportée par Shaw[1], d'après laquelle cette ville aurait eu quarante portes, par chacune desquelles, dans ses temps de prospérité, elle pouvait faire sortir quarante mille hommes armés.

Il est permis de douter que Peyssonnel ait compté dans la ville ces quarante portes ou arcs de triomphe; « ouvrages détachés, dit-il, et dans le goût des portes de Paris[2], » et qu'il en ait encore vu quinze en bon état, hautes de 50 à 60 pieds, puisque les quatre ou cinq qui restent atteignent à peine la moitié de cette hauteur.

Bruce, qui visita Lambèse quarante-trois ans après Peyssonnel, n'y trouva plus que sept de ces portes. « Le lieu où était Lambæsa, dit-il, se nomme aujourd'hui Tezzoute. Les ruines de l'ancienne cité sont très-considérables : on y voit encore sept portes et une grande partie des murailles qui entouraient la ville, solidement bâties avec des carrés de maçonnerie où l'on n'a pas employé de chaux[3]. »

Ces voyageurs donnent 3 lieues de tour à

[1] T. I, p. 146.
[2] T. I, p. 351.
[3] *Voyage en Nubie*, Introduction, p. 55.

Lambèse[1]; sur ce point, nous sommes moins éloignés d'être d'accord avec eux : un plan où la position des principaux monuments de cette ville est indiquée, a été levé à la planchette en 1844, par notre ami M. le capitaine du génie Lagrennée; il est gravé, planche Ire, fig. 19, et fait suffisamment juger de l'étendue de la ville. Il faut cependant observer que l'arc de triomphe ou porte isolée A et le monument L, séparés par une distance de 2050 mètres, ne limitent pas les ruines, qui, de l'un et de l'autre côté, s'étendent au delà de ces points.

Le monument que nous avions aperçu de Batna, et qui est représenté sur le plan par la lettre L, est le plus important de la ville; c'est ce même monument que Bruce jugeait, uniquement d'après la hauteur des portes, avoir dû être une écurie pour les éléphants, ou un magasin pour servir de dépôt aux machines de guerre; Peyssonnel dit que c'est un superbe arc de triomphe d'une forme particulière, et Shaw copie Peyssonnel.

Ce bâtiment est rectangulaire; sa longueur est presque dirigée du nord au sud; elle a été trou-

[1] « Quant aux ruines de Lambæsa, il y a de quoi occuper un amateur pendant six mois; le sol, dans un espace de 3 lieues carrées, est jonché de pierres tumulaires, de dédicaces, autels, colonnes, etc. » De Slane, *Lettre à M. Reinaud*, dans le *Journal asiatique*, août 1845, p. 162 et 163.

vée, dans une évaluation rapide, de 29m,14; sa largeur de 21m,97; l'épaisseur des murs de 0m,14. L'entrée principale devait se trouver sur la face nord, qui est décorée de deux ordres corinthiens, dont celui du bas a des piédestaux. Cette face est percée de trois portes; celle du milieu a 7m,41 de largeur; les deux autres 2m,22; ces baies sont ornées de six pilastres du même ordre, ayant de largeur le diamètre des colonnes 0m,55, et d'épaisseur 0m,15; des statues étaient probablement placées dans les deux niches qui se voient entre les pilastres, de chaque côté de la grande porte.

Sur la frise supérieure de la même face, il reste un fragment d'inscription presque illisible où nous avons lu avec peine :

...... AVGVSTANI...
.. PROCOSPROVINC...

L'édifice est bâti en belles et grandes pierres, qui, sur plusieurs points, sont éclatées et noircies, comme s'il avait été incendié; nous soupçonnons que ces marques d'incendie sont récentes et dues aux feux que les habitants des environs allument, soit pour se chauffer, soit pour faire cuire leur nourriture. Les faces latérales sont percées de quatre portes et ornées de pilastres corinthiens. En partant de la face nord, les trois premières portes présentent une façade régulière, composée d'une grande baie, large de 7m,09, entre deux

plus petites de 2m,74; la quatrième porte qui vient ensuite a 3m,83. La façade méridionale est renforcée à l'intérieur par deux longs pilastres, larges de 0m,67, épais de 0m,27; elle présente : au centre, une porte de 5m,02 entre deux autres de 2m,60; sur les faces latérales intérieures on voit, de chaque côté, trois colonnes engagées de 1m,16 de diamètre. Il existait au premier étage quatre grandes fenêtres, larges de 3 mètres, placées au-dessus des quatre grandes portes principales du rez-de-chaussée; les clefs des portes principales sont ornées de génies portant des palmes, et celles des petites portes, de mains tenant une couronne.

L'ordre de partir pour Biskra nous a empêchés d'achever et même de revoir l'étude que nous avions à peine ébauchée de ce monument; nous allons suppléer à ce qui nous manque au moyen d'un article publié dans la *Revue archéologique* [1] par M. Ch. Texier. Suivant cet architecte, le plan de cet édifice forme un quadrilatère de 27m,69 de long sur 19m,88 de large, les murs ont 1 mètre d'épaisseur. « Il n'y a, dit-il, dans l'intérieur aucune trace de murs de refend, et il n'en a jamais existé, car on voit de part et d'autre trois colonnes engagées, d'une longueur inusitée, qui montent depuis le sol jusqu'à la corniche. Sur la frise de la façade on voit les traces d'une inscription qui a

[1] Octobre 1848.

été détruite par un incendie : on y lit encore les mots IMP... COS, qui suffisent pour indiquer que c'était un monument public, portant à son frontispice le nom de l'empereur. Les pierres de l'intérieur sont éclatées et corrodées par le feu. Comme les murs n'ont pas l'épaisseur voulue pour que cette salle ait été voûtée, et que sa largeur s'oppose à ce qu'elle ait été couverte par un plafond sans supports, je pense que des fouilles feraient retrouver dans le centre deux rangées de colonnes placées dans l'alignement des colonnes engagées. L'édifice, dans son état primitif, se composait donc d'une vaste salle couverte en terrasse, soutenue par des colonnes. Comme le climat rigoureux de Lambèse s'opposait à ce que les assemblées publiques se tinssent en plein air, pendant plusieurs mois de l'année, je suis porté à croire que cette ruine est celle du *prætorium*[1] ou salle d'assemblée où se faisaient les élections et où se traitaient les affaires civiles de la colonie. »

En arrivant sur le prætorium on voit les inscriptions n°s XXVIII et XXIX. Ces inscriptions sont tracées avec soin, sur deux autels avec bases et corniches élégantes; de jolies sculptures décorent les côtés; les faces postérieures sont brutes :

[1] *Prétoire*. — Dans les camps, le prétoire était la tente du général; dans la ville, c'était le palais du préteur, et le lieu où il rendait la justice.

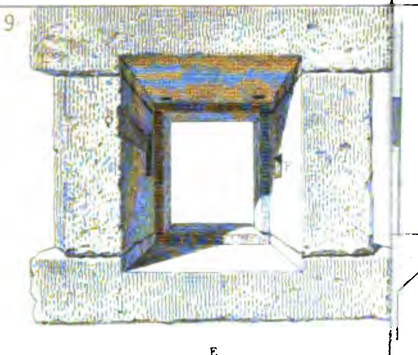
elles étaient probablement engagées dans une construction.

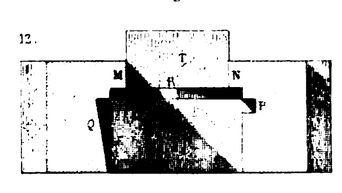
Au sud du prætorium nous avons déterré un autre monument épigraphique d'un haut intérêt, le n° XXXIII[1]. La première ligne, surmontée d'une corniche usée, était seule visible; après le déblai, l'inscription s'est présentée sur un petit hémicycle (voy. pl. II, fig. 4), dont les extrémités aboutissaient à deux petits cippes ou pilastres K et K', sur les faces libres desquels, dans des tablettes encadrées d'une petite moulure, se trouvent gravées, d'une écriture fine et serrée, des listes de noms propres. La figure 3 reproduit l'inscription principale, d'après le dessin que nous en avons pris sur les lieux. Nous devons à l'obligeance de M. Leclerc, chirurgien aux zouaves, les noms qui se lisent sur les pilastres.

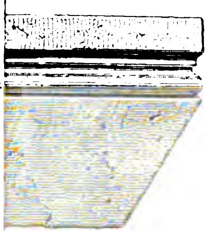
Au point X du plan, à 800 mètres est du prætorium, se trouve l'amphithéâtre. Ce monument, assez bien conservé, n'a pu être étudié; il a 104 mètres de diamètre; ses gradins, de forme elliptique et au nombre de quinze à vingt, sont un peu dérangés et inclinés vers le centre, comme s'ils avaient été légèrement secoués par un tremblement de terre. On y compte quatorze portes cintrées de 2 à 3 mètres de large, plusieurs ont conservé leurs arceaux en bon état. On y voit aussi

[1] Les n[os] XXVIII, XXIX, XXXIII ont été transportés à Batna, par les soins de M. le colonel Carbuccia.


Pl

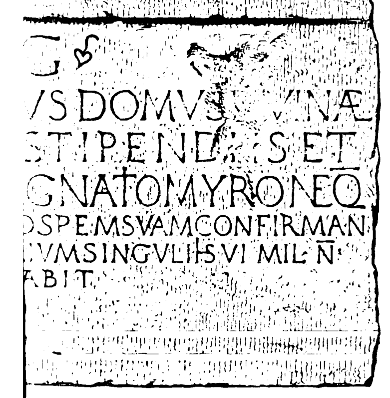

9
15
B
B
P

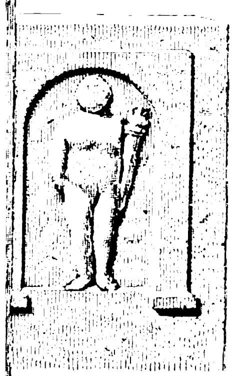

E
12.
T
M
R
N
P
F
Q
D




2


7
D · M · S
STATILIA IV
CVNDA VIXIT
NI LX L IVLIVS
BLANDVS MATR
MERITAE FECIT


VS DOMVS
STIPENDI S ET
GNATO MYRONE Q
DSPEM SVAM CONFIRMAN
VMS INGVLI HS VI MIL N
ABIT



passages en voûtes inclinées, qui condui-
le l'extérieur au sol intérieur de l'édifice,
se trouve en contre-bas du terrain envi-
nt.

amphithéâtre a été vu par Peyssonnel, qui
e assez bien sa circonférence à 300 pas, et
oir trouvé dans le voisinage une inscription
ious avons copiée dans une construction
e, entre le prætorium et ce monument, et
ous donnons sous le n° XXXII.

même voyageur, et Shaw d'après lui, rap-
nt inexactement un autre monument épigra-
e, que nous avons déterré à l'extrémité
ale des ruines (le n° XXXIX); ils donnent
es à cette inscription, qui n'en a que 6, et
ent le numéro de la légion.

mots LEG III, souvent répétés à Lambèse,
rdinairement placés dans un petit enfon-
it carré et écrits en caractères moins grands
reste de l'inscription. S'il n'est pas pro-
que les événements politiques aient fait
mer, puis rétablir des mots qui se rappor-
corps qui gardait le pays, s'il est encore
probable que la maladresse du graveur
essité ces changements de lettres, puisque
ne observation s'applique à la plupart des
tions de la ville, peut-être ne faut-il pas
ler la raison de cette particularité, ailleurs
ns le désir de conserver ces mots sacra-
ux, LEG III, en les préservant de tout frotte-

ment. Nous avons fait graver l'inscription n° XLI pour donner un exemple de cette singularité épigraphique, et aussi à cause de la forme des lettres (voy. pl. II, fig. 5).

On remarque sur l'inscription n° XL, deux exemples des mots LEG III, placés comme nous venons de le dire.

Un arc de triomphe à trois portes, indiqué par la lettre H sur le plan, se trouve à 900 mètres sud de l'amphithéâtre; nous n'avons pas pu le mesurer. Nous avons remarqué qu'il était bien conservé, et que, dans son architecture sévère, on avait peu fait usage de la sculpture; vers l'ouest, 100 mètres le séparent d'une grande construction carrée G, placée sur un monticule.

A 800 mètres au sud, on rencontre une porte isolée ou arc de triomphe; la lettre A en montre la position sur le plan. Ce monument, éloigné de 2050 mètres du prætorium, est presque détruit; il est construit en belles et fortes pierres; il n'a qu'une seule baie, large de 3 à 4 mètres. C'est aussi la hauteur actuelle de ses pieds-droits, dont on ne voit pas les bases; ils sont remblayés sur un terrain incliné : l'un montre six assises, l'autre sept; l'arc qui les relie est encore complet, son archivolte est mesquine; il reste à la partie supérieure quelques fragments de l'entablement.

A 100 ou 125 mètres à l'ouest, je trouve un autre arc de triomphe à trois portes (marqué C sur

le plan); il est plus ruiné : les cintres des petites baies existent, celui de la grande n'est plus indiqué que par deux ou trois claveaux posés sur ses montants, au-dessus d'une petite corniche. Il est possible que les deux portes A et C, qui nous paraissent être dans le même prolongement et sont peu éloignées l'une de l'autre, soient les façades d'un grand et même monument, car une suite de grosses pierres de taille, accumulées là sur deux rangs, à peu près parallèles, semblent les relier l'une à l'autre. De ce même côté nous avons rencontré les inscriptions n°s XLV, XLVII, LV.

L'aqueduc, situé au point B, à l'extrémité sud de la ville, n'offre qu'une bâtisse peu soignée, en moellons et chaux; il est composé d'une suite d'arceaux de 5^{m},60 d'ouverture, soutenus par des piliers carrés, de 2 mètres de côté; sur les sept arcades encore apparentes, cinq sont enterrées jusqu'à la clef, la sixième est brisée; la septième, la plus élevée, vient aboutir à un gros pilier carré, de 4 mètres de côté, construit sur un roc isolé qui perce le sol. A partir de ce point l'aqueduc disparaît; mais il y a là beaucoup de pierres renversées. Le spectateur se trouve placé au-dessus d'un ravin profond où coule un faible ruisseau, dont Peyssonnel[1] fait une rivière, sur laquelle il voit un beau pont. En remontant 200 mètres vers le

[1] T. I, p. 381.

nord, on arrive au temple d'Esculape, dont la lettre E marque la position sur le plan; l'inscription n° XXIV, encore en place sur la frise, ne laisse pas de doutes sur la destination de ce monument. Les lettres très-correctement gravées, sont hautes de 0^{m},16; Peyssonnel a donné cette même inscription avec quelques différences. « De l'autre côté[1], dit-il, on découvre la façade d'un temple dédié à Esculape. Il y a six colonnes d'ordre ionique, élevées de 20 pieds, et au-dessus de la corniche, trois pierres contenant cette inscription :

ESCVLAPIO ET SALVTI
IMP. CAES. MARCVS AVRELIVS ANTONIVS AVG PONT MAX
IMP. CAES. LVCIVS AELIVS VERVS AVG. »

La vue perspective, gravée pl. Ire, fig. 20, montre que ce temple a quatre colonnes et non pas six; que ces colonnes sont d'ordre dorique et non pas d'ordre ionique; leur hauteur atteint à peu près la moitié du chiffre donné par Peyssonnel : le fût à 3^{m},40, le chapiteau 0^{m},30, en tout 3^{m},70; leur diamètre est de 0^{m},60; elles sont séparées par 1^{m},50.

L'entablement de la façade du temple se composait de trois longues pierres placées bout à bout sur l'abaque ou tailloir des chapiteaux des colonnes. La pierre qui pose sur les colonnes du milieu, quoique cassée en deux morceaux,

[1] T. I, p. 352.

est restée en place. L'inscription, entourée d'une bordure simple, est gravée sur ces trois pierres et les couvre entièrement, à l'exception des deux extrémités, où l'on a indiqué des triglyphes sur la frise, à l'aplomb des colonnes. Les temples d'Esculape étaient souvent construits à proximité de sources thermales; il y aurait donc lieu de rechercher s'il existe aux environs de Lambèse des eaux médicinales.

Ce temple est aujourd'hui déblayé; nous avons reçu de M. Leclerc, les détails suivants : « Les colonnes, cannelées et sans bases, posent simplement sur la dernière marche d'un escalier placé sur la façade. L'édifice paraît avoir été un carré ou à peu près; le côté opposé à la colonnade aurait eu deux enfoncements à angles droits, dans lesquels on a trouvé deux statues actuellement à Batna, l'une d'Esculape, l'autre d'Hygie, toutes deux en marbre blanc, probablement ce qu'on a trouvé de mieux en Algérie. Esculape, barbu, est sans bras, Hygie sans tête. Une belle avenue bornée aux gradins, d'un niveau inférieur d'un mètre à celui du petit temple, est côtoyée de petites loges carrées où sont des mosaïques.

« Le plan du temple est parfaitement tracé; les murs s'élèvent de quelques centimètres; ils sont peu épais; ils étaient revêtus de plaques de marbre rougeâtre, veiné de blanc, qui, aujourd'hui, s'écaille avec facilité. »

Les fragments épigraphiques XLVI, XLVIII, se trouvaient parmi les pierres renversées auprès de ce temple; le n° LVI était placé comme voussoir dans une voûte de reconstruction; le n° LIV est gravé sur la face d'un cippe taillé en forme de chapiteau; les n°ˢ L, LII, LIII, ont été copiés en 1845, sur différents points des ruines, par M. de Chateaubriand, alors fourrier aux spahis, et les n°ˢ XLIV, XLIX et XLIX *bis*, par M. le capitaine d'artillerie Boissonnet, directeur du bureau arabe de la province.

En venant de Batna, on rencontre à 2 ou 3 kilomètres avant d'arriver, une voie romaine, peut-être celle qui, de Lambèse, conduisait à Sétif, en passant par Tadutti; à 400 ou 500 mètres de la ville, cette route est encaissée par une multitude de monuments funéraires de toutes les formes.

On trouve aussi, aux extrémités des ruines et dans toutes les directions, des mausolées plus grands, dans le genre de ceux de Ksour-el-R'ennaia dont nous avons parlé plus haut; presque tous sont ornés de pilastres; plusieurs ont conservé une partie de ces longues pierres qui leur servaient de toiture; quelques-uns présentent à l'intérieur des niches circulaires où l'on devait placer les urnes, lampes, etc.

Nous terminons la description des monuments de Lambèse sans les avoir tous indiqués; nous en avons assez dit pour faire juger de l'importance

de cette cité. On a pu voir qu'elle contenait tous les éléments des grandes villes : amphithéâtre, aqueduc, temples, arcs de triomphe, palais[1]. Les pierres employées dans ces constructions sont généralement des calcaires, et plus rarement un grès à grains fins[2].

Cette ville ne nous paraît pas être d'une haute antiquité; nous la croyons fondée par les Romains, peut-être au temps d'Auguste[3]. Ses plus beaux monuments ne remontent pas au delà du IIe siècle de notre ère, et beaucoup sont d'un temps postérieur; on n'y rencontre que sur un petit nombre de constructions, cet abus de l'ornementation qui est le cachet de l'architecture des Antonins, et dont quelques monuments de l'Algérie, entre autres l'arc de triomphe de Djemila, offrent des exemples remarquables. Ici, une partie des constructions présente au contraire une absence d'ornements, une nudité, qui indique plutôt la pauvreté que la simplicité.

Il est probable qu'à l'origine, Lambèse fut un simple camp, un de ces *castra stativa* que les

[1] On nous a depuis assuré qu'on y avait découvert les restes d'un théâtre.

[2] Fournel, *Richesse minérale de l'Algérie*, t. I, p. 284.

[3] Le géographe Cl. Ptolémée, qui florissait au commencement du IIe siècle, parle de Lambèse. On a donc la limite inférieure de la date qu'il est possible d'attribuer à la fondation de cette ville.

Romains avaient coutume d'établir sur les frontières de leur empire; par suite de leurs institutions militaires et de l'encouragement donné au mariage parmi les soldats à partir des Antonins, ces camps devinrent souvent de grandes villes. Lambèse put ainsi devenir une ville épiscopale, et vers l'an 240 de notre ère, il s'y tint un synode, où quatre-vingt-dix prélats jugèrent et condamnèrent comme hérétique, Privatus[1], évêque de cette ville.

Plusieurs écrivains ecclésiastiques, Fleury[2], Adrien Baillet[3], Le Nain de Tillemont[4], y placent le lieu où furent martyrisés le diacre *Jacques*,

[1] Voir l'article *Privat*, dans le *Dictionnaire de Moréri*, et l'*Histoire de l'Église*, par Godeau, évêque de Vence, p. 300 et 336. Paris, 1657, in-f°.

[2] *Hist. ecclés.*, liv. VIII, chap. XLV, p. 368.

[3] *Topographie des saints*, p. 128. On lit au mot *Lambese* de cet ouvrage : « Ville de Numidie, à 8 ou 9 lieues de Cirthe, siége d'un évêque, sur la rivière Ampsaga, appelée encore aujourd'hui Lambic, quoique ruinée, dans le royaume de Tunis. — On fit mourir, l'an 259, un nombre prodigieux de martyrs en cette ville, où le gouverneur de la Numidie les faisait venir de divers points de la province. Entre les plus célèbres, on compte saint Jacques, diacre ; saint Marien, lecteur ; saint Émilien, chevalier ; saint Agapius et saint Segondin, évêques ; sainte Tertulla et sainte Antonia, vierges, qu'on y avait transportés des prisons de Cirthe. »

[4] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. IV, p. 209.

le lecteur *Marien* et autres. M. le capitaine du génie Carette[1], ancien préfet de la province, dans un mémoire adressé à l'Académie des Inscriptions, s'appuyant sur les textes et surtout sur une inscription trouvée à Constantine, reporte près de cette ville le théâtre de cet événement. Ce fait intéressant pour l'histoire de l'Église d'Afrique ne nous paraît pas encore suffisamment éclairci.

Une lettre de saint Cyprien de l'an 252 ou 253, donne à Lambèse le titre de colonie[2]. Ce document de l'éloquent et pieux évêque de Carthage est loin d'être sans valeur; il est bon toutefois de remarquer que cette qualification n'est mentionnée ni dans Ptolémée, ni dans l'*Itinéraire* d'Antonin, ni sur la Table de Peutinger, et que jusqu'ici, aucune inscription ne l'a reproduite; on doit donc la regarder comme incertaine[3].

Le témoignage de Ptolémée sur le séjour de la III[e] légion Auguste dans cette ville, qu'il nomme

[1] *Rapprochement d'une inscription trouvée à Constantine et d'un passage des Actes des martyrs*, par M. Carette, dans les *mém. présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, II[e] partie, t. I, p. 206-216, 1843.

[2] « In Lambesitana colonia. » Epist. LV *ad Cornelium, de Fortunato et Felissimo*, p. 84 *S. Cypriani operum*, in-4°, Parisiis, 1726.

[3] En 1844, durant l'expédition dirigée contre les Ouled-Solthan, par M. le duc d'Aumale, à la grande halte faite sur l'Oued-Merouanah, le lundi 6 mai, nous copiâmes, dans

Lambæsa legio tertia Augusta s'est pleinement confirmé : on retrouve ces mots sur de nombreux

une ruine fort étendue, l'inscription suivante, où Lambèse est appelée municipe :

[F] ORTVNAE
[RE] DVCI. AVG
. . HOSTILIVS
. F. ARN. FELIX
[C]ARTHAG. VET
[E]X. BF. LEG. DVO
. IIRALICIVS ET
PONTIFEX. MV
NICIPIILAMBAE
PATER. HOSTILI
FATA . . . . . HFQ
DI . . . . R
. . . . VR
. . . . N
. . . .
. . . .
. . . .

Nous sommes donc parfaitement autorisés à douter de l'exactitude du titre de colonie donné à cette ville par saint Cyprien, et à attendre de nouvelles découvertes pour nous prononcer; d'autant mieux que nous opposons au témoignage du saint évêque africain, mais qui ne paraît pas être venu à Lambèse, le témoignage d'un autre Africain, né à Carthage, et habitant Lambèse, où il a exercé diverses magistratures, dont l'énumération exigeait la citation du titre exact que portait cette ville. On ne peut pas en dire autant de la lettre de saint Cyprien.

monuments, grands et petits, jusque sur les tuiles et les briques[1].

[1] « Il est remarquable que toute la province de Numidie n'a jamais eu, en permanence, qu'une seule légion romaine de garnison, et toujours la même depuis Auguste au moins, jusqu'à Maximin. C'est un fait établi par la double autorité des textes et des inscriptions.

« Dion Cassius, indiquant la répartition qu'Auguste avait faite des légions entre les diverses provinces de l'empire, dit que la IIIe légion Auguste (τώ τε [τρίτον] ἐν Νουμιδίᾳ τὸ Αὐγούστειον) fut placée en Numidie*; il est d'accord avec Tacite, qui ne compte qu'une légion en Afrique : « In Africa « legio et auxilia tutandis imperii finibus, sub divo Augusto « Tiberioque principibus, proconsuli parebant **. » La IXe légion hispanienne n'y fut jointe que temporairement pour la guerre de Tacfarinas***. Ainsi, tandis qu'Auguste mettait deux légions en Égypte**** et trois en Espagne*****, il ne crut pas nécessaire d'en mettre plus d'une dans la Numidie. Cette unique légion s'y trouvait sous Vespasien et sous Domitien; on l'y rencontre encore sous Hadrien, entre Cirta et Rusicada, et sous Maximin en 238, travaillant à la route qui unissait Théveste à Carthage. Jusqu'ici on n'a pas trouvé en Algérie d'inscription où soit citée, comme y résidant, une autre légion que la IIIe légion Auguste; les auteurs et les monuments épigraphiques s'accordent pour établir qu'entre Auguste et Théodose, pendant quatre siècles, il n'y a eu dans la Numidie qu'une seule légion romaine, cantonnée à Lambæsa, à peu près à moitié chemin entre la mer et la limite méridionale de la domination romaine.

« La province était donc gardée par trois sortes de forces militaires :

* LV, XXIII.

** Tacit. *Hist.*, II, XCVII ; IV, XLVIII ; *Annal.*, II, LII.

*** Tacit. *Annal.*, IV, XXIII.

**** Strabon, XVII, p. 797 et *Inscr.* ap. Orell., n° 3057.

***** Tacit. *Hist.*, IV, V.

L'emplacement était en effet admirablement choisi pour fonder un grand établissement militaire : il se trouve abrité des vents du désert par les hautes montagnes de l'Aourès, dans une plaine élevée de plus de 1000 mètres au-dessus du niveau de la mer, au point de partage des eaux de la Numidie, dont il occupe à peu près le centre, et qu'il commande au nord et au sud. De nombreuses routes s'y croisaient et facilitaient aux sol-

« 1° La III[e] légion *Augusta Pia Vindex*, composée de 6000 fantassins et de 726 cavaliers *;

« 2° Les auxiliaires, dont le chiffre est inconnu, mais qui ont pu difficilement s'élever, en maximum, au delà de l'effectif de la légion ;

« 3° Les habitants des villes. Ces villes étaient toutes fortifiées et ornées de monuments publics, comme Cuiculum, Lambæsa, Théveste, Sitifis, Calama, et c'étaient des villes toutes romaines, où les Romains importèrent leur système municipal, en s'assimilant les indigènes, avec d'autant plus de facilité, qu'ils n'avaient pas, comme nous, à triompher d'un obstacle religieux presque invincible. La population mâle, dans chacune de ces villes, où se trouvaient nombre d'anciens soldats, pouvait former une force suffisante pour repousser une première attaque, en attendant qu'un détachement de la légion ou des troupes auxiliaires vînt leur porter secours. »

Cette note est extraite d'un mémoire publié par M. Letronne, sous ce titre : *Deux inscriptions votives dédiées au soleil Mithra par le Pannonien Marc Aurèle Sabinus, préfet de la III[e] légion Auguste, sous l'empereur Maximin, trouvées, l'une à Lambæsa (Numidie), l'autre à Sitifis (Mauritanie)*. Extrait du *Journal des Savants*, octobre et décembre 1847.

* Lange, *Hist. mutat. rei milit. Rom.*; Gœtting. 1846, p. 90.

dats de la légion le moyen de se porter rapidement sur tous les points de la province.

On comprend qu'avec ces éléments de prospérité ce camp soit, en peu de temps, devenu une ville considérable. « La manière dont l'*Itinéraire* parle de Lambèse, dit Shaw[1], fait voir que ce devait être la ville la plus grande de ce pays. » Ce fait ne nous paraît pas douteux : ses ruines sont là pour l'attester ; mais comment expliquer le silence des historiens sur les causes qui ont amené la disparition d'une ville dont la garnison était assez puisante pour maintenir toute la Numidie sous le joug romain? Nous regardons comme inadmissible que cette ville ait été abandonnée à la même époque et par les mêmes raisons que *Tamugadi*, c'est-à-dire vers 480, pendant la guerre des Maures contre les Vandales, sous le règne d'Hunéric fils de Genséric[2]. Il nous paraît

[1] T. I, p. 146. Shaw s'explique mal ; il a voulu dire que les nombreuses routes marquées sur l'Itinéraire, comme passant à Lambèse, indiquaient une grande ville.

[2] Cette opinion a été émise par M. Fournel, *Richesse minérale de l'Algérie,* I, p. 283 : « Il n'est pas, dit-il, fait mention de Lambèse dans la notice des évêques de Numidie qui, en 484, répondirent à la convocation d'Hunéric ; on est donc fondé à admettre que cette ville fut détruite dans la guerre qui eut pour issue l'expulsion des Vandales de l'Aourès, c'est-à-dire vers 480. Sa destruction fut probablement consommée en même temps que celle de Tamugadi, car les mêmes raisons existaient ; il est seulement extraordinaire, comme l'a remarqué M. Pellissier, *Mém. hist. et*

impossible que Procope, qui raconte le désastre de *Tamugadi*, ait passé sous silence celui de *Lambèse*, la première ville de la province, si cette ville eût encore existé à cette époque.

Il ne faut pas perdre de vue que Lambèse, siége du gouvernement et principale résidence de la III[e] légion Auguste, différait essentiellement, par ses habitants, des autres villes de la province. Sa population devait se composer des grands dignitaires, des employés et surtout des familles des individus tenant ou dépendant, à divers titres, de la légion; cette population, plus ou moins flottante, plus ou moins fixée dans la province par intérêt ou par devoir, faisait, à des degrés divers, partie du gouvernement romain, dans la Numidie, et devait naturellement suivre ses destinées. Lorsque Genséric et ses Vandales débarquèrent en Afrique, la légion, et avec elle toute la population militante de Lambèse, c'est-à-dire la population presque entière, dut se porter au-devant de l'ennemi, et, à la suite d'événements désastreux, quitter le pays, probablement sans avoir pu revoir ses foyers; dans ces circonstances, le peu d'habitants restés dans la ville, en grande partie les femmes, les enfants, les invalides, beaucoup trop faibles pour résister

géograph. sur l'Algérie, p. 389, que Procope ne nomme pas une seule fois cette ville, dont les vastes ruines, encore debout, attestent l'importance. »

à un ennemi victorieux, trop attachés au gouvernement romain pour en reconnaître un autre, par crainte, se hâtèrent de quitter la province, et, par affection, cherchèrent à rejoindre la légion, où la plupart devaient retrouver leurs pères, leurs maris, leurs frères, leurs amis.

Cet abandon de la ville s'étant accompli sans résistance, comme suite naturelle d'événements plus importants relatés par les historiens, on comprend que ces mêmes historiens n'en aient pas fait mention, comme ils ont fait des siéges de Cirta, d'Hippone, de Carthage, dont les habitants, aborigènes et fortement attachés au sol, ne quittèrent pas les villes et opposèrent une vigoureuse résistance aux nouveaux conquérants.

L'hypothèse que nous suivons : *l'abandon forcé, mais sans résistance de Lambèse, lors de l'invasion vandale,* explique naturellement pourquoi la ville ne fut pas saccagée, et pourquoi ses monuments, restés debout et lentement minés par le temps, présentent les ruines les plus importantes de la province.

Les Vandales envahirent le pays en mai 428; on conçoit que l'évêché de Lambèse pouvait être représenté au synode de Carthage en 411, et qu'il ne pouvait plus l'être en 484, à l'assemblée convoquée par le roi vandale Hunéric, puisque cette ville avait cessé d'être habitée depuis plus de cinquante ans. Par la même raison, Pro-

la Numidie, comme dans les autres provinces romaines.

Au reste, quelle que soit la valeur de l'opinion que nous venons d'exposer sur les causes de la destruction de Lambèse et les circonstances qui ont précédé ou accompagné cet événement, il n'en reste pas moins un fait incontestable, c'est que, sur le vaste espace occupé par les ruines de cette cité, vivait autrefois une population nombreuse et opulente. Les données de la statistique permettent d'évaluer approximativement, au moyen de l'étendue superficielle d'une ville, la force numérique de sa population : en France, dans nos chefs-lieux de département, chaque hectare représente au moins 100 habitants[1]. Lambèse, à en juger par l'étendue de ses ruines, devait occuper un espace d'environ 2500 mètres sur 3 000, soit 750 hectares. Ainsi, s'il était possible d'appliquer nos règles modernes à cette ville, elles porteraient le nombre de ses habitants à 75 000. Il faudrait donc se représenter cette antique cité avec les dimensions de Lille, de Nantes, ou de Toulouse. Mais notre manière de vivre et notre mode de bâtir diffèrent trop des usages des anciens, pour que l'on puisse soumettre leurs cités aux règles de notre statistique; le chiffre auquel nous conduisent les données modernes, 75 000 ha-

[1] A Paris, la moyenne est de 230 habitants par hectare; on en compte 833 dans les 4e et 7e arrondissements.

bitants, nous paraît donc exagéré, par les considérations suivantes : 1° les habitations antiques, moins hautes que les nôtres, et avec les annexes indispensables aux mœurs de ces temps, devaient tenir sur le sol une place beaucoup plus étendue que celle qui est occupée par nos maisons, où l'espace est en général parcimonieusement calculé ; 2° les anciens avaient dans leurs villes un bien plus grand nombre d'édifices publics que nous, ce qui en augmentait l'étendue sans augmenter le nombre des maisons logeables ; ajoutons que le siége du gouvernement de la province, et le séjour de la IIIe légion Auguste à Lambèse contribuaient à multiplier, dans cette ville, ces sortes de constructions ; 3° d'après ce que nous avons dit, la population de Lambèse était formée en très-grande partie par les familles des individus composant la légion, par celles des auxiliaires[1], des vétérans et des employés du gouvernement. Or, la force numérique d'une légion était au-dessous de 7000 individus ; le nombre des auxiliaires était à peu près égal à celui des légionnaires, et il n'est pas probable que les vétérans et les employés réunis fussent plus nombreux que les auxiliaires. Avec ces trois chiffres assemblés, on arrive tout au plus à 20 000 ou 22 000 hommes, parmi lesquels il devait se trou-

[1] Si toutefois les corps auxiliaires étaient aussi stationnés dans cette ville, ce qui ne nous est pas encore démontré.

ver beaucoup de célibataires. Il nous paraît difficile que ces 22 000 hommes, mariés et non mariés, aient pu former une population de 75 000 à 80 000 habitants, surtout si l'on fait attention que la légion avait nécessairement des détachements sur divers points de la province, et qu'il est indubitable que beaucoup de vétérans, plusieurs inscriptions le démontrent, allaient s'établir dans les villes voisines. Nous appelons de tous nos vœux la publication d'études qui permettraient de résoudre la question suivante : La superficie d'une ville antique étant connue, dire quel pouvait être le nombre de ses habitants? Ce problème est soumis à des lois que, personnellement, nous ignorons et que nous jugeons devoir essentiellement différer des formules modernes. Une statistique faite à ce point de vue trouverait d'utiles et nombreuses applications en Algérie, où l'on rencontre des cités romaines, soit désertes, soit habitées par les Arabes ; ces dernières auraient de plus un intérêt comparatif assez curieux.

Les populations voisines, qui viennent établir leurs douars sur les ruines de Lambèse, soit pour faire paître leurs troupeaux, soit pour faire la moisson, ont été obligées, vu leur étendue, de les diviser en quartiers, qu'ils distinguent les uns des autres par des noms particuliers ; ainsi, 1° *Tezzoute* ou *Tezzoulet*, qui est le nom général de Lambèse, désigne plus spécialement les ruines

qui se groupent vers le prætorium; 2° *Ksar-Afia* (le château de la paix) comprend le nord de la ville; 3° *Aïn-Drin* est la partie sud-est où sont les aqueducs, le temple d'Esculape, etc.; 4° enfin, *Bou-Menana* est le nom de la partie sud-ouest.

Nous regardons comme un faubourg de Lambèse des ruines qui en sont éloignées d'un kilomètre, et que les Arabes connaissent sous le nom de *Mercanda*. M. Boissonnet a vu de ce côté une porte triomphale avec une seule baie, de 4 mètres de large. Ses pieds-droits, assez remblayés pour que l'on ne voie pas leurs bases, reçoivent sur leurs impostes les retombées d'un arc plein cintre, encore complet, dont l'archivolte est formée par une large moulure. La porte est flanquée de deux pilastres doriques, qui posent sur des piédestaux et soutiennent un entablement presque entier. Le monument est terminé par un attique en partie détruit. Sur sa face ouest, on lit l'inscription n° LVII, et sur le côté opposé, le n° LVIII. M. Boissonnet a copié au même endroit les n°s LIX et LX. Ces quatre inscriptions sont fort intéressantes : par un hasard heureux, le nom de ce faubourg s'y trouve répété deux fois, d'abord sur la face ouest de la porte, puis sur le n° LXV.

Le camp n'est plus dans le col de Batna; en changeant de place, il a changé de nom : c'est aujourd'hui *Lambèse-Camp;* il se trouve à l'extrémité occidentale d'une plaine, dont Lambèse-

Ville occupe l'extrémité orientale. Le camp et la ville sont séparés par 7000 à 8000 mètres.

Le nouvel établissement, nous l'avons déjà dit, a été formé à *Raz-El-Aioun-Batna* (tête des fontaines de Batna). Comme l'indique ce nom, il y a là des sources abondantes; on y voyait quelques restes de constructions romaines, c'est-à-dire beaucoup de grandes pierres de taille et divers fragments d'architecture, dispersés et renversés confusément par terre et dans l'eau. Sur une légère élévation, on voyait une petite enceinte carrée de 12 à 15 mètres de côté; dans ses assises, nous avons dessiné la sculpture gravée pl. II, fig. 6, et deux inscriptions tumulaires n°s LXXV et LXXVI, placées sur des pierres dont la fig. 11, pl. II, donne la forme.

La plaine, entre le camp et la ville, est parsemée de villas antiques, détruites par le temps ou par la main des hommes; elles sont englouties par les alluvions. Quelques pierres surnagent encore à la surface du sol; elles indiquent les positions de ces habitations, et font présumer ce que des fouilles bien dirigées pourraient faire découvrir.

La plus grande de ces ruines est à égale distance du camp et de la ville. En mai 1844, à notre retour de Biskra, nous y avons dessiné les inscriptions n°s LXIII, LXIV, LXVII, LXVIII, LXX, LXXII, LXXIII et LXXVII.

Le n° LXIII est placé sur une colonne de $1^{m},10$

de longueur; nous l'avons fait graver (pl. II, fig. 7) pour montrer avec quelle négligence il est écrit. Le n° LXIV était dans un mur et presque entièrement remblayé; le bas de la pierre est beaucoup mieux conservé que le haut, resté exposé aux injures de l'air. Toutes ces pierres, excepté le n° LXIV, étaient renversées sur le sol actuel, et toutes, hormis le n° LXIII, sont gravées sur des blocs quadrangulaires, brisés à la partie supérieure; les inscriptions sont renfermées dans des cadres simples, qui diffèrent peu les uns des autres.

D'autres inscriptions, trouvées entre le camp et la ville, nous ont été communiquées par diverses personnes; ce sont les n[os] LXI, LXII, LXIX, LXXI, LXXV, LXXVIII et LXXIX.

Les n[os] LXI et LXII sont gravés sur des autels à peu près semblables, ornés de moulures et brisés par le haut. Ces deux inscriptions nous ont été communiquées par une personne dont nous ignorons le nom. Nous avons du n° LXII une seconde leçon identique donnée par M. de Chateaubriand, qui a aussi copié les n[os] LXIX, LXXI, LXXVIII et LXXIX; le n° LXIX sur une colonne ou cippe cylindrique; le n° LXXI sur une pierre semblable de forme à celle de la fig. 11, pl. II; les n[os] LXXVIII et LXXIX sur des pierres quadrangulaires. Nous avons deux leçons du n° LXXVIII et trois du n° LXXIX. Le n° LXXV se trouve encore en place, sur la face d'un tombeau, restauré en

1849 par les soins de M. le colonel Carbuccia[1].

Au nord-ouest de la plaine qui sépare Lambèse-Camp de Lambèse-Ville, et dans un enfoncement formé par un pli du terrain, on trouve une ruine qui se distingue des autres, non par son étendue, mais parce qu'on y voit le reste d'un édifice singulièrement construit, avec des pierres longues de 2 à 3 mètres. Nous donnons (pl. II, fig. 8) la perspective de ce monument, afin de montrer l'aspect du pays. Sur le premier plan du dessin, on remarque les fragments d'une très-grande pierre plate, avec rigole circulaire. La rencontre de cette pierre, dans le genre de celles que nous avons fait graver (pl. Ire, fig. 1, 2, 3, 17 et 18) nous fait supposer qu'il y avait ici un pressoir. Vers la partie droite du dessin, sur les deux longues pierres horizontales, on voit des encastrements, probablement destinés à recevoir des pièces de bois; celui du bas a 0^{m},20 de largeur, et 0^{m},30 de profondeur.

A gauche, on trouve, à la partie supérieure, une fenêtre complète, vue intérieurement. L'appui et le linteau de cette baie sont entaillés de manière à rendre l'ouverture plus grande; on remarquera sur les tableaux les entailles qui servaient à maintenir la fermeture. Ces détails sont plus visibles sur la fig. 9, perspective intérieure

[1] Voir la *Revue archéologique*, 6e année, p. 797; 7e année, p. 186.

de la fenêtre vue de face. Sur le tableau de droite, est un simple trou carré P, de $0^m,10$ de côté. Sur le tableau de gauche, l'entaille Q, large de $0^m,12$, est moins simple; elle est formée de deux parties : l'une, verticale et de même profondeur que le trou P. Cette profondeur, sur les parties horizontales, diminue en s'éloignant, et devient nulle en arrivant à la face intérieure du montant de la fenêtre. Cette disposition facilitait le placement de la barre qui fermait les volets. La fig. 10, perspective de la fenêtre vue extérieurement, montre de ce côté une tablette en saillie T, qui forme un petit balcon. La fig. 12 donne le plan de la fenêtre, suivant A B C. La fig. 13 est la coupe faite dans l'appui, suivant la ligne F G. Les fig. 14 et 15, élévations des tableaux de gauche et de droite, suivant DE et ED, font voir la forme des entailles P et Q. Nous avons indiqué en K et L, par des lignes ponctuées, les trous coniques dans lesquels devaient pivoter les jambages des volets; vers le bas, ces jambages étaient maintenus aux points M et N par la forme de la rainure, faite de deux plans inclinés RM, RN. Cet arrangement permettait de placer et de retirer les volets sans difficulté.

Nous donnons (fig. 16) le dessin d'une pierre que sa forme ferait prendre pour la clef d'un arceau, si ses quatre faces ne portaient pas des moulures. Peut-être cette pierre servait-elle à boucher l'ouverture d'une citerne.

Dans cette même ruine, nous avons copié les inscriptions nos LXV et LXVI, sur des pierres semblables à celle qui est représentée fig. 11, pl. II.

Nous avons indiqué, dans le cours de ce mémoire, plusieurs monuments singuliers, que nous n'avons rencontrés en grand nombre que dans cette partie de la province; nous voulons parler d'enceintes, ordinairement rectangulaires, dont les murs, hauts de 1m,20 à 1m,50, sont formés de longues pierres plates, s'engageant les unes dans les autres, à tenon et à mortaise. Nous ignorons leur usage; mais nous ne pouvons regarder comme de simples bassins destinés à recevoir de l'eau, ces constructions qui, quelquefois, ont de très-fortes dimensions. Le 2 mai 1844, en quittant la ville de *Bir*, point central des montagnes du *Ouled-Solthan*, pour retourner à Batna avec le corps de troupes commandé par M. le duc d'Aumale, nous eûmes occasion, pendant cette marche aussi rapide que longue, d'en voir plusieurs, sans pouvoir nous y arrêter. L'une d'elles, encore entière, située presqu'à la sortie de la vallée de *Berrich*, sur un terrain plat, au milieu d'une ruine romaine considérable, pouvait avoir 40 mètres sur 50; au milieu d'un de ses grands côtés, se trouve un hémicycle de 10 mètres de diamètre. Cette dernière cote, la seule dont nous soyons sûr, nous a servi à évaluer les autres dimensions à vue.

Entre le col de Batna et Lambèse-Camp, il existait une de ces constructions moins bien conservée. Nous avons cependant pu mesurer un de ses côtés, long de 24 mètres; l'une de ses extrémités était terminée par un bâtiment formant un carré parfait, de 6 mètres de côté, fait de grosses pierres de taille placées debout, équidistantes et reliées par des moellons; tout cela en trop mauvais état pour qu'il nous ait été possible de vérifier s'il existait des baies.

En juin de la même année, au moment de quitter Batna pour retourner à Constantine, nous avons trouvé une de ces constructions au nord-est du camp, sur un terrain fort accidenté, au pied des collines abrúptes et couvertes de bois qui forment le col; on ne voyait que le haut d'une des pierres angulaires. Après le déblai, le côté AB (pl. II, fig. 17, 18 et 19) s'est trouvé long de 18 mètres, et presque régulièrement formé par des pierres hautes de 1^{m},10, épaisses de 0^{m},30; les unes longues de 1^{m},50 à 2^{m},40 et terminées, à chaque extrémité, par un tenon, alternant avec d'autres, longues de 0^{m},70 à 0^{m},80, présentant deux mortaises. Trois pierres seules, les extrêmes A et B et le milieu, sont terminées au sommet par une petite pyramide quadrangulaire. La construction repose sur une sorte de soubassement *dabc*, dont la saillie est de 0^{m},10. Nous n'avons pu voir que l'amorce des côtés perpendiculaires à AB; un déblai entier eût été un immense travaii

pour un résultat probablement peu important. Nous avons constaté que le fond était formé de belles dalles, soigneusement et presque symétriquement placées; que les dalles latérales avaient un rebord haut de $0^m,04$, large de $0^m,10$, sur lequel venait se placer une entaille pratiquée vers le bas sur les pierres des côtés. Ces détails sont indiqués sur la coupe CD, fig. 19.

Ici se termine le travail que nous avons fait, en 1844, à Lambèse, pendant un court séjour sur les ruines de cette ville; ce travail s'est accru et souvent modifié par les communications qu'ont bien voulu nous faire plusieurs officiers qui, depuis, ont étudié ce pays. Nous citerons particulièrement M. le capitaine Boissonnet, ancien chef du bureau arabe de la province, et M. le docteur Leclerc, chirurgien aux zouaves. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que notre mémoire va se compléter par des documents plus étendus, qui comprendront le cercle entier de Batna. Ce nouveau travail a été exécuté, sous la direction de M. le colonel Carbuccia, commandant cette subdivision, par les officiers du 2e régiment de la légion étrangère. Espérons qu'une prompte publication de ces matériaux viendra jeter un nouveau jour sur l'histoire ancienne en général, et en particulier sur celle de l'Algérie.

DEUXIÈME PARTIE.

M. le commandant de La Mare a fait connaître, au commencement du mémoire qui précède, les circonstances sous l'empire desquelles son travail a été rédigé. Ces circonstances, qui lui faisaient un devoir de publier les résultats de ses recherches sur la ville de Lambèse et ses environs, m'imposent à moi, dans le commentaire que je vais joindre aux inscriptions recueillies par notre confrère, une extrême réserve. La plupart de ces monuments ont été copiés à la hâte, pour ainsi dire sous le feu de l'ennemi; dans l'exploration que nous allons entreprendre ensemble[1] des lieux où ils ont été découverts, peut-être pourrons-nous les étudier de nouveau, à loisir cette fois et avec sécurité. Si ce bonheur nous est réservé, nous comptons bien en prendre de nouvelles copies,

[1] Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 11 juillet 1850, M. Renier a été chargé de la mission d'explorer les monuments épigraphiques de Lambèse et des lieux environnants.

(*Note de la Commission des impressions.*)

ou des estampages qui nous en fourniront un texte désormais certain. D'un autre côté, les graves difficultés que présentent quelques-uns de ces monuments, pourront trouver leur solution dans ceux que nous espérons ajouter à ce recueil, déjà si riche et si important. Hasarder dans de telles circonstances, de simples conjectures, ce serait m'exposer à les voir bientôt réduites à néant par l'inexorable logique des faits, et, dans tous les cas, rechercher, à mes risques et périls, et sans profit pour la science, une vaine satisfaction d'amour-propre; ce but ne saurait être le mien : il ne serait digne, ni des lecteurs auxquels je soumets ce travail, ni de la Société qui a bien voulu lui accorder l'hospitalité de ses mémoires.

Léon RENIER.

Aïn-Ouaghrât.

I.

AVNDICIVS
AVRNANVS
VIXTANNIS XXX
HSOB

Aïn-Tensilet.

II.

IMP CAES PIV:
SEVERO PERTIN.
CI AVG ARABICO
ADIABENICOP..
TRP III IMPVCO.
II PP EXIVCNCV
RVPPOMPONIO
IAVSTO AVRELIO
DD SOCRATE NITO
AVGGNNIIBREGI

Les lignes 1 à 5 n'offrent aucune difficulté; elles se lisent ainsi :

Imperatori Cæsari [Lucio Se]p[t]imio[1] || *Severo Pertin[a* || *ci Augusto Arabico* || *Adiabenico, pontifici [maximo,* || *tribunicia potestate III, imperatori V, consuli* || *II, patri patriæ...*

Elles prouvent que ce monument a été élevé en 195 de notre ère. Je dois m'abstenir de toute conjecture sur les lignes suivantes; seulement je ferai remarquer qu'à l'avant-dernière, les sigles DD (*decurionum decreto*), si la lecture en est bien certaine, pourraient faire voir, dans le mot

[1] La première ligne doit évidemment se restituer ainsi :

IMP. CAES. L. SEPTIM

qui suit, le nom des anciens habitants du lieu où cette inscription a été découverte. Je n'ai trouvé, dans les documents qui nous sont restés sur la géographie de la Numidie, aucun nom de lieu d'où cet ethnique puisse venir.

III.

IMP CAES L SEP,
MO SEVER . . . . .
INACI AVGI . . . .
CO ADABIA . . . .
P M T R P III . . . .
V̄ COS Ī̄I PP . . . .
. SCNGIB , . . .
SES FECE . . . .

Les six premières lignes doivent se lire ainsi :

Imperatori Cæsari Lucio Sep[ti]||mio Sever[o Pert]||inaci Augusto [Arabi]||co Adiab[enico || pontifici maximo, tribunicia potestate III, [impera-tori || V, consuli II, patri patriæ...

Cette inscription est, comme la précédente, de l'année 195. La septième ligne contient aussi un ethnique, dont la dernière syllabe SES commence la ligne suivante, mais qu'il me paraît impossible, quant à présent, de restituer.

Oum-El-Asnab.

IV.

M Ꝗ S
. . . NVS CRISPIN . .
. . . VIX ANNIS XXXV . .
. . . VNDVM VOLVI. . . . .
. . S. FILIA PATRI. . . .

Diis Manibus sacrum. || ... *Crispi]nus Crispin[i filius* || ... *Vixit annis XXXV* .. || ... *sec[undum volu]ntatem*.. || ...*s filia patri*...

V.

D . M . S
OCET I S I M O
CLIS . . OVA
VIXIT AM VIII
. . . RITO
. . . .

VI.

D M S
IVLIA MON
NINA . VAN
CCLXX P M A
FILI FECERVN

Diis Manibus sacrum. || *Iulia Mon*||*nina. Vixit an* || .... *LXX. Piæ Matri* ||*filii fecerunt.*

VII.

D M S
M VIRIVS
VICTORVAN
LX OCDATIVA
L MARITO FECIT

Diis Manibus sacrum. || *Marcus Virius* || *Victor. Vixit annis* || *LX. Octavia* (?) *Dativa* || *pio marito fecit.*

L'abréviation OC pour *Octavia*, est inusitée; il me paraît cependant difficile d'interpréter autrement ce sigle.

VIII.

D M S
SVLPICIA M
LSALLINAVIXAN
XXX SVL MESALI
NVS FECIT

Diis Manibus sacrum. || *Sulpicia M*||*esallina. Vixit annis* || *XXX. Sulpicius Mesali*||*nus fecit.*

Remarquez *Mesallina* et *Mesalinus*, pour *Messalina* et *Messalinus*, et ce surnom de famille *Valeria*, donné à des individus de la famille *Sulpicia*.

Ksour-el-R'ennaia.

IX.

OPPIO ASARCIO OPPI FIL VIX. AN. XL
MEMMIA VENERIA CONIVGI MAE
RENTI ☙ UNA CVM P. TREBIO H O
NORATO ☙ PARENTE FECIT ☙

Oppio Asarcio, Oppi filio. Vixit annis XL. || Memmia Veneria conjugi mæ||renti, una cum Publio Trebio Ho||norato parente, fecit.

A Oppius Asarcius, fils d'Oppius. Il vécut XL ans. Memmia Veneria à son époux bien méritant, conjointement avec Publius Trebius Honoratus, son père.

Le cognomen *Asarcius*, dont je ne connais aucun autre exemple, paraît être un dérivé du grec Ἀσαρκός, *maigre*, *décharné*. — Remarquez l'orthographe du mot *mærenti*. Nous en rencontrerons d'autres exemples dans le cours de ce recueil.

X.

D M S
L. AVRELIO
L. FILIO AVRE
LIA LAMBAE
SE TERTIO
VET. V. AN. LXX

Diis Manibus sacrum. || Lucio Aurelio, || Lucii

filio, Aure||lia [tribu, domo] Lambæ||se, Tertio, || veterano. Vixit annis LXX.

Cette inscription, qui, au premier abord, ne semble être qu'une épitaphe des plus ordinaires, est cependant, au fond, une des plus importantes de ce recueil.

Les noms, dans les inscriptions funéraires, surtout dans celles qui sont destinées à rappeler la mémoire des militaires, sont ordinairement disposés dans l'ordre suivant :

Le *prænomen*.

Le *nomen*, ou nom de famille.

Le *prænomen du père* au génitif et suivi du mot *filius*.

Le *nom de la tribu* à l'ablatif.

Le *cognomen* ou surnom.

Le *nom du pays natal*, à l'ablatif, seul ou précédé de la préposition *e* ou *ex*, ou bien de l'un des mots *domo*, *natione* et *natus*.

C'est là la règle générale; mais cette règle souffre une exception : quelquefois le nom du pays natal, seul et à l'ablatif, se trouve entre le nom de la tribu et le *cognomen*[1]. Ainsi, on lit dans une inscription de Pesaro, publiée par Fabretti[2], et par Olivieri[3] : D. M. M. PACCI M. F. CAM. VERONA SENECIONI MIL. COH. VII PRAET. etc.,

[1] Voy. Hultmann, *Miscell. epigraph.*, p. 238.

[2] *Inscriptiones antiq.*, p. 137, n. 123.

[3] *Marmor. Pisaurens.*, p. 16, n. 39.

aux Dieux Mânes de Marcus Paccius Senecio, fils de Marcus Paccius, de la tribu Camilia, né à Vérone; soldat de la VII[e] cohorte prétorienne; dans une inscription trouvée à Orta, et publiée par Fabretti[1], et par Doni[2] : SEX. ATVSIVS SEX. FIL. FABIA ROMA PRISCVS, etc. *Sextus Atusius Priscus, fils de Sextus Atusius, de la tribu Fabia, né à Rome;* dans une inscription d'Aquilée, publiée aussi par Doni[3] : M. CLVVIVS M. F. PAL GAVD. MILES COHOR. III PR., etc., *Marcus Cluvius Priscus, fils de Marcus Cluvius, de la tribu palatine, né à Caudium, soldat de la III[e] cohorte prétorienne;* dans une inscription de Rome, publiée par Gruter[4], et par Fabretti[5], : T. AVRELIO T. F. VLP. NOVIOMAG. VINDICI, *A Titus Aurelius Vindex, fils de Titus Aurelius, de la tribu Ulpia, né à Noviomagus* (Nimègue), etc.

La tribu *Ulpia*, mentionnée dans la dernière de ces inscriptions, n'est point une des trente-cinq tribus ordinaires, dans lesquelles le peuple romain était divisé, et dont le nombre est fixé par deux inscriptions du règne de Tibère, reproduites dans le recueil d'Orelli, sous les n[os] 3064 et 3065; c'est une de ces tribus imaginaires, formées pour les vétérans, auxquels les empereurs

[1] *Op. laud.*, p. 482, n. 6.
[2] *Inscript. antiq. in Etrur. urbibus exstant*, class. VI, n. 53.
[3] *Ibid.*, cl. VI, n. 149.
[4] P. 529, n. 9.
[5] *Op. laud.*, p. 511, n. 518.

avaient accordé le droit de cité, et qui étaient trop éloignés du siége des anciennes tribus pour pouvoir s'y faire inscrire, ou trop pauvres pour payer les frais de leur inscription[1]. Le nombre de ces tribus imaginaires dont l'existence avait été démontrée d'une manière certaine, était, jusqu'à présent, de cinq, savoir: cette tribu *Ulpia*, dont nous venons de parler, et les tribus *Ælia*, *Augusta*, *Flavia* et *Julia*. L'existence d'une tribu *Aurelia* avait été soupçonnée par Fabretti, d'après un monument publié par lui[2], mais malheureusement fort mutilé. C'est un catalogue de soldats, dont les noms sont suivis de l'indication de leur tribu et du lieu de leur naissance. La vingt-quatrième ligne de ce catalogue est incomplète, ainsi que les suivantes; elle est ainsi conçue:

M. AVREL. M. F. AVR.....

C'est sur cette ligne que Fabretti appuyait sa conjecture, à laquelle notre inscription vient donner enfin un caractère évident de certitude. Ce monument prouve en outre que les vétérans gratifiés du droit de cité par l'empereur Marc Aurèle, et pour lesquels avait été créée cette tribu Aurelia, étaient établis dans les environs de Lambèse, où le nom *Aurelius* était, en effet,

[1] Voy. Orelli, *Inscript. rom. select.*, t. II, p. 26.

[2] *Op. laud.*, p. 340, n. 513. Cf. Murat. 849, 3, et Kellermann, *Vigil. Romanor. latercul.*, p. 52, n. 111.

fort commun, ainsi qu'on peut s'en convaincre en parcourant ce recueil[1].

Enfin, le monument qui nous occupe nous fait connaître le véritable nom de cette ville, qui a été jusqu'ici transcrit d'une manière peu correcte.

On a vu que ce nom, à l'ablatif, y est écrit *Lambæse*. Il se trouve au même cas, trois fois, sans aucune variante, dans l'*Itinéraire d'Antonin*[2], une fois dans la *Table Théodosienne*[3], et il y est écrit *Lambese*, ce qui revient au même, puisqu'on sait que, dans ces deux documents, la double voyelle Æ est presque toujours remplacée par un E simple. On le lit à l'accusatif, *per Lambesem*, dans l'*Itinéraire d'Antonin*[4], et au génitif, dans notre numéro XXVIII, *Genio Lambæsis*. Le nominatif était donc *Lambæsis*, ou *Lambæses*, et non pas *Lambæsa*, comme on l'avait conjecturé d'après le texte de Ptolémée, où ce nom est écrit Λάμбαισα[5]. Mais ce n'est là qu'une transcription d'un nom latin en lettres grecques, et ces transcriptions sont ordinairement si peu exactes, que c'est à peine, si en présence des

[1] Peut-être faut-il voir une abréviation du nom de la tribu *Aurelia*, dans les trois premières lettres de la seconde ligne du n° I. NANVS serait alors le cognomen du personnage, dont le *prænomen* et le *nomen* devaient se trouver dans la première ligne.

[2] P. 32, 34 et 40 de l'éd. de Wesseling.

[3] Segm. II, E.

[4] P. 33.

[5] Lib. IV, c. III, s. 20.

faits que nous venons d'énumérer, on peut citer le célèbre géographe. Dans tous les cas, son texte, qui ne nous est parvenu que par l'intermédiaire de nombreux copistes, ne peut contre-balancer l'autorité de monuments gravés à Lambèse même, et contemporains de la splendeur de cette ville.

Ajoutons que cette dernière autorité, déjà si grande, est encore confirmée par la forme de l'ethnique *Lambæsitanus*, qui peut être restitué avec certitude dans notre numéro XXXI, et qui se lit en toutes lettres dans saint Cyprien[1], et dans les *Actes des Martyrs*[2]. Cet ethnique, en effet, ne peut venir que d'un nom terminé au nominatif en *is*, en *es* ou en *e*[3]; c'est ainsi que *Gaditanus*[4] vient de *Gades*[5], *Bilbilitanus*[6] de *Bilbilis*; *Calaritanus*[7] de *Calaris*, *Calagu-*

[1] *Lambesitanam coloniam*. Cyprian., *Epist.* XXX, *ad Cornelium*.

[2] *Lambesitanus carcer*. *Act. prior. martyr.*, ed. Ruinart; Veron., 1731, p. 193.

[3] Cette dernière terminaison, qui est particulière aux noms neutres, ne peut être celle du nom latin de Lambèse, puisque ce nom fait à l'accusatif *Lambæsem*.

[4] Plin., *Hist. nat.*, II, 103 (106); Cic., *Balb.*, 18; *Attic.*, VII, 7.

[5] Remarquez toutefois que ce nom est au pluriel, et que son primitif singulier pouvait être terminé en *is*.

[6] *Aquæ Bilbilitanorum*. *Itin. Anton.*, p. 437 et 438.

[7] Tit. Liv., XXVII, 6; Cæs. *Bell. civ.*, I, 30; Plin., *Hist. nat.*, III, 7 (13), et 8 (14).

ritanus[1] de *Calaguris*, *Illiberitanus*[2] de *Illiberis*, et tous les ethniques en *politanus* des noms de ville terminés en *polis*. Il est vrai que l'on trouve dans les lettres de Peyssonnel, une inscription copiée par ce voyageur dans les ruines de Lambèse, et sur laquelle il a lu le mot *Lambasentium* (voy. le nº XXV). Mais nous démontrerons que le texte de cette inscription n'est rien moins que certain, et, le fût-il, qu'il ne pourrait nous être opposé; car si l'on peut affirmer que tout ethnique en *itanus* vient d'un primitif en *es*, en *is*, ou en *e*, la réciproque de cette proposition n'est pas également certaine.

En résumé, notre inscription doit se traduire ainsi :

Consacré aux Dieux Mânes. A Lucius Aurelius Tertius, fils de Lucius Aurelius, de la tribu Aurelia, né à Lambèse. Il vécut soixante-dix ans.

Elle peut servir à prouver,

1º L'existence d'une tribu *Aurelia*, formée de vétérans auxquels l'empereur Marc Aurèle avait donné le droit de cité, et qu'il avait établis dans les environs de Lambèse ;

2º Que le nom latin de cette ville est *Lambæsis* ou *Lambæses*, et non *Lambæsa*, comme on l'avait cru à tort jusqu'ici.

[1] Plin., *Hist. nat.*, III, 3 (4).

[2] Inscript., ap. Grut., 272, 7, et Maff., *Mus. Veron.*, 428, n. 2.

XI.

D M S
STATILIA IV
CVNDA VIXIT
AN LX L IVLIVS
BLANDVS MATRI
MERITAI FECIT

Diis Manibus sacrum. || Statilia Iu||cunda: Vixit || annis LX. Lucius Julius || Blandus matri || meritæ fecit.

XII.

D M S
L. IVLIVS
BLANDVS
VIXIT AN LX
L IVLIVS BL
ANDVS FPA
TRI VER FEC

Diis Manibus sacrum. || Lucius Iulius Blandus. || Vixit annis LX. || Lucius Iulius Bl||andus filius pa||tri [m]erito fecit.

XIII.

. . . . FIERI PRAECEPIT
. . NTO PRAEFINITVM
. . CONIVGI ❦

... Fieri præcepit || ... testame]nto præfinitum || ... conjugi.

XIV.

IMP CAES
M AVRELIO
ANTONINO
AVGARMENI
ACOPARTHICO
MAX MEDICO
TRIB P XXIII IMP
II COS III PP II B'
RISOTIVSDM
IODIVINAE
ARAMDON
POSVIT
P FVNDANI
VS SOLVIT

La vingt-troisième puissance tribunitienne de Marc Aurèle répond à l'an 169 de notre ère; il avait été consul pour la troisième fois en 161 et proclamé imperator pour la cinquième fois en 168; il faut donc, à la huitième ligne, lire VCOS, au lieu de IICOS. On sait du reste qu'il n'est pas de confusion plus facile à faire dans les inscriptions un peu frustes, que celle de II avec V. Cette huitième ligne et les deux suivantes doivent, très-probablement, être ainsi restituées :

VCOS P P LIB[E
RIS[Q T]OTIVS D°M
V S], DIVINAE

Voyez dans Gruter, 1009, 2, et dans Orelli, 874, l'inscription d'un autel consacré à Junon

XX.

D M
FLAVIAE
APHODINAE
VIX AN LXXV

Diis Manibus || *Flaviæ* || *Aphodinæ* || *vixit annis LXXV.*

Le cognomen *Aphodina* est remarquable; je n'en connais pas d'autre exemple.

XXI.

SATVR
VIXIT

... *Satur*[*ninus* || *vixit* [*annis*...

XXII.

D M S
C IVLI
VS VIC
TORVA
XCVII
H S E

Diis Manibus sacrum. || *Caius Iuli*||*us Vic*||*tor. Vixit annis* || *XCVII.* || *Hic situs est.*

XXIII.

Peyssonnel, t. I, p. 354; Shaw, I, p. 148 :

IMP. CAES
AELIO HADRIANO
ANTONINO AVG
PONT. II. MAXIMO
TRIB. POTEST. X
IMP. II. COS. IIII. P. P.
DEDICANTE
INOVIO CRIPINO
LEG. AVG. PR. PR.

Imperatori Cæsari || Ælio Hadriano || Antonio Augusto || pontifici maximo, || tribunicia potestate X, || imperatori II, consuli IIII, patri patriæ, || dedicante || [Lucio] Novio Cri[s]pino || legato Augusti, proprætore.

La quatrième ligne doit se restituer ainsi :

PONTIF. MAXIMO.

et la huitième,

L. NOVIO CRISPINO.

Après la neuvième ligne, où sont énoncés les titres de ce personnage, il en manque, probablement, deux ou trois, qui devraient contenir le nom et les titres de celui qui avait fait les frais de ce monument.

Cette inscription est de l'an 147 de notre ère; elle doit se traduire ainsi :

A l'empereur César Ælius Hadrien Antonin Auguste, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunitienne pour la dixième fois, deux fois proclamé imperator, quatre fois consul, père de la patrie, la dédicace ayant été faite par Lucius Novius Crispinus, lieutenant de l'empereur, propréteur.

XXIV.

ESCVLAPIO ET SALVTI
IMP CAES M AVRELIVS ANTONINVS AVG PONT MAX ET
IMP CAESAR L AVRELIVS VERVS AVGVSTVS

Esculapio[1] *et Saluti* || *imperator Cæsar Marcus Aurelius Antoninus Augustus pontifex maximus et* || *imperator Cæsar Lucius Aurelius Verus Augustus.*

A Esculape et à la Santé, l'empereur César Marc Aurèle Antonin Auguste, et l'empereur César Lucius Aurelius Verus Auguste.

Cette inscription avait déjà été publiée, mais d'une manière inexacte, du moins quant à la division des lignes, par Shaw, t. I, p. 147, et dans les *lettres de Peyssonnel*, t. I, p. 351.

Il est remarquable que Lambèse et Batna soient les seules localités de l'Algérie, où M. de La Mare

[1] Cette orthographe n'est pas sans exemple; c'est ainsi que ce nom est écrit dans le n° 1573, du recueil d'Orelli.

ait trouvé des monuments du culte de la déesse *Cælestis* et d'*Esculape*, les deux principales divinités de Carthage. Cela se comprend d'ailleurs : Lambèse, quartier général des forces romaines en Afrique, devait avoir plus de rapports qu'aucune autre ville de cette contrée, avec Carthage, qui en était la véritable capitale politique.

XXV.

Peyssonnel, I, 384; Shaw, I, 148.

IMP. CAESARI
M. AVRELIO
ANTONINO
ARMENIACO
PARTHICO
TRIB. POTEST
PONT. MAX
LAMBASENTIVM
DD. PP

Cette inscription, qui n'a pas encore été retrouvée, à moins qu'on ne veuille en voir un fragment dans le numéro suivant, copié par M. Leclerc, sur un cippe en marbre blanc, près du prætorium, doit avoir été inexactement transcrite; en effet le nom de l'empereur Marc Aurèle, n'y est point accompagné du titre d'Auguste, AVG, qui devrait se trouver avant celui d'*Armeniacus*; le nombre des puissances tribunitiennes n'y est point indiqué, non plus que celui des consulats, et des victoires (IMP.); on peut donc élever des doutes très-fon-

dés sur l'exactitude de la transcription de la dernière ligne, LAMBASENTIVM, qui était cependant un des principaux arguments que l'on pût faire valoir à l'appui de l'orthographe, jusqu'ici adoptée, pour le nom latin de Lambèse.

XXVI.

Copie de M. Leclerc.

IMP. CAESAR
M. AVRELIO
ANTONINO
AVG. ARMENIACO
MEDICO. PARTIC
GERMANIC

Imperatori Cæsari || *Marco Aurelio* || *Antonino* || *Augusto Armeniaco* || *Medico. Parthico* || *Germanico.*

Cette inscription doit être postérieure à l'année 172, où Marc Aurèle prit le titre de GERMANIQUE[1].

XXVII.

AVG COS
. . . . IINERVAE ET GENII LAMBAE
. . . . SITANORVM ANNO ET MENSIBV
. . . . M. AVRELIO. COMINIO. CASSIAN
. . . . ICIPII

[1] Voy. Eckhel, *Doctrin. numor.*, t. VII, p. 73.

Ce monument est trop incomplet pour que je puisse me hasarder à en essayer, quant à présent, la restitution. Je ferai remarquer cependant que le SITANORVM, que je ne crois point être la suite du dernier groupe, LAMBAE, de la seconde ligne, n'en est point moins, à mes yeux, la seconde partie du génitif de l'ethnique *Lambæsitani*. Les six lettres dont se compose la dernière ligne, paraissent être le reste du mot MVNICIPII, ce qui viendrait à l'appui de la conclusion tirée par M. de La Mare, de l'inscription découverte par lui à la grande halte de l'Oued-Merouanah.

XXVIII.

GENIO LAMBAESIS
PRO SALVTE
IMPP. CAESS. L. SEPTIMI
SEVERI PERTINACIS AVG
ET. M. AVRELII ANTONINI
AVG. FELIC. PAR. BR. GER. MX
AVG. ET. IVLIAE AVG. MA
TRI AVG. N. ET. CASTROR
DEDICANTE. Q. ANICIO. FAVS
LEG. AVGG. PR. PR. CV. COS DES
L. BAEBIVS FAVSTIA
NVS SIG. LEG. III. AVG. P. V
L. BAEBI FELICIS. VET. EX
SIGNIFERO FILIVS
VOTVM SOLVIT

Ce monument a été élevé du vivant de Septime Sévère, puisqu'il est consacré au génie de Lam-

bèse, *pour la santé de ce prince*. Nous en fixerons tout à l'heure la date d'une manière plus approximative.

La sixième ligne a été évidemment gravée après coup, à la place d'une autre, effacée après l'assassinat de Géta, et contenant les noms de ce prince. C'est ce que prouvent, et les titres donnés dans cette ligne, à Caracalla, titres parmi lesquels celui de GER. MAX. (*Germanicus Maximus*), n'a été adopté par lui qu'après sa ridicule expédition de Germanie, en 213, plus de deux ans après la mort de son père, et surtout la répétition du titre d'*Auguste*, AVG, au commencement de la septième ligne. Dans l'état primitif du monument, cette sixième ligne devait être ainsi conçue :

AVG. ET P. SEPTIM. GETAE

La huitième ligne a éprouvé aussi une légère mutilation, avant laquelle on devait y lire AVGG. NN, au lieu de AVG. N. Ces lettres sont, en effet, plus écartées que les autres, sur le monument.

L'inscription étant ainsi rétablie dans son état primitif, on peut la lire et la traduire ainsi :

Genio Lambæsis, || pro salute imperatorum Cæsarum duorum Lucii Septimii || Severi Pertinacis Augusti, || et Marci Aurelii Antonini || Augusti, et Publii Septimii Getæ || Augusti, et Juliæ Augustæ, ma||tri Augustorum nostrorum

et castrorum, || *dedicante Quinto Anicio Faus* || *to, legato Augustorum duorum proprætore, clarissimo viro, consule designato,* || *Lucius Bæbius Faustia* || *nus, signifer legionis III Augustæ Piæ Vindicis,* || *Lucii Bæbii Felicis, veterani ex* || *signifero, filius,* || *votum solvit.*

Au génie de Lambèse, pour la santé des deux empereurs Césars Lucius Septime Sévère Pertinax Auguste et Marc Aurèle Antonin Auguste, de Publius Septimius Geta Auguste, et de Julie Auguste, mère de nos Augustes et des camps, la dédicace ayant été faite par Quintus Anicius Faustus, lieutenant des deux empereurs, propréteur, consul désigné, Lucius Bæbius Faustianus, enseigne de la légion III Auguste Pia Vindex, fils de Lucius Bæbius Felix, vétéran, ancien enseigne, pour l'accomplissement d'un vœu.

Géta reçut en 209 le titre d'Auguste : Sévère mourut en 211 : c'est donc entre ces deux années que notre monument a été érigé. On remarquera que la légion III y est qualifiée de *Pia Vindex*, ce qui pourrait faire remonter jusqu'à l'an 211, la limite inférieure du temps où ont pu être gravées les inscriptions dans lesquelles figure le nom de cette légion, sans être accompagné de ces épithètes[1]. Mais je pense que cette limite doit être reportée plus haut encore, peut-être à l'année 194, où eurent lieu la défaite et la mort de Pescennius Niger. Spartien nous ap-

[1] Voy. Eckhel, *Doctrin. num.*, t. VIII, p. 426 et suiv.

prend[1] que Sévère, au moment de partir pour aller combattre son rival, envoya des troupes dans la province d'Afrique, dont il craignait qu'il ne s'emparât. Sans doute, il n'était pas parfaitement sûr de la fidélité de la légion stationnée dans cette province, et il voulut se l'attacher en lui donnant les titres dont il s'agit.

M. Letronne a remarqué l'absence de ces titres dans l'inscription funéraire[2] de Sextus Varius Marcellus, père d'Héliogabale, qui avait été chef de cette légion, non pas, comme le dit ce savant, avant d'être, mais très-probablement, *en même temps que Præses provinciæ Numidiæ*[3], et il est parti de là pour établir que la légion III Auguste n'avait été appelée *Pia Vindex* qu'à partir du règne d'Héliogabale[4]. Cette conclusion était forcée, et l'inscription dont il s'agit n'est en contradiction, ni avec notre monument, ni avec l'hypothèse que j'ai émise plus haut. Il est, en effet, évident qu'elle a été gravée avant l'avénement d'Héliogabale. Soëmias était veuve, lorsque son

[1] Spartian., *Sever.*, c. VIII.

[2] Le meilleur texte de cette belle inscription est celui qu'a publié Osann, *Sylloge inscriptionum*, p. 417 et suiv.

[3] Comme M. Valerius Maximianus et P. Julius Julianus Martialianus, dont il est question dans nos numéros XL et XLI.

[4] *Deux inscriptions votives dédiées au Dieu Soleil Mithra, par le Pannonien Marc Aurèle Sabinus*, extr. du *Journal des Savants*, octobre et décembre 1847, p. 6 et suivantes du tirage à part.

fils fut proclamé empereur; elle pouvait l'être depuis 205, année de la naissance de ce prince. Or, si l'on suppose, ce qui n'est nullement impossible, que quelques années s'étaient écoulées entre celle où Varius avait exercé les fonctions de *Legatus* de la légion II Auguste, et celle de sa mort, on arrivera facilement à une époque antérieure à celle que j'ai indiquée, et l'on concevra que, dans l'inscription de son tombeau, en mentionnant cette légion, on ne lui ait pas donné des titres qu'elle n'avait pas encore à l'époque où il en était le chef.

XXIX.

GENIO. LEG III AVG PV
PRO SALVTE
IMPP CAESS. L. SEPTIMI
SEVERI PII PERTINACIS
AVG. ET. M. AVRELI AN
TONINI. AVG. FELICIS
PAR. BRIT. GERMAX AVG
ET IVLIAE AVGVSTAE
MATRIS. AVGVS† ꝺNꝺ
ET CASTROR DEDICANT
Q. ANICIO FAVSTO LEG
AVGG. PR. PR. CV. CoS DES
FARRANIVS DATVS
SIGNIFER
EX. ⊦S. III. MIL. N. DES
POSVIT

Cette inscription peut donner lieu aux mêmes

observations que la précédente ; elle est de la même année, puisque le légat y est également qualifié de consul désigné, COS. DES. On remarquera que le *cognomen* de cet officier y est écrit en toutes lettres, FAVSTO, ce qui ne permet pas de considérer, dans le numéro précédent, la syllable FAVS, comme une abréviation de *Faustiano*, ainsi qu'on serait tenté de le faire d'après le cognomen de *L. Bæbius*, si ce monument était isolé.

Les 6e et 7e lignes ont dû se lire ainsi, dans l'état primitif de l'inscription :

TONINI AVG. ET PVBLI
SEPTIMI GETAE AVG

Les deux feuilles que l'on voit à la fin de la 8e ligne, ont été gravées pour remplacer les lettres effacées dans cette ligne, qui devait être ainsi conçue :

MATRIS AVGVSTOR. NN

A la 13e ligne, FARRANIVS est probablement une erreur de transcription, pour T. ARRANIVS. Ce nom est assez rare ; je n'en connais que deux exemples, dans une même inscription[1].

Ces restitutions opérées, ce monument peut se lire et se traduire ainsi :

[1] *T. Arranius Felicio*, et *T. Arranius Januarius*, Grut. p. 226-227. Le cognomen *Datus* mérite d'être remarqué ; les noms dérivés des verbes *do* et *dono* sont fréquents sur les inscriptions d'Afrique.

Genio legionis III Augustæ Piæ Vindicis, || pro salute imperatorum Cæsarum duorum, Lucii Septimii Severi Pii Pertinacis || Augusti et Marci Aurelii An||tonini Augusti et Publii || Septimii Getæ Augusti || et Juliæ Augustæ, || matris Augustorum nostrorum || et castrorum, dedicante || Quinto Anicio Fausto, legato || Augustorum duorum, proprætore, clarissimo viro, consule designato, || Titus Arranius Datus || signifer, || ex sestertium III millibus nummum de suo || posuit.

Au génie de la légion III Auguste Pia Vindex, pour la santé des deux empereurs Césars, Lucius Septime Sévère Pieux Pertinax Auguste, et Marc Aurèle Antonin Auguste, de Publius Septimius Géta Auguste et de Julia Auguste, mère de nos Augustes et des camps, la dédicace ayant été faite par Quintus Anicius Faustus, légat des deux empereurs, propréteur, homme clarissime, consul désigné, Titus Arranius Datus, enseigne, a fait exécuter à ses frais ce monument, au prix de trois mille sesterces.

Trois mille sesterces étant un prix exorbitant pour un autel, élégant sans doute, mais qui n'offre rien d'extraordinaire, on doit supposer que ce monument servait de base à une statue représentant le génie de la légion, auquel il est consacré.

XXX.

Copie de M. Leclerc.

IMP. CAES. L. SEPTIMO. SEVERO. PIO. PERTINACI. AUG
ARAB. ADAB. PARTH. MAXIMO. ET. M. AVRELIO. ANTONINO
AVG. AVGVSTI. N. FILIO. PART. BRIT. GER. MAXIMO
AVGVSTI. N. ANTONINI. FEL. FILIO DOMINI. N. SEVERI. ET
IVLIAE. AVG. MATRI. AVG. N. ET. CASTRORVM
DEDIC. Q. ANICIO. FAVSTO. L.. AVGG. PR. PR. COS. DESIG
CORNICVLARIVS. ET. BF. TRIB LATI CLAVI MIL. LEG. III. AVG. P. V
EX. ARCA. SVA. FECERVNT. QVORVM. NOMINA. SVBIECTA SVNT

MANNIBVS HONORATVS COR CARRIVS IBVRONI. . . . . EMILIVS RVFINVS
Q SITORINVS SECVNDVS GEMINI M. M ANNVARIVS L CORNELIVS . . . . IVS FAVSTVS MAE
MILIVS CATVLVS · EX CAECILIVS FELIX

Cette inscription est encore de la même année; mais la copie que M. Leclerc en a envoyée à M. de La Mare offre tant d'incertitudes, que je n'ose entreprendre de la restituer avant d'avoir vu le monument lui-même, et vérifié quels sont les mots qui ont été gravés à la place d'autres mots effacés.

Cornicularius et Beneficiarii tribuni laticlavi militum legionis III Augustæ Piæ Vindicis, ex arca sua fecerunt quorum nomina subjecta sunt.

Le corniculaire et les bénéficiaires du tribun-laticlave des soldats de la légion III Auguste, dont les noms suivent, ont fait élever sur leur caisse ce monument.

Les lignes 7 et 8 ne présentent aucune difficulté ; elles doivent se lire et se traduire ainsi :

Le premier nom inscrit dans la liste qui vient ensuite, M. ANNIVS HONORATVS COR, est celui du corniculaire; les autres sont ceux des bénéficiaires.

XXXI.

. . . PII PERTINACIS F
. . . VGVSTAE MAT. .
. . . IG. AVGG. . . . . .

...*Pii Pertinacis filio*... || ... [*Juliæ A*]*ugustæ*, *mat*[*ri Augustorum*... || ... *l*]*egatus* (ou *legato*) *Augustorum duorum*...

XXXII.

Peyssonnel, I, 353; Shaw, I, 149.

MAXIMIANO
INVICTO AVG
LEG III AVG
P F

Maximiano || invicto Augusto || legio III Augusta || Pia fidelis.

A Maximien invincible Auguste, la légion III Auguste Pia Fidelis.

Si l'authenticité du texte de cette inscription, qui, je l'avoue, me paraît douteuse, était démontrée, on aurait un nouveau surnom de la légion III Auguste.

XXXIII.

PRO SALVTE ❦ AVGG ❦

OPTIONES ❦ SCHOLAM SVAM CVM STATVIS ET IMAGINIBUS DOMVS [DI]VINAE
ITEM DIIS CONSERVATORIB EORVM EX LARGISSIMIS STIPENDI[I]S ET
LIBERALITATIB QUAE IN EOS CONFERVNT FECER CVRANTE L EGNATIO MYRONE Q
OB QVAM SOLLEMNITATEM DECREVERVNT VTI COLLEGA PROFICISCENS AD SPEM SVAM CONFIRMAN
DAM. ACCIPIAT HS VIII MIL. N. VETER QVOQVE MISSI ACCIPIANT KALIAN ANVLARIVM SINGVLI HS VI MIL. N
QVAE ANVLARIA SVA DIE QVAESTOR SINE DILATIONE ADNVMERARE CVRABIT

Pro salute Augustorum duorum.

Optiones scholam suam, cum statuis et imaginibus Domus Divinæ, || item Diis conservatoribus eorum, ex largissimis stipendiis et || liberalitatibus quæ in eos conferunt, fecere, curante Lucio Egnatio Myrone quæstore; || ob quam sollemnitatem decreverunt uti, collega proficiscens ad spem suam confirman || dam accipiat sestertium VIII millia nummum, veterani quoque missi accipiant kalendis januariis anularium singuli sestertium sex millia nummum, || quæ anularia sua die quæstor sine dilatione adnumerare curabit.

Pour la santé des deux Augustes, les lieutenants de centurion, sur la solde très-abondante et sur les libéralités que les empereurs leur accordent, ont fait faire leur schola, avec les statues et les images de la famille impériale, et les dieux qui les protégent, par les soins du questeur Lucius Egnatius Myron; et, à l'occasion de cette solennité, ils ont décidé que le membre de leur collége qui va s'assurer si leur espoir est fondé, recevra huit mille sesterces, et aussi que les vétérans qui obtiendront leur congé, recevront aux calendes de janvier, chacun six mille sesterces pour frais de voyage, lesquels frais de voyage le questeur leur fera payer au jour fixé, sans délai.

Sur le pilastre de gauche.

Copie de M. Leclerc.

C. . . . G R.	
L O. . . . F E.	
C. F V L V I A N.	*Caius Fulvius An[ni anus*
C. A N N M A X.	*Caius Annius Max[imus*
M C A L C I T A N. . . .	*Marcus Cal et tan[us*
Q S E M P. F E L. . . .	*Quintus Sempronius Fel[ix*
. . . .	. . . .
P. A E L M A C R. I . . .	*Publius Aelius Macri[nus*
L V A L I A N V A R I V S	*Lucius Valerius Januarius*
C I V L L O N G I N I A	*Caius Iulius Longinianus*
M. A N T O S I L V A N V	*Marcus Antonius Silvanus*
T F L. L E X A N D R	*Titus Flavius [A]lexander*
C P V B L S E P T I M I V	*Caius Publius Septimius*
C I V L H O N O R A T V S	*Caius Iulius Honoratus*
C F V L L O N A N T O N I N	*Caius Fullonius Antoninus*
C R V F I L R O G A T I A N V	*Caius Rufillus Rogatianus*
M V L P I V S A S C L A	*Marcus Ulpius Asola*
C P A S S C L R V S	*Caius Passienus Clarus*
Q. A V R E L P R O G R E S	*Quintus Aurelius Progressus*
T F L F L A C C I A N V S	*Titus Flavius Flaccianus*
C M A T T I V S S E I E P A I S	*Caius Mattius. . . .*
L C O R N E L I V S C A T O	*Lucius Cornelius Cato*
M V A L E R I V S S P E R A T V S	*Marcus Valerius Speratus*
L A E M I L I V S C A R M I S C O	*Lucius Æmilius Carmisco*
T. F L A V I V S S V R V S A C I	*Titus Flavius Surus. . . .*

Sur le pilastre de droite.

Copie de M. Leclerc.

. . . . C. . . .	
. . . . N.	
. . . . E N S	
. . N E FOPTVNI	
. . NATVS MYRO	. . *Eg]n[o]t[i]us Myro*
.OCTAVIVS FELIX	. . . . . *Octavius Felix*
C. IVLIVS DONATVS	*Caius Iulius Donatus*
C. GARGILIVS FELIX	*Caius Gargilius Felix*
L. CLOD. HONORATVS	*Lucius Clodius Honoratus*
C. APONIVS SATVRNINVS	*Caius Aponius Saturninus*
P PERFILIVS FELIX	*Publius Perfilius* (?) *Felix*
L. SEMPRO VICTOR	*Lucius Sempronius Victor*
M. IVLIVS. FVSCINVS	*Marcus Iulius Fuscinus*
M. M. . AT ROMANVS	*Marcus. . . . . . Romanus*
C. SERG. CATERVARI	*Caius Sergius Catervarius*
M. LAETOR BELLICVS	*Marcus Laetorius Bellicus*
Q. IVLIVS. SELORVS	*Quintus Iulius Selorus*
L EQVITIVS FELIX	*Lucius Equitius Felix*
M. VALERIVS FELIX	*Marcus Valerius Felix*
C MVM LICINIA	*Caius Mummius Licinianus*
C IVLIVS FRONTO	*Caius Iulius Fronto*
C. IVL. AFRICANVS	*Caius Iulius Africanus*
C. IVL GERMANVS	*Caius Iulius Germanus*
C. IVL. MONIMV	*Caius Iulius Monimus.*

Cette inscription, que je considère comme un monument unique et du plus haut intérêt, pourrait, si l'on s'attachait à en faire ressortir toutes les conséquences, fournir à elle seule la matière d'un long mémoire. Borné que je suis et par l'espace et par le temps, je me contenterai d'ajouter quelques notes à la traduction que je viens d'en donner.

OPTIONES.—Ce mot signifie proprement *lieutenants*. Il y en avait, dans les légions, de plu-

sieurs degrés. Quand leur nom n'est, comme ici, accompagné d'aucun déterminatif, il doit se traduire par *lieutenants de centurion*[1]. Il en est de même du nom français correspondant, lequel, dans le même cas, désigne l'officier chargé de suppléer le capitaine. Une autre analogie entre ces deux mots, c'est qu'il y avait des *optiones*, dont le grade principal n'existait pas; soit qu'il fût tombé en désuétude, soit qu'il n'eût jamais été créé. Ainsi, tandis qu'on rencontre des *optiones arcarii*, et des *optiones valetudinarii*, on ne trouve pas d'*arcarius* ni de *valetudinarius*; de même, pour un grade beaucoup plus élevé, il est vrai, dans notre ancienne organisation militaire, il y avait des *lieutenants généraux* et pas de *généraux*.

SCHOLAM SVAM, leur *schola*. — On appelait ainsi les lieux de réunion des colléges, des corporations[2]. Les officiers et sous-officiers, et même les soldats des différentes armes, formaient entre eux, dans les légions, de véritables confréries, qui, elles aussi, avaient, dans les *castra stativa*, de ces lieux de réunion. Outre notre monument, qui est une preuve irrécusable de ce fait pour les *optiones*, on peut citer l'inscription de la *schola* des éclaireurs (*speculatores*)[3] des légions

[1] Voy. Kellermann, *Vigil. Roman. Latercul.* p. 19.

[2] Voy. Grut., 169,6 et suiv.; Orelli, 4088 et suiv.

[3] Grut., 169,7. Les éclaireurs, dont le nom fait assez connaître les fonctions, étaient au nombre de dix par légion.

I Adjutrix et *II Adjutrix*, trouvée à Bude, et publiée par Gruter[1].

Notre monument était probablement le tribunal, le lieu où siégeait le président de la *schola* des *optiones* de la légion III Auguste.

EX LARGISSIMIS STIPENDIIS ET LIBERALITATIBVS QVAE IN EOS CONFERVNT. — Ces expressions, où l'on remarque une certaine effusion de reconnaissance, qui, d'après ce que l'on sait de l'avidité et des exigences des légions à l'époque impériale, ne devait pas leur être habituelle, prouvent qu'elles venaient d'être l'objet de grandes libéralités, et elles nous fournissent un moyen de déterminer avec quelque vraisemblance l'époque de l'érection de ce monument. Il y avait alors deux empereurs. Marc-Aurèle eut pour collègue, de 161 à 169, Lucius Verus; de 177 à 180, son fils Commode; mais il n'augmenta pas, que nous sachions du moins, la solde des troupes. Sévère, à son avénement, leur accorda de nombreuses gratifications; mais il était alors seul empereur, et, plus tard, il se montra disposé à restreindre

[1] Cette inscription est datée du consulat de Modestus et de Probus (228 de notre ère); elle contient la mention de la dédicace du monument, par le légat propréteur *Flavius Ælianus*, cérémonie qui n'est pas rappelée dans la nôtre. On y voit de plus que le soin de faire construire cette *schola* fut confié au *frumentaire* ou munitionnaire, et non au questeur. Après l'inscription vient la liste des vingt *spéculateurs* des deux légions.

ses libéralités plutôt qu'à les augmenter. Nous savons au contraire, qu'à la mort de ce prince, Caracalla distribua aux soldats, en peu de temps et avec une profusion jusqu'alors sans exemple, les immenses trésors amassés par son père. C'est alors, en 211 ou 212, que dut être érigé notre monument. Je ne puis disposer ni du temps[1], ni de l'espace nécessaire pour développer cette opinion, mais elle est confirmée par la comparaison des lettres de ce monument avec celles des numéros XXVIII et XXIX, qui sont tout à fait semblables.

AD SPEM SVAM CONFIRMANDAM, pour confirmer leur espérance, *pour s'assurer que leur espoir est fondé*. — Les *optiones* avaient appris, mais d'une manière non officielle, la libéralité dont ils venaient d'être l'objet, et ils envoient un d'entre eux, un *membre de leur collége*, COLLEGAM[2], pour s'assurer de la vérité de la nouvelle qu'on leur a annoncée.

ANVLARIVM, ANVLARIA.—Le sens général de la phrase prouve que ces mots doivent se traduire ici par *frais de voyage*. Les légions étaient levées dans toutes les parties de l'empire, c'est-à-dire, dans toutes les parties du monde connu; les vé-

[1] J'écris cette note presque à la veille de mon départ pour l'Afrique, le 30 septembre 1850.

[2] Voy. Hermogen., *Digest.*, XXVII, 1, 41; Paul, *Ibid.* 42 et 46.

térans, lorsqu'ils recevaient leur congé, pouvaient avoir à faire, pour regagner leur pays natal, d'immenses voyages. On comprend dès lors l'utilité, la nécessité même de l'institution dont notre monument vient nous révéler l'existence. Un simple rapprochement suffira d'ailleurs pour justifier le sens nouveau donné par nous aux mots que nous avons rappelés en tête de cette note. Pline a consacré un long chapitre de son livre[1] à l'histoire des anneaux d'or. On y lit que les Romains, dans les premiers temps, ne portaient que des anneaux de fer; que l'usage des anneaux d'or était interdit aux sénateurs eux-mêmes, et que ceux-là seuls avaient le droit d'en porter, qui étaient chargés d'une mission en pays étranger. C'était l'insigne de leur dignité, l'État en faisait les frais, et on la leur remettait en même temps que leurs frais de voyage. Le rapprochement de ces deux idées a pu en amener un entre les deux mots destinés à les représenter. Des fonctions qui obligeaient à voyager donnant droit, en même temps, à un anneau et à des frais de route, on a pu confondre ces deux dernières idées, et exprimer la seconde par un mot dérivé de celui qui était destiné à rendre la première. On conçoit facilement que ce mot ait pu être ensuite employé dans des circonstances analogues.

[1] *Hist. nat.*, XXXIII, 1 (4).

C'est là, du reste, une simple conjecture, que j'émets sous toute réserve ; quel qu'en soit le sort, qu'elle soit admise ou rejetée, il n'en restera pas moins démontré, par notre monument, qu'au commencement du IIIe siècle de notre ère, les *optiones*[1] de la légion III Auguste, prélevaient sur leur solde l'argent nécessaire pour payer à ceux d'entre eux qui recevaient leur congé une somme de six mille sesterces ; c'était une véritable *caisse de retraite, établie au moyen de retenues opérées sur les traitements ;* et l'on peut émettre, sans trop s'aventurer, l'opinion qu'une semblable institution n'était pas isolée, et qu'il devait en exister d'analogues pour les autres corps d'officiers, et même pour les simples soldats. C'est là assurément, pour les caisses de retraite, une assez belle antiquité, et peu d'institutions de nos jours peuvent se vanter de remonter aussi haut.

Les noms inscrits sur les deux pilastres sont ceux des officiers qui ont fait élever les monuments. La partie supérieure de ces pilastres étant brisée, quelques-uns de ces noms ont disparu. Cependant on peut encore compter les lignes : elles sont au nombre de soixante, nombre qui dépasse de cinq celui des centurions, et par con-

[1] Il est évident que par les vétérans dont il est ici question, il ne faut entendre que les *optiones* ayant obtenu l'*honesta missio ;* les *optiones* ne pouvaient faire de semblables frais pour tous les vétérans de la légion.

séquent de leurs lieutenants dans les légions [1]. Mais les lignes indiquées par des hachures, sur la face intérieure du pilastre de gauche, ne sont peut-être pas en nombre exact, et il faut attendre, pour tirer de ce fait une conclusion quelconque, un estampage de cette partie du monument.

XXXIV.

Copie de M. Leclerc.	*Restitution proposée.*
TABVLAR	TABVLAR
VM PRINC	[I]VM PRINC
MM IMAG	[CV]M IMAG
DOMVS DI	DOMVS DI
VINAE R.	VINAE RE
VOVATVM	[N]OVATVM
.B VLPIO	[A]B VLPIO
.NTONIN.	[A]NTONIN[O]
ANCE.	A[R]C[ARII]
OPTIO.	OPTIO[NE]
COH PR.	COH PR[IM]
ETADIV.	ET ADIV[TR]
DE SVOP	DE SVOP
TR . . VN	TR[IB]VN
M AVRELI	M AVRELI
VS AVRELI	VS AVRELI
ANVS PP	ANVS [DD]

Tabular||*ium Principalium*, || *cum imaginibus* || *Domus Di*||*vinæ, re*||*novatum* || *ab Ulpio* || *Antonino* || *arcarii* || *optione* || *cohortium primæ* || *et Adjutricis*, || *de suo positum* || *tribunus* || *Marcus Aureli*||*us Aureli*||*anus dedicavit.*

Le Tabularium des sous-officiers, avec les images de la famille impériale, a été restauré par Ulpius Antoninus, lieu-

[1] Voy. Végèce, II, 8.

tenant de caissier des cohortes Première et Adjutrice, aux frais du tribun Marcus Aurelius Aurelianus, qui en a fait la dédicace.

Nous n'avons pas en français de mot pour traduire *tabularium ;* les mots *greffe*, *dépôt d'archives* n'expriment pas tout à fait la même idée.

XXXV.

Sur des briques.

LEG III AVG

Legio III Augusta.

XXXVI.

Copie de M. Leclerc.

ORDOIS . . .	*Ordo. . . . . . .*
TOTIVSROCNIM	*totius. . . . . .*
QEMINIVS FELIX	*Geminius Felix*
. . NIVS PACATIAN	*An]nius Pacatianus.*
. . VLEIVS CRESCENS	*Ap]uleius Crescens*
. . ACN CAELESTIN	. . . . . . *Cælestinus*
. . VSSTVS FELIX	. . . . . . *Felix*
AVREL PROBIAN	*Aurelius Probianus*
AVREL TIBERIN	*Aurelius Tiberinus* . . .
SOSER PVANENTVS	. . . .
IVLIVS IVLIANVS	*Iulius Iulianus*
IVLIVS EMERITVS	*Iulius Emeritus*
IVLIVS DONATIAN	*Iulius Donatianus*
IVLIVS FAVSTVS	*Iulius Faustus*
VREL VICTOR	*Aurelius Victor*
AN.IVS FORTVNAT	*An[n]ius Fortunatus*
AVREL EVTICHIANVS	*Aurelius Eutychianus*
GABIN CAECILIAN	*Gabinius Cæcilianus*
IVLIVS ROGATIAN	*Iulius Rogatianus*
P V	. . . .

XXXVII.

Copie de M. Leclerc.

I M. . . . .
T A E. . . . .
A I. . . . .
D I V. . . . .
D I V I N. . . . . .
D I V I. . . . . . .
P O. . . . . . .

XXXVIII.

Copie de M. Leclerc.

IVLIVS. POMPILIVS. A. FIL. CORNELIA PISO. T. VI...
... ENICIANVS. X. VIR. STILITIBVS. IVDICANDIS TRI.
ITEM. XV. APOLLINARIS. QVAESTOR. VRB. AD LEC...
CANDIDATVS AVGVSTORVM. LEG. LEG. XIII. . . . .
PRAEPOSITVS. LEGIONIBVS. I ITALICAE. ET. III.....
AVXILIORVM. DATO. IVRE. GLADII. LEG. AVGVS I...
CONSVL ❦ DESIGN. . . . . .

XXXIX.

D. FONTEIO FRONTINIANO
L. STERTINIO RVFINO
LEGATO AVGVSTORVM
PR PR COS DESIGNATO
SEX TERENTIVS SATVRNI
NVS LEG III AVGVST

Decimo Fonteio Frontiniano Lucio Stertinio Rufino legato augustorum proprætore, consuli designato, Sextus Terentius Saturninus [centurio] legionis III Augustæ.

A Decimus Fonteius Frontinianus Lucius Stertinius Rufinus, lieutenant des empereurs, propréteur, consul désigné, Sextus Terentius Saturninus, [centurion] de la légion III Auguste.

Peyssonnel avait aussi copié cette inscription. Voici comment elle est imprimée dans ses *Lettres*, t. I, p. 352, et dans le *Voyage de Shaw*, t. I, p. 147. On verra par cet exemple quelle confiance on peut avoir dans l'exactitude des textes rapportés par ces deux voyageurs.

D. FONTEIO FRONTEVIANO
STERNIO RVFINO
LEGATO AVGVSTORVM
PR PR COS DESIGNATO
SEX TERENTIVS SATVR
NINVS LEG
AVGVSTVS

Le personnage en l'honneur duquel a été gravée cette inscription, avait six noms, savoir : deux prénoms, *Decimus* et *Lucius;* deux noms de famille, *Fonteius* et *Stertinius*, et deux surnoms, *Frontinianus* et *Rufinus*. Orelli a réuni, dans son Recueil, n. 2759 et suiv., des exemples de *polyonymie* plus extraordinaires encore.

A la dernière ligne, qui est plus courte que les

autres, je pense, le signe du centurionat, qui se trouvait sans doute avant les mots LEG III, a pu facilement échapper à M. De la Mare.

XL.

M Ꝺ V A. . . . .
M AXIMIANO
LEG. AVG. PR. PR
LEG III AVG COS
P R A E S I D I
R A R I S S I M O
R E F R I V S   M A
X I M V S ⅂ L E G
III A V G S T R A
T O R   E I V S

Marco [Aurelio] Maximiano, legato Augusti pro-prætore, legionis III Augustæ, consuli, præsidi rarissimo, Refrius? Maximus centurio legionis III Augustæ, strator ejus.

A Marcus Aurelius Maximianus, légat impérial de la légion III Auguste, propréteur, consul, *præses* d'un très-rare mérite, Refrius Maximus, centurion de la légion III Auguste, son écuyer.

L'ordre des mots est interverti dans les lignes 3 et 4; régulièrement, il faudrait:

LEG. AVG. LEG. III
AVG. PR PR. COS

Nous retrouverons dans le n° XLII, le nom de M. Aurelius Maximianus.

XLI.

PIVL IVNIA
NOMARTIALIA
NO LEG AVG PR
PR CVCoS PRAE
SIDI IVSTISSIM°
ET · BENIGNISSI
M°CCALVENTIVS
IANVARIVS. 7
LEG $\overline{III}$ AVG[1]

Publio Julio Juniano Martialiano legato Augusti proprætore, clarissimo viro, consuli, præsidi justissimo et benignissimo, Caius Calventius Januarius, centurio legionis III Augustæ.

[1] Shaw a donné ainsi cette inscription, t. I, p. 149 :

PROCO . . . . .
. . . ISSIMO
BENIGNISSIMO
CAES . . .
IANVARIVS
LEG III AVG.

Elle est ainsi conçue, dans les lettres de Peyssonnel, t. I, p. 352 :

PROC SPRAT
SILVIVS . . . . . SSIMO
FF . . . . BENIGNISSIMO
CAES VENTVS
LEG III AVG.

A Publius Julius Junianus Martialianus, lieutenant de l'empereur, propréteur, homme clarissime, consul, *præses* très-juste et très-bon, Marcus Calventius Januarius, centurion de la légion III Auguste.

Notre confrère, M. Alfred Maury, a publié en 1846 [1], une inscription copiée par lui à Constantine et qui concerne le même personnage. La légion III Auguste y porte les surnoms de *Severiana Alexandrina*, ce qui prouve que ce monument a été érigé sous le règne d'Alexandre Sévère; c'est donc aussi à cette époque qu'il faut rapporter celui-ci.

XLII.

Copie de M. Leclerc.

IOVI DEPVLSO
RIGENIO LOCI
M AVRELIVS
MAXIMIANVS
LEG AVG LEG
III AVG PR PR
CONSVL ET
VLPIA ARISTONICE

Iovi depulso||ri, genio loci, || Marcus Aurelius || Maximianus || legatus Augusti legionis || III Augustæ, proprætore, || consul, et || Ulpia Aristonice.

[1] *Revue de Philologie*, t. II, p. 197.

A Jupiter tutélaire et au génie de ce lieu, Marcus Aurelius Maximianus, légat impérial de la légion III Auguste, propréteur, consul, et Ulpia Aristonice.

XLIII.

Copie de M. Leclerc.

MONITV APOLLINIS
P METILIVS SECVNDVS
LEG AVG PR PR

Monitu Apollinis, Publius Metilius secundus, legatus Augusti propraetore.

Conformément à l'avertissement d'Apollon, Publius Metilius Secundus, légat impérial, propréteur.

Une inscription, lue à Tunis par Shaw, et souvent réimprimée depuis, nous apprend à quelle époque P. Metilius Secundus était *légat impérial*, dans l'Afrique septentrionale, et elle nous fait connaître, par conséquent, la date approximative de notre monument. C'est une inscription milliaire, par laquelle on voit que la route de Carthage à Theveste fut pavée, la VII[e] année du règne d'Hadrien, 124 de notre ère, par la légion III Auguste, le personnage dont il s'agit étant *légat impérial et propréteur*.

XLIV.

Copie de M. Boissonnet.

DEO. SOL. IN
VICTO. MI
T H R A E
M. AVREL
M. F. SERGI
A. CARNV
NTO. SABI
NVS. PRAE
FECTV. LEG
III. AVG. P. V.
MAXIMIN
NAE V. S. L. M

Deo Soli in||victo Mithræ || Marcus Aurelius || Marci filius Sergi||a (tribu, domo) Carnu||nto, Sabi||nus, præfectus legionis III Augustæ Piæ Vindicis || Maximini||anæ. Votum solvit libens merito.

Au dieu Soleil invincible Mithra, Marcus Aurelius Sabinus, fils de Marcus Aurelius, de la tribu Sergia, né à Carnuntum, préfet de la légion III Auguste Pia Vindex Maximiniana. Il a acquitté ce vœu volontairement, et pour des motifs réels.

Les deux dernières lignes sont à peine lisibles sur le monument ; elles semblent avoir été effacées à dessein.

Cette inscription a déjà été publiée par M. Le-

tronne, qui en a tiré des conclusions intéressantes, pour l'histoire de l'Afrique septentrionale sous la domination des Romains[1].

Nous avons vu, dans les inscriptions qui précèdent, plusieurs *légats* de la légion III Auguste; M. Aurelius Sabinus est le premier *préfet* de cette légion que nous rencontrions. Il y avait, entre ces deux grades, à peu près la même différence qui existe chez nous, entre le grade de colonel et celui de général. Le préfet ne commandait que la légion, dont il était le chef immédiat; le légat commandait en outre les corps auxiliaires et les corps spéciaux destinés à opérer avec elle. Quelquefois, il était aussi gouverneur de la province où stationnait la légion, et alors, au titre de son grade, il joignait celui de propréteur (*propræ-tore*). C'était le cas le plus ordinaire, dans les provinces où, comme en Afrique, il n'y avait qu'une seule légion.

XLV.

Dessin de M. De la Mare.

IS ORDIEM
LAMBAE S

XLVI.

Dessin de M. De la Mare.

OB HONOREM AEDILITA...
AB ARTE OR. ET. AGIL. AEDIL. B...

[1] *Deux inscriptions votives au dieu Soleil Mithra*, etc., extr. du *Journal des Savants*, octobre et décembre 1847.

XLVII.

Dessin de M. De la Mare.

S   ✓
H E R C V . . .
. . . OS. EX OPTI . . .
. . . T A L I T E M . . .

XLVIII.

Dessin de M. De la Mare.

. . . . V E S S A . . .
. . . I T C A V N . . .
. . . PRCOS DE . . .
. . . NINO ET PRIS . . .

XLIX.

Copie de M. Boissonnet.

D M S
C. A N T O N I V S
M A T E R N V S
D O M O C L V N I A
L E G III A V G
H I C S I T V S E S T

Diis Manibus sacrum. || *Caius Antonius* || *Maternus*, || *domo Clunia*, || [*centurio*] *legionis III Augustæ*, || *hic situs est.*

Consacré aux Dieux Mânes. Caius Antonius Maternus, né à Clunia [centurion] de la légion III Auguste, repose ici.

La cinquième ligne est plus courte et moins remplie que les autres; très-probablement, M. Boissonnet aura omis, par mégarde, le signe du centurionat, qui devait se trouver au commencement de cette ligne.

Clunia, aujourd'hui *Corugna del Conde*, dans l'ancienne Tarraconaise, est célèbre à plus d'un titre dans l'histoire romaine : le proconsul Metellus Nepos y fut défait en 55 avant Jésus-Christ, par les Vaccéens[1], et, plus tard Galba y fut proclamé empereur[2]. Notre inscription paraît être le premier monument épigraphique où elle soit mentionnée; elle pourra donc, à ce titre, occuper un rang assez honorable, dans la classe des *monumenta geographica*, à côté du N° 956 d'Orelli, où il est question du *conventus cluniensis*, dont cette ville était le chef-lieu.

XLIX BIS.

Copie de M. Boissonnet.

LEG I ADITVS LEG XX VV.
LEG XI CI LEG II AL
COL III BRA VIX AN LXII
IX II VIIIICCMTVCCIVS
RBT SELATVCCIVS

C'est évidemment un fragment de l'épitaphe

[1] Dion Cass., XXXIX, 54.
[2] Sueton., *Galba*, 8, 9 et 10.

d'un vétéran, qui avait servi successivement dans les différents corps dont les trois premières lignes contiennent l'énumération. Ces lignes peuvent se restituer ainsi :

LEG. I. ADIVT. V. 𐆛. LEG. XX. V. V
LEG. XI. CL. LEG. I. ITAL
COH. III. BRA. VIX. AN. LXII

... *legionis I Adjutricis Victricis, centurio legionis XX Valentis Victricis,* || *legionis XI Claudiæ, legionis I Italicæ,* || *cohortis III Bracarum. Vixit annis LXII...*

La lecture des deux dernières lignes est trop incertaine, pour qu'il soit possible d'en essayer la restitution.

L.

Copie de M. de Chateaubriand.

D M
COCIANVS CAE
CILIANVS MIL EXN
TVS LEG III AVG VIXIAN
NIS XXII HIC SITVS EST

Diis Manibus || *Cocianus Cæ*||*cilianus Miles...* || *... Legionis III Augustæ vixit an*||*nis XXII. Hic situs est.*

LI.

Peyssonnel, I, 353.

D M S
FLAVIA IN
GENVA VIXIT
ANNIS XVI
TFL. SVCCESSVS
SORORI PIISSI
MAE FECIT

Diis Manibus sacrum. || *Flavia In*||*genua. Vixit* || *annis XVI.* || *Titus Flavius Successus* || *sorori piissi*||*mæ fecit.*

LII.

Copie de M. de Chateaubriand.

D M S
VALERIA
ISTERCVLA
V. A. LXXII FL
SECVNDVS
C. D. E.

Diis Manibus sacrum. || *Valeria* || *Istercula.* || *Vixit annis LXXII. Flavius* || *Secundus* || *conjugi dulcissimæ fecit.*

LIII.

Copie de M. de Chateaubriand.

D M S
VL. MAT. VIX
ANNIS XXXX
LOHIVS MAX
CONIVG. FEC

Diis Manibus sacrum. || *Ulpia Matidia. Vixit* || *annis XXXX.* || *Lohius (?) Maximus* || *conjugi fecit.*

LIV.

A M I C I E I V S
EROG. FABO. FELICI

LV.

. . . NIS. OB. . .
. . . IVSPRI. . .
. . . SCVMI. . .
. . . CA FILIIS. . .

LVI.

. . . IOLLENTIA. .
. . . LG III AVG. . .
. . . IEG XIII GEM. . .

Mercanda.

LVII.

Copie de M. Boissonnet.

RESPVBLICA VER. . . .
DEDICA. . . .
M AELIO MACRO SATVRN....

Cette inscription, qui est gravée sur la frise d'une porte triomphale, avait déjà été copiée par Peyssonnel[1].

En rapprochant la première ligne de la neuvième du N° 60, on peut proposer la restitution suivante :

RESPVBLICA. VER[ECVNDENSIVM
DEDICA[NTE
M. AELIO. MACRO. SATVRN[INO LEG. AVG. PR. PR(?)

Qu'était-ce que cette république de *Verecunda?* C'est là un problème dont l'état de nos connaissances sur Lambèse et ses environs me permet, je crois, de soupçonner la solution, mais d'une manière trop peu certaine encore pour que j'ose me hasarder à la faire connaître.

[1] Lettres, t. I, p. 351.

LVIII.

Copie de M. Boissonnet.

OAVGI
PMTRBPOT XXVI DIVO VERO
ART MAX FRATRI AVG
IO PRONEP DIVI NERVAE NP
VS LEG AVG PR PR PATRON DEDICAVIT DD PP

Cette inscription, qui se lit sur le même arc de triomphe que la précédente, mais du côté opposé, avait été vue aussi par Peyssonnel, qui n'avait pu la déchiffrer. Il serait facile de la restituer; mais ce serait un travail inutile; tout incomplète qu'elle est, elle nous apprend que cet arc de triomphe avait été élevé la XXVIe année du règne de Marc-Aurèle (172 de notre ère), en l'honneur de ce prince et de son frère Vérus, mort depuis trois ans déjà. La dédicace en avait été faite par le légat impérial, en vertu d'un *décret des décurions*, et aux frais de la ville.

LIX.

Copie de M. Boissonnet.

IVLIAE DOMNAE AVG
MATRI IMP CAES MAVRE
LI ANTONINI PII FELICIS
AVG BRIT MAXIMI PATRIS PA
TRIAE ET CASTRORVM ET SE
NATVS ET PATRIAE
DD PP

Juliæ Domnæ Augustæ, || matri imperatoris Cæsaris Marci Aure||lii Antonini Pii, Felicis || Augusti, Britannici, maximi, patris pa||triæ et castrorum, et se||natus et patriæ, || decurionum decreto, publica pecunia.

A Julia Domna Auguste, mère de l'empereur César Marc-Aurèle Antonin, Pieux, Heureux, Auguste, Britannique, très-grand, père de la patrie et des camps, et du sénat et de la patrie, par décret des décurions, aux frais du trésor public.

LX.

Copie de M. Boissonet.

IMP CAES M ANTO
NIO GORDIANO INVI
PIO FELICI AVG PON
TIFICI MAX TRIB POT
III IMP III PP COS PROCOS
DIVI GORDIANI NE
POTJ ET DIVI GOR
DIANI SORORIS FILIO
RESPVB VERECVNDENS
DEVOTA NVMINI
MAIESTATI EIVS

Imperatori Cæsari Marco Anto||nio Gordiano invicto || Pio, Felici, Augusto, pon||tifici maximo, tribunicia potestate || III, imperatori III, patri patriæ, consuli, proconsuli, || divi Gordiani ne||poti et divi Gordiani sororis filio || respublica Verecundensium || devota numini || majestati [que]ejus.

A l'empereur César Marcus Antonius Gordien, Invincible, Pieux, Heureux, Auguste, souverain pontife, revêtu pour la troisième fois de la puissance tribunicienne, proclamé trois fois *imperator*, père de la patrie, consul, proconsul, petit-fils du divin Gordien, et fils de la sœur du divin Gordien, la république des Vérécundiens, dévouée à sa divinité et à sa majesté.

Cette inscription est de l'an 240 de notre ère, troisième du règne de Gordien III. On n'était pas d'accord sur la naissance de ce prince; les uns le faisaient fils de Gordien II, les autres fils de *Metia Faustina* sa sœur[1]. Notre monument érigé en Afrique, près de Lambèse, capitale militaire de cette province, tranche désormais la question.

Le titre IMP. III, qui se lit après l'indication des consulats, est remarquable; aucun autre monument ne donne à Gordien III ni ce titre, ni même celui de IMP. II.

LXI.

Copie communiquée à M. De la Mare.

. . . . O. . . . .
PROPAGATORI
CONSERVATORI
ET GENIO FONTIS
EXCEPTORIVM
QVOD EFICILIVS
FELIX. V. E. PATER
EXTRVXIT
FEICILIVS S?
DVS FILIVS
V. S. L. A

[1] Voy. Eckhel, *Doctrin. num.* VII, p. 300 et 309.

[Jovi] Propagatori || conservatori || et genio fontis || exceptorium, || quod Feicilius (?) || Felix [vo]verat pater, || extruxit Feicilius Secun||dus filius. Votum solvit libenti animo.

En l'honneur de [Jupiter] propagateur, conservateur, et du génie de cette fontaine, Feicilius Secundus a fait construire ce réservoir, que Feicilius Félix, son père, avait voué. Il a acquitté volontairement ce vœu.

BATNAH, NOUVEAU CAMP.

LXII.

Copie de M. de Chateaubriand.

DEO SOL IN
VICTO MI
THRAE
M. AVREL
M. F. SERGI
A CARNV
NTO SABI
NVS PRAE
FECIT LEG
III AVG P. V.
MEMNIVIT

Deo Soli in||victo Mi||thræ || Marcus Aurelius || Marci filius Sergi||as Carnu||nto Sabi||nus præ||fectus iterum (?) legionis || III Augustæ Piæ Vindicis. || Memnivit.

M. de Chateaubriand, de qui M. De la Mare a reçu cette inscription, dit l'avoir copiée près de

Batna. Sur une seconde copie, prise par une autre personne, et qui est presque identique avec celle-ci, l'indication du lieu où elle a été trouvée et des dimensions de la pierre qui la porte, est ainsi conçue : « A 2000 mètres du camp, dans « les ruines d'une petite construction, hauteur « 1 mètre, largeur 0m,60. » C'est donc par suite d'une confusion que, dans un mémoire souvent cité par nous[1], M. Letronne a, d'après M. Texier, attribué ce monument à Sétif. Voyez plus haut le N° XLIV, consacré par le même personnage à la même divinité.

LXIII.

IMPP DD N.
AVG VALERIO DIO
CLETIANO.ET M
AVRELIO VALERI
O MAXIMIAN
O AVGG NN
NVMEII
ANO III
PE AVG

Imperatoribus dominis nostris || *Augusto Valerio Dio*||*cletiano et Marco* || *Aurelio Valeri*||*o Maximinian*||*o, Augustis nostris* || ....

[1] *Deux inscriptions votives au dieu Soleil Mithra*, etc., p. 23 et suiv. du tirage à part.

LXIV.

QVAE FV. . . . . RITAE
VITAE TESTIMONIA NVNC DECLA
RAMVS HAC SRIBTVRA POSTRE
MA. HAEC SVNT ENIII MONTIS
SOLACIA VBI CONTINET. R. . OM
NIS. VEL GENERIS AETERNA MEMO
RIA. ENNIA HIC SITA EST FRVCTV
OSA KARISSIMA CONIVNX. CER
TAE PVDICITIAE BONOQVE OBSE
QVIO LAVDANDA MATRONA.
XV ANNO MERIT. . MEN. ACCE
PIT. IN QVO AMPLIVS QVAM XIII
VIVERE NON POTVIT QVAE NON
VT MERVIT ITA MORTIS SORTEM
RETVLIT. CA. . . NIBVS DEFI
XA IACVIT PER TEMPORA MV
TA. VT EIVS SPIRITVS. VI
EXTORQVERETVR QVAM
NATVRAE REDDERETVR.
CVIVS. ADMISSI. VEL MA
NES. VEL DI CAELESTES. E
RVNT. SCELERIS VINDICES
AELIVS. HAEC POSVIT PROCV
LINVS. IPSE. MARITVS. LEGIO
NIS. TANTAE. III AVGVSTAE
TRIBVNVS

Quæ fu[erint raptæ (?) ma]ritæ vitæ testimonia nunc declaramu[s] hac [scr]iptura postrema; hæc sunt En[niæ] mo[r]tis solacia, ubi continetur [n]om[i]nis vel generis æterna memoria. Ennia hic sita est Fructuosa karissima conjunx,

certæ pudicitiæ bonoque obsequio laudanda matrona. XV anno[rum] m[a]rit[ale o]men accepit, in quo amplius quam XIII vivere non potuit; quæ non ut meruit ita mortis sortem retulit; ca[rmi]nibus defixa jacuit per tempora mu[l]ta, ut ejus spiritus vi extorqueretur quam naturæ redderetur. Cujus admissi vel manes vel Dí cœlestes erunt sceleris vindices. Ælius hæc posuit Proculinus ipse maritus, legionis tantæ III Augustæ tribunus.

Nous déclarons maintenant, dans ce dernier écrit, quels furent les témoignages de la vie de l'épouse qui nous a été ravie, tristes consolations de la mort d'Ennia, où se trouve contenu l'éternel souvenir de son nom et de sa race. — Ici repose Ennia Fructuosa, épouse très-chérie, matrone d'une vertu certaine, et que l'on doit louer pour la douceur de son caractère. Elle avait reçu un présage conjugal de quinze années, dans lequel elle n'a pu en vivre plus de treize; elle n'a pas obtenu du sort la mort qu'elle méritait: retenue pendant longtemps sur son lit par des paroles magiques, la vie lui a été arrachée violemment plutôt qu'elle n'a été rendue à la nature. Ce crime, ou les Mânes ou les Dieux du ciel le vengeront. Ælius Proculinus, tribun de cette grande légion III Auguste, son mari, lui a élevé lui-même ce tombeau.

LXV.

D M S
M AEMILIO
FRIMO
CORNELIA
DONATA
MARITO

Diis Manibus sacrum. || *Marco Æmilio* || *Primo* || *Cornelia* || *Donata* || *marito.*

LXVI.

D M S
AEMILIAE
SATVRNINE
CORNELIA
DONATA
. . . . AE VIXIT
. XXIII

Diis Manibus sacrum. || *Æmiliæ* || *Saturninæ,* || *Cornelia* || *Donata* || [*fili*]*æ. Vixit* || [*annis*] *XXIII.*

LXVII.

. . . M S
. . AVRELIVS
. . OMANVS
M F TRIB
MIL. LEG III AV
VIXIT ANN
XXXVIII MEN
II. AELIA FIL
ONICE VX
OR ET HERES
MARITO PI
ISSIMO V
NA CVM F
ILIS FECE
RVNT ❦

[*Diis*] *Manibus sacrum:* || *M*] *Aurelius* || *R*]*oma-*

nus, Marci filius, tribunus || militum legionis III Augustæ; || vixit annis || XXXVIII, menses || II. Ælia Fil||onice, ux||or et heres, || marito pi||issimo u||na cum f||iliis fece||runt.

Sacré aux Dieux Mânes. A [Marcus] Aurelius Romanus, fils de Marcus, tribun des soldats de la légion III Auguste. Il vécut trente-huit ans et deux mois. Ælia Filonice, son épouse et son héritière, lui a élevé ce tombeau conjointement avec ses fils.

LXVIII.

RELIVS
ILIVS 7 IEG FID
EITC SITVS E
T FIL EX DEC
EQ SING IMP
VIX ANNIS XLV
HEREDES EIVS
\ELIVS AMANDV
·TAVRELIVS GEN
TILIS ⟩ LEG EIVS
DEM FACERE
CVRAVERVNT
EX S-S $\overline{\text{II}}$ MII
$\overline{\text{N}}$

.... *Au]relius || Ic]ilius* (?) *centurio legionis [III Augustæ] || hic situs est, Titi filius ex decurione || equitum singularium imperatoris; || vixit annis XLV. || Heredes ejus || Ælius Amandus || et Aurelius Gen||tilis centuriones legionis ejus||dem facere || curaverunt, || ex sestertium duobus millibus || nummum.*

. . . . . Aurelius [Ic]ilius (?), centurion de la légion III Auguste, fils de Titus Aurelius, ancien décurion des cavaliers *singulares* de l'empereur, repose ici ; il vécut quarante-cinq ans. Ses héritiers, Ælius Amandus et Aurelius Gentilis, centurions dans la même légion, lui ont fait élever ce monument, qui a coûté deux mille sesterces.

Les cavaliers *singulares* étaient une sorte de garde impériale à cheval.

LXIX.

Copie de M. de Chateaubriand.

D . M S
C. CAECILIO
FELICI VI
VIXIT AN
NIS LXV
AEMILIA
IANVARIA
CONIVX FE
CIT

Diis Manibus Sacrum. || *Caio Cæcilio* || *Felici;* *V*] *eterano.* || *Vixit an*||*nis LXV.* || *Æmilia* || *Januaria* || *conjux fe*||*cit.*

Consacré aux Dieux mânes. A Caius Cæcilius Félix, vétéran. Il vécut quarante-cinq ans. Æmilia Januaria, son épouse, a fait élever ce monument.

LXX.

D M
M CORNELI
VS FELIX PIVS
VIXIT ANNIS
LVIII H. S. E
Q. IVLIVS ROGA
TIANVS SIGFT
CORNELIA MAR
CIANA PATRI
PIISSIMO
FECER

Diis Manibus. || *Marcus Corneli*||*us Felix, pius* || *Vixit annis* || *LVIII. Hic situs est.* || *Quintus Iulius Roga*||*tianus Signifer et* || *Cornelia Mar*|| *ciana Patri* || *piissimo fecerunt.*

Aux Dieux Mânes. Marcus Cornelius Felix. Il a vécu pieusement 58 ans ; il repose ici. Quintus Julius Rogatianus, enseigne, et Cornelia Marciana, ont fait élever ce monument à leur père très-pieux.

LXXI.

Copie de M. de Chateaubriand.

D M S
C. DAMA ❧
VIXIT. AN
LXXX. NOVEL
LVS PATRI
POSVIT❧

Diis Manibus sacrum. || *Caius Dama.* || *Vixit annis* || *LXXX. Novel*||*lus Patri* || *posuit.*

LXXII.

D M
C. DENTO
NIVS AD
IVTORVIX
ANL XX TVCC
IA VICTOR
IA COIVGI
RARISSI
MO FEC

Diis Manibus. || *Caius Dento*||*nius Ad*||*jutor Vixit* || *annis LXX.* || *Tuccia Victor*||*ia Cojugi* || *rarissi* || *mo fecit.*

Cette inscription et la suivante sont gravées sur le même monument

LXXIII.

D M
IVCCIA
POSIA VI
X AN XXX
TVCCIA V
ICTORIAF
ILIE RA
RISSIM
E FEC

Diis Manibus. || *Tuccia* || *Posia. Vi*||*xit annis XXX* || *Tuccia V*||*ictoria f*||*iliæ ra*||*rissim*||*æ fecit.*

LXXIV.

Dessin envoyé par M. le colonel Carbuccia.

D . M S
T. FLAVIO MAXIMO PRAE. LEG. III AVG. HEREDES IVLI SE
CVNDI QVONDAM Ꞓ LEG. S.S. CVI IDEM MAXIMVS TESTAMEN
SVO MONIMENTVM SIBI EX SS XII NVMMVM FACIENDVM DELEGAVERAT

Diis Manibus sacrum. || *Tito Flavio Maximo, præfecto legionis III Augustæ, heredes Julii Se*||*cundi, quondam centurionis legionis supra scriptæ, cui idem Maximus testamento* || *suo monimentum sibi ex sestertium XII nummum faciendum delegaverat.*

Consacré aux Dieux Mânes. A Titus Flavius Maximus, préfet de la légion III Auguste, les héritiers de Julius Secundus, en son vivant centurion dans la légion susdite, auquel le même Maximus avait, par son testament, imposé l'obligation de lui élever un tombeau du prix de douze mille sesterces.

Cette inscription est encore aujourd'hui en place; elle est gravée sur un tombeau qui a été restauré en 1849 par les soins de M. le colonel Carbuccia, et sur lequel j'ai publié une courte notice dans la *Revue Archéologique* (numéro du 15 juin 1850). Cette notice est accompagnée d'une planche représentant le monument. Nous y renvoyons le lecteur.

LXXV.

D M S
FLAVIAE SEC
VNDAE VI...
AN. C. CALPVRNI
VS FIL. PIISSIM
E. FEC

Diis Manibus sacrum. || *Flaviæ Sec* || *undæ vixit annis II : Caius Calpurni*||*us filiæ piissim*||*æ fecit.*

A la cinquième ligne, je lis A. II, au lieu de AN. — Voyez le numéro suivant.

LXXVI.

I V. . . . S P. .
A T A E. I X I T. .
X X X CALPV
RNIVS M
RIT VS PIVS F

Fla]*v*[*iæ*] *sp*[*er* || *atæ.* [*V*]*ixit* [*annis* || *XXX* [*Caius*] *Calpu* || *rnius m*[*a* || *ritus pius fecit.*

Si ce monument était isolé, on pourrait voir dans les deux premières lettres de la ligne 1, le commencement du mot IVLIAE. Mais il a été trouvé dans le voisinage du précédent; le Calpurnius qui a élevé l'un à la mémoire de sa fille, est évidemment le même que le Calpurnius qui a consacré l'autre à son épouse. On est donc conduit natu-

rellement à voir dans celle-ci, la mère de *Flavia Secunda*, et à lui donner le même nom de famille. Voyez le n° LXXII.

LXXVII.

D M SAC
Q. IVLI VICORI
VIX AÑ C
IVLI
PVDENS VIGO
CAESIANVS
FACIENDA
CVRAVERVNT

Diis Manibus sacrum. || *Quinto Juli*[*o*] *Vigori.* || *vixit annis* $\overline{C}$. || *Iulii*, || *Pudens*, *Vigo*[*r*, || *Cæsianus* || *facienda* || *curaverunt.*

Consacré aux Dieux Mânes. A Quintus Julius Vigor. Il vécut cent ans. Julius Pudens, Julius Vigor, Julius Cæsianus, ont fait élever ce monument.

C'est, comme on voit, l'inscription d'un tombeau élevé à un père, mort centenaire, par ses fils, dont on s'est contenté d'énoncer le nom de famille, au nominatif pluriel, en le faisant suivre de leurs trois surnoms. On trouve, dans les inscriptions romaines, de nombreux exemples de cet usage.

La formule finale FACIENDA CVRAVERVNT, pour FACIENDVM CVRAVERVNT est remarquable; c'est la première fois que je la rencontre.

LXXVIII.

Copie de M. de Chateaubriand.

D M S
C. IVRI
.VA VIC
HIRVA
XC VII
H S E

M. De la Mare a reçu de ce monument une autre copie, dans laquelle les lignes 3 et 5 sont ainsi conçues :

VA . VL. C
FLER. V. A

LXXIX.

Copie de M. Boissonnet.

D M S
V I C T O R
FIDELISSIM
VIX. AN XL
IVL RHOD
NVS AMIL
MERENTE
H S E

Diis Manibus sacrum. || *Victor Fidelissimus vixit annis XL.* || *Iulius Rhod*|*i*|*nus ami*[*co* || *merent*[*i* || *Hic situs est.*

M. De la Mare a reçu de cette inscription, deux autres copies beaucoup moins complètes que celle

que j'ai reproduite, ce qui prouve que ce monument est difficile à déchiffrer, et justifie, jusqu'à un certain point, mes restitutions. Dans l'une de ces copies, celle de M. de Chateaubriand, on lit à l'avant dernière ligne, MERENTI, et à la ligne précédente, AMI; dans l'autre, ce dernier mot est réduit aux deux lettres AM.

NOTICE

SUR

TROIS CROSSES HISTORIÉES

DU XII[e] SIÈCLE,

accompagnée

D'ÉTUDES ICONOGRAPHIQUES SUR LA VIE DU CHRIST

ET DE LA

DESCRIPTION DU TOMBEAU DE SAINT GAUTIER,

PAR M. EUGÈNE GRÉSY, MEMBRE RÉSIDANT.

---

§ I.

LA CROSSE DE SAINT GAUTIER COMPARÉE AVEC CELLES DE SAINT AUBIN ET DE SAINT GIBRIEN.

Curva trahit mites, pars pungit acuta rebelles.
DUSAUSSAI, *Panoplia episcopalis.*

En 1069, Gautier fut élu premier abbé de Saint-Martin de Pontoise. Cet homme, aussi éminent par la science que par les vertus, avait commencé par professer dans l'université de Paris, puis était allé se soumettre à la règle de Saint-Benoît dans l'abbaye de Rebais, au diocèse de Meaux ; il mit une telle persistance à se dérober à sa nouvelle dignité qu'il fallut une bulle du

pape pour le contraindre à l'accepter. A cette humilité évangélique, Gautier savait allier un esprit fier et élevé; il comprit la fermeté et l'indépendance qu'exigeaient de lui le patronage de la nouvelle abbaye et le maintien de ses priviléges : aussi lorsque Philippe I[er], qui s'en était déclaré le protecteur [1], vint à la cérémonie de son investiture pour lui présenter le bâton pastoral, en le tenant par le nœud qui était près de la crosse, Gautier mit la main au-dessus de celle du roi, disant généreusement que ce n'était pas de lui, mais de Dieu qu'il recevait la charge d'abbé; et chacun prit en bonne part cette liberté comme venant d'un vrai serviteur de Dieu.

Si l'on s'en rapportait à la tradition, la crosse historiée que nous allons décrire serait une relique du saint abbé; elle aurait donc joué le rôle que la légende lui attribue dans les querelles d'investiture. Il faudrait lui reconnaître un autre intérêt historique, car Du Saussai, dans sa *Panoplia episcopalis* [2], regarde la crosse de saint Gautier comme la première crosse abbatiale dont il existe un titre authentique, et il en conclut que cet insigne épiscopal ne fut concédé aux abbés qu'au XI[e] siècle. Les actes de saint Gautier

[1] Voy. la charte de fondation par ce roi, en 1069, *Histoire manuscrite de saint Martin*, par dom Racine, p. 5, et *Recherches historiques sur Pontoise*, par l'abbé Trou, p. 26.

[2] Pag. 95.

font mention d'une circonstance solennelle où figura encore le bâton pastoral ; c'est lorsque ce chef spirituel, près de rendre son âme à Dieu, demanda qu'on le plaçât dans sa main défaillante pour donner l'absoute et la bénédition à son troupeau.

Par sa forme svelte et légère, cette crosse rappelle le bâton des premiers pèlerins apostoliques ; elle n'a que $1^m,55^c$ de longueur : $0^m,15^c$ pour la volute, $1^m;23^c$ pour la hampe, et $0^m,17^c$ pour le fer (pl. IV) ; quoique le nœud ait été supprimé, elle ne devait pas dépasser en hauteur les yeux du dignitaire. Sur cet instrument symbolique de l'autorité abbatiale, le sens tropologique nous paraît exprimé d'abord par sa triple matière, qui est d'ivoire à l'enroulement de la volute, de buis à la hampe, de fer à son extrémité inférieure.

Attrahe per primum, medio rege, punge per imum ;
Attrahe peccantes, rege justos, punge vagantes.

Ainsi, l'ivoire recourbé et poli exprime la douceur par laquelle il faut ramener les faibles ; le buis, par la dureté de son bois, est le symbole de la fermeté des dogmes, et le fer acéré indique la sévérité qu'on doit déployer contre les rebelles ; la modeste simplicité de cet insigne de suprématie remet aussi en mémoire un proverbe satirique contre les abus du haut clergé :

Au temps passé du siècle d'or,
Crosse de bois, évêque d'or;
Maintenant changent les lois,
Crosse d'or, évêque de bois.

La hampe se dévisse en quatre morceaux; elle est divisée horizontalement en vingt compartiments par des moulures composées d'un rang de perles compris entre deux filets; on sait que le nombre 20 était symbolique pour exprimer la loi judaïque sanctifiée par l'Évangile, 5 par 4. Effectivement, ces compartiments contiennent trente-six sujets de la vie de Jésus-Christ, séparés l'un de l'autre par des colonnettes supportant des arcs plus ou moins surbaissés, suivant le développement donné à la composition; l'espace compris entre les archivoltes est souvent rempli par une violette ou un fleuron détaché. Le groupe inférieur est le premier dans l'ordre des scènes; c'est la marche la plus ordinaire, ainsi qu'on l'a souvent observé aux verrières et autres monuments du XIII[e] siècle. La série commence à l'Annonciation et se termine par la Pentecôte; ce dernier sujet a été mutilé, sans doute pour renouveler le pas de la vis qui rattache la hampe à la douille de la volute; mais d'après le nombre de pieds des personnages et la manière dont les robes sont drapées, il est facile de compter les douze apôtres, et de juger qu'ils sont assis dos à dos à la circonférence du cy-

lindre pour figurer le cénacle où ils attendent la venue de l'Esprit-Saint. Au point de vue de l'art, cette hampe romane est d'un travail barbare; elle rappelle, pour le style et l'ordonnance, la hampe qui a été publiée dans les *Annales archéologiques* [1]; mais sous cette rude écorce perce un sens profond, et l'imperfection de la forme est quelquefois rachetée par un mysticisme savant.

On ne peut douter que cette crosse ne soit bien réellement celle qui était conservée à l'abbaye Saint-Martin de Pontoise comme ayant appartenu à son premier abbé; il est facile d'en donner les preuves. Dom Racine, dans son histoire manuscrite, a dressé l'inventaire des reliques de l'abbaye, et on y lit : « 6° La crosse de saint Gautier, surmontée en ivoire et ornée de figures représentant la vie de Notre Seigneur. Cette crosse est renfermée dans une boîte de bois noir et recouverte d'une vitre. » Ce n'est qu'en 1793, lors de la suppression du couvent, que la crosse a été transportée, avec les autres reliques, dans l'église Saint-Maclou de Pontoise. MM. Chouquet et Delahaye, anciens curés de Saint-Maclou et de Notre-Dame, qui avaient pu la voir dans l'ancienne abbaye, ont certifié son identité. Il y a quelques années, plusieurs vieillards du pays attestaient l'avoir vue et vénérée à

[1] Vol. IV, p. 148.

Saint-Martin ; l'un d'eux existe encore et rend le même témoignage[1] : on a donc peine à s'expliquer comment cette curieuse relique gisait ignorée et sans gloire dans la poussière d'une sacristie. Pour la sauver d'une entière destruction, M. Cordier, curé de Notre-Dame, en a fait la demande aux fabriciens de Saint-Maclou, et c'est grâce à l'ignorance et à l'indifférence de ces derniers que ce zélé amateur d'antiquités en est devenu possesseur.

Comme malheureusement l'exhibition de fausses reliques est un des abus que les conciles eurent le plus de peine à empêcher au moyen âge, nous nous demandons : Peut-on admettre, sans invraisemblance, que ce soit là l'insigne abbatial dont saint Gautier fut investi en 1069, et qu'il porta pour la dernière fois en 1095? D'abord le style et l'ornementation du crossillon s'y opposent formellement ; sa tige octogone, les petits crochets qui garnissent sa courbe extérieure, et le sujet compliqué de cinq figures qui remplit l'œil de sa volute, accusent une époque déjà avancée du XIIIe siècle ; c'est donc une restauration faite deux cents ans après, et même faite avec gaucherie, puisque cette tige à facettes est entée sur une hampe cylindrique sans nœud in-

[1] C'est à l'obligeance de M. l'abbé Trou, auteur d'une intéressante histoire de Pontoise, que nous devons ces renseignements circonstanciés.

des fragments du bâton cantoral de saint Gibrien; or, ce dernier vivait au ve siècle.

Sur une indication fournie par Millin[1] nous avons fait de nouvelles recherches, et nous venons de découvrir à Évreux une troisième répétition du bâton pastoral de Pontoise. Cette crosse, autrefois conservée dans la collégiale d'Écouis (Eure), était vénérée avant 1790 comme une relique de saint Aubin, évêque d'Angers au vi^e siècle; Millin rapporte qu'il la trouva placée dans une confession sous l'autel, circonstance qui tendait à accréditer cette tradition, née sans doute de ce que la primitive église avait été fondée sous le vocable du prélat angevin; mais M. l'abbé Jouan, ancien doyen de cette paroisse, aujourd'hui vicaire général d'Évreux, a retrouvé récemment un inventaire de la collégiale, dressé le 1er octobre 1565, qui est plus réservé dans l'attribution de cette crosse. En voici les termes : « Item avons trouvé une *croche* dedens un estuit qui est de moire noir, dont le baston de ladite croche est de boys bien fin et subtil taillé de plusieurs ymages eslevés[2] de la vie et de la mort de nostre Seigneur, qui sont dorés d'or et d'azur depuis le bas jusques au haut et le croizillon est d'argent doré d'or et d'azur ou il y a dedans un ymage de cette qualité, que donna feu de bonne

[1] *Antiquités nationales*, t. III, n° 28, p. 28.

[2] En relief.

mémoire messire Jehan de Marigny, archevesque de Rouen et evesque de Beauvais, qui sert le jour des Innocents à celui qui est elu evesque et non aultrement. » On sait que Jean de Marigny était le frère de l'infortuné ministre Enguerrand, et qu'il contribua avec lui, de ses libéralités, à la fondation de la nouvelle collégiale d'Écouis; là, toute cette famille avait élu sépulture, et le legs de cette crosse s'explique bien naturellement comme souvenir. Ce qui est bizarre, c'est qu'au XVI[e] siècle le respect que l'on avait pour la mémoire de ce bienfaiteur n'empêchait pas de faire de sa crosse un travestissement pour la fête des fous; à moins qu'on n'admette que le donateur, dans un accès d'humeur rabelaisienne, ait donné lui-même à son legs cette destination, à l'exemple de Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, qui, en 1308, légua au chapitre de sa cathédrale ses ornements épiscopaux pour décorer chaque année l'évêque des Innocents (*Notice historique de la cathédrale d'Amiens*, par M. H. Dusevel, 1830). En 1793, on s'empara du crossillon à cause de sa matière vénale; la hampe sculptée fut ignominieusement rejetée et ramassée par un habitant d'Écouis, qui l'a depuis vendue à M. l'abbé Jouan. C'est à l'obligeance de cet antiquaire distingué que nous devons la communication de cette pièce si précieuse pour compléter notre travail; conçue par le même artiste, ciselée par la même main, avec

la même essence de bois, et, qui plus est, rehaussé de la même décoration polychrome, elle nous fournira le moyen de restituer les sujets mutilés sur la crosse de Pontoise; dans une série de ciselures si détaillées nous n'avons pu reconnaître que trois notables variantes dont nous donnerons les dessins. La hampe est aussi à vis et se démonte en cinq morceaux d'inégales longueurs, probablement pour ne pas perdre de place en casant la volute dans la boîte qui les renfermait; sans comprendre les vis, le premier cylindre a 0,225^{m} de long, le second 0,33^{c}, le troisième 0,235^{m}, le quatrième 0,355^{m} et le cinquième 0,212^{m}; ce qui donne une longueur totale de 1,357^{m} (environ 0,05^{c} de plus que la hampe de saint Gautier, eu égard au dernier sujet qui est mutilé). Des viroles en vermeil devaient garnir les extrémités de chacun de ces cylindres; on remarque les trous des goupilles qui les retenaient et les traces d'un noir brillant, produit sans doute par le frottement métallique.

Enfin nous sommes fort tenté de croire qu'il y avait un quatrième exemplaire de cette crosse dans le trésor de la cathédrale de Beauvais; l'inventaire des reliques et ornements dressé en 1472 porte : « Un bâton de bois de buis qui semble avoir servi à crosse d'évêque, à quatre pièces à vis, bien historié et imaginé tout au long. » Cette description, toute concise qu'elle est, est frappante d'analogie.

Il serait difficile d'établir à quelle époque se sont accréditées les dénominations erronées de ces crosses. Il est cependant certain que c'est dans un temps bien postérieur à leur fabrication et que l'ignorance y a pris plus de part que la mauvaise foi. Presque tous les inventaires de reliques qu'on retrouve aujourd'hui n'ont été dressés qu'au commencement du XVIIe siècle, à la suite des guerres civiles qui avaient amené le pillage et la dévastation des églises, l'incendie des couvents et de leurs archives; le désir de réparer tant de pertes, joint à l'impuissance de produire des titres authentiques, n'ont-ils pas dû pousser bien des zélateurs sans critique à attribuer légèrement une origine sainte à des monuments qui n'avaient été conservés jusqu'alors qu'à titre de curiosités?

L'identité irrécusable qui existe entre des crosses conservées dans des pays aussi distants semble démontrer que notre modèle est sorti d'un atelier en vogue; que, par conséquent, il était conforme aux règles hiératiques si bien déterminées à cette époque; il nous fournira un point de départ certain pour étudier l'iconographie de la vie du Christ au moyen âge. Pour mieux saisir la pensée qui a guidé l'imagier, nous mettrons en présence des sujets pareils empruntés à une série de monuments gothiques que nous prendrons au hasard pour exemples; nous signalerons leurs connexions, les circonstances de détail

particulières à chacun d'eux et l'altération des types primitifs insensiblement amenée par la décadence de l'art chrétien. On remarquera que l'artiste s'est plus souvent inspiré des modèles byzantins que des traditions latines.

Quant à la dorure et à la polychromie dont on trouve des vestiges sur les bas-reliefs des trois crosses, elles nous paraissent contemporaines de la sculpture; leur application, quoique assez grossière, rehausse le travail du ciseleur, et en pallie la rudesse dans les endroits que le frottement a épargnés; nous ne négligerons pas d'indiquer ces couleurs lorsqu'elles nous paraîtront avoir une signification symbolique.

Pour ne pas scinder la périphérie des sujets qui complètent ce catéchisme xylographique, nous donnerons des dessins développés dont voici la série :

I. 1. L'Annonciation (pl. III, n° 1). La Vierge est debout, voilée et nimbée; elle tient de la main gauche un livre de prières fermé, le bras droit est élevé comme pour exprimer un geste de surprise suivant le texte sacré : *Turbata est.* L'ange a l'aile gauche étendue en avant, le doigt indicateur de sa main droite commande d'être attentif à la nouvelle dont il a reçu le divin message; de la main baissée s'échappe un rouleau où est écrit : AVE MARIA. Sur le tombeau de saint Gautier l'annonciation a tous les mêmes caractères. Du reste, cette attitude de la Vierge a été


1
2
3
EXCELSIS


6
7


THE ASTOR LIBRARY
NY

fort adoptée aux XIIe et XIIIe siècles, c'est ainsi que nous la retrouvons sur un chapiteau de Saint-Georges de Bocherville, aux vitraux de l'abside à la cathédrale de Laon, sur un bas-relief en buis du Vatican publié par Gori[1]. Au Louvre, on conserve un coffret d'ivoire provenant de la collection Revoil, et dont le travail roman paraît remonter au Xe siècle : on y voit l'ange Gabriel s'arrêter au seuil d'un *atrium* où la Vierge est debout, abritée sous une coupole orientale. La singularité qu'offre cette composition, c'est que dans une *cella* voisine se tient sa servante, ayant à la main une boule ou fuseau. Un émailleur de la renaissance a aussi introduit ce personnage insolite dans son sujet. Le cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale possède trois camées byzantins catalogués sous les n°s 136, 137 et 138 : dans les trois salutations angéliques qui y sont gravées, la Vierge tient un linge et près d'elle est une corbeille à ouvrage. Sur le jubé exécuté au XIVe siècle dans la crypte de la cathédrale de Chartres, Marie figure dans la même scène ayant un fuseau à la main. Dans un psautier de travail byzantin attribué au XIIe siècle (collection du docteur Commarmont, de Lyon), nous avons observé que l'ange et la Vierge étaient aussi debout, la Vierge éclairée par une gerbe lumineuse que projette un disque ou nimbe de feu, tandis que l'ange la bénit à la manière grec-

[1] *Thesaurus veterum diptycorum*, t. III.

que et tient dans sa main gauche un sceptre de héraut. Au musée d'Amiens, on remarque un bas-relief du XIVe siècle où ce bâton de messager est crucifère. Ailleurs, c'est une branche de palmier fleurie. Gori[1] a publié une Annonciation où l'ange porte une couronne royale, et près de l'oreille de la Vierge, plane la colombe symbolique. Nous retrouvons encore un exemple de la Vierge debout dans la bible historiale de Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne[2]; à la fin du XVe siècle les exemples en deviennent de plus en plus rares. Un maître de l'école de Memling a peint une Annonciation[3] en respectant cette tradition; mais, en général, on ne voit plus la Vierge qu'à genoux ou assise, comme en 1567, sur une croix byzantine de la collection Debruge-Duménil, où elle figure au premier étage d'un édifice auquel conduisent deux échelles.

Dès le XIVe siècle ce sujet perd de sa simplicité; dans le bas-relief d'albâtre[4], autrefois conservé au musée des Petits-Augustins, dans l'église d'Hérouville, près Caen, au vitrail des fonts baptismaux d'Amiens, l'ange est séparé de Marie par un vase de fleurs à trois lis, emblème de la Vierge; au ciel, apparaît Dieu le Père bénissant et de la bouche duquel s'échappe l'Esprit-Saint

[1] *Thesaurus veter. diptyc.*, t. III, p. 254.
[2] Bibl. nat., n° 6829.
[3] Volet d'un triptyque publié par M. Du Somerard, album II.
[4] Catalogue d'Alex. Lenoir, n° 432.

qui descend vers Marie; bientôt la symbolique ira encore plus loin, et l'art, en se matérialisant, voudra rendre palpable le mystère de l'Incarnation : ainsi, dans un évangéliaire allemand imprimé à la fin du XVe siècle, nous avons remarqué une gravure en bois de la *Salutation angélique* : le lieu de la scène est éclairé par un oculus à travers lequel passe une gerbe de rayons lumineux qui, dirigée comme une flèche vers la Vierge, sert de conducteur à la divine colombe; elle est immédiatement suivie d'un fœtus qui tient la croix de rédemption : le Verbe est engendré de Dieu comme sa parole éternelle, et le rédempteur va naître d'une vierge par le Saint-Esprit. C'est la pensée la plus mystérieuse revêtue ici des formes les plus charnelles; aussi cette composition bizarre a-t-elle été adoptée avec enthousiasme par les écoles de décadence. On retrouve des Annonciations semblables à Briqueville (Calvados), au tympan de la porte de la tour, sur un diptyque d'ivoire du musée de Cluny et sur un bas-relief du musée d'Amiens. A Rome aussi, dans l'église Saint-Paul hors des murs, les fresques de Pietro Cavallini reproduisent le fœtus crucifère. Les enlumineurs et les peintres du XVe siècle enrichissent même quelquefois leur composition d'un concert d'anges qui tiennent des feuillets notés : la nouvelle de la venue du Messie est pour le monde le sujet d'une joie sainte et éternelle.

Les restes de polychromie indiquent sur la crosse que la Vierge était vêtue d'or, que l'ange avait la tunique de brocart vert, sans doute pour signifier qu'il est porteur de la bonne nouvelle : le fond est tendu de blanc. Cette particularité nous rappelle que dans des heures manuscrites[1] de la fin du XIVe siècle, où les autres sujets sont rehaussés des plus riches couleurs, le miniaturiste a pris un parti d'effet tout en blanc pour représenter l'Annonciation, évidemment dans l'intention de symboliser le mystère de virginité qui s'accomplit au même moment : l'ange est vêtu de blanc, il indique du doigt la colombe blanche; la Vierge à genoux est aussi entièrement voilée de blanc au milieu de tentures et d'un ameublement complet de la même pureté.

2. La Visitation (pl. III, n° 2). Ici la Vierge et sainte Élisabeth sont voilées et se tiennent étroitement embrassées les bras passés autour du cou. Les zigzags que l'on remarque à la voûte indiquent le toit de la maison. Souvent, dans les heures enluminées du XIVe siècle, sainte Élisabeth touche seulement avec respect le ventre de la Vierge, sur lequel scintille une étoile d'or pour faire allusion à la prédiction de Balaam, qui annonça qu'une étoile naîtrait de Jacob : *Fastigium rutilat Balaami sidus in orbe.*

Au XVIe siècle on admet une représentation

[1] Bibliothèque de M. Bonnardot, à Paris.

dont la symbolique grossière accuse l'époque de décadence; on met à découvert les entrailles des deux chastes mères. C'est sous la même inspiration que des imagiers creusent leurs statues de Vierge et pratiquent une porte pour y renfermer une statuette de l'enfant Jésus.

MM. Jourdain et Duval[1] citent un calice du trésor d'Amiens, sur le pied duquel est représentée sainte Élisabeth à genoux aux pieds de la Vierge pour exprimer cette exclamation prophétique : « D'où me vient ce bonheur que la mère de mon Sauveur me vienne visiter? » Quelquefois, comme aux verrières de Notre-Dame d'Alençon peintes en 1511, la scène est complétée par un épisode inspiré du texte de saint Mathieu, c'est l'apparition d'un ange qui vient rassurer Joseph sur la vertu de Marie. A la porte Sainte-Anne de Notre-Dame de Paris, saint Joseph, qui vient d'être édifié par l'ange, se jette aux genoux de la Vierge et lui demande pardon du soupçon qu'il a pu concevoir un instant contre elle; Marie lui tend généreusement la main pour le relever. Cet épisode n'a pas été omis aux stalles d'Amiens; mais la représentation que nous avons sous les yeux est la plus commune : elle se retrouve aux XIIe, XIIIe siècles et plus tard.

3. LA NATIVITÉ (pl. III, n° 3). Sur la crosse, le

[1] *Description des stalles de la cathédrale d'Amiens*, 1843, pag. 204.

caractère le plus remarquable de ce sujet, c'est que la Vierge est alitée comme si elle avait subi la loi commune et souffert les douleurs de l'enfantement. Ce n'est pas l'opinion de saint Bernard ni celle de saint Jérôme; aussi les Latins la représentent ordinairement en prière ou debout. La Vierge est aussi figurée dans un lit sur des tablettes d'ivoire publiées par Gori[1], à Vezelay, à Auxerre, au portail de l'abbaye de Moissac, à Florence, dans les fresques de Santa-Maria Novella, au pourtour du chœur de Notre-Dame de Paris et au portail septentrional de la même église, où une garde-malade lui présente une écuelle de bouillon. Le jubé de Chartres représente saint Joseph étendant une couverture sur les pieds de la Vierge; aux chapiteaux de Saint-Georges de Bocherville, sculptures du XIIe siècle, son lit est d'une forme remarquable; on dirait un pont à sept arches, dont les archivoltes ornées de perles diminuent insensiblement vers les pieds, et dans l'alcôve est suspendu un fuseau. Au XIVe siècle, dans la Bible de Philippe de Rouvre, la représentation se modifie : la Vierge est bien encore couchée, mais tout habillée et comme jetée sur un lit de repos.

Ici l'Enfant Jésus est placé au-dessus de la tête de sa mère, dans une crèche supportée par une colonne cannelée : l'âne est près de sa tête

[1] *Thesaur. veter. diptyc.*, p. 263.

et le bœuf à ses pieds pour ranimer de leur chaude haleine ses faibles membres tout transis. L'artiste roman, en plaçant l'Enfant-Dieu à une place plus haute que sa mère et hors de la portée de ses soins, semble avoir voulu nous rappeler combien sa nature est divine et supérieure au vase d'élection qu'il s'est choisi. On observe la même disposition des personnages dans des tablettes d'ivoire publiées par Gori[1] ; ce sont des anges qui réchauffent leur divin maître ; il n'y a ni bœuf ni âne. Il n'est pas rare cependant de voir la crèche de Jésus placée sous les yeux de sa mère qui s'apprête à l'allaiter[2]. Enfin, au XVI[e] siècle, les peintres allemands ont souvent représenté le messie enfant nu et à terre, pour exprimer son extrême humilité ; l'art grec se préoccupe quelquefois de soins bien matériels en nous montrant des sages-femmes occupées à baigner le nouveau-né ; c'est en vertu d'une légende recueillie par Siméon le Métaphraste ; l'église de Cour-sur-Loire (près Blois), un chapiteau de l'abside à Saint-Jean de Lyon, les heures imprimées par Thielman Kerver en 1503, les tapisseries de la cathédrale de Reims en fournissent des imitations.

[1] Pag. 263.

[2] Jubé de la cathédrale de Chartres. *Tabula eburnea Boniensis*, Gori, p. 292. Tablettes en ivoire du XV[e] siècle provenant de l'abbaye de Saint-Denis, *Le moyen âge et la renaissance*, pl. V, n[0] 4.

Suivant une légende rapportée dans la Bible de la reine Jeanne d'Évreux: «La pucele qui reçut Jhu Crist fut saincte Anestasie[1].» Ici, près de la Vierge, veille cette garde nimbée qui lui prodigue ses soins; saint Joseph se tient avec réserve un peu plus en arrière, les mains appuyées sur son bâton, attitude méditative qui lui est ordinaire et dont est cause sans doute le grand mystère qui se passe devant lui. A Moissac, au portail, saint Joseph à demi couché écoute l'ange qui lui ordonne de fuir en Égypte. Ici l'on voit aux voûtes cintrées de l'étable un ange s'élancer à mi-corps d'un nuage, tenant à la main un phylactère avec cette inscription : [*GLO*]RIA I[*N*] EXCELSIS. La crosse d'Écouis varie sur ce détail (pl. III, n° 3 *bis*) : au lieu de l'ange tenant une banderole, deux anges sortant de nuages opposés soutiennent une couronne au-dessus de la tête de l'enfant; le reste de la composition est le même; il est seulement transposé de droite à gauche, comme dans une contre-épreuve.

Au XV[e] siècle, Joseph et Marie sont ordinairement à genoux en adoration. Pour montrer la pauvreté de la sainte Famille, souvent les gothiques de l'école allemande représentent saint Joseph tenant un petit cierge dont il entoure la lumière vacillante de son autre main, vaine protection contre le vent qui assaille de tous côtés

[1] Sur l'origine de cette légende, voir *Baronius*, dans les notes du martyrologe, au 25 décembre.

son misérable logis ; dans une composition d'Albert Durer, saint Joseph s'est précautionné d'une lanterne. Un maître dans le style de Van Eyck a enrichi sa composition d'un essaim d'anges qui voltigent autour de l'étable et viennent s'abattre sur son toit. Dans un livre d'heures publié par Antoine Vérard, à la fin du xv[e] siècle, le concert céleste qu'exécutent les anges est accompagné sur la terre par des bergers qui jouent de la cornemuse, tandis que leurs compagnons dansent des rondes avec les bergères.

II. 4. Apparition de l'ange aux bergers (pl. III, n° 4). Ces pasteurs sont ici au nombre de trois, comme sur la tablette d'ivoire de Bologne, publiée par Gori [1] ; c'est au surplus l'opinion adoptée par Baronius [2] qu'ils n'étaient pas en plus grand nombre. Ils semblent vêtus de la cape landaise, espèce de long manteau terminé par un capuchon, dont le cône élevé et pointu est retenu par une mentonnière. Les bergers du vitrail absidal de Laon ont des capuces pointus presque semblables. Sur la crosse, ils portent la main à leur visage comme pour voiler leurs yeux et tempérer l'éclat de l'ange qui leur apparaît au milieu d'un nuage avec un phylactère, où l'on déchiffre encore : VOBS c'est-à-dire [*PVER NATVS EST*] VOB [*I*] S. Sur le premier plan se profilent un chien et les têtes cornues de cinq bœufs; dans

[1] P. 275.

[2] *Annal. eccl.*, t. I.

la bible de la reine Jeanne d'Évreux, dans le psautier de saint Louis à la bibliothèque de l'Arsenal, on remarque pareil nombre d'animaux disposés de même. Kalcker a peint une adoration des bergers au milieu des ombres de la nuit[1]; il paraît être un des premiers peintres qui aient eu l'idée d'éclairer leurs personnages par une lueur émanée de l'Enfant-Dieu lui-même.

5. Le voyage des rois mages (pl. III, nº 5). On sait que sur les tombeaux des premiers chrétiens, les mages étaient trois personnages du même âge vêtus de petites tuniques et coiffés du bonnet phrygien; c'est encore avec ces caractères qu'on les retrouve sur une plaque d'ivoire, au musée du Vatican[2], et sur un coffret de la collection Revoil, au Louvre. Suivant l'opinion de notre confrère, M. de Longpérier[3], cette coiffure, singulière au premier abord, s'explique par les traditions qui s'étaient accréditées après Tertullien : on ne considérait alors les mages que comme des Perses ou des Arabes, et la preuve en est sur les portes de la cathédrale du Puy, où leurs représentations sculptées au XIe siècle sont suivies de ces deux vers :

[1] Rubens a possédé ce tableau qui, à sa mort, a été acheté par Sandrart et a passé ensuite dans la galerie de l'empereur Ferdinand. Descamps, *Peintres flamands*, etc.

[2] Gori, t. III, p. 277.

[3] *Revue archéol.*, fév. 1846, p. 701, et *Lettres du baron Marchant*, nouv. édit., 1850, p. 109.

Ecce videns *Arabes* sevus turbatur Herodes.
Mystica jam nato dant *Perse* munera Xristo.

Or, c'était une pratique constante dans l'art grec de représenter les rois des Perses avec la tiare phrygienne. Le *Thesaurus diptycorum*[1] fournit deux exemples de coiffure encore plus extraordinaires : dans l'un, les images portent le *tutulus*, comme les flamines chez les Romains ; dans l'autre, leur chef est surmonté du *modius*, à l'imitation de quelques divinités égyptiennes. Ce n'est qu'à partir du x[e] siècle que l'art chrétien en a fait des rois couverts de la chlamyde et couronne en tête ; c'est dans ce costume qu'on les voit ici chevaucher de front pour se rendre à Bethléem ; le travail du ciseleur, tout grossier qu'il est, accuse des visages d'un âge différent ; ce sujet est représenté de même aux verrières de la cathédrale de Laon : ici l'étoile est absente. Dans le psautier byzantin de la collection Commarmont, les rois sont guidés par un ange qui leur montre du doigt l'Enfant Jésus. Au pourtour du chœur de Notre-Dame de Paris, un ange porte l'étoile. Dans un bas-relief de Luca della Robbia, l'étoile est aussi tenue par des anges, et de plus elle est nimbée pour indiquer sa fonction miraculeuse et sainte ; Taddeo Gaddi, dans sa fresque de Sainte-Croix, à Florence, a eu la

[1] Gori, t. III, p. 306 et 328.

bizarre idée de placer au milieu de l'étoile l'Enfant divin enveloppé de ses langes.

Ici, l'enlumineur avait donné à chacun des chevaux une couleur de poil différent; le premier était rouge, le second noir, et le troisième blanc.

Ces sujets terminent les sculptures du premier morceau de la hampe; aussi trouve-t-on gravé au sommet : PRIMV[*S*] et au bas des sujets qui vont suivre SCDS (*SECVNDVS*); c'est une précaution du sculpteur pour montrer l'ordre dans lequel les pièces doivent être vissées lorsque la crosse est démontée; les dimensions de la hampe n'ont pas permis au ciseleur d'y faire figurer l'*Entrevue des mages et d'Hérode*, sujet qui devient fort rare à partir du XIIIe siècle (*voir* Gori, Ciampini, et le coffret de la collection Revoil, au Louvre).

III. 6. Adoration des mages (pl. III, n° 6). Par un changement aussi subit que bizarre, la Vierge si humblement représentée dans la Nativité est ici couronnée et assise sur un siége d'honneur, abrité sous un dais de draperies contournées. L'Enfant Jésus, affranchi de ses langes et déjà vêtu d'une longue tunique, a la tête extrêmement développée et allongée; il est assis sur les genoux de sa mère, qui le soutient de ses deux mains; suivant le rit grec, il lui tourne le dos et fait face à ses trois adorateurs, auxquels il donne sa bénédiction; celui qui est à ge-

noux ne porte point barbe et ne paraît pas plus âgé que les autres, malgré l'usage généralement adopté au moyen âge; ils sont précédés de l'étoile à rayons flambelliformes. Sur les sarcophages des catacombes de Rome, les mages tiennent despatères et des couronnes tressées de feuillages d'or, comme on en décernait aux triomphateurs antiques. (Bosio, *Roma subterran.*, p. 131). Au XVI[e] siècle, les rois sont ordinairement chargés de présents et de pièces d'orfévrerie, et l'on peut admirer la forme des ciboires, des reliquaires, des coupes et des hanaps, comme on le voit dans les Heures de l'évêque du Terrail [1]. C'est aussi vers ces époques de décadence que l'on introduit sur la scène un roi nègre (*æthiops*), et à la suite des pages et des gardes d'honneur qui se tiennent respectueusement en arrière; cet attirail de cour allait à merveille aux splendides compositions de Rubens et de son école; c'est avec toute cette ampleur que ce sujet a été traité par Van Mol [2], dans un tableau qui nous appartient.

7. APPARITION DE L'ANGE AUX ROIS MAGES (pl. III, n° 7). Les trois rois sommeillent sous la même couverture comme trois francs compagnons de voyage; leurs têtes couronnées reposent sur un grand traversin piqué en losanges; à la voûte, l'ange qui sort d'un nuage tient à la main un

[1] Bibliothèque de M. Bonnardot, à Paris.

[2] Cabinet de l'auteur.

phylactère sur lequel on lit : NE REDEAT [*IS*]. La représentation de cette phase de l'épopée divine n'est pas aussi rare que celle de l'*Entretien des mages avec Hérode;* elle existe aux vitres de la cathédrale de Laon, au portail occidental de Saint-Benigne de Dijon, dans la bible de Philippe de Rouvre, « et ils orent en dorment révélation et commandement par 1 angre qu'ils ne retournassent à Hérodes. » Dans le psautier byzantin de la collection Commarmont, les mages s'enfuient à toute bride devant l'ange qui leur indique la route à suivre. Une sculpture de la cathédrale d'Amiens représente les mages embarqués sur un vaisseau pour retourner dans leur patrie. M. Didron explique cette représentation unique par un passage de la légende dorée. (Le *Guide de la peinture grecque,* p. 159.)

IV. 8. La présentation au temple (pl. III, n° 8). Au milieu d'un autel couvert d'un voile est placé un vaste calice à nœud gaudronné; pour symboliser le mystère de la messe au moment de la présence réelle : c'est au-dessus de ce calice que la Vierge, couronnée, élève dans ses bras Jésus; le grand prêtre Siméon nimbé et vêtu de la chasuble infundibuliforme, s'apprête à le recevoir respectueusement sur un corporal; la tête du divin Enfant est ornée du nimbe crucifère; sa taille annonce déjà un adolescent; il semble prier les mains jointes; dans le compartiment précédent la scène est complétée par trois

personnages nimbés qui se suivent processionnellement ; les deux femmes voilées portent l'une un cierge, l'autre une colombe ; saint Joseph, qui vient le troisième, offre des *tourtes*. On remarque à la voûte des dents de scie qui indiquent grossièrement un voile à plis symétriques. Nous avons un vitrail [1] du XIII[e] siècle, où le cortége se compose de trois saintes femmes tenant une paire de tourterelles et deux cierges.

Dans le psautier byzantin de la collection Commarmont [2], derrière le grand prêtre est une femme voilée et nimbée bénissant à la manière grecque ; sa main gauche tient renversées les tables de l'ancienne loi, où l'on déchiffre une inscription peu correcte, à laquelle on peut attribuer le sens suivant : « Cet enfant est le créateur du ciel et de la terre. » Il est évident que c'est la prophétesse Anne figurant à cette cérémonie dans presque toutes les représentations byzantines : le *Guide de la peinture* rapporté du mont Athos, par MM. Didron et Durand, prescrit la même légende à mettre sur un cartel à la main de cette femme.

Au portail de l'abbaye de Moissac, l'enfant Jésus est déjà dans les bras de saint Siméon, et la prophétesse Anne se montre souriante et empressée ; un miniaturiste [3] du XIII[e] siècle a expri-

[1] Cabinet de l'auteur.

[2] Voy. aussi d'Agincourt, Peinture, pl. 88.

[3] Biblioth. nation., supplém. français, 632[4].

mé cette scène avec une naïveté charmante : tandis que saint Siméon est dans une extase de joie de pouvoir presser Jésus sur son cœur, l'enfant timide tend les bras vers sa mère, près de laquelle il lui tarde de revenir. Dans la bible de Philippe de Bourgogne, Siméon est coiffé d'un haut bonnet conique qui ressemble à la tiare; au-dessus de sa tête est suspendu un pavillon ou ciborium que l'on remarque aussi sur un ivoire du XIVe siècle, au musée de Cluny.

V. 9. HÉRODE ORDONNE LE MASSACRE (pl. III, n° 9.) Hérode, couronné, est assis sur un siége de commandement qu'ombrage un dais de draperies; ses jambes sont croisées suivant la pose affectée à nos anciens rois; il fait signe du doigt à ses soldats. Ceux-ci portent la chemise de mailles garnie de ses chausses et de son chaperon; ils ont la lance au poing et la main gauche appuyée sur un grand écu tiercé et bordé d'un orle. Ces figures héraldiques sont dessinées par les cercles et bandes de métal qui renforçaient le bois des boucliers au XIIe siècle, ainsi qu'on peut s'en convaincre au portail de la cathédrale de Chartres. Par-dessus la cotte maillée, ces guerriers portent une longue tunique de lin, sans manches : l'enlumineur l'avait teinte en noir, ainsi que le dais et le manteau d'Hérode, lugubre indice de la scène cruelle qui se prépare.

Au portail septentrional de Notre-Dame de Paris, Hérode a près de l'oreille gauche une tête

de démon qui lui souffle sa pensée sanguinaire. Au pourtour du chœur de la même cathédrale, deux démons, sous la forme de singes, soutiennent sa couronne; d'autres habitent son palais. Dans le psautier de saint Louis (bibliothèque de l'Arsenal), c'est un crapaud ailé qui coasse, pour ainsi dire, le crime à l'oreille d'Hérode.

Une légende veut qu'Hérode soit mort rongé d'ulcères, en expiation de sa cruauté. C'est dans cet état hideux qu'on le montre au portail de la cathédrale de Bazas (Gironde).

10. LE MASSACRE DES INNOCENTS (pl. III, n° 10). Les trois soldats sont profilés dans la même attitude; sous leurs glaives tombent et roulent des membres mutilés; une partie de bois éclatée dans la ciselure ne permettait pas de préciser l'action du second soldat, mais la crosse d'Écouis y supplée : on voit qu'il tient un enfant suspendu par les cheveux et qu'il le transperce de son glaive.

Une des plus anciennes représentations de ce sujet figure sur un diptyque en ivoire de la collection de M. le docteur Rigollot, à Amiens. On croit pouvoir en faire remonter l'exécution au ve siècle, sous Théodose le Jeune. Dans ces bas-reliefs, se rapportant au christianisme, les personnages ont conservé tout le caractère païen; ainsi Hérode trône sur une chaise curule avec le suppedium sous les pieds. Sans pitié pour les mères éplorées qui l'entourent, un bourreau sans armes, et dont les formes rappellent l'Hercule Farnèse, prend

une des innocentes victimes par le pied et l'écrase contre les parois d'un monument. Au portail septentrional de Notre-Dame de Paris, se passe un épisode touchant : un soldat vient arracher à une mère l'enfant qu'elle cache dans son sein. A l'intérieur du portail occidental de Reims, c'est une autre mère qui couvre de caresses désespérées le fils qui va lui être enlevé. Dans la bible de la reine Jeanne d'Évreux[1], Hérode se repaît de ce spectacle sanguinaire; monté sur le balcon de son palais, il tient un sceptre et excite du geste ses émissaires.

VI. 11. La fuite en Égypte (pl. III, n° 11). Cette scène est souvent précédée, dans les monuments des XIIe et XIIIe siècles, de l'apparition de l'ange à saint Joseph, pour l'avertir de prendre la fuite, comme au portail de l'abbaye de Moissac et sur le coffret de la collection Revoil au Louvre. Dans la bible de la reine Jeanne d'Évreux, le théâtre de cette apparition offre un spécimen curieux de la chambre à coucher d'une pauvre famille au XIIIe siècle. Joseph est couché sur le même lit que la Vierge et l'enfant Jésus, mais placé la tête aux pieds. Sous la hotte conique d'une cheminée élevée, est pratiqué un petit fourneau en maçonnerie, sur lequel s'est blotti un chat qui cherche la chaleur près d'un trépied. Une besace et une gourde sont suspendues à des

[1] Biblioth. nation., supplém. français, 632⁴.

clous; l'âne impatient allonge sa tête à la porte.

Ici saint Joseph ouvre la marche, le bâton sur l'épaule pour soutenir sa besace et menant l'âne par la longe. Comme au centre de cette composition la ciselure est mutilée, nous avions cru que la femme voilée et nimbée qui suit à pied derrière l'âne était la sainte Vierge, et que, par conséquent, le divin enfant devait figurer seul sur la modeste monture. Nous restituons ce sujet d'après la crosse d'Écouis; outre le personnage insolite que nous venons de signaler, la Vierge est sur l'âne avec l'enfant, qu'elle tient enveloppé dans une ample draperie; au-dessus d'eux, plane un ange tenant à la main un phylactère avec ces lettres : ACC[*IPE PVERVM*]. Aux verrières de Laon, dans la bible de Philippe de Bourgogne, au pourtour du chœur de Notre-Dame de Paris, la Vierge est aussi montée sur l'âne. Passeri a pris pour une fuite en Égypte un bas-relief qu'il a publié dans le supplément du *Thesaurus* de Gori. On y voit la Vierge s'évanouir de fatigue sur sa mule, tandis que saint Joseph lui vient en aide et la console; mais comme l'enfant Jésus qui devrait être le personnage principal de la scène n'y figure pas, et que même la taille de la Vierge porte un signe visible de grossesse, il est évident que c'est le voyage ou l'arrivée à Bethléem que l'artiste a voulu représenter. Dans l'Église latine, comme dans l'Église grecque, il était admis que la Vierge avait dû supporter

toutes les souffrances de l'enfantement. Il semble que le ciseau du sculpteur ait eu l'intention de traduire la paraphrase de saint Jérôme sur le premier chapitre de saint Mathieu, lorsqu'il examine pourquoi saint Joseph a été donné pour époux à la Vierge. Ce voyage de Nazareth à Bethléem est un sujet qui a été fort rarement traité; nous l'avons retrouvé dans une bible historiée du XIII[e] siècle, celle qui a appartenu depuis à la reine Jeanne d'Évreux : Joseph et Marie sont guidés par leurs anges gardiens qui voltigent au-dessus de leurs têtes, un troisième plane au-dessus de l'étable où ils vont trouver asile; on y aperçoit le bœuf et l'âne que Joseph indique du doigt à sa sainte compagne ; elle porte aussi des signes non équivoques de sa mystérieuse fécondité. Sur le second plan s'élèvent les édifices de Bethléem et circulent des marchands.

Nous trouvons deux exemples de fuite en Égypte, où Joseph porte l'enfant Jésus affourché sur ses épaules : dans les sculptures publiées par d'Agincourt[1], et sur une croix byzantine de la collection Debruge-Duménil portant la date de 1567; ces compositions paraissent inspirées d'un passage de saint Bernard : « *Quid est quod Maria portat Jesum in utero, Joseph in humero in Egyptum iens et inde rediens*[2]. » Cette donnée a été re-

[1] *Hist. de l'art*, Sculpt., pl. 21, n° 13.
[2] *In parvis sermonibus*, sermo XLI.

produite avec une assez heureuse naïveté par un peintre du XVII[e] siècle, Saint François de Tours, qui montre Joseph avec un berceau chargé sur ses épaules ; derrière suit la Vierge, qui entr'ouvre le rideau pour faire un sourire à son divin enfant.

Dans presque toutes les représentations gothiques de cette scène, au pourtour du chœur de Notre-Dame de Paris, au portail de Moissac, aux verrières de Laon et de Champeaux (près Melun), dans les Heures imprimées par Thielman Kerver en 1503, on remarque des idoles qui tombent et se brisent ; ordinairement elles sont placées sur des colonnettes et quelquefois enchâssées dans des triptyques[1]. C'était l'opinion d'Origène, Baronius et autres, que la parole d'Isaïe s'était accomplie à la lettre au moment de l'entrée de Jésus-Christ en Égypte. On voit toujours aussi, sur le second plan, des soldats qui sont à sa poursuite et demandent des informations à un laboureur des champs (à Champeaux le peintre verrier a commis un anachronisme en voulant que ce soit un moissonneur). Lorsque les artistes du moyen âge donnaient dans deux compositions séparées *la Fuite* et *le Repos en Égypte*, il était plus conforme au programme sacré de l'Écriture de rejeter ces épisodes dans le second sujet, et le ciseleur de notre crosse n'y a pas manqué.

12. LE REPOS EN ÉGYPTE (pl. III, n° 12). Ce

[1] Bibl. nation., *Psalterium*, n° 37.

sujet est ici traité avec une bizarrerie fort curieuse. Sous un dais d'étoffe élégamment drapée, l'enfant divin trône sur les genoux de sa mère, qui elle-même est assise sur un siége de commandement avec la couronne en tête. Devant eux sont, sens dessus dessous, deux guerriers maillés, armés de lances, qui semblent marcher comme les antipodes; deux démons, à la tête monstrueuse et au corps couvert de pustules, les surmontent dans la même posture. Suivant nous, ces guerriers sont les statues des divinités égyptiennes qui, dans leur chute, laissent échapper les démons qu'elles recélaient; c'était une légende universellement admise au moyen âge, que les démons se cachaient dans les idoles[1] pour recevoir les hommages qui étaient adressés à ces vains simulacres; les évangiles apocryphes vont nous en fournir plusieurs exemples.

Dans l'évangile arabe de l'enfance du Sauveur[2], les prêtres consultent l'oracle pour savoir d'où vient la consternation générale qui s'est emparée de l'Égypte, et c'est le démon caché dans la statue du dieu qui répond : « *Appulit huc deus ignotus, qui revera est deus neque quisquam præter illum divino cultu dignus est*[3]. » Plus loin le texte ajoute : « *Quotiescunque Satanas ex idolo*

[1] Voy. Alf. Maury, *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge*, 1843, p. 110.

[2] Chap. x.

[3] Fabricius, *Codex Apocr. novi testamenti*, p. 175, 176.

isto loqueretur. » Dans les vies de saint Simon et saint Jude[1], ces apôtres, au lieu de sacrifier aux idoles du soleil et de la lune, ordonnent aux démons qui y sont cachés de les briser et d'en sortir. Saint Barthélemy[2] commande aussi à l'esprit malin qui habitait une idole d'aller au désert, et au moment où il en sort, non-seulement toutes les idoles du temple se brisent, mais même toutes les peintures sacrées s'effacent. Saint Thomas[3], au moment de souffrir le martyre, a de même un colloque avec un démon qui était caché dans une idole, il l'adjure de briser son enveloppe métallique, et aussitôt l'airain entre en fusion comme une cire qu'on jetterait au feu. Aux chapiteaux de l'église de Vezelay on voit un démon sortir de l'idole que Moïse vient de briser, et la légende de saint Nicolas rapporte que lorsqu'il abattait les idoles les diables s'en échappaient en hurlant dans les airs. Ainsi, la singularité que le naïf ciseleur a prêtée à son sujet n'est pas le résultat d'un caprice, elle exprime une pensée conforme aux vieilles traditions.

La bible de Philippe de Bourgogne nous donne aussi le sens figuré par ces diables couverts de pustules : « Les idoles d'Égypte seront ostées et le cuer d'Égypte li deviendra tous tachiés (li cuer des sages se pourrirent.) »

[1] Fabricius, *Apostolicæ historiæ*, lib. VI, p. 633.
[2] *Idem*, lib. VIII, p. 684.
[3] *Idem*, lib. IX, p. 717.

La crosse d'Écouis présente ici une variante (pl. III, n° 12 *bis*) : la Vierge et l'enfant Jésus, quoique ciselés sur le même dessin, sont tournés du côté opposé ; devant eux s'élève un cep de vigne dont les grappes symboliques sont à la portée de la main divine. L'entailleur a-t-il voulu figurer l'arbre des évangiles apocryphes qui s'inclina pour saluer le Messie? Dans l'autre compartiment les idoles des deux divinités héroïques sont supprimées, deux démons sont seuls précipités la tête en bas ; l'un d'eux tient un verre en main et l'approche de ses lèvres ; il est plongé jusqu'à la ceinture dans une espèce de hotte ; il semble que l'artiste ait voulu faire allusion à la débauche dont les démons sont les représentants[1].

Au XVI[e] siècle, l'école de la peinture allemande fait prévaloir par les charmes de la couleur ses pensées toutes matérielles. Nous voyons un maître dans la manière d'Albert Durer peindre les saints voyageurs uniquement préoccupés de la réfection de leurs corps. Un ange s'approche

[1] Un emblème qui a beaucoup d'analogie fut arboré pour la fête des fous, à Dijon, en 1482 ; au lieu de la hotte de vendangeur, c'était un nid tressé de sarments de vigne que l'on avait fait sculpter au sommet d'un bâton et du milieu sortait le prince des fous ayant de même verre et bouteille en main, probablement pour parodier les bâtons de chantre ou de confrérie (dessin publié par Du Tilliot, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des fous*).

en s'inclinant de la Vierge et de Jésus pour leur offrir de beaux fruits servis sur un riche plateau, et tandis qu'un autre ange voltige au sommet d'un pommier voisin pour en secouer la récolte; saint Joseph est au pied qui tend le pan de son manteau pour la recevoir, et un troisième ange se baisse pour ramasser les fruits qui tombent à terre.

Dans ce site plein d'ombrage et de fraîcheur coule une fontaine en bronze doré, chef-d'œuvre d'orfévrerie et de finesse que surmonte une statuette tombant en éclats. Cette luxuriante composition trouve sa justification iconologique dans les évangiles apocryphes où, à la voix de l'enfant Jésus, on voit les arbres fruitiers abaisser leurs branches, des sources fraîches jaillir de leurs pieds, et les anges transférer un de ces rameaux miraculeux jusqu'au paradis. Le peintre gothique a mis l'âne dans une verte prairie pour l'inviter à faire aussi un copieux repas, et il n'a pas oublié, dans le lointain, cette troupe de soldats qui interrogent un laboureur pour savoir où diriger leur poursuite. L'Albane a disposé ce sujet presque de même, mais un léger changement a suffi à son imagination poétique pour ennoblir la pensée et lui prêter un sens anagogique; au lieu de fruits, c'est une corbeille remplie des instruments de la passion que les anges présentent à Jésus, tandis qu'un autre messager du ciel conduit l'âne à l'abreuvoir. Cette allégorie est peu biblique par la forme, il est vrai, mais elle offre un contraste

plein de délicatesse entre la vie ascétique et la vie animale.

Une charmante légende sur le repos en Égypte a été recueillie dans le *Journal de voyage*[1] de Sarrebruche, baron d'Anglure, qui visita en 1395 ces lieux de dévotion ; nous conservons le récit naïf du pèlerin champenois : « Est vérité que quand nostre Dame eut passé les deserts à tout son cher enfant elle vint en cedit lieu où est à présent celle dicte fontaine, elle mist nostre Seigneur à terre et alla cherchant eaüe par le desert; mais point nen peut finer, si s'en retourna moult dolente à son cher enfant qui gisoit estendu sur la terre, lequel avait féru des talons en terre tant qu'il en sourdit une fontaine d'eaüe moult bonne et douce, si fut nostre Dame moult joyeuse de ce et en remercia nostre Seigneur, illec recoucha nostre Dame son cher enfant et lava les drappelets de nostre Seigneur de l'eaüe d'icelle fontaine et puis estendit iceux drapelets par dessus la terre pour les essuyer, et de l'eaüe qui desgouttoit d'iceux drapelets ainsi comme ils essuyoient, pour chacune goutte naissoit un petit arbrisseau, lesquels arbrisseaux portent le baume et encore à présent il y a grand planté de tels arbrisseaux qui portent baume. Ceste fontaine

[1] Ce manuscrit a été publié à Troyes en 1621 ; nous en devons l'indication à l'obligeance de notre confrère, M. de l'Escalopier (*Biblioth. de l'Arsenal*, 618, H).

appellent mesme les Sarrazins *la Fontaine Saincte Marie* et si est verité que nul arbre portant baulme ne peut être nourry ni porter baulme s'il n'est nourry de l'eaüe de celle fontaine. »

VII. 13. LE BAPTÊME DANS LE JOURDAIN (pl. III, n° 13). Le Sauveur, qui a dépouillé ses vêtements, est enfoncé jusqu'à la ceinture dans les eaux du fleuve, qui s'amoncellent autour de lui comme un cône ondulé; il a la tête vue de profil et tournée vers saint Jean qu'il bénit. Contre l'ordinaire, le précurseur est représenté imberbe, son vêtement de poil de chameau est ajusté au corps et se termine par des hauts-de-chausses descendant jusqu'aux genoux. A droite est un ange pieds nus tenant la tunique de son divin maître, dont il semble voiler les chastes épaules avec son aile. On ne voit point ici, comme dans le psautier byzantin du docteur Commarmont, la colombe nimbée et la main bénissante de l'Éternel sortant d'un disque à double circonférence. Une bizarrerie à noter dans la même miniature, c'est qu'au fond des eaux transparentes du Jourdain apparaît le fleuve personnifié sous la figure d'un vieillard appuyé sur une urne penchante. Ciampini a publié un cratère conservé à Sainte-Marie de Ravennes, où le Jourdain a la tête surmontée de deux pinces d'écrevisse et un roseau dans la main; c'est une déviation de l'art antique qui représentait la mer avec des cornes et l'Océan avec des pinces. Le Jourdain personnifié se

retrouve sur deux diptyques publiés par Gori[1]. Sur l'un d'eux ce personnage allégorique tend une main suppliante vers le Christ et nous semble exprimer cette prophétie de David : « Les eaux ont vu le Seigneur et elles ont été remplies de crainte. » Dans le *Guide de la peinture grecque*, dont M. Durand a donné la traduction publiée et annotée par M. Didron, ce dernier cite plusieurs représentations du Jourdain aux XIe et XIIe siècles, figurées comme un rébus par deux fleuves personnifiés : le JOR et le DANUS tenant chacun une urne sur laquelle est quelquefois inscrit leur nom, et c'est au confluent de leurs eaux que le Christ se tient debout. Nous remarquons sur un évangéliaire grec du Vatican, outre le fleuve personnifié, plusieurs baigneurs qui se livrent à l'exercice de la natation. Un sarcophage chrétien publié par Bosio présente une autre particularité : un cerf altéré s'approche du Jourdain ; il est difficile de ne pas reconnaître dans ces emblèmes la régénération des chrétiens par le baptême et cette foi vive à laquelle fait allusion le roi psalmiste.

Dans le *Guide* qui vient d'être cité, M. Didron signale plusieurs monuments d'iconographie grecque où le Christ est au milieu du Jourdain, les pieds posés sur une pierre carrée, des angles de laquelle sortent quatre serpents qui se dres-

[1] *Thes. vet. dipt.*, t. III, p. 263 et 286.

sent contre lui avec une furie impuissante; ces vipères seraient, selon M. Didron, l'emblème du péché originel et de la mort spirituelle que le Christ écraserait sous ses pieds au moment de son baptême. Ne symboliseraient-elles pas plutôt l'erreur qui va être chassée des quatre coins de la terre par la publication de sa parole divine : *Ite, docete omnes gentes, baptizantes eos*[1]?

Les monuments chrétiens des XIIIe et XIVe siècles offrent souvent le phénomène du Jourdain remontant en ondulations pyramidales ou semi-sphériques jusqu'à la poitrine du Christ. N'est-ce qu'un défaut de perspective qu'il faut attribuer à l'enfance de l'art pour faire voir en raccourci le lit du fleuve? Vous voyez ces eaux ascendantes au revers intérieur du portail de la cathédrale de Reims, dans la bible de Philippe de Bourgogne, au portail de Moissac, sur les fonts baptismaux de Mousson (Meurthe); dans ces deux dernières églises, l'ange qui tient la tunique est accompagné d'un autre ange qui balance un encensoir près de la tête du Sauveur. Quoique les évangélistes se taisent sur la présence des anges au baptême, on conçoit qu'une foi naïve ait adopté avec joie ces formes si fraîches de sentiment qui sont ensuite devenues traditionnelles à cause des hautes pensées qu'elles aspirent.

[1] Cf. Chapiteaux de la cathédrale de Tournai, par Peeters Wilbaux.

Partout et à toutes les époques on représente saint Jean-Baptiste barbu. Sur l'ivoire attribué au ve siècle par le docteur Rigollot, il tient un bâton en forme de crosse et a les membres trapus d'un puissant athlète, tandis que Jésus est encore adolescent, particularité extrêmement rare, mais dont on retrouve cependant un exemple au vi^e siècle sur la célèbre *cathedra* de Ravennes en ivoire sculpté. Dans un baptême publié par Gori[1] on remarque une hache aux pieds de saint Jean, probablement pour faire allusion à cette parabole sortie de sa bouche : « Tout arbre qui ne portera pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu. »

14. La tentation (pl. III, n° 14). Jésus, la tête ornée du nimbe crucifère, est naïvement accroupi sur la croix qui forme l'amortissement de la toiture en pierre du temple. On trouve des églises à plan circulaire, figurées de même que ce petit monument : à Saint-Eusis, église de Celles-sur-Cher, qui date du xiie siècle. Dans la bible de la reine Jeanne d'Évreux le temple a la configuration d'une grosse tour octogone avec porte à plein cintre sur chaque face; il est surmonté d'un dôme à baies de même style, par lesquelles on aperçoit à l'intérieur une décoration polychrome; sa toiture en pierres est de forme pyramidale.

Ici le Sauveur tient à la main un volumen ou

[1] T. III, p. 334.

rouleau, dont la dimension était trop restreinte pour permettre au ciseleur d'inscrire les paroles sacrées : *Non tentabis Dominum Deum tuum*. Suivant les errements du XIIe siècle, il a donné au démon la tête et les formes les plus hideuses que son imagination a pu lui suggérer : c'est une tête canine et cornue, rattachée à un corps couvert de poils. Nous avons noté une miniature du XIIIe siècle, où le tentateur jette le feu par la bouche, par les oreilles et par les parties naturelles.

Dans le même compartiment, le Sauveur est assis sur une montagne couverte de pierres que lui montre du doigt un démon à l'aspect monstrueux, tel que les imaginations du moyen âge en prêtaient aux loups-garous. La main de Jésus déroule encore un phylactère sans inscription, mais qui suffit pour rappeler à la mémoire la sentence de l'Évangile : *Dominum tuum adorabis et illi soli servies*.

Dans le psautier byzantin de la collection Commarmont, le démon est ailé et le ciel est obscurci par une grêle de pierres; l'enlumineur suppose que le démon eut recours à ce phénomène de sorcellerie pour tenter la puissance miraculeuse du fils de Dieu. M. Didron a publié dans son *Histoire de Dieu* une tentation du XIIe siècle, où Satan est assisté d'un démon subalterne ou aide-tentateur, qui tient encore embrassé le corps de Jésus qu'il vient de transporter sur la

montagne. D'Agincourt a publié une peinture qui représente Jésus transporté par cinq démons tentateurs (pl. CII). Le diable représenté dans la bible de Philippe de Bourgogne a le corps velu avec un ventre à visage humain, comme on le retrouve presque partout; il porte un sceptre en forme de griffe. Jésus tient un livre pour montrer qu'il est vainqueur de science. La même pensée se trouve exprimée sous une autre forme dans une miniature de la fin du xve siècle; pour indiquer que les réponses du Sauveur sont inspirées de l'Esprit-Saint, une petite colombe voltige près de l'oreille de Jésus, tandis que le démon a revêtu le froc d'un moine pour personnifier l'hypocrisie. On voit aussi, près des personnages principaux, s'avancer trois anges tenant un vase, une coupe et des rafraichissements; suivant le *Guide de la peinture grecque*, ces anges doivent agiter des éventails; ne serait-ce pas pour renouveler l'air infecté par Satan? M. Didron croit que ce n'est qu'un détail emprunté aux mœurs des pays chauds où les éventeurs font toujours partie du cortége royal.

VIII. 15. L'ENTRÉE TRIOMPHANTE DANS JÉRUSALEM (pl. III, n° 15). Jésus, assis sur sa modeste monture, bénit de la main droite; il est suivi de ses disciples que l'on reconnaît à leurs nimbes, mais ils ne portent pas de palmes; sous la porte de la ville, un personnage étend ses vêtements sur son passage. On aperçoit Zachée monté dans

le sycomore; ces données bibliques sont bien fidèlement suivies au pourtour du chœur de Notre-Dame de Paris. Deux sarcophages de la *Roma subterranea*, de Bosio, et une peinture d'un manuscrit grec du XIe siècle, représentent des entrées dans Jérusalem au galop.

Ordinairement le Christ ne porte pas de palme. M. Didron a trouvé deux exemples du contraire, l'un aux verrières de Bourges, l'autre dans un missel latin du XVe siècle. Le psautier de la collection Commarmont offre une singularité énigmatique : l'ânesse qui porte l'Homme-Dieu semble soutenue en l'air dans sa marche au-dessus du sol; les monuments qui figurent l'entrée de la cité sainte ont tous le style oriental.

Au musée de Cluny, sur une couverture de livre du XVIe siècle, l'ânesse est suivie de son ânon. Dans les Heures de Thielman Kerver (1503), Zachée est monté sur le haut des remparts.

16. LE LAVEMENT DES PIEDS (pl. III, n° 16). Ce grand acte d'humilité oblige le divin maître à se mettre à genoux devant ses disciples. Au-dessus de sa tête est suspendue une draperie, que l'on prendrait facilement pour un dais d'honneur; mais dans le psautier de saint Louis, où l'observation des règles hiératiques fournit plusieurs détails analogues à ceux qui sont sculptés sur les trois crosses, il est évident que c'est simplement un des

linges à essuyer les pieds qui est étendu sur une tringle servant de séchoir. Le Seigneur y est assisté d'un apôtre qui lui présente un linge de rechange, conformément aux anciens us suivis par nos rois pour cette cérémonie; autour de la salle règne une tenture à plis symétriques, qui tient lieu de frise. Ces draperies sont rendues avec plus de soin sur la crosse d'Écouis. L'exiguïté du cadre n'a pas permis de montrer plus de trois apôtres; la composition est encore plus simplifiée dans une peinture murale du XIe siècle, à Nohant-Vic (Indre) : Jésus ne lave les pieds qu'à un seul apôtre. Au pourtour du chœur de Notre-Dame de Paris, le Christ porte une serviette devant lui.

IX. 17. La cène (p. III, n° 17). A sa droite, le Sauveur a fait asseoir saint Jean qui semble, dans sa tendresse expansive, lui donner l'accolade; à sa gauche est l'apôtre qui lui présente le calice. Sur la table figure trois plats de poissons pour tous mets. Au bâton de Saint-Gibrien, le service n'est pas tout à fait disposé de même : on y remarque plusieurs petits pains crucifères ayant la forme d'hosties. Dans la Cène du psautier byzantin de la collection Commarmont, un énorme poisson est dressé au milieu de la table. Sur un bas-relief du XIIIe siècle, provenant de l'abbaye de Maubuisson (aujourd'hui chez les carmes de la rue de Vaugirard), et sur le tympan de l'église romane d'Octeville, près de Cher-

bourg, l'ordinaire de la Cène est aussi un plat rempli de poissons; comme, suivant l'autorité de saint Cyprien, le Seigneur ne mangea jamais de viande, les artistes du moyen âge ont pu en conclure que c'était là la nourriture qu'il recherchait de préférence. A l'époque de la Renaissance, les innovations s'introduisent jusque dans l'exécution de ces minces détails, et l'agneau est souvent servi au milieu de la table comme mets symbolique.

M. de Chasteigner a publié, dans le *Bulletin monumental*[1], une Cène sculptée au portail de Sainte-Marie des Dames, à Saintes. Ce travail, qui remonte au XII[e] siècle, est exécuté d'une main aussi barbare que celle qui a ciselé la crosse; les personnages ont des types analogues; l'apôtre placé à la gauche du Christ lui présente un pain ayant la forme d'une hostie, avec une petite main bénissante au milieu. M. de Chasteigner fait remarquer dans ce minutieux travail un curieux spécimen des hosties de cette époque. Quant au personnage de droite, vers lequel se tourne Jésus en lui parlant avec prédilection, nous ne partageons pas l'avis de M. de Chasteigner, qui croit y reconnaître Judas parce qu'il a la main sous la table; car, outre que cette place privilégiée est constamment réservée à saint Jean, ce corps contourné, cette tête plus baissée

[1] X[e] vol., p. 488.

que les autres, et la seule qui soit imberbe, nous paraissent indiquer que le plus jeune des apôtres se couche dans le giron de son divin maître, et s'y endort pour être initié aux secrets du ciel, dont l'échelle et le sommeil de Jacob avaient été la figure[1]. Le sculpteur roman a rendu avec gaucherie cette attitude de tendresse et de mol abandon, exprimée depuis avec tant de sentiment par les grands maîtres de l'Italie. Sur un diptyque d'ivoire ciselé au XIV[e] siècle [2], nous avons remarqué une Cène où saint Jean laisse pendre de même son bras sous la table en posant la tête à la place de son maître bienaimé.

Une place fort distincte est quelquefois assignée à Judas : ainsi aux fresques de Saint-Urbain, à Rome, aux peintures romanes de Nohant-Vic, sur un bas-relief italien publié par d'Agincourt, et dans un diptyque de la collection Debruge-Duménil, le traître est isolé devant la table; il est déjà rejeté, pour ainsi dire, hors du nombre des fidèles apôtres; prosterné un genou en terre, il tend son calice au Seigneur, ou reçoit de sa main la bouchée de pain trempée : c'est le vrai type de l'hypocrisie sacrilége, avec tous les dehors de la piété la plus affectée. Pour ne pas laisser de doute sur l'identité du personnage, dans le psautier de saint Louis, l'enlumineur a caché derrière sa tête un petit démon inspirateur; il a

[1] Voy. la Bible historiale, n° 6829, à la Biblioth. nation.
[2] Collection de M. Debruge-Duménil.

peint, en outre, sur tous les traits de son visage une grimace convulsive au moment où son divin maître lui pose le pain sur les lèvres. Les *Emblematta biblica* de la Bibliothèque nationale donnent aussi à Judas un crapaud satanique pour attribut, et cette donnée symbolique a été conservée par Otto Vénius dans son tableau de la Cène ; mais les maîtres du XVIe siècle caractérisent communément le traître par un sac d'argent à la main. M. Didron nous apprend qu'en Orient Judas est nimbé, parce que le nimbe est l'attribut de la puissance soit bonne soit mauvaise ; mais souvent aussi ce nimbe est peint en noir : c'est une puissance qui lui est communiquée par l'esprit de ténèbres.

La prière de Jésus au jardin des Oliviers n'est sûrement omise sur la crosse que parce que le ciseleur n'a pu comprendre ce sujet dans des dimensions aussi restreintes.

X. 18. LA PRISE DE JÉSUS (pl. III, n° 18). En tête de la troupe s'est avancé Judas qui donne le baiser à son maître ; il est suivi de quatre gardes vêtus de cottes hardies, et maillés dessous des pieds à la tête. Le chef tient d'une main une large épée et de l'autre une lanterne à bascule montée à l'extrémité d'une fourche à manche tors. Les autres soldats tiennent des torches allumées et s'appuient sur des écus bardés de lames de fer qui rayonnent à sa surface. Le dernier se distingue par un casque à timbre plat et

à mézail percé comme un masque. On ne trouve pas cette différence d'armure sur la crosse d'Écouis ni sur le bâton de Saint-Gibrien, où tous les guerriers ont le capuchon de mailles. Parmi les apôtres qui arrivent du côté opposé, on reconnaît saint Pierre au glaive dont il s'est armé pour frapper Malchus; on observera qu'il est le seul qui porte la chevelure crépue.

Ce sujet est au nombre des curieuses fresques exécutées dans l'église de Nohant-Vic (Indre), au XIe siècle. Les figures ne sont dessinées qu'au trait avec du brun-rouge; mais le dessin en est plein de fougue et d'expression. Jésus est le seul calme; vêtu d'une longue robe et d'un manteau bordé de galons, il joint les mains avec résignation et retourne la tête vers Judas, qui l'accoste obliquement, tandis qu'une soldatesque furieuse, armée de longs bâtons, le pousse et le tire en avant. Cette marche accélérée est ouverte par un chef, qui porte une croix de passion toute bordée de pierreries imitant des têtes de clous. L'un des gardes menace le Sauveur, en lui montrant du doigt l'instrument du supplice qu'ils lui réservent; tous courent tête nue, vêtus d'une courte tunique, dont les plis concentriques rappellent l'ancien usage chez les Orientaux, de tordre le linge au lieu de le repasser; leurs larges chausses sont fixées autour de leurs jambes par des cordons croisés. L'épisode de saint Pierre et de Malchus occupe la gauche du premier plan.

Aux verrières de la cathédrale de Laon paraît un diable qui vient souffler à l'oreille de Judas son exécrable inspiration, suivant les errements que nous avons déjà remarqués au XIIIe siècle.

A la cathédrale d'Orviète, une sculpture du XIIIe siècle représente Jésus bénissant Judas dans le moment même où cet ingrat le trahit (d'Agincourt, pl. XXXIII).

Le miniaturiste de la bible de Philippe de Bourgogne a peint aussi la fausseté de Judas en ne le faisant pas approcher de face; il le montre surprenant son maître par derrière. Suivant la mode du temps, les soldats portent la cotte hardie à bords festonnés; l'un deux est armé d'un casse-tête. La lanterne historique a la forme d'une campanile surmontée d'un dôme. Dans l'église de la Ferté-Bernard, on retrouve, sur une vitre du XVe siècle, la lanterne portée au bout d'une perche. Nous possédons une miniature capitale de la fin du XVe siècle, où l'épopée divine de la passion est divisée en sept compartiments; la blessure qu'y reçoit Malchus lui fait échapper des mains sa lanterne, tandis qu'un soldat porte suspendue, au bout d'une fourche, une corbeille de fer remplie de charbons embrasés, et semblable à celles dont l'usage s'est introduit de nos jours pour la combustion du coke. Le lieu de la scène est traversé par le torrent de Cédron. Il est assez fréquent de voir

Malchus tomber à terre, comme dans le diptyque du XIVe siècle, conservé au musée de Cluny; dès le XIe, les fresques de Nohant-Vic fournissent un exemple de ce personnage ainsi terrassé.

XI. 19. LA FLAGELLATION. (Pl. III, n° 19.) Jésus, dépouillé de ses vêtements jusqu'à la ceinture, est attaché à la colonne entre deux bourreaux armés de fouets à triple lanière. Le Sauveur est nimbé d'or, et sa tunique est bleu d'outremer, tandis que les exécuteurs sont vêtus de rouge et de vert foncé, tenant des fouets noirs.

Dans la bible de la reine Jeanne d'Évreux, le grand prêtre Anne et Pilate assistent à cette scène de torture, du haut du baloon de leur prétoire. Ce palais a les murs extérieurs ornés de peintures polychromes. On trouve une flagellation, enluminée au XVe siècle, qui représente un juif s'avançant au milieu des bourreaux pour seringuer un liquide au visage du Christ. Un maître italien du XVIe siècle a introduit dans sa composition des anges qui fondent en larmes à la vue des cruautés exercées sur leur divin maître.

Une remarque à faire sur la triple crosse, comme sur les plus anciennes représentations de ce sujet, c'est que le Christ a les bras liés par devant et passés autour de la colonne, de manière à présenter aux coups des bourreaux toute la surface des reins, tandis que les écoles qui ont

suivi la Renaissance, en Italie, disposent plutôt le Christ les mains liées derrière le dos; le corps étant ainsi adossé à la colonne, c'est la poitrine qui est exposée aux atteintes du fouet.

A l'époque de la décadence de l'art chrétien, le nombre des bourreaux augmente. Ainsi sur un émail de Limoges, nous voyons quatre bourreaux alterner avec des fouets et des verges; ailleurs surviennent des soldats qui frappent aussi du poing.

Un épisode qui accompagne souvent ce sujet est la pendaison de Judas, dont les intestins rompent le ventre; c'est ainsi qu'il est exposé sur un dyptique du XIII[e] siècle, appartenant à M. de l'Escalopier, et sur un autre bas-relief en ivoire du musée de Cluny. Sur les portes d'airain, dont les sculptures ont été publiées par Ciampini[1], on trouve Judas pendu; Satan se cramponne à ses épaules, et pèse de tout le poids de son corps, comme ferait un exécuteur des hautes œuvres pour hâter l'asphyxie.

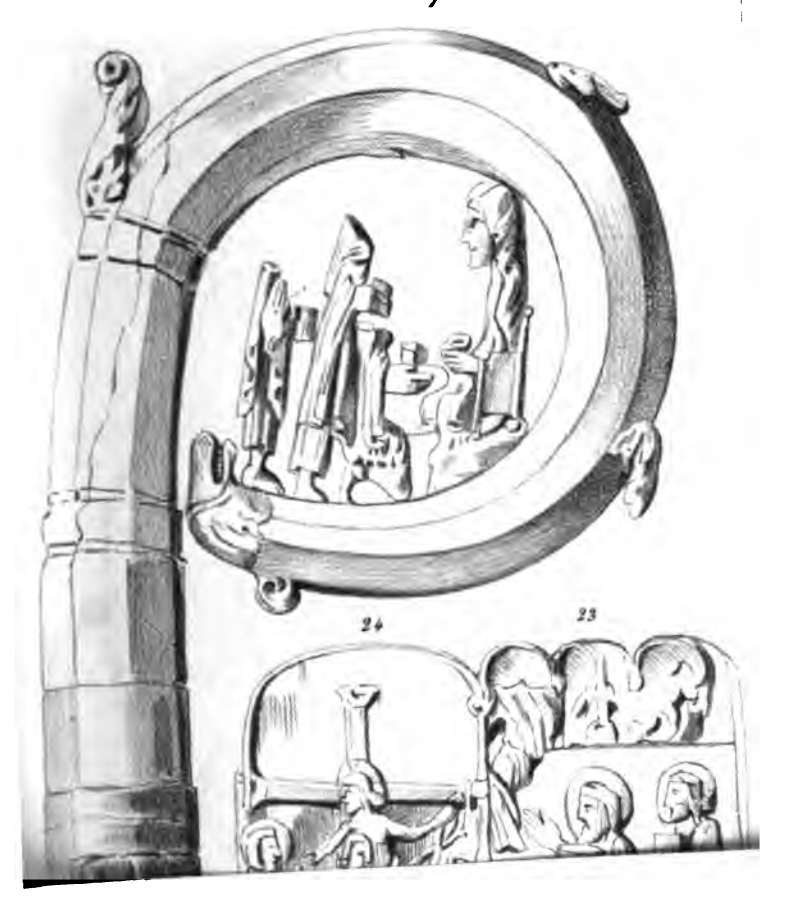
20. Le portement de croix. (Pl. III, n° 20.) Jésus marche, chargé de l'instrument de son supplice. La polychromie indique qu'on l'a revêtu d'une chemise blanche et d'un jupon vert; il est précédé d'un juif coiffé d'un turban et qui le frappe d'une espèce de cravache, en tirant à lui l'extrémité de la croix; derrière, suit un en-

[1] *Vetera monumenta*, t. II, p. 25.

Juif moqueur, qui montre au doigt la victime divine. La croix a le sommet et les croisillons assez longs. Les fresques de Saint-Urbain, à la Caffarella, représentent le Sauveur portant une croix grecque à double traverse; aux voûtes de l'église Saint-Étienne de Bologne, il est peint la corde au cou. Sur notre miniature française du xve siècle, Jésus porte une croix en forme de tau; il est garrotté par le milieu du corps, et, suivant la consigne donnée à cette époque pour les exécutions capitales, il est précédé et suivi de deux gardes qui tiennent les extrémités des liens; derrière viennent les deux larrons attachés et conduits avec les mêmes précautions. L'un d'eux subit une ignominie que la législation pénale infligeait souvent comme peine aggravante, il marche en chemise au supplice. Le cortége est fermé par un escadron de chevaliers du guet: le pourpoint serré et les chausses collantes aux couleurs mi-parties et bariolées caractérisent le costume militaire.

Dans le portement de croix de la bible de la reine Jeanne d'Évreux on aperçoit, au-dessus de la porte de la ville, Pilate, qui se lave les mains en signe de justification. Ce n'est guère qu'au commencement du xvie siècle que sainte Véronique apparaît dans les portements de croix, tenant la sainte face.

XII. 21. Le crucifiement. (Pl. IV, n° 21.) Jésus, nimbé, est attaché à une croix, dont la


24
23


THE ASTOR LIBRARY
NY

hampe, très-courte, et le sommet, très-élevé, se rapprochent de la forme grecque; c'est au moment du *consummatum est*. A sa droite, tombe a genoux un personnage nimbé, qui tient une lance à la main; ce serait donc saint Longin, qui se convertit, et devient la personnification de l'Église triomphante. Derrière lui, la Vierge voilée se tient debout, tandis qu'à gauche on voit le juif, au cœur endurci, qui présente, au bout d'une pique, un calice rempli de vinaigre; c'est Stephaton, dont le nom nous a été conservé par la tradition, et est inscrit sur un crucifiement du x[e] siècle, à Saint-Remi-la-Varenne (Maine-et-Loire).

Il serait difficile d'énumérer tous les symboles dont les artistes du moyen âge se sont ingéniés d'entourer cette grande scène du christianisme.

Du Saussai[1] rapporte avoir vu à l'abbaye de Jouarre, près Meaux, un crucifix d'un travail très-ancien, où le Christ, au lieu d'avoir une couronne d'épines, portait une mitre ornée d'un cercle et de lames d'or, pour rappeler qu'il a été à la fois victime et prêtre, suivant l'expression de saint Paul, dans son épître aux Hébreux (ch. IX). Gori[2] a publié un second exemple d'un Christ en croix, avec la mitre conique; cette précieuse relique, sculptée dans un morceau de

[1] *Panoplia episcopalis*, lib. I, p. 52.
[2] *Thes. diptyc.*, t. III, p. 128.

la vraie croix, est conservée à Florence, dans le Baptistère. Nous citerons une bible du XIII[e] siècle[1] où, sous la figure d'une jeune et belle femme, la sainte Église sort du côté de Jésus-Christ, au moment où il s'endort sur la croix, de même qu'Ève avait été tirée de la côte d'Adam pendant son sommeil. Au couvent des capucins de Provins, on voyait, sur un panneau sculpté, un crucifix à six ailes[2]; c'est un type qu'on retrouve souvent dans l'art grec; le chef des séraphins vient accomplir la mission qu'il a reçue de son père, et il est alors appelé : Ο ΑΓΓΕΛΟΣ ΤΗΣ ΜΕΓΑΛΗΣ ΒΟΥΛΗΣ.

Quelquefois, l'inscription de la croix est remplacée par la main bénissante du Père éternel, inscrite dans un disque, et la colombe divine vient se poser sur l'un des croisillons. Ailleurs, ce sont deux anges qui portent le soleil et la lune, ou qui se voilent le visage de leurs mains, pour faire allusion à leur éclipse, tandis que d'autres recueillent dans des calices le sang qui coule des mains et des pieds du Sauveur. Nous possédons une miniature du XIII[e] siècle, où ce sang précieux est reçu dans le Saint Graal par Adam, sortant de son tombeau en forme d'auge, qui était enfoui au pied de la croix. Cette particularité se rencontre aussi sur une sculpture

[1] Bibl. nation., suppl. français, 632.
[2] Cabinet de M. le docteur Michelin, à Provins.

de la même époque, à la chapelle de Froide-Bise (Orne), et sur une verrière de Beauvais.

Sur une crucifixion où figurent les deux larrons, nous avons trouvé, à droite, deux anges qui reçoivent dans une draperie l'âme du pécheur converti sous la forme d'un petit enfant en prière, tandis qu'à gauche deux démons aux ailes de chauve-souris se disputent l'âme de celui qui expire dans l'impénitence finale.

Dans la bible de la reine Jeanne d'Évreux, Longin est aussi nimbé; il porte la barbe fourchue, le casque en forme de bonnet phrygien et le bouclier arrondi par le sommet.

Les *Emblemata biblica*[1] nous fournissent deux autres exemples de coupes montées à l'extrémité d'une perche pour présenter le vinaigre, mais on voit plus communément l'éponge biblique au bout d'une pique.

Ce n'est guère qu'à la fin du XVe siècle que les crucifiements offrent, sur le premier plan, des soldats jouant aux dés la sainte tunique. « Icelle cotte de dessoubs, dit une légende, avoit faicte nostre Dame pour nostre Seigneur à l'esguille dès son enfance et ainsi comme il croissoit elle croissoit. » Un vitrail de Champeaux (près Melun), montre que le jeu entraîne à sa suite rixes et querelles, car à peine les dés jetés, les soldats se prennent aux cheveux et tirent leurs poignards; nous nous

[1] Bibl. nat., *Psalterium*, n° 37.

rappelons un calvaire attribué à Taddeo Gaddi[1] où ce tirage au sort a lieu à la courte paille.

22. LA RÉSURRECTION DES MORTS. (Pl. IV, n° 22.) Quoique ciselé dans un compartiment distinct, ce sujet n'est à vrai dire qu'un épisode du sujet précédent. On voit deux sarcophages à moulures droites, supportés par six petites colonnes à fûts tors qui rappellent la forme des autels chrétiens de cette époque; les morts qui en soulèvent les couvercles sont assis en face l'un de l'autre; entre eux s'élève un arbre qui indique que le lieu des sépultures était hors la ville, dans la campagne. On pourrait admettre que cet arbre a une signification symbolique, parce que le tailleur d'images a pris soin d'en sculpter un semblable près du Christ, au moment où il sort de son tombeau, et que le palmier était le symbole de la résurrection; mais l'arbre sculpté ici ressemble plutôt à un cyprès.

XIII. 23. JOSEPH D'ARIMATHIE ET NICODÈME DEMANDANT A PILATE LE CORPS DU CHRIST. (Pl. IV, n° 23.) Suivant l'usage traditionnel, le ciseleur a donné le nimbe aux deux pieux personnages qui portent des boîtes à parfums; sur la crosse d'Écouis ils tiennent seulement le pan de leur manteau relevé; Pilate les reçoit assis sur son siége de commandement et abrité sous un dais. Autour de la salle, la frise est décorée d'une tenture à plis zigzagués.

[1] Cabinet de feu Artaud de Montor.

Ce sujet a été rarement traité; nous en trouvons deux autres exemples. La bible historiée qui fut à la reine Jeanne d'Évreux, introduit les deux saints personnages dans l'intérieur du palais de Pilate; devant eux s'ouvre une chambre qui est un curieux spécimen du retrait ou salle d'étude d'un seigneur au XIIIe siècle : trois faucons dorment sur les perchoirs, un cerf apprivoisé et portant un collier d'or est admis dans l'intimité du maître, qui est, en outre, suivi d'une meute de petits carlins. En prêtant la passion de la chasse à Ponce Pilate, devenu le type de l'iniquité dans l'ère chrétienne, il semble qu'on ait voulu l'assimiler à ce Nemrod de féroce mémoire, et dont le nom n'a subi qu'une légère altération pour désigner un des esprits diaboliques, Nembroth. C'est à l'indication de notre confrère M. Maury que nous devons l'idée de ce rapprochement. Dans la bible de Philippe de Bourgogne, Joseph d'Arimathie se présente en homme de cour, revêtu d'une riche houppelande et le chef orné d'une espèce de bonnet élevé et pointu comme le hennin.

On conserve au musée du Louvre une peinture de Nicolo Alumno, qui représente Joseph et Nicodème en chemin pour aller présenter requête à Pilate. L'un s'est muni d'un marteau et l'autre d'une paire de tenailles.

24. DESCENTE DE CROIX. (Pl. IV, n° 24.) Joseph d'Arimathie a le privilége traditionnel de

recevoir le corps divin dans ses bras. Nicodème arrache le dernier clou avec d'énormes forceps, tandis que la Vierge prend la main droite pour l'approcher de ses lèvres; cette expression de douleur est consacrée sur un monument publié par J. Richa[1], et sur notre grande miniature à compartiments du xv[e] siècle.

L'échelle qui est dressée contre la croix ne se retrouve pas sur le bâton de saint Gibrien à Reims; mais pour les autres détails, la comparaison la plus rigoureuse ne permet pas toujours de distinguer de différence. Un évangéliaire grec, conservé dans la bibliothèque de Florence, offre Joseph et Nicodème montés sur des escabeaux. Dans le psautier byzantin du docteur Commarmont, Nicodème se sert d'une échelle double, et cette scène funèbre est accompagnée d'anges qui balancent des encensoirs.

Au xv[e] siècle, ce sujet acquiert de plus en plus d'ampleur par la présence de saint Jean et des trois saintes femmes qui portent les parfums; plus tard les artistes leur font tenir les clous et la couronne d'épine.

XIV. 25. La mise au tombeau. (Pl. IV, n° 25.) Les trois personnages précédents sont seuls à procéder à ce devoir pieux. Le sarcophage est semblable à ceux que nous avons décrits; sur la crosse d'Écouis on distingue deux personnages de plus

[1] Gori, p. 103.

au second plan. M. Didron nous apprend qu'en Orient, la patrie des parfums, on double le nombre des saintes femmes myrrhophores; elles sont nommées toutes les six dans le *Guide de la peinture grecque*. Selon le témoignage de saint Luc, elles étaient en effet plus de trois.

Dans la bible de la reine Jeanne d'Évreux, cette composition a beaucoup plus de développement. La mère de douleur a le privilége d'embrasser le visage de son fils; tandis que les saintes femmes baisent les mains et les pieds, Joseph et Nicodème soutiennent le corps dans le linceul. On trouve à la suite, dans la même bible, un sujet que nous n'avons jamais vu traité ailleurs, c'est la Vierge prenant congé des saintes femmes et rentrant dans les murs de Jérusalem.

26. La garde du tombeau. (Pl. IV, n° 26.) On voit le tombeau fermé de son couvercle; sa face latérale est percée de trois ouvertures en forme de croix pommetée. Entre les colonnettes du soubassement, trois gardes dorment assis, la tête appuyée sur leurs genoux. Il est à remarquer que deux d'entre eux portent le heaume à ventail fermé et à timbre plat. Au-dessus du sarcophage est suspendue une lampe entre deux tentures élégamment drapées. Dans les gothiques de l'école allemande, les gardes sont souvent en dehors de la grotte, et sur la porte sont apposés les scellés. Gori[1] a publié un bas-relief où la

[1] T. III, p. 269.

grotte est remplacée par un tombeau qui a la forme de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem.

D'après un diptyque grec[1] du XIIe siècle, la pendaison de Judas n'aurait lieu qu'à ce moment, puisqu'on voit les gardes au tombeau relégués sur le second plan.

XV. 27. La résurrection. (Pl. IV, n° 27.) Ce sujet commence le quatrième cylindre. On retrouve les trois gardes endormis dans la même posture, sous le tombeau figuré de même. Le Sauveur est sur son séant, et soulevant avec la tête le couvercle du sarcophage, il tient à la main la petite croix triomphale. Devant lui s'élève un arbre qui peut indiquer que c'était un jardin, suivant le texte de l'évangéliste saint Jean.

Ciampini[2] donne un monument où le Christ tient une couronne de triomphateur de la main droite, et de l'autre la croix de résurrection. Dans une composition de Martin de Vos, le Christ vainqueur foule aux pieds la mort et le péché originel, personnifiés par un démon tenant un crâne d'une main et de l'autre un serpent qui mord le fruit défendu. Sur la couverture de l'évangéliaire de la Sainte-Chapelle conservé à la Bibliothèque nationale, les soldats sont aussi blottis sous le tombeau; ils dorment appuyés sur

[1] D'Agincourt, *Sculpt.*, pl. XVIII.
[2] *Vetera monumenta*, t. I, pl. XIV, p. 24.

leurs boucliers étoilés de bardes de fer et sans se dessaisir de leurs lances. Jésus-Christ est figuré debout entre deux anges; la forme du sarcophage est moins massive.

Dans la résurrection ciselée sur le bâton de saint Gibrien, il n'y a plus de gardes sous le tombeau. Est-ce un oubli du graveur, ou bien leur a-t-il fait abandonner leur poste pour rentrer dans les données de la Bible, qui rapporte que la résurrection fut accompagnée de l'effroi des gardes? C'était cependant un système presque universellement adopté au moyen âge, de représenter les gardes endormis. Peut-être voulait-on exprimer qu'ils étaient comme morts de frayeur; ce n'est guère que vers la Renaissance que s'est introduite l'innovation de les montrer éveillés et tombant à la renverse, comme par exemple dans les Heures de Thielman Kerver (1503).

28. Descente aux limbes (pl. IV, nº 28). Jésus-Christ tient toujours la croix triomphale, dont il présente la pointe en avant, comme pour s'en faire une arme victorieuse contre la gueule béante de l'enfer. Il tend la main droite à Adam, figure entièrement mutilée sur la crosse de Pontoise, mais que nous retrouvons sur celle d'Écouis; Adam est nu et tout honteux de sa nudité, il étend la main pour la cacher. Vient ensuite Ève, dont on ne voit paraître que la tête hors du gouffre. Les premiers hommes sont quelquefois suivis d'Abel, d'Isaïe, de David et d'autres pa-

triarches nimbés. Sur le calice d'ivoire de Pistoia[1], Adam foule aux pieds la tête de mort dont le Christ est vainqueur. Le Sauveur est accompagné de la Vierge et de deux patriarches nimbés, que Gori prend pour deux apôtres ou deux prophètes, et qu'on retrouve sur un manuscrit grec du XII[e] siècle[2], à la bibliothèque du Vatican et sur un diptyque d'ivoire à Milan[3]; mais comme ces deux saints ne paraissent pas sortir des limbes ni réclamer leur délivrance, il faut qu'ils aient été exempts de la loi commune, qu'ils n'aient pas subi la mort; ces personnages énigmatiques seraient donc Énoch et Élie. Nous sommes d'autant plus portés à adopter cette opinion, qu'elle s'appuie sur l'évangile apocryphe de Nicodème[4], qui les admet dans le séjour céleste avant la délivrance des limbes. La présence de la Vierge ne peut s'expliquer que par un privilége anticipé de son Assomption.

Une bible historiale du XIV[e] siècle nous peint le Christ aux limbes armé de cinq flèches, pour terrasser cinq démons ou cinq péchés, dont les cinq rois vaincus par Abraham avaient été la figure.

La représentation de l'enfer, figurée par la

[1] *Thes. vet. dipt.*, Gori, p. 111 et 112.

[2] D'Agincourt, *Peinture*, pl. LVII.

[3] Gori, p. 263.

[4] « *Enoch, qui verbo Domini translatus sum hic; iste Elias, qui curru igneo assumtus est; non gustavimus mortem.* »

gueule enflammée d'un dragon monstrueux est un type dont la création remonte fort loin au moyen âge; le psautier de saint Louis à l'Arsenal, les portails de Reims et d'Amiens, les églises de Bayeux et d'Autun en fournissent des exemples. Au XVIe siècle ils se reproduisent encore au portail méridional de Saint-Rémy de Reims et sur les stalles d'Amiens. MM. Jourdain et Duval[1] paraissent avoir trouvé l'origine et l'explication de ce type, en montrant la corrélation qui existe entre l'enfer (Gehenne) et la vallée de Ge-Hennom, où était établi le siége du dieu des Ammonites; c'est là que s'ouvrait le gouffre béant et enflammé du Moloch d'airain, où les Hébreux jetaient sans pitié leurs fils et leurs filles.

Au musée de Cluny, on remarque une miniature du XVe siècle, où le matérialisme de l'école allemande suggère les détails les plus grotesques. L'enfer est devenu un donjon crénelé et flanqué de tours, du haut desquelles les démons, aux formes les plus excentriques, soutiennent un siége en règle contre le divin rédempteur. Celui-ci brise les gonds, renverse les portes de défense, et, au moment de la délivrance des âmes, l'artillerie satanique lui lance toutes sortes de projectiles enflammés.[1]

XVI. 29. Apparition de l'ange aux saintes femmes (pl. IV, n° 29). Le sarcophage sur lequel

[1] *Stalles d'Amiens*, p. 156.

larges ailes; sa tunique est si courte qu'elle pourrait prendre le nom de houppelande et ses jambes sont nues. Derrière lui, sont des parterres entourés de treillages et une tonnelle d'où l'on jouit d'une magnifique perspective; la Madeleine porte un vase à parfums ciselé d'or ayant la forme d'un vidrecome.

Aux verrières absidales de l'église Saint-Aspais de Melun, que l'on attribue à Jean Cousin, le Christ est aussi appuyé sur une bêche, mais tête nue et avec une certaine affectation du style antique; une courte draperie rejetée sur l'épaule comme la chlamyde, laisse à découvert son côté et les extrémités de ses membres, pour en faire remarquer les stigmates; la Madeleine est costumée comme une dame de la cour du temps.

Le plus ancien exemple que nous trouvions d'un attribut de jardinier entre les mains du Sauveur nous est fourni par la bible du XIII[e] siècle qui fut à la reine Jeanne d'Évreux : il apparaît tenant une pioche. Son costume, disparate du reste, est celui des patriarches de l'Orient : une longue robe ornée de galons et de caractères brodés sur la poitrine et aux bras.

XVII. 31. Rencontre des disciples d'Emmaüs (pl. IV, n° 31). Nos deux voyageurs sont coiffés de chapeaux à larges bords, dont la forme est à peu près celle des chapeaux de nos jours : on dirait des pèlerins de Saint-Jacques. Ils ont le bâton à la main, et, par-dessus leurs vêtements

de pelleterie, ils portent un camail fourré. Le Christ s'appuie aussi sur un bâton de pèlerin et a, jeté sur ses épaules, un manteau de fourrure qui, sur la crosse d'Écouis, est taillé en forme de chasuble.

Au pourtour du chœur de Notre-Dame de Paris, les disciples d'Emmaüs sont des voyageurs du XIV[e] siècle, coiffés de toques en étoffe, ayant la panetière suspendue à la bandoulière et le bâton noueux à la main; par-dessus leur tunique une cotte hardie les garantit de l'intempérie.

32. Repas chez les disciples d'Emmaus (pl. IV, n° 32). Le Sauveur étend les bras en croix pour bénir à la fois ses deux convives en leur distribuant le pain eucharistique; c'est ainsi qu'aux vitraux de Bourges, et dans la bible de Philippe de Bourgogne, Jacob croise les bras pour bénir en même temps Manassès et Éphraïm. Ici l'un des disciples porte le pain à ses lèvres, tandis que l'autre se verse à boire. On voit figurer sur la table un poisson et un petit pain crucifère. Sur la crosse d'Écouis, le Christ bénit à la manière latine et chacun des convives lève la main en signe d'étonnement.

Au pourtour du chœur de Notre-Dame de Paris, s'élève une hôtellerie à baies et meneaux gothiques. C'est à travers une galerie crénelée du premier étage que l'on aperçoit les convives attablés à l'intérieur, ce qui donne plus de mystère à ce

repas symbolique. Les disciples joignent les mains pour prier, au moment où le Sauveur rompt le pain en levant les yeux au ciel. Mais vienne la décadence de l'art chrétien, et ce repas mystique et simple va être transformé en un gala de cérémonie. Aux vitres absidales de Saint-Aspais de Melun, Jean Cousin a peint de riches seigneurs assis autour d'une table ronde splendidement servie : le Christ occupe la place d'honneur sous un dais à lambrequins frangés d'or ; arrive un écuyer qui apporte le second service.

XVIII. 33. Apparition de Jésus-Christ a ses disciples (pl. IV, n° 33). Les apôtres nimbés voguent dans une barque à proue relevée; le Christ semble marcher sur les flots agités et leur tendre la main avec bonté. Sur la crosse d'Écouis, saint Pierre est caractérisé par une chevelure bouclée; et il y a un personnage de plus dans la barque, quatre au lieu de trois.

Au pourtour du chœur de Notre-Dame de Paris, la même ordonnance est observée dans cette composition, et la barque que conduit saint Pierre a conservé la même forme.

34. Apparition a saint Thomas (pl. IV, n° 34). Le Christ tient encore la croix triomphale ; saint Thomas se met respectueusement à genoux pour toucher la plaie du Seigneur. Il est facile de voir que l'entailleur a été gêné par l'espace, car il n'a mis en scène que les deux personnages principaux. C'est ordinairement en présence des au-

tres apôtres que le divin maître permet à l'incrédule de convaincre tous ses sens.

Dans le *Psalterium monasticum* de l'abbaye Saint-Fuscien[1], manuscrit du XIIe siècle, ce sujet est traité dans le style byzantin : les figures sont longues et vêtues de tuniques à plis concentriques. Saint Thomas fléchit seulement les genoux et approche sa main ; en ce moment, il y a dans l'attitude cambrée de son corps une expression d'entêtement et de persistance, qui contraste avec le geste de son maître indiquant le reproche, mais un reproche plein de douceur. Les dimensions de la miniature n'ont permis d'introduire que trois autres disciples, en tête desquels marche saint Jean, que l'on reconnaît à son visage jeune et imberbe ; l'incrédulité de saint Thomas produit aussi sur eux une impression pénible.

Aux verrières de Saint-Aspais de Melun, Jean Cousin s'est conformé aux prescriptions hiératiques, en conservant au Christ sa croix de résurrection ; saint Thomas baisse la tête et retire sa main avec confusion.

XIX. 35. L'Ascension (pl. IV, n° 35). La Vierge élève les mains jointes ; les apôtres tous debout, les yeux fixés vers le ciel, tiennent les livres de la doctrine. L'on n'aperçoit plus à la voûte que les pieds du Christ et le bas de sa longue tunique ; aux lambris de la salle sont suspendues des tentures.

[1] Biblioth. d'Amiens.

Ciampini[1] a publié une Ascension fort curieuse : le Christ est porté par des anges, aux vêtements desquels se tiennent suspendues quantité de petites figures nues, images des âmes qui gémissaient dans l'attente du Messie pour obtenir les portes du ciel. Chez les Grecs, ce symbole de la grâce divine est souvent adopté dans les représentations du jugement dernier; les élus sont transportés au ciel par des anges, dont le secours est en quelque sorte plus motivé, puisque les corps sont unis aux âmes.

Un diptyque d'ivoire du XIII[e] siècle[2] représente le Christ enlevé dans une auréole circulaire que soutiennent quatre anges; à sa main est le livre de la parole de Dieu, dont la couverture est marquée aux quatre coins de son monogramme X, pour signifier qu'il l'enverra prêcher par ses disciples dans les quatre parties du monde; au milieu des apôtres, la Vierge prie les mains levées vers le ciel. Des arbres indiquent que le mystère s'est passé sur le mont des Oliviers.

Dans la bible de la reine Jeanne d'Évreux, quelques apôtres se voilent le visage de leurs mains, en voyant le séjour des bienheureux entr'ouvert. A droite et à gauche s'allongent, en forme de cirque, deux nuages où sont rangées des as-

[1] *Vetera monumenta*, lib. I, tab. 14, p. 24.
[2] Gori, t. III, pl. XXXVII, p. 290.

semblées de saints et de saintes, les hommes prient les mains jointes et les femmes les bras croisés; les anges exécutent sur des instruments un concert d'allégresse, au moment où le Christ, dans son sublime essor, atteint une sphère encore plus élevée.

Les *Emblemata biblica* de la Bibliothèque nationale représentent la Vierge tombant seule à genoux au milieu des apôtres, dont les diverses attitudes expriment la tristesse, le regret et l'espérance.

Dans les Ascensions des époques de décadence, le Christ a dépouillé sa tunique, et, suivant la légende, ses pas restent empreints sur le sol, sans doute pour faire allusion à la prophétie de Zacharie : « Le jour vient où les pieds du Seigneur se placeront sur la montagne des Oliviers en face de Jérusalem. »

XX. 36. La descente du Saint-Esprit (pl. IV, n° 36). Ce dernier feuillet de notre catéchisme xylographique est presque entièrement déchiré à Pontoise; mais heureusement nous le retrouvons intact et écrit avec le ciseau du même artiste sur la crosse d'Écouis. Les douze apôtres nimbés sont assis sur deux rangs, parce que la circonférence du cylindre ne permettait pas de donner plus de développement à la composition. Ils tiennent chacun un livre saint pour témoigner qu'ils vont évangéliser le monde : la sainte Vierge ne figure pas au milieu d'eux. Saint Pierre, sui-

vant le signalement qui était connu dès les premiers siècles et qui nous a été conservé par Nicéphore Calixte, est encore reconnaissable à sa chevelure bouclée (*capilli crispi*); car ce n'est qu'au xve siècle qu'on l'a représenté chauve avec une petite touffe de cheveux au milieu du front[1]. Ici il occupe la place d'honneur au centre, comme chef de l'apostolat; à la clef de la voûte paraît la divine colombe; autour du cénacle sont tendues des draperies dont les plis réguliers décorent la frise.

Sur les monuments des IXe, X^e et XIIIe siècles publiés par Gori, il est à remarquer que la Vierge ne paraît pas non plus à la descente du Saint-Esprit. Des rayons s'échappent ordinairement de la tête de la colombe, quelquefois elle est remplacée par une main, inscrite ou non dans un nimbe crucifère qui distribue les douze filets de flamme.

Sur une couverture d'évangéliaire en ivoire, travail byzantin du IXe siècle, les douze apôtres sont assis rangés en cercle, disposition que l'on remarque aussi bien sur les monuments grecs que sur les monuments latins. Saint Pierre a toujours la place d'honneur, à cause de sa di-

[1] Dans ses *Recherches historiques sur la personne de J. C. et sur celle de Marie*, M. G. Peignot a réuni les documents les plus curieux que l'art puisse consulter sur leurs signalements : ceux de saint Pierre et de saint Paul s'y trouvent aussi reproduits en note.

gnité de primat apostolique, et son pied s'appuie sur la porte du cénacle qu'il tient fermée; quelques apôtres portent sur leur poitrine le livre de la doctrine, sur lequel est gravé l'initiale du Christ, un X, comme nous en avons déjà cité un exemple au XIII[e] siècle. Au sommet du bas-relief, il n'existe ni main ni colombe; c'est d'un nimbe vide et à double circonférence que divergent les douze rayons terminés en fer de lance.

Une particularité à noter dans l'iconographie byzantine[1], c'est la présence d'un vieillard placé dans une voûte au-dessous des apôtres, et tenant douze rouleaux dans son giron. Ce personnage, emblème du monde, indique qu'il va être évangélisé dans douze langues différentes. Il est figuré sur une mosaïque du X[e] siècle, conservée dans le baptistère de Florence, la tête ceinte d'une couronne murale et les jambes croisées à la manière orientale : il trône sur un globe entouré de rayons flamboyants et tend en avant le pan de son manteau; Gori[2] l'a pris pour le donataire de la mosaïque, déroulant la charte de sa donation. Cette personnification du monde est sculptée sur deux croix byzantines qui ont fait partie de la collection Debruge-Duménil. M. Didron a trouvé au mont Athos une représentation de la Pentecôte, où cette figure allégorique est remplacée par

[1] Voy. le *Guide de la peinture grecque* rapporté du mont Athos par MM. Didron et Durand, p. 208.

[2] T. III, p. 344.

celle de Joël, tenant de même les douze rouleaux, à cause de l'accomplissement de sa prophétie : « En ce jour je verserai mon esprit sur mes serviteurs. »

Dans la bible du XIIIe siècle qui appartint à la reine Jeanne d'Évreux, l'Esprit saint n'est pas non plus figuré ; les rayons de feu partent d'un point central et sont dirigés vers la Vierge et les douze apôtres. Le cénacle est situé à un premier étage. C'est par l'arcade d'une galerie que l'on aperçoit l'assemblée mystique, tandis qu'au premier plan, sur la voie publique, passe, entouré de courtisans, un prince tenant un arc à la main et ayant deux carquois aux côtés. A son haut bonnet conique surmonté d'une plume, aux caractères brodés sur le pectoral et sur les manches de sa tunique, on pourrait le prendre pour un kan de Tartares.

Une Bible historiale du XIVe siècle représente les douze apôtres tombant à genoux devant la divine colombe, décorée du nimbe crucifère. Memling[1] les a peints dans la même attitude d'adoration, tandis que la Vierge reste seule assise, ayant un livre d'heures ouvert sur ses genoux.

C'est sur la mosaïque du Xe siècle publiée par Gori, que nous avons vu le premier exemple de douze langues de feu employées pour symboliser

[1] Voir *Les peintres gothiques de l'école allemande*, par Sulpice Boisserée.

le don des langues : l'usage en est devenu plus commun dans les xve et xvie siècles.

La volute de la crosse de Pontoise (pl. IV) est sculptée dans un morceau d'ivoire : trois rinceaux enveloppent extérieurement sa courbe octogone, terminée par une tête de dragon qui sert de base à la scène de l'Épiphanie. Ainsi se trouve exprimée cette parole symbolique : *conculcabis draconem*. Les puissances de la terre, en reconnaissant le Messie, foulent aux pieds le paganisme. Les rois mages portent la chlamyde agrafée sur l'épaule et drapée à l'antique ; malheureusement ils ont tous trois la tête brisée. Celle de la Vierge est excessivement développée et forme un contraste monstrueux avec les proportions grêles de son corps : nous avons déjà eu occasion de signaler cette anomalie. La manière dont son voile est drapé est aussi fort bizarre : il rayonne en plis ondoyants tout autour du chef. La Vierge trône sur un siége à dossier, les pieds élevés sur une espèce de socle ; l'Enfant divin, qui est assis sur ses genoux, lui tourne le dos et fait face à ses adorateurs, suivant l'ancien rit grec ; il avait probablement la tête couronnée, mais elle est mutilée comme celle des mages.

Millin a donné un dessin du croisillon d'Écouis dans des proportions extrêmement réduites ; elles permettent néanmoins de reconnaître qu'il était d'une époque postérieure à sa hampe, mais plus riche, et par la matière et par le travail que celui

de Pontoise. Au centre de la volute en vermeil, un sujet à figurines de ronde bosse représentait la Vierge assise, tenant Jésus sur ses genoux, et devant eux, en adoration, un personnage coiffé de la mitre épiscopale, pour figurer évidemment Jean de Marigny, élu évêque de Beauvais en 1312. Les fleurons losangés, les ornements à damier que l'on distingue sur la douille et sur le fût devaient être émaillés à dessins champ-levés d'un beau bleu translucide sur argent; l'inventaire de 1565 vient confirmer notre opinion à cet égard. Sur le nœud à six pans, la gravure indique confusément des sujets qui étaient probablement tirés de l'Écriture sainte et émaillés de même. De chaque côté de la tige, serpentait une guirlande de pampres délicatement ciselée de ronde bosse; les crochets et les rinceaux qui garnissaient sa courbe rappellent assez exactement ceux de la crosse de cristal que portait l'abbesse du Lis au XIIIe siècle, et qui est aujourd'hui conservée à la bibliothèque de Versailles.

---

§ II.

LE TOMBEAU DE SAINT GAUTIER.

Erit sepulchrum ejus gloriosum.
ISAÏÆ, XI, 10.

Depuis cinquante-huit ans, la dépouille mortelle du bienheureux abbé avait été confiée à la terre; mais sa mémoire bénie vivait parmi les hommes, et la voix publique demandait les honneurs de la canonisation pour une vie si saintement laborieuse, lorsque le 3 mai 1153 le corps de saint Gautier fut levé de terre, du consentement de Samson, archevêque de Reims, légat du pape Eugène III, par Hugues, deuxième du nom, archevêque de Rouen, assisté de Thibaut, évêque de Paris et de Thibaut, évêque de Senlis. Un tombeau fut élevé par les soins de Guillaume de Mello, son successeur. Ce curieux monument a survécu à l'abbaye de Saint-Martin, et c'est à la demande de M. Cordier, curé de Notre-Dame de Pontoise, qu'il a été transporté il y a quelques années dans son église.

Le sarcophage a 0,83^c de hauteur et 2^m,30^c de longueur; sa largeur à la tête est de 0,88^c, aux pieds de 0,73^c, à cause du rétrécissement qui, comme on peut en juger, est à peine sensible. Il

est divisé sur trois faces par des quatrefeuilles, dont les lobes arrondis sont évidés à jour; leur intrados est orné de fleurons détachés à cinq pétales. Cette disposition semble indiquer que ces petites roses n'étaient primitivement fermées que par un vitrage, et que le corps entier du saint, enveloppé de ses voiles, y était exposé aux yeux des fidèles comme dans une châsse, pour exciter davantage leur piété et pour qu'on eût la facilité de faire toucher les signes de pèlerinage. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que dans la légende conservée par les Bollandistes, les nombreux miracles qui s'opèrent par la vertu du saint se passent presque tous devant ce tombeau, *ad salutiferum tumulum, ante venerabile mausoleum*. Nous pouvons citer plusieurs tombeaux du XIIIe siècle ainsi évidés à jour, qui ont eu la même destination : à Saint-Junien, près Angoulême, le sarcophage du saint patron avait une porte fermant à serrures et à cadenas ; on ne les ouvrait qu'à l'époque des ostensions septennales. Le corps de saint Narcisse, à Ausbourg, était aussi renfermé dans un mausolée à vitrage ; une ancienne estampe le représente ainsi au moment où un miraculeux essaim d'abeilles s'en échappe pour piquer les soldats barbares qui venaient y porter une main sacrilége. A Cérisiers (Yonne), il existe un sarcophage érigé en 1226, qui permettait aussi de voir, par des arcatures à jour, le squelette de la défunte dame qui y était déposée,

tandis que sa statue était couchée sur le couvercle. Il y avait une grande et terrible leçon dans le contraste de ces représentations de pierre vive éternellement recueillies dans la prière, mises en face de ces restes humains, dont l'œil pouvait suivre chaque jour la décomposition, et la salutaire pensée qu'elle fait naître n'a pas échappé à l'art de la renaissance. Ainsi, lorsque l'immortel ciseau des Paul Ponce et des Pierre Bontemps nous montre à côté de la pourpre animée de nos rois leurs cadavres vermoulus, c'est encore aux artistes du moyen âge qu'ils empruntent ces sublimes données, et ils ne font qu'affaiblir ce symbole du spiritualisme vainqueur de la matière.

A la tête du tombeau, sur le petit côté, est sculptée l'annonciation. La Vierge est debout, tenant un livre à fermoirs de la main gauche, et faisant de la droite un geste d'étonnement; l'expression de la tête est celle de l'obéissance et de la résignation. Sur la face droite, on retrouve le sujet qui occupe la volute de la crosse, l'adoration des mages; pour ne pas masquer les baies tétrafoliées, les personnages sont isolés dans l'espace compris entre chacune d'elles, ce qui rend la composition tellement diffuse, que l'on a peine à saisir l'ensemble du sujet. La tête de l'enfant Jésus est brisée, et la Vierge n'a plus sur le bras gauche qu'un petit corps emmaillotté de bandelettes tressées à la mode orientale; dans sa main droite est une tige de fleur mutilée, et, sous son

pied, un chapiteau renversé qui lui sert de suppedium; près de sa tête scintille l'étoile d'Orient à raies contournées ou flamboyantes. Les mages sont échelonnés par rang d'âge; celui qui se prosterne à terre a le visage le plus vénérable, tandis que le troisième est imberbe.

Le sujet qui occupe le flanc gauche n'a pas encore été expliqué; nous croyons qu'il représente la canonisation de saint Gautier. Les quatre statuettes portent crosse; mais il n'y a que les trois premières qui soient mitrées et bénissantes. Nous signalerons en outre quelques différences dans le port de la mitre et du costume, qui peuvent être des marques d'hiérarchie : le premier serait Hugues II, archevêque de Rouen, qui présidait à la cérémonie; aussi porte-t-il la mitre de face et la chape d'officiant. Sa crosse est un peu plus ornée. Les deux autres prélats, Thibaut, évêque de Paris, et Thibaut, évêque de Senlis, portent la mitre en travers ou en croissant (*mitra bicornis*); le plus rapproché de l'officiant a le pallium passé par-dessus la chasuble infundibuliforme. Enfin le quatrième personnage qui arrive le dernier serait le successeur de saint Gautier, l'abbé Guillaume de la Roche de Mello; il est représenté tête nue, tenant une crosse d'une main et le livre de la règle de l'autre.

La saillie que forme la corniche de ce cénotaphe est harmonieusement rachetée par un rin-

ceau de feuilles entablées qui ont conservé des vestiges de polychromie contemporaine; elles sont alternativement pourpres et vertes. On distingue aussi sur la robe du premier mage quelques traces d'outremer; la base est ornée d'une rangée de billettes gravées en creux, et rien n'indique qu'il y ait jamais eu d'inscription.

Le saint est représenté couché; sa tête repose sur un coussin; elle est d'un très-beau caractère; la noblesse et la sérénité sont empreintes sur tous ses traits. Il est revêtu de ses habits sacerdotaux; son aube est garnie, à la partie antérieure, de cette pièce d'étoffe à broderies réticulées que l'on nomme *plage;* il a l'étole non croisée et le manipule au bras; il porte l'amict abaissé autour du cou en forme de couronne, comme les moines de la bible de Charles le Chauve, et, par-dessus, sa longue chasuble non fendue et relevée sur les bras. De la main droite, il exhausse son bâton pastoral en levant les yeux au ciel. La hampe de cette crosse a pour nœud un bouton feuillagé à peine épanoui; elle se termine par une volute, dont la courbe extérieure est garnie d'un rang de perles; le saint la tient tournée de côté, pour indiquer que sa juridiction abbatiale ne s'étend pas au delà du monastère. De la main gauche, il presse sur sa poitrine le livre des saintes Écritures; il foule aux pieds un lion couché, symbole des vices et des passions mondaines dont sa vertu a su triompher.

De chaque côté de sa tête et à ses pieds, quatre anges aux ailes déployées sont à genoux dans l'attitude de la contemplation; ils semblent suivre des yeux l'âme bienheureuse qui s'envole vers le ciel; l'un prie les mains jointes, un second porte une torche funéraire, et les deux autres balancent des encensoirs, espèce de résumé tropologique du culte que l'on doit rendre aux saints, et qui rappelle la prière ou l'intercession, les fêtes commémoratives ou la mémoire, enfin les pratiques honorifiques avec toutes les pompes de la liturgie.

Nous formons des vœux pour que ce tombeau soit au moins protégé par une grille d'appui, s'il ne peut avoir une place plus convenable qu'au milieu des chaises des fidèles; il y aurait aussi de l'intérêt à faire enlever le badigeon qui l'empâte, en employant une main assez prudente pour conserver les vestiges de polychromie. Quant à la crosse romane, nous savons que l'intention de M. le curé de Notre-Dame de Pontoise est de la léguer à son église; espérons qu'il avisera le plus tôt possible aux moyens d'en perpétuer la conservation; cette crosse figurerait bien dressée contre le pilier qui fait face au tombeau, où elle serait scellée par des anneaux à la pierre, et en outre enfermée dans une gaîne vitrée, qui permettrait d'en étudier tous les détails.

RECTIFICATION HISTORIQUE

DE LA GÉNÉALOGIE

DES SEIGNEURS D'AMBOISE,

PAR M. CARTIER, ASSOCIÉ CORRESPONDANT.

Lue à la séance du 28 février 1851.

FILIATION EN LIGNE DIRECTE DE LA FAMILLE DES SEIGNEURS D'AMBOISE, APRÈS LA MORT DE MATHILDE, COMTESSE DE CHARTRES, FILLE DE SULPICE III (1256), PAR JEAN DE BERRIE, SON COUSIN, FILS DE HUGUES D'AMBOISE, FRÈRE PUÎNÉ DE SULPICE ET DE MARGUERITE DE BERRIE, PROUVÉE PAR PLUSIEURS CHARTES AMBOISIENNES.

Il a régné, jusqu'à ce jour, une grande incertitude sur la filiation des seigneurs d'Amboise, après Mathilde, fille et héritière de Sulpice III, comtesse de Chartres du chef de sa mère, en 1249, alors mariée à Richard de Beaumont, puis à Jean comte de Soissons. Cette dame d'Amboise, morte sans postérité en 1256, eut pour successeur son cousin Jean dit de Berrie. Tout le monde est d'accord sur ce point ; mais à quel titre Jean de Berrie était-il cousin deMathilde d'Amboise? Les avis sont partagés. Nous allons essayer de

démontrer que tous nos historiens se sont trompés, plus ou moins gravement, et de rétablir la véritable généalogie des seigneurs d'Amboise à cette époque.

Selon Louis Trincant, dans ses *Antiquités du Loudunois*, Renaud de Berrie ayant épousé Marguerite d'Amboise en avait eu Jean de Berrie, qui, d'abord seigneur de Berrie après la mort de son père, avait hérité des domaines des seigneurs d'Amboise à la mort de sa cousine Mathilde, fille de Sulpice III.

L'abbé de Marolles, dans sa généalogie d'Amboise, imprimée à la suite de sa traduction des Actions des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise, en parlant des enfants de Hugues II, s'exprime ainsi :

« Sulpice d'Amboise cy-après
Guillaume d'Amboise, qualifié oncle de Mahaut, qui mourut avant son père;
Jean d'Amboise, qui épousa Marguerite de Berrie, fille de Renaud de Berrie, qui vivait en 1203, dont il eut Jean de Berrie, cousin de Mahaut, dame d'Amboise et son héritier....
Agnès d'Amboise, femme du comte d'Évreux;
Élisabeth d'Amboise, comtesse d'Angoulême. »

Malgré les nombreuses inexactitudes de cet article, nous verrons que l'abbé de Marolles s'ap-

prochait de la vérité; mais il n'inspirait pas une grande confiance et n'a pas été suivi par notre historien de la Touraine qui, au reste, ne discute pas les deux opinions qu'il expose; Chalmel, *Histoire de Touraine*, t. III, p. 8 et 9, dit :

« Hugues II avait épousé Mahaud, fille de Jean Ier de Vendôme et de Richilde de Lavardin, dont il eut : 1° Sulpice; 2° Jean; 3° Guillaume, chanoine de Chartres; 4° Isabelle, comtesse d'Angoulême; 5° Agnès, femme du comte d'Évreux; 6° Denise. On y ajoute une Marguerite, mariée à Renaud, seigneur de Berrie, dans le Loudunois. »

Et après avoir fait mention de Sulpice III et de Mathilde, il continue :

« Jean de Berrie, premier du nom, chevalier, devint seigneur d'Amboise, de Chaumont, de Montrichard, de Limeray, par la mort de Mathilde d'Amboise. Nous avons dit qu'une Marguerite d'Amboise avait épousé un Jean de Berrie. L'abbé de Marolles prétend au contraire que ce fut Jean d'Amboise qui épousa Marguerite de Berrie. D'après lui la ligne directe n'aurait pas été interrompue. Mais comme il n'apporte point de preuves, la question reste au moins douteuse.... »

Notre historien aurait pu s'appuyer sur une autorité plus grave que celle de Trincant; le père Anselme, dans son *Histoire généalogique*, adoptant l'opinion de l'auteur des *Antiquités du Lou-*

dunois, fait positivement descendre la maison d'Amboise, après Mathilde, de celle de Berrie; il néglige même le fameux Lysois et ses descendants jusqu'à Sulpice III. Voici la copie de cette généalogie du père Anselme. (T. VII, p. 119 et suiv.)

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON D'AMBOISE.

I.

Pierre, seigneur de Berrie en Loudunois, est le premier dont la mémoire s'est conservée jusqu'à nous; il vivait environ l'an 1100. —Femme Sarrazine, fut mère de

II.

Étienne, seigneur de Berrie, fut père, entre autres enfants, de

1. Guillaume de Berrie, élu abbé de Saint-Aubin d'Angers en 1174.
2. Renaud, seigneur de Berrie, qui suit.

III.

Renaud, seigneur de Berrie, vivait en 1206. Femme Marguerite d'Amboise, sœur aînée de Sulpice III[e] du nom, seigneur d'Amboise, de

Chaumont, de Montrichard, de Bléré et de Jaligny; et fille de Hugues IIIe du nom, seigneur d'Amboise[1],

1. Gilbert de Berrie, chevalier, confirma en 1216 la donation faite par sa mère à l'abbaye de Fontevrault.

2. Guillaume, seigneur de Berrie, confirma aussi, en 1238, le don qu'avait fait Guillaume d'Amboise son oncle, jadis chanoine de Chartres, aux religieux du prieuré de Chouzy.

3. Jean Ier du nom, seigneur de Berrie, qui suit.

4. Guy de Berrie, religieux à Fontevrault, et prieur de Saint-Laurent.

5. N.... de Berrie, femme de Jean de Sazilly.

6. N.... de Berrie, femme de Roger de Jarrie en 1216.

IV.

Jean Ier du nom, seigneur de Berrie.... Il succéda aux seigneuries d'Amboise, de Chaumont sur Loire, de Montrichard, de Bléré, etc., après la mort de Mahaud, dame d'Amboise, comtesse

[1] On compte ici le père de Sulpice III pour Hugues III en remontant pour la tige de la famille d'Amboise à Hugues, seigneur de Lavardin, dans le Maine, père de Lysois, mais qui ne posséda jamais rien à Amboise. Il n'y a eu réellement que deux seigneurs d'Amboise du nom de Hugues, depuis Lysois qu'on regarde comme le chef de cette famille; le troisième serait celui qui hérita de Chaumont, à la mort de son père Jean II.

de Chartres, sa cousine, fille de Sulpice III, seigneur d'Amboise, arrivée en 1256, et prit le nom et les armes d'Amboise. Il mourut dans son château de Berrie, le 6 juillet 1274, et est enterré aux Cordeliers de Loudun. Le nom de sa femme est ignoré; son fils fut

V.

Jean II[e] du nom, seigneur d'Amboise, de Chaumont, de Montrichard, de Bléré et de Berrie, etc.[1]

Il est évident qu'à défaut de preuves contraires il faudrait s'en tenir au texte d'un ouvrage aussi sérieux et aussi estimé que celui du père

[1] Chalmel, à l'article concernant la baronnie de Berrie, donne une généalogie beaucoup plus étendue et détaillée; elle remonte au delà du x[e] siècle. Il dit que « Renaud de Berrie eut deux femmes. La première fut Marguerite d'Amboise, qui le fit père de Gilbert, seigneur de Berrie; de Jean, qui hérita de la seigneurie d'Amboise; de Guillaume, qui fut chanoine de Tours, et de Guy dont la destinée ne nous est pas connue. Du second lit il eut une fille mariée à Jean de Sazilly. Nous avons vu de quelle manière ce Jean de Berrie hérita par sa femme (lisez sa mère) Marguerite des biens de Mathilde sa cousine. Gilbert eut en partage la seigneurie de Berrie; mais étant mort sans enfant, elle passa dans la maison d'Amboise. » (P. 32-33.)

Nous ignorons où notre historien a pris ces détails, mais la suite de notre travail prouvera qu'ils sont faux, du moins pour Marguerite d'Amboise.

Anselme. Mais nous avons trouvé dans les nombreuses chartes relatives à l'histoire d'Amboise, dont nous possédons les originaux, les calques ou les copies, des témoignages certains prouvant que la race masculine de Lysois, en ligne directe, a hérité de la seigneurie de Berrie par alliance et continué sa filiation à Amboise en 1256, et que ce n'est pas la famille de Berrie qui aurait acquis Amboise par les femmes.

1°

Dans la charte de donation de la dîme de Charbonnet à l'abbaye de Pontlevoy, en 1196, Sulpice III établit ainsi les noms de ses frères et sœurs : Hugues, Jean, Guillaume, — Élisabeth, Agnès, Denise, Mathilde. On voit qu'il n'y a pas de sœur du nom de Marguerite, et que le frère puîné se nomme Hugues, dont l'abbé de Marolles ni Chalmel n'ont parlé.

« S. Ambaziencis dominus,... ad preces Matildis matris mee et meas.... Mater vero mea, cum consilio et assensu meo, supra dictam decimam, sine aliqua exceptione, in perpetuum quietissime possidendam, pro anima patris mei et mariti sui bone memorie Hugonis, dedit in elemosinam monasterio Pontileviensi. Hoc concesserunt fratres mei Hugo, Joannes, Guillelmus; et sorores mee Helisabeth comitissa Engolimensis, Agnes comitissa Hebroicensis, Dionysia, Ma-

tildis.... Actum hoc in capitulo Pontileviensi anno incarnati Verbi M° C° XC° VI°. »

Cette charte existe aux archives de la préfecture de Blois. Le sceau est conservé presque en entier; on y voit un chevalier, monté, portant un épervier, et on lit encore : S. .... BAZIE (*Ambazie*).

2°

Dans la charte de la fondation du couvent de Montoussant, près Amboise (1198), Sulpice III est encore plus explicite; il y nomme sa femme, ses frères, ses sœurs, la femme et les enfants de son frère Hugues.

« Ego Supplicius, dominus Ambazie, tam presentibus quam futuris notum facio quod ego pro remedio anime venerabilis patris mei Ugoni (*sic*) domini Ambazie et Maltildis matris mee et antecessorum meorum et mee donavi.... Hoc donum concessit domina Maltildis mater mea et Isabel uxor mea, et fratres mei : Ugo, J., W. et uxor Ugo, Margareta de Berria et G. filius ejus et Maltildis filia sua; et sorores mee Isabel comitissa Engolimensis, Agnes comitissa Ebroicensis et Dionisia. Actum anno incarnationis Verbi M° C° XC° VIII°, IIII° die mensis junii.... »

Dans une copie authentique des principaux titres primordiaux du couvent de Montoussant, faite vers 1298, on lit ainsi les précédentes citations de notre charte de 1198.

« Hoc donum concessit domina Mathildis, mater mea et Helysabeth, uxor mea, et fratres mei Hugo, Johannes, Guillelmus, et uxor Hugoni Margareta de Berria, et G. filius ejus, et Mathildis filia sua et sorores mee Helisabel comitissa Engolimensis, Agnes comitissa Ebroicensis et Dyonisia. Actum, etc. »

Voici donc bien établi qu'aucune des sœurs de Sulpice III n'a été nommée Marguerite, qu'aucune n'a pu épouser Renaud de Berrie, et qu'au contraire le second fils de Hugues II, seigneur d'Amboise, portant aussi le nom de Hugues, a épousé Marguerite de Berrie. Les textes disent positivement *uxor Ugo* comme l'on dirait vulgairement femme Hugues, ou *uxor Hugoni*, femme à Hugues.

Hugues d'Amboise avait déjà deux petits-enfants : un fils que sous l'initiale de G. nous pourrions reconnaître pour Gilbert de Berrie cité par le père Anselme et par Chalmel comme fils aîné de Renaud et de la prétendue Marguerite d'Amboise, et Mathilde, l'aînée des filles.... Hugues s'était marié depuis peu, puisque dans la charte de 1196 il n'est pas question de sa femme. On ne doit pas être surpris de voir figurer, comme consentants, dans une charte, des enfants du plus bas âge; on en voit de fréquents exemples au moyen âge. Hugues, qui n'avait pas encore hérité de la seigneurie de Berrie, du chef de sa femme, puisque Renaud de Berrie vivait encore, eut, sans doute, d'autres enfants et notamment Jean qui,

à la mort de son père, se trouvant le chef de la famille habile à succéder, devint seigneur de Berrie, puis d'Amboise, parce qu'il avait survécu à son père.

La charte de 1198 et la transcription de 1298 existent dans le riche cabinet de M. A. Salmon, mon parent et ami, qui a mis avec la plus grande obligeance à ma disposition tout ce qu'il avait de relatif à l'histoire d'Amboise.

3°

Dans une charte de 1202 donnée par le même Sulpice III en faveur de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches (entre Amboise et Château-Renaud), nous voyons encore nommer les divers membres de la famille du seigneur d'Amboise.

« Ego Sulpicius dominus Ambazie notum facio.... hoc autem donum concessit Elisabeth uxor mea et Johannes filius meus[1] et filia mea Matildis. Laudaverunt etiam hoc et gratum habuerunt omnes fratres mei, Hugo scilicet et Johannes et Wuillelmus et universe sorores mee, Elisabeth scilicet comitissa Engolimensis et Agnes comitissa Ebroacensis. Sed et Dyonisia libentissime concessit.... Actum apud Ambaziam XIII° kl. aprilis anno Verbi incarnati M° CC° II°. »

[1] Ce Jean, fils aîné de Sulpice III, est mort jeune ; un second fils, nommé Hugues, mourut également en bas âge.

Cette charte est également dans le cabinet de M. A. Salmon.

4°

Dans une autre charte relative à la fondation du couvent de Moncé près Amboise (vers 1212), Sulpice ne note plus que ses frères Jean et Guillaume et ses sœurs Agnès et Denise. Hugues était vraisemblablement mort ou définitivement établi dans sa seigneurie de Berrie par le décès de son beau-père Renaud. Élisabeth, comtesse d'Angoulême, avait été inhumée à l'abbaye de Fontaines-les-Blanches dans la même année 1212.

On a encore des chartes de Sulpice III jusqu'en 1214. Il était mort avant 1218, puisqu'à cette époque Isabelle, devenue comtesse de Chartres par héritage, était déjà remariée à Jean d'Oisy, qui prit le titre de comte de Chartres, et qui vivait encore en 1238.

Nous allons voir maintenant, par plusieurs chartes amboisiennes, que, s'il n'est plus question de Hugues depuis 1202, son frère Jean n'a pas cessé d'habiter Amboise ou les environs et qu'il ne paraît pas avoir été marié, puisque dans les actes émanés de lui il ne parle ni de sa femme ni de ses enfants, comme c'était l'usage alors.

Dans une bulle d'Innocent III donnée en 1210, relative à la circonscription des paroisses d'Am-

boise, on trouve mentionnée la prévôté de Jean d'Amboise, distincte du château et de ses dépendances. *Prepositura Johannis de Ambazie*. Sulpice III vivait encore, mais il avait, sans doute, assigné à son frère un domaine, un revenu dont l'administration avec le personnel de sa maison, formait ce qu'on appelait sa *prévôté*, et entrait dans les attributions de la cure attachée à l'église de Saint-Florentin. Une copie authentique de cette bulle a été apportée de Rome par M. A. Salmon ; l'original existe aux archives du Vatican, dans le volume autographe des lettres d'Innocent III (t. V, ep. 55)[1].

Dans une charte de 1220, à la suite d'un différend avec un nommé Pierre Gautier de Pontlevoy, et par l'intervention de Guillaume d'Amboise son frère et de ses proches parents ou amis, Payen de Chaorce, Guillaume de Montléon et Odon Grosbois, Jean d'Amboise transige et stipule entre autres choses la redevance annuelle d'une paire d'éperons dorés à rendre la veille du dimanche des Rameaux à Amboise, à lui ou à son mandataire. Ce qui doit faire présumer que Jean d'Amboise était resté dans son pays et qu'il habitait Amboise ou les environs.

« Ego Johannes de Ambazia ad universorum volo notitiam pervenire quod cum mihi intima-

[1] Voy. le recueil imprimé des lettres d'Innocent III, t. II, p. 434-435.

tum esset Petrum Galterium de Pontelevio, ratione Dyonisie uxoris sue...... Tandem in dilectum fratrem meum Willelmum de Ambazia et in karissimos meos Paganum de Chaorce consanguinem meum et Willelmum de Monteleonis et Odonem Grobos.... Ego vero ipsum Petrum et Petrum filium ipsius in homines recepi, in ipsorum subsidium et juvamen, ad servitium unius paris calcarium deauratorum in vigilia dominice in Ramis palmarum mihi vel mandato meo apud Ambaziam annis singulis reddendorum.... sub protectione et testimonio concessi eis presentes litteras sigilli mei munimine roboratas, et ad majorem confirmationem prenotati compromissarii sigilla sua ad meam instantiam apposuerunt. Actum anno Domini M°CC°XX°. »

Cette charte existait aux archives de Pontlevoy, elle est maintenant dans le cabinet de M. de La Saussaye, qui l'a achetée, avec plusieurs autres chartes et manuscrits, lorsque l'héritier de M. Chapotin a fait vendre le collége et son mobilier. Il existe encore trois des sceaux qui furent appendus au bas de cette charte, ceux de Guillaume d'Amboise et d'Eudes Grosbois manquent. Celui de Jean d'Amboise ne laisse plus voir que le chevalier galopant armé d'un bouclier blasonné comme le revers du sceau d'une macle brisée, en tête d'une sorte de râteau ou lambel à quatre pendants. Ces armes ne sont ni celles connues de la famille d'Amboise ni celles de Berrie, d'après

l'abbé de Marolles[1]. Sur le sceau de Payen de Chaorce on voit un écu triangulaire portant une sorte de treillis formé de lignes droites. A la légende on distingue encore.... DE CHAORC. Le sceau de Guillaume de Montléon porte des deux côtés un lion ou léopard passant.

Il existe encore dans le cabinet de M. A. Salmon une charte de 1230, donnée par Gaultier, évêque de Chartres, pour confirmer une lettre de Jean d'Amboise (*nobilis viri Johannis de Ambasia*) à l'abbaye de Gastines. Aucun de ses parents n'y est nommé. C'est la dernière pièce, à notre connaissance, émanée de Jean d'Amboise, troisième fils de Sulpice III, comme nous l'avons vu dans les chartes de 1196, 1198 et 1202.

Nous avons un grand nombre d'actes émanés de sa cousine Mathilde, comtesse de Chartres, avec son premier mari Richard de Beaumont, sous les dates de 1228, 1237, 1238. En 1243, elle fait son importante donation à l'Hôtel-Dieu d'Amboise, elle y fait mention de Richard comme n'existant plus, elle prend les titres de dame d'Amboise et vicomtesse de Beaumont. Isabelle,

[1] Avant que la science héraldique fût fixée, on voyait souvent des différences d'armoiries dans les mêmes familles et même entre les ancêtres et les descendants en ligne directe. En 1220, Sulpice était mort, Amboise était à Mathilde mariée, et les insignes de cette seigneurie pouvaient avoir été abandonnés par les branches cadettes; il est fâcheux que le sceau de Guillaume ait été perdu.

sa mère, comtesse de Chartres, avait conservé le titre de dame d'Amboise après la mort de son mari, soit parce que sa fille n'avait pas atteint sa majorité, soit par suite d'une convention spéciale. On trouve une charte de donation à l'Hôtel-Dieu d'Amboise en 1240, portant les titres de comtesse de Chartres et de dame d'Amboise; d'autres de 1244 ne lui donnent que le titre de comtesse de Chartres.

Isabelle mourut en 1249 et Mathilde sa fille devint comtesse de Chartres. Nous avons des lettres d'elle de 1250 avec ce titre et celui de dame d'Amboise, et de même en 1253. En 1254, Jean, comte de Soissons, et Mathilde, dame d'Amboise et comtesse de Soissons, souscrivent une charte, inscrite au livre des inventaires du chapitre, suivant les notes manuscrites de l'abbé Royer. Elle fit son testament au mois d'avril 1255 (1256) et mourut la même année.

Alors Jean de Berrie, cousin germain de Mathilde, prit possession des domaines de la famille d'Amboise. Suivant l'abbé de Marolles il existait dans les titres de l'abbaye de Villeloin des actes de lui de 1256 à 1275. La première charte de lui dont nous ayons connaissance est du mois d'août 1258.

« Universis presentes litteras inspecturis, Johannes de Berria miles et dominus Ambazie, salutem in Domino. Noverint universi quod ego pro remedio anime mee et antecessorum meorum volui et

concessi et volo et concedo ad religiosum virum abbatem et conventum Pontilevienses omnimodum redditum quem acquisivimus.... in parrochia de Fogeriis.... Actum apud Ambaziam, mense augusto, anno Domini M° ducentesimo quinquagesimo octavo. » (Des archives de la préfecture de Blois.)

Dans une autre de la même année, Jean de Berrie, chevalier, seigneur d'Amboise et de Montrichard, donne aux moines de Saint-Julien de Tours plusieurs biens auprès de Bléré et de Tours. (Cabinet de M. Salmon.)

En 1271, Jean de Berrie, seigneur d'Amboise, donne à l'Hôtel-Dieu d'Amboise trente-six arpents de landes sur le chemin qui conduit d'Amboise à Saint-Martin-le-Beau.

« Datum die dominica qua cantatur *judica me*. Anno Domini M° CC° LXX° primo, mense aprili. »

Cette charte existe aux archives de l'Hôtel-Dieu d'Amboise ; il y reste une partie du sceau laissant apercevoir le blason d'Amboise.

En 1272 Jean de Berrie donne à l'abbaye de Pontlevoy quarante sols de rente pour un anniversaire de son fils Gillebert de Berrie, enseveli à Pontlevoy.

« Johannes de Berria, dominus Ambazie.... damus et concedimus Deo et beate Marie et abbati et conventui de Pontilevio, pro remedio anime defuncti Gilleberti de Berria filii nostri qui in abbatia ipsa, favente Deo, ecclesiasticam habuit

sepulturam, pro anniversario ipsius Gilleberti, in dicta abbatia annuatim in perpetuum solemniter faciendo, quadraginta solidos monete Turonensis de rentis, percipiendos et habendos annis singulis a dictis abbate et conventu vel eorum mandato, die jovis ante festum beati Thome apostoli, super pedagio nostro de Montrichardo.... pro quadam pitantia conventui dicte abbatie in die anniversarii predicti annuatim communiter facienda.... Datum die dominica post festum beati Nicholai hiemalis, anno Domini M° CC° septuagesimo secundo. — Johannes. »

Il reste une partie du sceau portant d'un côté le cavalier armé et de l'autre les armes d'Amboise avec ce reste de la légende S. SECRETV̄ IOHIS DE BERR....

Jean de Berrie mourut en 1274. Il avait été seigneur d'Amboise pendant dix-huit ans; la charte précédente nous fait connaître un de ses fils nommé Gillebert, mort avant lui; il eut pour successeur un autre fils nommé Jean. La famille de sa femme est restée inconnue, mais un acte de 1307 dit qu'elle s'appelait Agnès et qu'elle mourut après son mari.

Jean, son fils aîné, avait déjà des fils âgés, puisque leur aïeule les charge de l'exécution de ses dernières volontés. Ils n'étaient alors que simples chevaliers, leur père vivant encore, et la date du testament reste inconnue; mais en 1307 Jean était mort et ses deux fils aînés s'étaient partagé

les possessions de la maison d'Amboise, comme nous le verrons bientôt.

« Transcriptum.—Universis presentes litteras inspecturis et audituris, Petrus dominus de Ambazia et Hugo dominus Calvimontis et frater Martinus Baldoini, ordinis predicatorum, exequtores testamenti seu ultime voluntatis nóbilis domine bone memorie Agnetis domine quondam de Ambazia.... Cum predicta Agnes posuisset seu poni fecisset in testamento suo seu in ultima voluntate sua duas clausulas, quarum prima talis est : Item ego lego decem libras annui redditus.... pro facienda et constituenda una missa, pro anima mea et parentum meorum animabus, nec non carissimi mei mariti defuncti et liberorum meorum et heredum et liberorum ipsorum, celebranda cotidie et in perpetuum, in loco quem elegerint sive in loco quem ordinaverint exequtores mei. Alia vero clausula talis est : exequtores vero presentis testamenti mei.... facio et constituo religiosum virum priorem fratrum predicatorum Turonensium, quisquis fuerit pro tempore, seu vicarium ejus, et carissimos nepotes meos dominum Petrum et dominum Hugonem de Ambazia milites.... Ego predictus Petrus nunc dominus de Ambazia et ego Hugo nunc dominus Calvimontis et ego frater Martinus predictus, virtute dictarum clausularum assignavimus et assignamus predictas decem libras annui et perpetui redditus pro una missa cotidie et in perpetuum

celebranda pro anima nobilis domine Agnetis relicte quondam Johannis de Berria bone memorie quondam domini de Ambazia nunc defuncti et parentum suorum animabus.... Super talliam de Syvraio aut super decimas bladi et vini dicte terre de Syvraio, si dicta tallia non possit sufficere ad dictas decem libras annuatim et in perpetuum persolvendas et percipiendas a fratribus domus de Montocen.... Datum die martis post nativitatem beati Johannis Baptiste, anno Domini M° CCC° septimo.... » (Cabinet de M. A. Salmon.)

Jean IIe du nom, fils de Jean de Berrie, fut seigneur d'Amboise de 1274 à 1303 environ. Nous ne connaissons de relatif à ce Jean II qu'un acte du concile de Sens du 25 septembre 1280 par lequel, à l'occasion des violences que Jean, seigneur d'Amboise et de Chaumont, exerçait depuis quatre ans contre l'abbaye de Pontlevoy, il fut solennellement excommunié ou du moins admonesté et sommé de réparer ses torts et de renoncer à ses injustes prétentions, sous peine d'excommunication par Gillon II, archevêque de Sens et par cinq de ses suffragants, dont faisait partie Simon de Perruche, évêque de Chartres, dans le diocèse duquel se trouvaient alors l'abbaye de Pontlevoy et le château de Chaumont appartenant au seigneur d'Amboise.

La notification de cette sentence du concile, adressée par l'évêque de Chartres à l'officialité de

Blois, aux curés des paroisses de Vineuil et de Fougères, théâtre des méfaits de Jean, existe aux archives de la préfecture de Blois.

Jean, effrayé par la décision du concile ou revenu à de meilleurs sentiments, comme il le dit, par les conseils d'hommes bons et prudents, transigea avec l'abbé de Pontlevoy et lui donna satisfaction, promettant de ne pas revenir sur les conditions réglées et détaillées dans l'acte, par l'intervention et la sentence arbitrale de l'archevêque de Tours et de l'évêque de Chartres, sous peine de mille livres.... Cet acte est du lundi après la Saint-André 1280.

« Datum die lune post festum beati Andree apostoli anno Domini M° CC° octogesimo. »

Il paraît que Jean ne fut pas longtemps en paix avec les moines de Pontlevoy, car en 1303 ils étaient en contestation sur plusieurs points, et on fut forcé de recourir à un nouvel arbitrage. Maître Philippe de Souvigny, chanoine de Tours, et maître Bestant l'Eclopier, chanoine de Saint-Sauveur de Blois, furent choisis par les parties pour régler tous les points litigieux, et rendre leur sentence avant Noël prochain, promettant de s'y soumettre, sous peine de trois cents livres à payer par la partie désobéissante. Cet acte, écrit en français, daté du mois de mai, existe aux archives nationales, et semblerait être de 1313; mais il y a certainement erreur, et ce doit être 1303, comme nous allons le voir.

Par un acte passé à Tours chez les frères prêcheurs, le mardi après Quasimodo, l'an 1304, Pierre d'Amboise, Hue d'Amboise et Gillebert d'Amboise archidiacre de Tours, partagèrent entre eux toute la terre de leur père et de leur mère. Pierre, comme l'aîné, était déjà sire d'Amboise, il héritait de droit de la principale seigneurie. Hugues et Gillebert ont la terre de Chaumont et sept cents livres de terre, savoir Saint-Cyr et les biens et le fief que le seigneur d'Amboise avait à Tours ou cent livres de rente, et la terre de Bure en Gastine.... ...

Ainsi Jean II était mort en 1303 ou au plus tard au commencement de 1304. Il avait épousé Jeanne de Charost. Si à sa mort ses contestations avec l'abbaye de Pontlevoy n'étaient pas réglées par les arbitres, ses prétentions furent sans doute abandonnées par lui et par son fils Pierre; car, par le testament de Jean, il était donné à l'abbaye de Pontlevoy vingt livres de rente annuelle pour avoir tous les jours une messe *pour l'âme de lui et de ses ancesseurs*, et pour son anniversaire chaque année. Pierre assigna cette rente sur la taille de Montrichard, par un acte fait en 1313.

Jean II avait eu un fils nommé Guillaume, qui mourut avant lui, en 1282 : du moins il laissa sous cette date un testament par lequel il léguait au couvent de Montoussant, 40ˢ pour pitance et 25ˢ de rente pour son anniversaire et celui de sa mère. Gillebert, son frère, en donna un extrait

authentique en 1304 après la mort de leur père.

« Gillebertus de Ambazia archidiaconus Turo-
« nensis.... Noveritis nos anno Domini M° CC°
« quarto die veneris post Trinitatem.... vidisse et
« diligenter inspexisse testamentum deffuncti
« Guillellmi de Ambazia fratris mei, sigillo karissimi progenitoris nostri deffuncti Johannis
« quondam domini de Ambazia et sigillis quorumdam aliorum exequtorum sigillatum....
« quod sic incipit.... Ego Guillelmus de Ambazia
« filius primogenitus domini Johannis domini de
« Ambazia.... in quo siquidem testamento talis
« clausula continetur.... Item fratribus de Montocen quadraginta solidos pro pitancia, viginti
« quinque solidos annui redditus percipiendos
« super hereditatem meam pro anniversario meo
« et domine matris mee annis singulis faciendo....
« et dictum testamentum sic terminatur.... Datum anno Domini M° CC° octogesimo secundo
« die veneris post Nativitatem beate Marie Virginis.... »

Cette charte est dans le cabinet de M. A. Salmon. Elle n'a plus de sceau.

Nous ne poursuivrons pas davantage cette généalogie amboisienne. La famille s'est partagée en deux branches seigneuriales. La branche aînée, restée à Amboise avec la possession de Montrichard, Bléré, Civrai et Berrie, finit en 1469 en la personne de Louis d'Amboise, sur lequel la baronnie d'Amboise fut confisquée et réunie à la cou-

ronne en 1434. Il eut trois filles, dont la dernière, Marguerite, épouse de Louis de La Trémouille, hérita de tous les biens paternels, ses deux sœurs étant mortes sans enfants. La branche cadette, celle de Chaumont, devint célèbre sous les rois de France, depuis Louis XI jusqu'à François Ier. Le dernier, Georges d'Amboise, fut tué à la bataille de Pavie et ne laissa pas de postérité. Des branches cadettes de celle de Chaumont finirent plus tard et s'éteignirent en la personne de François Jacques d'Amboise, comte d'Aubijoux, mort en 1657 sans avoir été marié[1].

[1] Il existe cependant encore une famille noble du nom d'Amboise (voy. *La Loire historique*, par Touchard-Lafosse, t. IV, p. 167), qui tire son origine d'un fils naturel de Charles d'Amboise de Chaumont, deuxième du nom, lieutenant général de Louis XII en Italie. Ce fils, connu sous le nom de Michel d'Amboise, seigneur de Chevillon, était né à Naples; d'abord reconnu par la famille de son père, il fut ensuite abandonné, vraisemblablement à cause d'un mariage qui n'avait pas été approuvé. Il a publié un grand nombre d'ouvrages en vers et en prose assez singuliers, sous le nom de *l'Esclave fortuné*; ils n'ont guère aujourd'hui d'autre mérite que leur rareté. Il mourut en 1547. Sa famille fut protégée et son fils fut médecin de Henri II et de ses fils; un de ses petits-fils fut évêque de Tréguier en 1604. En 1637, un de ses descendants, Antoine d'Amboise, chevalier, seigneur d'Esmery, etc., était déjà propriétaire du château du Clos-Lucé à Amboise, qui est resté dans sa famille jusqu'à nos jours. On lit dans les Mémoires de Mlle de Montpensier qu'elle fut à Amboise avec son père qui allait y fêter la Saint-Hubert et qu'elle logeait hors de la ville dans une

En résumant tout ce que nous venons d'extraire des chartes parvenues jusqu'à nous, il sera difficile de ne pas reconnaître pour certaines les conclusions suivantes :

1° Hugues II, père de Sulpice III, n'a pas eu de fille du nom de Marguerite; rien ne peut faire supposer qu'il en ait eu plus que les quatre nommées dans les chartes de Sulpice III, savoir : Élisabeth, Agnès, Denise et Mathilde, dont les deux premières seulement ont été mariées, l'une à un comte d'Angoulême, l'autre à un comte d'Évreux.

2° Hugues II a eu quatre fils, Sulpice, Hugues, Jean et Guillaume, dont le premier, Sulpice, a été seigneur d'Amboise. Le second, Hugues, est devenu seigneur de Berrie par son mariage avec Marguerite de Berrie; si nos chartes ne font pas connaître le nom de son père, du moins est-il certain qu'elle est devenue héritière de la seigneurie de Berrie transmise à ses descendants.

3° Le troisième fils de Hugues, nommé Jean, que l'abbé de Marolles avait cru être le mari de Marguerite de Berrie, n'a pas été marié, et il a toujours été établi à Amboise ou dans les environs, où il avait une *prévôté*, des *hommes*, etc. (Guillaume, le plus jeune, fut chanoine de Chartres.)

maison appelée le Clos qui appartenait à M. d'Amboise, qui a été maréchal de camp et gouverneur de Trin pour le roi.

4° Hugues et Marguerite de Berrie, mariés de 1196 à 1197, étaient à Amboise en 1198, et avaient déjà deux enfants, Gillebert de Berrie, qui mourut avant son père, et Mathilde, dont on ignore le sort. Ils eurent depuis Jean de Berrie qui, en 1256, après la mort de sa cousine, fille de Sulpice III, devint seigneur d'Amboise. En héritant de la seigneurie de Berrie, du chef de sa femme, Hugues avait dû transmettre à tous ses enfants le nom de Berrie, avec d'autant plus de raison que la branche aînée paraissait devoir se perpétuer à Amboise. Jean eut donc toujours dans tous ses domaines, anciens et nouveaux, le nom de Berrie, où il habitait souvent, même après avoir acquis Amboise.

5° Il n'en fut pas ainsi du fils de Jean de Berrie, peut-être né à Amboise depuis 1256. Il dut reprendre et reprit en effet les titres primordiaux de sa famille, et quoiqu'il ait aussi possédé Berrie, il s'intitula toujours : *Jean, seigneur d'Amboise*, depuis la mort de son père en 1274, jusqu'à la sienne en 1304.

6° Il y a donc erreur dans les généalogies qui, créant une Marguerite d'Amboise qui n'a jamais existé, oubliant un Hugues d'Amboise puîné de Sulpice, marient le seigneur de Berrie avec l'héritière d'Amboise ou Jean d'Amboise avec l'héritière de Berrie.

Ne sachant pas sur quels documents s'appuieraient les généalogies de Trincaut, du père An-

selme et de Chalmel, il est très-difficile de trouver la cause des erreurs où ils sont tombés. Les plus près de la vérité, n'ayant pas eu connaissance des quatre chartes que nous avons citées de 1196, 1198 et 1202, chartes enfouies dans des archives monastiques peu importantes, et voyant le nom de Jean devenir en quelque sorte patronymique à Amboise, ont cru que c'était un Jean Ier qui avait épousé l'héritière de Berrie. Mais ceux qui ont dit que Renaud de Berrie s'était allié à la sœur aînée de Sulpice III ont sans doute passé un degré dans la filiation de Berrie, et la plupart des enfants qu'ils donnent à Renaud et à Marguerite d'Amboise appartiennent à Hugues d'Amboise et à Marguerite de Berrie.

Selon ces généalogies, Renaud de Berrie vivait encore en 1206 ; il est à présumer que sa fille Marguerite fut mariée à Hugues d'Amboise en 1196 ou 1197. Ils avaient deux enfants au mois de juin 1198. Un fils dont l'initiale G se rapporte à Gillebert de Berrie, est admis par Chalmel et le père Anselme comme l'aîné des enfants de Renaud : ce Gillebert, né en 1197, pouvait bien paraître dans un acte de 1216 comme nous l'avons vu. Guillaume, le second, fut chanoine de Tours. Jean, le troisième, fut l'héritier de Mathilde, et nous connaissons de lui un fils nommé aussi Gillebert, qui fut enseveli à Pontlevoy en 1272, et Jean II qui lui succéda dans tous ses domaines.

Il n'est pas impossible, comme le dit Chalmel, que Renaud de Berrie ait été marié deux fois, mais de ces deux mariages il n'aurait eu que trois filles : du premier, Marguerite qui, en qualité d'aînée, a hérité de Berrie ; d'une seconde femme, les deux filles qui ont épousé Jean de Sazilli et Roger de Jarrie. Celle-ci, mariée en 1216, était évidemment la cadette, sa sœur aînée étant mariée en 1197.

Il est évident que pour nous cette famille de Renaud de Berrie serait difficile à établir d'une manière certaine : il aurait fallu pouvoir consulter les chartes du Loudunois relatives à Berrie, comme nous avons pu le faire pour la famille d'Amboise; mais il est impossible que rien vienne démentir les documents que nous avons fait connaître sur l'alliance de Hugues et de Marguerite, sur la filiation de Jean de Berrie, ses droits à l'héritage d'Amboise, et la continuation de sa race dans cette seigneurie.

Voici comment on doit établir la généalogie de la maison d'Amboise depuis Hugues II jusqu'à Pierre Ier.

I.

Hugues II seigneur d'Amboise, de Chaumont et de Montrichard, fils de Sulpice II et d'Agnès, fille de Hervé de Donzy, seigneur de Saint-Aignan. Mort avant 1196, enseveli à Saint-Florentin d'Amboise.

Femme. Mahaud ou Mathilde, fille de Jean Ier, comte de Vendôme et de Richilde de Lavardin, ensevelie à Fontaines-les-Blanches le 3 février 1201 (1202).

Enfants. 1° Sulpice III, seigneur d'Amboise, qui suit;

2° Hugues, devenu seigneur de Berrie par son mariage avec Marguerite, fille de Renaud de Berrie. Leurs enfants furent :

Gillebert de Berrie, né en 1197,

Guillaume de Berrie, seigneur de Berrie, mort sans enfants,

Jean de Berrie, qui hérita de sa cousine Mathilde.

Guy de Berrie, religieux à Fontevrault.

3° Jean d'Amboise, mort sans enfants, vivait encore en 1230;

4° Guillaume d'Amboise, prieur du chapitre de Saint-Florentin, chanoine de Chartres;

5° Élisabeth, mariée à Ulgrin Taillefer, comte d'Angoulême, ensevelie à Fontaines en 1212;

6° Agnès, mariée à Amauri II, comte d'Évreux;

7° Denise;

8° Mathilde.

II.

Sulpice III, seigneur d'Amboise, de Chaumont et de Montrichard, mort en 1218.

Femme. Isabelle de Blois, fille de Thibaut V, héritière de Chartres, morte en 1249.

Enfants. Jean et Hugues, morts en bas âge;
Mathilde, comtesse de Chartres, mariée à Richard, vicomte de Beaumont, puis à Jean, comte de Soissons.

III.

Mathilde, fille de Sulpice III, morte en 1256 sans postérité.

III BIS.

Jean de Berrie, seigneur d'Amboise, comme héritier de sa cousine Mathilde d'Amboise, fils de Hugues d'Amboise, frère de Sulpice III et de Marguerite de Berrie, fille de Renaud de Berrie. Mort en 1274.

Femme. Agnès, morte en 1282.

Enfants. Gillebert de Berrie, enseveli à Pontlevoy en 1272;
Jean d'Amboise, qui suit.

IV.

Jean d'Amboise, fils de Jean de Berrie et d'Agnès.

Femme. Jeanne de Charost.
Enfants. Pierre Ier, seigneur d'Amboise,
Hugues, seigneur de Chaumont,
Gillebert, archidiacre de Tours.

Nous avons vu comment la branche aînée des seigneurs d'Amboise fut dépossédée de son antique patrimoine. Le château fut habité par plusieurs de nos rois et aliéné seulement par Louis XV par échange avec M. de Choiseul; passé, après lui, dans la maison d'Orléans, il est aujourd'hui la propriété de la famille de Léopold, roi des Belges.

Chaumont étant venu en partage à Antoinette d'Amboise, petite-fille de Charles Ier d'Amboise, seigneur de Chaumont, fut vendu en 1550 par elle et son deuxième mari, Antoine de La Rochefoucauld, à la reine Catherine de Médicis. A la mort de Henri II, Catherine força Diane de Poitiers de prendre Chaumont en échange de Chenonceaux. La terre de Chaumont, après avoir été possédée par plusieurs riches familles, a retrouvé tout son éclat, de nos jours, entre les mains de M. le comte d'Aramon, dont la veuve a épousé M. le vicomte Walsh. Le château de Chaumont, si remarquable par son architecture et son site magnifique, l'est encore davantage aujourd'hui par son riche ameublement de la renaissance et par le séjour de ses nobles propriétaires.

DES OSSEMENTS HUMAINS

ET DES

OUVRAGES DE MAIN D'HOMME

ENFOUIS DANS LES ROCHES ET LES COUCHES DE LA TERRE, POUR SERVIR A ÉCLAIRER LES RAPPORTS DE L'ARCHÉOLOGIE ET DE LA GÉOLOGIE.

PAR M. ALFRED MAURY, MEMBRE RÉSIDANT.

Lu à la séance du 19 *mai* 1851.

Un des géologistes les plus distingués de la Grande-Bretagne, M. Gedeon Algernon Mantell, a présenté au mois de juin de l'année dernière, à la réunion de l'Institut archéologique tenu à Oxford, un travail fort intéressant intitulé : *Des restes humains et des ouvrages de main d'homme enfouis dans des rochers et des strates, pour servir à éclairer les rapports de l'archéologie et de la géologie.* Ce mémoire m'a paru de nature à exciter la curiosité des savants. Il touche à l'une des questions que l'antiquaire et le géologiste ont un égal désir d'éclairer, l'époque de l'apparition de l'homme sur notre planète, et l'état des premières sociétés. J'ai donc cru être utile aux antiquaires, en donnant une analyse du mémoire de M. Algernon Mantell, à laquelle j'ai joint aussi des observations, des recherches qui m'appartiennent.

De la sorte, ce travail sera plus qu'une simple analyse.

Les relations qui existent entre l'archéologie et la géologie montrent tout ce qu'il y a de vrai dans cette ingénieuse et spirituelle réflexion de Thomas Browne : « Le temps donne de l'importance au plus insignifiant des objets qui résiste à son action destructive. » Ainsi pour l'antiquaire, un fragment de poterie, une statue mutilée, une monnaie effacée, tous objets presque sans valeur intrinsèque, mais auxquels la suite des siècles a imprimé une véritable consécration, permettent d'assigner le degré de civilisation qu'a atteint un peuple dont les origines et l'histoire primitive se perdent dans l'antiquité la plus reculée. De même, la vue d'un caillou, d'un ossement, d'une coquille donne au géologiste le moyen de connaître la condition de notre planète, la nature des êtres qui l'habitaient à des périodes qui ont de longtemps précédé toute histoire, toute tradition; et de même que l'archéologue est souvent embarrassé pour déchiffrer un vieux manuscrit, les caractères primitifs ayant été en partie effacés par ceux qui plus tard ont été tracés par-dessus, le géologiste, lorsqu'il lui faut lire dans les archives naturelles que nous offre l'histoire physique du globe, éprouve d'extrêmes difficultés, à cause de l'obscurité qui résulte de la suite de transformations que sa surface a subies.

Ces deux classes de savants embrassent l'étude du passé, continue M. Alg. Mantell; mais l'antiquaire limite ses recherches aux ouvrages de l'homme, aux restes de son existence, son but, étant de tracer l'histoire du développement de l'activité humaine, à travers les diverses phases par lesquelles a passé la société, depuis l'aurore de la civilisation jusqu'au temps présent.

Ses investigations n'embrassent donc qu'une période comparativement très-restreinte, à savoir : les quelques milliers d'années écoulées depuis la création de l'homme et des animaux qui datent de la même époque. Le géologiste, au contraire, s'attache à l'étude du caractère et des causes des révolutions qui se sont opérées dans tout le règne organique et inorganique de la nature, depuis le temps où la terre était informe et en désordre, jusqu'à travers cette suite innombrable de siècles dont l'histoire est écrite sur ces débris d'animaux de races différentes, de plantes d'espèces diverses qui se sont succédé sur notre globe, qui ont paru et disparu et sont aujourd'hui éteintes. Les recherches du géologiste comprennent donc aussi l'étude des révolutions physiques qui ont balayé la surface de la terre, depuis l'apparition de l'homme et celle même des révolutions qui se préparent encore.

Dans les anciennes roches sédimentaires, les restes d'animaux et de plantes terrestres, fluviatiles ou marins, qui sont déposés dans les cou-

granit de la Tamise offriraient un contraste frappant avec les ossements des crocodiles et des sauriens gigantesques des anciennes roches, et même avec ceux de mammouth ou d'éléphant des couches diluviennes. Aussi, quiconque réfléchit sur ce sujet, se convainc que la nouveauté de l'ordre actuel de choses et l'existence relativement récente de l'homme comme maître du globe sont aussi certaines que la destruction des animaux d'espèces différentes et l'extinction des nombreux genres dont des types vivants ne subsistent plus à la surface de notre planète. »

Ce sont ces dépôts modernes qui constituent le champ d'exploration dans lequel les géologistes et les antiquaires peuvent se prêter un mutuel appui. Ces dépôts abondent en effet en objets d'une extrême importance pour la résolution du problème curieux de la date de l'apparition de la race humaine et de sa coexistence avec certains genres, certaines espèces, qui ne sont connus que par leurs débris fossiles.

C'est l'étude de ces dépôts, au point de vue que je viens d'énoncer, qui fait la matière du travail du savant géologiste anglais. Son mémoire est divisé en quatre parties. Dans la première, il recherche les conditions nécessaires pour que des ossements humains et des œuvres de main d'homme puissent être enfouis et conservés dans des couches maintenant en voie de formation. Dans la seconde, il examine les dé-

couvertes faites dans des dépôts de date moderne, d'ossements humains, d'ustensiles et de monnaies. Dans la troisième, il traite des débris semblables contenus dans des terrains de sédiment plus anciens et associés à des restes d'espèces éteintes. Enfin, dans la dernière partie, il présente quelques réflexions sur la probabilité de découvrir un jour des traces de l'existence de l'homme dans des terrains tertiaires de formation primitive.

On sait quels innombrables ossements humains on a découverts enfoncés dans le lit des lacs, des rivières, des mers où diverses causes les avaient amenés. La composition, la structure de ces ossements ne différant pas de celles des autres mammifères, placés dans les mêmes conditions, ils ont dû subir la même sorte d'altérations. Par conséquent, les squelettes d'hommes et d'animaux appartenant à une même strate, doivent offrir un même état de minéralisation. Les ossements humains fossiles doivent donc se présenter, soit dans cet état terreux ou poreux qui est celui des ossements de mammifères enfouis dans le sable meuble ou la terre, soit avec cette couleur brun foncé, due au fer dont ils sont imprégnés, et retenant une partie notable de matière animale, ce qu'on voit pour les ossements du moa, de l'élan d'Irlande, du mastodonte, découverts dans les marais et les dépôts tourbeux; ou bien encore, ils peuvent être pénétrés de carbonate

de chaux et les canaux médullaires remplis de spath, ainsi que cela a été observé pour les ossements de carnivores découverts au-dessous des stalactites qui forment le sol de certaines cavernes ou pétrifiés par des solutions de fer ou d'autres matières, ce qui a lieu pour les ossements d'espèces éteintes qu'on rencontre dans divers calcaires tertiaires, et pour ceux de reptiles gigantesques du terrain wealdien.

Ces ossements peuvent également être incrustés dans des stalactites, lorsqu'ils ont été enfouis dans des fissures ou des cavernes formées dans le calcaire; être enveloppés par du travertin, s'ils ont été exposés à l'action d'eaux torrentielles très-chargées de carbonate de chaux, telles que celles des sources dites pétrifiantes du Derbyshire; ou engagés dans des conglomérats ferrugineux, quand ils sont enfouis dans des terrains chargés de fer.

Ces effets peuvent se produire dans un laps de temps fort court; quelques années, quelques mois même, suffisent souvent pour la formation d'une masse compacte dans laquelle se trouvent enchâssés des ossements, des poteries, des monnaies et d'autres substances..

Pour ne citer que quelques exemples, M. Alg. Mantell rappelle d'abord un fait rapporté, d'après Schneider, par le célèbre minéralogiste Kirwan. On découvrit dans des silex à Grinoe, en Danemark, cent trente-six monnaies d'ar-

gent, et dans un silex à Potsdam un clou en fer.

M. Knight Spencer, cité par M. Bakewell, dans son *Introduction à la géologie* (1re édit., 1813, p. 338), rapporte qu'en 1791 M. Liesky, de Hambourg, se promenant à deux kilomètres environ au nord des remparts de cette ville, ramassa dans un sol sablonneux un caillou en silex; et venant à le choquer contre un autre, il le cassa en deux. Au centre de la fracture, il trouva une vieille épingle de bronze, et ramassant l'autre moitié, il y vit marqué le moule de l'épingle. M. Liesky offrit cet objet à M. Thomas Blacker, en la possession duquel l'objet est aujourd'hui. On a fait plusieurs fois mention de découvertes du même genre, de clefs, de clous, de monnaies, encastrés dans des silex et des blocs de pierre solide, dans le *Gentleman's magazine* et d'autres recueils périodiques.

« Lorsque je commençai à me livrer à l'étude de la constitution géognostique du sud-est de l'Angleterre, je reçus un jour, dit M. Alg. Mantell, une note d'un fermier de South Down qui m'annonçait qu'on avait découvert au centre d'un silex qui avait été brisé par hasard, un grand clou en fer. Je me rendis immédiatement à cheval au lieu de cette trouvaille extraordinaire, situé à environ vingt milles, et quand j'arrivai, le fermier en question me mit, à ma grande surprise, entre les mains un gros caillou ayant la plus grande ressemblance avec les fragments de silex

que l'on rencontre souvent dans les champs labourés des pays de craie. Ce caillou avait été fendu par le milieu ; d'un côté était fixé un grand clou de fer et le moule de ce clou était creusé assez profondément sur la surface opposée. Un court examen me fit aisément reconnaître la nature de cette pierre. Ce n'était point un véritable silex, mais une agrégation de sable siliceux fin qu'une solution du fer provenant du clou avait converti en un grès compacte. Ce clou avait servi de noyau au sable qui s'était graduellement accumulé à l'entour. »

Évidemment les faits que Kirwan et Knight ont rapportés doivent recevoir la même explication. On aura pris pour un module siliceux ce qui n'était qu'un grès de formation moderne.

« Lorsque je résidais à Brighton, des pêcheurs m'apportèrent de même souvent de ces pierres ferrugineuses de formation moderne qui s'étaient engagées dans leurs filets, dans la Manche. Des balles à fusil, des fers à cheval, des clous, des chaînes, des fragments de boulons, de barres d'ancres, etc., formaient les noyaux de ces masses. Quelques-unes étaient fort curieuses à raison de la variété de coquillages, de zoophytes et autres productions marines qui s'étaient agrégées pêle-mêle dans le même bloc de pierre. »

M. Dickenson, dans les courageuses tentatives à l'aide desquelles il réussit à retirer, au moyen de la cloche à plongeur, le numéraire que por-

tait le bâtiment *la Thétis*, lequel avait fait naufrage au cap Frio, à l'est de Rio Janeiro, au fond d'une baie toute bordée par des roches granitiques escarpées, nous a fourni une preuve frappante de la rapidité avec laquelle s'opèrent au fond de la mer ces agrégations, ces consolidations de matières meubles. Il rapporte qu'on trouva le sol qui constitue le lit de l'Océan en cet endroit, formé d'un sable micacé et quartzeux, et donnant naissance, par sa solidification, à ce que l'on pourrait appeler un granit régénéré. La pression de l'eau placée au-dessus, jointe à celle des débris considérables de la frégate naufragée et des énormes blocs de granit, toutes matières pesantes qui, sous l'action des vagues, agissaient comme les marteaux d'une fonderie à la vapeur, cette pression, dis-je, amena en quelques semaines la formation en masses de rochers solides du sable, du bois, du fer, et des espèces que portait le bâtiment; ces masses étaient si compactes qu'on eut beaucoup de peine à les briser pour en extraire les dollars qui y étaient engagés.

De semblables faits suffisent pour expliquer comment il a pu se former sous l'eau, par la suite des siècles, de ces accumulations d'ossements humains et de débris d'ouvrages d'art qui caractérisent les couches d'époque récente et contemporaine de l'homme.

De la rencontre de restes humains et d'œuvres de main d'homme dans les dépôts modernes superficiels.

Monnaies. Sans contredit les monnaies dont le type ou l'inscription permet au numismatiste de déterminer la date, constituent les restes les plus intéressants de l'art humain qui se rencontrent dans le règne minéral. Des monnaies sont assez fréquemment contenues dans les conglomérats qui se forment dans le lit des torrents, des lacs, des rivières et dans les masses de grès ferrugineux que l'on retire du fond de la mer. C'est de la sorte qu'on trouva, comme je viens de le dire, un grand nombre de dollars provenant de *la Thétis* dans les masses granitoïdes dont j'ai parlé tout à l'heure.

Parmi les faits analogues qui se sont produits pour des conglomérats fluviatiles, un des plus significatifs qui soient venus à la connaissance de M. Alg. Mantell, est celui-ci :

En 1831, quelques ouvriers, occupés à creuser le lit de la rivière Dove, à l'endroit où elle contourne la base du rocher sur lequel s'élèvent les ruines de l'ancien château royal de Tutbury et forme la limite entre le Staffordshire et le Derbyshire, découvrirent, au milieu du gravier répandu sur le lit de cette rivière, un grand nombre de petites monnaies d'argent. En conti-

nuant à creuser, ils rencontrèrent à la profondeur d'environ dix pieds anglais de larges masses d'un conglomérat ferrugineux très-dur et, en le brisant, ils le trouvèrent parsemé d'une centaine de monnaies d'argent toutes pareilles aux premières.

La nouvelle de cette trouvaille s'étant répandue dans le voisinage, un grand nombre de paysans accoururent à la rivière et en un instant il n'y eut pas moins de trois cents d'entre eux qui se mirent à la recherche du trésor. Mais ceux qui avaient chance de trouver les pièces de monnaies en question, éprouvaient une grande difficulté à les détacher de la pierre dans laquelle elles étaient engagées; car ces pièces étant restées plus de cinq siècles au fond de la rivière, l'eau avait peu à peu déposé dessus des couches de sable et de gravier et avait fini par faire d'une masse hétérogène une roche compacte dont ces monnaies formaient réellement une partie intégrante.

Les pièces ainsi découvertes montaient à plusieurs mille. Il s'y trouvait des sterlings de l'Empire, de Brabant, de Lorraine, de Hainaut, des monnaies écossaises d'Alexandre III, de Jean Baliol, de Robert Bruce et une suite complète d'Édouard Ier. On rencontra également des échantillons de toutes les monnaies épiscopales du temps d'Édouard Ier et II; du premier et du second monnayage de Henri III et du plus ancien monnayage d'Édouard II.

Voici donc un conglomérat sur l'âge duquel il ne pourrait s'élever aucun doute, et dont il est même facile d'assigner la date précise. En 1322, sous le règne d'Édouard II, les troupes du comte de Lancastre, alors en état de rébellion ouverte, forcées à la retraite par l'armée royale, passèrent la Dove, qui à cette époque n'était presque pas guéable, et, dans leur précipitation et leur frayeur, elles laissèrent tomber à l'eau la caisse de l'armée, faite de bois de chêne et garnie de fer. Lorsque le bois en eut été pourri, les monnaies s'échappèrent naturellement et se répandirent sur le gravier. Les garnitures de fer en se décomposant fournirent le ciment qui servit à transformer en une brèche ferrugineuse ces matières éparses. De là, un conglomérat aussi dur, aussi solide qu'un conglomérat de bien plus vieille formation qui renferme des dents et des ossements d'animaux qui ont depuis longtemps disparu de la surface de la terre.

M. Roach Smith a communiqué à M. Alg. Mantell un autre fait du même genre. Dans le lit de la Tamise, on a découvert en plusieurs endroits, au-dessous de la couche de boue et de galets, répandue à la surface, des couches de brèche ou conglomérat, dans lesquelles étaient enfouies des monnaies et des poteries romaines. Ces concrétions sont formées de cailloux, de sable et de boue consolidés par une infiltration ferrugineuse. Parmi ces monnaies, il s'est trouvé

un demi-denier de Sévère, un de Caracalla et un petit bronze de Tetricus.

Des conglomérats du même genre ont été découverts à diverses époques dans le lit de la Seine et dans celui de la Loire.

Un conglomérat, trouvé dans le lit de la Tamise par M. Henry Brandreth, contenait des monnaies du Bas-Empire.

On a découvert des crânes et d'autres parties de squelettes d'animaux domestiques, tels que chiens, chats, moutons, dans le même dépôt fluviatile moderne. Leur état de minéralisation rappelait tout à fait celui des ossements fossiles découverts dans des strates du même caractère. Il est néanmoins vraisemblable, si les observations de M. Bischoff sont fondées[1], que ces fossiles de formation récente se dissoudraient beaucoup moins vite dans l'acide chlorhydrique que ceux de formation plus ancienne.

Les lits des rivières qui coulent dans les grandes villes de l'Europe contiennent certainement des dépôts semblables et doivent abonder en débris d'hommes et d'œuvres humaines. C'est ainsi qu'on pêcha dans le Tibre, il y a quelques années, un crâne romain recouvert d'une couche épaisse de travertin. Ce crâne est aujourd'hui au British Museum. Nul doute que si l'on faisait des

[1] Voy. *Neues Jahrbuch fur Mineralogie, Geognosie, Geologie und petrefakten-Kunde*, *her. von Leonhard u. Bronn Jahrg.* 1842, s. 145.

recherches au fond du Tibre on ne découvrit des dépôts calcaires et des conglomérats tout remplis des objets les plus intéressants pour l'antiquaire et le géologiste.

POTERIES. — Les restes de vases en terre sont encore plus durables que les monnaies, et les fragments d'anciennes poteries se rencontrent, non-seulement mêlés dans des dépôts avec d'autres objets anciens, mais encore, en quelques endroits, sur les côtes de la Méditerranée, en couches régulières, comme les parties constitutives du calcaire, parce que le travertin en s'infiltrant les a cimentés avec les objets dus à l'industrie de l'homme. Les urnes, les vases, etc., enfouis dans des strates calcaires ou argileuses sont souvent incrustés de tuf ou recouverts de cristaux de carbonate ou de sulfate de chaux, ainsi que cela se voit sur une lampe romaine déterrée à Naples par un ami de M. Alg. Mantell, Sir Woodbine Parish.

SQUELETTES. FOSSILES HUMAINS. — Venant à parler des squelettes humains fossiles, M. Alg. Mantell rapporte la découverte bien connue des squelettes humains de la Guadeloupe. Nous compléterons ses indications par ce que notre célèbre Georges Cuvier dit du même fait dans son *Discours sur les révolutions de la surface du globe*[1].

En 1805, M. Manuel Cortès y Campomanès découvrit à la Guadeloupe, près de la porte du

[1] Voy. 5e édit., p. 133, et la note 3.

Moule, à la côte nord-ouest de la Grande Terre de la Guadeloupe, dans une espèce de glacis appuyé contre les bords escarpés de l'île, que l'eau recouvre en grande partie à la haute mer, des squelettes humains des deux sexes.

Le général Ernouf, alors gouverneur de l'île, fit extraire un de ces squelettes, opération qui fut assez difficile. Il y manquait la tête et presque toutes les extrémités supérieures ; on l'avait déposé à la Guadeloupe, et on attendait d'en avoir un plus complet pour les envoyer ensemble à Paris, lorsque l'île fut prise par les Anglais. L'amiral Cochrane, ayant trouvé ce squelette au quartier général, l'envoya à l'amirauté anglaise qui l'offrit au Musée britannique. Il est encore dans cette collection, où M. Charles Kœnig, conservateur de la partie minéralogique, a donné une description de ce curieux squelette dans les *Transactions philosophiques* pour 1814.

Plus tard, le général Donzelot a fait extraire un autre de ces squelettes qui est actuellement déposé au cabinet du roi et dont Georges Cuvier a donné la figure dans son *Discours sur les révolutions du globe*. C'est un corps qui a les genoux reployés. Il y reste quelque peu de la mâchoire supérieure, la moitié gauche de l'inférieure, presque tout un côté du tronc et du bassin et une grande partie de l'extrémité supérieure et de l'extrémité inférieure gauches.

L'espèce de glacis dans lequel ces ossements

sont placés est composé d'un tuf formé et journellement accru par les débris très-menus de coquillages et de coraux que les vagues détachent des rochers et dont l'amas prend une grande cohésion dans les endroits qui sont plus souvent à sec. On reconnaît à la loupe que plusieurs de ces fragments ont la même teinte rouge qu'une partie des coraux contenus dans les récifs de l'île. M. Ch. Kœnig a remarqué que la pierre où ces ossements sont engagés, n'a point été taillée; elle semble avoir été simplement insérée, comme un noyau distinct, dans la masse environnante. La gangue de celui du *British Museum* est toute formée de parcelles de coraux et de pierre calcaire compacte. Le minéralogiste anglais y a reconnu des fragments de *millepora miniacea*, de quelques madrépores et de coquilles qu'il compare à l'*helix acuta* et au *turbo pica*. Dans le squelette du Muséum de Paris, la gangue est sensiblement un travertin dans lequel sont enfouies des coquilles de la mer voisine et des coquilles terrestres qui vivent encore aujourd'hui dans l'île, nommément le *bulimus guadalupensis* de Férussac.

M. Alg. Mantell ajoute qu'on a trouvé également dans le même dépôt des fragments de poterie, des pointes de flèches en pierre, des ornements en bois sculpté.

Un dépôt analogue à celui de la Guadeloupe a été observé sur la côte septentrionale de Cornwall, là où de vastes étendues de sable mouvant

se convertissent en grès par l'infiltration lente des eaux chargées de matières calcaires et ferrugineuses[1].

Dans les climats intertropicaux, là où les eaux de la mer sont fréquemment troublées par le détritus de coquilles et de coraux, le sable mouvant répandu sur la grève subit une rapide transformation de la même nature. Sur les côtes des Bermudes, il se forme ainsi du calcaire assez dur et assez solide pour servir à la construction des édifices, et ce métamorphisme s'effectue si vite que les coquilles que renferme ce calcaire n'ont pas eu le temps de perdre leur couleur et leur poli[2].

A l'île de l'Ascension, très-fréquentée par les tortues qui viennent y déposer leurs œufs dans le sable, afin que la chaleur solaire en hâte l'éclosion, cette lapidification s'opère si rapidement que l'on rencontre souvent, dans le calcaire formé ainsi par voie de solidification, des amas d'œufs contenant encore les restes des chéloniens nouvellement éclos qui ont été enterrés tout vivants[3].

Ces faits, quand on les considère à leur véritable point de vue, nous font comprendre aisément ce qui a dû arriver pour les squelettes de la Guadeloupe. Ces ossements, enfouis dans une roche compacte et pénétrés de carbonate de chaux,

[1] Mantell, *Wonders of geology*, vol. I, p. 93.
[2] *Ibid.*, vol. I, p. 84.
[3] *Ibid.*, vol. I, p. 90.

proviennent évidemment des squelettes d'une tribu de Galibis tués par les Caraïbes dans un combat livré entre ces deux peuplades en cet endroit, il y a cent cinquante ans environ[1]. Le sable dans lequel les morts ont été enterrés s'est ensuite solidifié de la manière que nous venons d'indiquer.

On a également découvert des fossiles humains dans un tuf calcaire solide, près de la rivière Santa au Pérou. On y trouva un assez grand nombre d'os humains dans un travertin qui renfermait des fragments de coquilles marines, lesquelles avaient conservé leur couleur primitive. Ce lit de pierre était même recouvert d'un sol végétal assez profond et formant un mamelon, sur lequel poussaient des broussailles et d'assez gros arbres.

Édifices. — Les changements qui s'opèrent sans cesse dans le niveau relatif des continents et des mers, par suite de l'abaissement de vaste étendue de pays à certaines époques et de leur élévation à d'autres, sont des phénomènes trop connus pour que j'aie besoin de les rappeler ici. « Qu'il me suffise, dit M. Alg. Mantell, de rappeler aux antiquaires les inestimables richesses archéologiques qui tôt ou tard s'offriront à leurs investigations quand on aura exploré les dépôts qui se sont formés depuis la période actuelle. »

Sir Charles Lyell, dans son savant et intéres-

[1] 6e édit., vol. I, p. 87.

sant ouvrage intitulé : *Principes de géologie*, a donné de curieux détails sur l'ensevelissement de certaines villes, soit sous des sables, soit sous des laves et des cendres volcaniques ; nous y renverrons le lecteur ; il trouvera dans les faits rassemblés par l'éminent géologiste la preuve que des catastrophes comme celles qui ont détruit Pompéi, Herculanum et Stabies, ou la ville de Downham, dans le Suffolk, conservent aux antiquaires futurs bien des documents précieux sur l'histoire des temps qui les auront précédés.

Des restes humains associés à ceux d'animaux éteints dans les anciens dépôts d'alluvion.

Quoique des ossements humains et des produits de l'industrie de l'homme aient été trouvés en divers endroits mêlés à des ossements d'espèces éteintes d'animaux, les circonstances dans lesquelles ce mélange a été en général observé, examinées avec attention, ne permettent pas d'admettre le synchronisme de ces deux ordres d'ossements. On a rencontré des associations du même genre dans diverses cavernes à ossements de l'Angleterre, de l'Europe continentale et de l'Amérique méridionale. M. Alg. Mantell a cité comme exemple à l'appui de cette remarque une communication faite à la société géologique de Londres et qui

résume les principales questions soulevées par ce curieux problème.

Il existe près de Torquay, dans le Devonshire, une anfractuosité ou fissure pratiquée dans les couches calcaires. Cette anfractuosité porte le nom de *Kent's hole*. Elle jouit depuis longtemps d'une certaine célébrité, à raison d'un grand nombre d'ossements fossiles appartenant à des espèces fossiles d'ours, d'hyènes, de lions, de tigres qu'on en a déterrés de temps en temps. Ces débris d'animaux sont placés dans un lit de lehm formé d'un sable rougeâtre, qui recouvre le fond de la caverne à une profondeur de vingt pieds anglais. Les dents et les os sont pour la plupart dans le meilleur état de conservation. L'anfractuosité principale offre une longueur de six cents pieds anglais environ. Il existe plusieurs fissures latérales de moins d'étendue; un lit de stalagmites durs et solides, d'un à quatre pieds d'épaisseur, est répandu sur ce lehm ossifère et recouvert d'une mince couche de terre çà et là parsemée de charbon de bois mêlé d'os humains et de vases en terre grossière[1].

Lorsqu'on casse ce lehm rouge qui renferme

[1] Voy. le rapport de la 11e session de l'Association britannique pour l'avancement des sciences (année 1841), où est analysée toute la discussion à laquelle cette grotte a donné lieu. On a trouvé aussi dans cette caverne des bouts de flèches et des couteaux enfilés avec des ossements humains.

des os et des dents, on rencontre à une profondeur de sept pieds et mêlés à des ossements de carnivore et d'espèces d'ours éteintes, des couteaux de silex, des pointes de flèches et de lances et des fragments de poterie. La pierre employée appartient à la même espèce que celle qu'on rencontre ordinairement dans les anciens *tumuli* de la Grande-Bretagne, et appartient incontestablement à la même période. Ainsi ces objets travaillés de main d'homme sont ici associés à des ossements fossiles appartenant incontestablement à l'antiquité la plus reculée, et placés au-dessous du sol qui forme comme le plancher de la caverne. Ce plancher est gypseux et a été brisé par suite des excavations qui ont été pratiquées dans le lehm sous-jacent, afin de retirer les ossements dont il vient d'être parlé.

Cette découverte a soulevé une foule de questions curieuses. On crut trouver là la preuve irrécusable de l'existence contemporaine en ce pays de l'homme et de ces espèces éteintes de carnassiers à l'époque où ce loam à ossements fut découvert. Mais, ainsi que le fait observer M. Alg. Mantell, c'était là une conclusion tirée un peu trop à la hâte. Le *Kent's hole*, le *Banwell cave* et en général toutes les cavernes à ossements qu'il a eu occasion d'étudier, ne sont réellement que de larges fissures qui se sont faites dans la roche calcaire et qui se sont remplies de matières meubles (*drift*), lorsqu'elles étaient submergées

par des eaux basses. Les courants y ont amené les carcasses et les membres de quadrupèdes ; car les os, quoique brisés, sont fort rarement usés par l'action des eaux et doivent, par conséquent, avoir été protégés par les muscles et les parties molles.

Lorsque ce sol s'est élevé au-dessus des eaux, émergence que nous démontre l'élévation des lits de galets, les fissures se sont élevées, elles aussi, au-dessus des eaux et se sont séchées peu à peu. Alors a commencé la formation des stalactites et des stalagmites due à l'infiltration des eaux à travers les lits sous-jacents de calcaire, et elle s'est continuée dans la période suivante.

Si dans les premiers temps où le *Kent's hole* devint accessible, alors que le sol de cette caverne se trouvait encore dans un état mou et plastique, et que les stalactites qui le recouvrent n'étaient point formées, quelques-uns des Aborigènes de la Grande-Bretagne répandus çà et là en tribus errantes, vinrent habiter cette caverne ou y chercher de temps en temps un abri, on peut facilement s'expliquer la présence d'instruments de pierre, de poteries, d'ossements, etc., dans le loam ossifère; car si on ne l'avait point enfouie, aucune substance, quelque peu dure et pesante, ne se serait enfoncée si vite à une profondeur de quelques pieds et ne serait demeurée ensuite hermétiquement scellée, comme cela a lieu maintenant, pour la couche de stalagmites

qui forme aujourd'hui le pavé solide de la grotte.

Ces vues avaient été déjà présentées, avant M. Mantell, par M. J. Desnoyers dans son excellent article *Grotte* et *Caverne* inséré dans le *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*. Le savant bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle a fait voir que la présence d'ossements humains mêlés à des restes de l'industrie de l'homme, en diverses parties de l'Europe et notamment en France, s'explique par l'habitation des cavernes qui s'est continuée, d'après les témoignages anciens, durant une période assez prolongée[1]. Ces débris de l'existence et de l'industrie humaines se seront mêlés à de la boue, à des gravas, à des ossements d'animaux éteints qui y étaient déjà enfouis. Et cette masse aura été convertie en un agrégat solide par l'infiltration des stalagmites qui se sera ensuite opérée.

Nous renverrons au travail si complet de M. J. Desnoyers pour les développements de ces idées qu'il a exposées avec infiniment de clarté. Je me bornerai à ajouter un fait, une observation, c'est que cette immixtion de débris de différents âges est moins fréquente qu'on n'a été disposé à le croire sur un examen trop superficiel. En bien des cas, lorsqu'on s'est attaché à distinguer les diverses couches, on a presque toujours reconnu

[1] Voy. le tirage à part de cet article, intitulé : *Recherches géologiques et historiques sur les cavernes*, p. 75.

que les restes humains se rencontraient dans des couches supérieures à celles où étaient enfouis les ossements d'espèces éteintes. C'est ainsi, par exemple, qu'à la caverne de Miremont (Dordogne), M. de Lanoue a reconnu que les poteries étaient placées dans des marnes argileuses supérieures aux limons à ossements[1]. Si M. Marcel de Serres, qui consigne le fait, s'était attaché à se procurer des observations sur la nature des dépôts dans les cavernes de Sallèles (Aude), Nabrigas (Lozère), Fausan (Hérault), Pondres et Souvignargues (Gard), il ne se fût pas hâté de tirer les conclusions hasardées auxquelles il s'arrête dans un ouvrage, d'ailleurs savant, consacré à cette matière[2].

Je dois dire aussi quelque chose des découvertes faites dans les tourbières ou les alluvions des bords de la Somme, qui ont fourni l'occasion d'émettre des idées analogues à celles de M. Marcel de Serres. Ici on ne peut reprocher à celui qui les a proposées, M. Boucher de Perthes, d'avoir confondu les couches ; il a soigneusement distingué au contraire les étages, et c'est même sur cette distinction que reposent toutes ses vues touchant l'industrie primitive[3].

[1] Voy. *Essai sur les cavernes à ossements*, 3e édit., p. 195.

[2] Voy. l'*Essai sur les cavernes à ossements* de ce savant géologiste.

[3] Voy. l'*Industrie primitive ou les arts à leur origine*. Paris, 1846, in-8.

Remarquons d'abord que les ossements humains, les pointes de flèche n'ont été rencontrés, de son propre aveu, que dans le terrain diluvien supérieur, où l'on n'a découvert d'ailleurs que des ossements d'espèces animales appartenant à la Gaule. En fait de produits de l'industrie humaine trouvés dans les couches inférieures, on ne rencontre que des haches en silex, c'est-à-dire précisément des substances très-dures et dont la forme même a facilité l'enfoncement dans un terrain aussi meuble que sont les tourbières du voisinage de la Somme. En outre, il est très-permis, après avoir lu le livre de M. Boucher de Perthes, de conserver des doutes sur l'exactitude des observations relatives aux hauteurs auxquelles ces haches ont été trouvées. Le savant abbevillois n'a presque jamais assisté aux découvertes et il s'en est rapporté à des ouvriers que l'espoir de lui être agréables a pu rendre moins véridiques[1].

En outre, à en juger par les dessins qui sont donnés dans l'ouvrage de M. Boucher de Perthes, et par son propre témoignage, plusieurs de ces haches sont de formes peu déterminées[2]; ce pourrait bien être des silex naturels dont la forme rappelle celle d'un coin ou d'un marteau. Une préoccupation d'antiquaire a fait regarder comme

[1] L'*Industrie primitive*, p. 228.
[2] *Loc. cit.*, p. 261, 262.

des produits de l'art ce qui n'était que l'œuvre de la nature, absolument comme certains blocs de granit naturels ont été pris pour des menhirs et des dolmens.

Nul doute que si les observations faites par M. Boucher de Perthes se rapportaient à d'autres terrains que les tourbières et les alluvions si meubles des bords de la Somme, elles n'eussent une véritable importance dans la question; mais il n'en est point ainsi, et la présence d'un prétendu contenu de silex près des dents mâchelières d'un éléphant, dans des alluvions près d'Abbeville, ne saurait suffire pour établir la contemporanéité de ce pachyderme et de l'homme en Gaule.

Un fait cité par M. Boucher de Perthes lui-même démontre l'extrême facilité avec laquelle certains objets s'enfouissent dans ces terrains : puisque ce savant rapporte qu'à environ six mètres d'un endroit où l'on avait découvert des haches celtiques, on déterra une petite statuette d'ivoire de saint Laurent[1].

La profondeur de l'enfouissement ne saurait donc fournir pour ces terrains de date certaine; à Menchecourt, à l'Hôpital, au Moulin-Guignon, où l'on a trouvé des ossements fossiles d'espèces aujourd'hui éteintes et appartenant à un climat tout différent du nôtre, tels qu'éléphants, rhinocéros, hippopotames, hyènes, crocodiles, on n'a

[1] *Ouvr. cit.*, p. 193.

point constaté d'une manière certaine que ces morceaux de corne de cerf travaillée, signalés par M. Boucher de Perthes, aient été découverts dans les couches mêmes où ces fossiles ont été rencontrés. Je le répète : ces œuvres de la main de l'homme appartiennent à ces alluvions récentes qui ne remontent pas plus haut que l'époque celtique et gallo-romaine; elles sont contemporaines de ces os de sangliers, d'urus, de cerfs, de cheval et même d'homme qui abondent dans les tourbières. Ainsi il n'y a pas d'existence établie d'un étage inférieur correspondant à l'âge anté-historique dont l'ingénieux président de la Société d'émulation d'Abbeville a admis sans beaucoup de critique, je crois, les restes paléontologiques.

Ce que je viens de rappeler suffira, je l'espère, pour faire comprendre aux archéologues que la présence d'ossements humains mêlés à des ossements d'espèces animales perdues dans un dépôt recouvert par une couche même assez épaisse de roche solide, ne saurait être regardée comme une preuve que ces ossements humains remontent à une aussi haute antiquité que ceux des quadrupèdes qui leur sont associés.

Il est encore une autre cause d'erreur qui a aussi conduit les archéologues à des conséquences inexactes, c'est la présence de squelettes humains dans des dépôts sédimentaires.

Il arrive assez souvent qu'une certaine étendue de terrain venant à subir un abaissement de ni-

veau, que des falaises ou des rochers à pic venant à être minés par dessous, ou le plafond des cavernes venant à s'écrouler, la surface du sol se recouvre des couches qu'il surmontait dans le principe et est littéralement enterré par elles. Il en résulte que ce que contenait cette partie ainsi précipitée bien au-dessous de son niveau originaire, les *tumuli*, les restes d'animaux domestiques, s'introduit dans d'anciens dépôts, et cela à des profondeurs souvent considérables au-dessous de la surface du sol. Tel est l'exemple cité par sir Charles Lyell d'un squelette humain trouvé enfoui dans un ravin sur les bords du Mississipi avec des ossements de mastodontes[1].

Voici un autre exemple que nous fournit M. Bakewell[2] et qui doit nous convaincre de la nécessité d'apporter une scrupuleuse attention dans l'examen des circonstances qui accompagnent toutes découvertes de ce genre.

On exploita à la profondeur de deux cent vingt-cinq yards (204^{m},65) dans les terres du comte de Moira, à Ashbywoods, un filon épais de houille que recouvraient des strates de minerais de fer (ironstone), de houille, de grès, etc. Dans une localité voisine, le même filon ne plongeait qu'à une profondeur de quatre-vingt-dix-sept yards. Or dans ce filon on rencontra le squelette d'un homme faisant corps avec la

[1] *A second visit to the United-States*, vol. II, p. 196.

[2] Bakewell, *Introduction to geology.*, 5e édit., p. 21.

houille et qui semblait n'avoir jamais été dérangé de là. On ne découvrait pas de traces qui indiquassent que l'on eût jamais exploité la houillère en cet endroit, ni pratiqué aucune excavation. A la demande de M. Bakewell, le comte de Moira fit ouvrir des passages partant de ce point en diverses directions, et à force de chercher, on finit par découvrir une ouverture, une sorte de puits (shaft) qui existait naturellement, quoique la houille n'eût jamais été exploitée là. C'était par ce puits que cet homme avait dû tomber; son corps aura été ensuite entraîné dans la partie meuble et éboulée de la houille, par une colonne d'eau tombant surjacente avant que le puits se fut enfoncé.

Une cause analogue à celle à laquelle M. Alg. Mantell rapporte l'introduction du squelette dans la houillère, a pu agir aussi en bien des cas et amonceler des ossements appartenant à des âges fort différents. C'est ainsi qu'en Grèce, M. Th. Virlet a remarqué que les eaux qui s'engouffrent dans les katavothrons et qui vont former à des distances assez notables les sources appelées *Kéfalo-Vrisi*, entraînent souvent avec elles des ossements d'animaux, qui sont tombés dans ces précipices et peuvent même les amener au contact de fossiles aussi détachés par les eaux de formations plus anciennes[1].

[1] Voy. *Bulletin de la Société géologique*, t. III, p. 233 sq.; t. VI, p. 154 sq.

Certains géologues, par une action analogue, et notamment M. Constant Prévost, ont expliqué l'accumulation d'ossements d'animaux divers dans les cavernes dont j'ai parlé plus haut. C'est à l'action des eaux souterraines, bien plutôt qu'à l'existence d'animaux carnivores qui auraient entassé dans leurs tanières les victimes qui assouvissaient leur voracité, que semblent dus ces amas prodigieux d'ossements d'espèces perdues ou encore existantes qui ont été observés dans nombre de grottes[1].

J'ajouterai à l'exemple curieux que M. Alg. Mantell a emprunté à M. Bakewell, un autre qui me paraît plus démonstratif encore. Un amateur d'antiquités apporta un jour à feu M. Letronne[2], de qui je tiens le fait, une petite figure de vierge encore entourée de la houille au milieu de laquelle cette statuette avait été trouvée enfouie. Étonné de cette découverte, l'amateur se hâtait d'en conclure que la formation de la houillère, située je crois dans le bassin de Saint-Étienne, était postérieure à l'exécution de la figure. L'illustre archéologue eut beaucoup de peine à

[1] Voy. l'article *Grotte*, de M. J. Desnoyers, déjà cité, p. 35. Cf. A. d'Orbigny, *Cours élément. de paléontologie*, P. I, p. 163.

[2] M. Letronne a raconté ce fait dans son salon, en 1847, en présence de plusieurs personnes réunies chez lui à l'une de ses réunions du mardi.

convaincre son personnage que le fait était impossible et que le charbon de terre dans la couche de laquelle la statuette avait été enfouie, était de bien des milliers d'années plus ancien qu'une figurine dont le style annonçait la renaissance. Il est probable que si l'on eût dirigé, à la suite de cette découverte, des recherches analogues à celles que M. Bakewell obtint du comte de Moira, la présence de la statuette dans les strates de la houillère eût trouvé de même son explication.

Une découverte non moins curieuse et que je citerai encore à l'appui des judicieuses observations que les faits rappelés plus haut suggèrent à M. Alg. Mantell, c'est celle d'ossements humains dans des conditions analogues à celui dont parle M. Bakewell, mais avec des caractères qui étaient encore bien plus propres à donner le change sur la nature fossile.

Il y a une dizaine d'années, M. Leschner présenta à Freyberg, à la réunion des mineurs allemands, un crâne humain pétrifié appartenant à la collection de feu M. Teschen. Ce crâne humain, dont le poids était de sept livres, tout en conservant sa forme, s'était transformé peu à peu en une masse terreuse, brune et terne, offrant la dureté du talc. Le fragment qu'on fut obligé d'en détacher pour l'étude, observé à la loupe, ne présentait aucune trace de la matière originaire des os et tenait le milieu par ses pro-

priétés extérieures entre le lignite et le fer oxydé terreux[1].

Ainsi voici un crâne tombé très-vraisemblablement dans quelque gisement de lignite, qui a été transformé en limonite et en lignite, et est devenu un véritable fossile. Si des os ayant subi une même transformation eussent été rencontrés dans quelque couche de terrain ancien où une circonstance fortuite les eût introduits, on en eût pu tirer sur leur date des conséquences assurément inexactes.

Restes humains enfouis en Irlande avec ceux de l'Élan fossile.

Des mammifères terrestres qui ont disparu aujourd'hui des Iles Britanniques, le cerf gigantesque, connu vulgairement sous le nom de élan fossile d'Irlande, est certainement un des plus remarquables, tant à raison de sa taille, que de l'abondance et de l'excellente conservation de ses ossements. Ce noble animal avait dix pieds anglais de haut mesuré de ses extrémités au sommet de ses andouillers, lesquels sont palmés et ont quatorze pieds de l'extrémité d'un bois à l'autre.

Les os de l'élan d'Irlande se rencontrent dans

[1] Voy. Rivière, *Annales des sciences géologiques*, t. I, p. 227.

des lits de marne auxquels les tourbières sont superposées. La conservation en est généralement parfaite : ils sont plus ou moins pénétrés de fer et de tannin et incrustés parfois avec un phosphate de fer d'un bleu pâle. La moelle elle-même s'est quelquefois conservée à l'état de substance grasse, brûlant avec une flamme légère. Des amas de squelettes se sont rencontrés réunis dans un petit espace, les crânes par-dessus et les andouillers rejetés sur les épaules, comme si un troupeau de ces ruminants s'était sauvé vers quelque abri ou s'était enfoncé dans un marais et y avait péri. On a rencontré aux États-Unis des squelettes de mastodontes dans les mêmes circonstances, et le fils de M. Alg. Mantell, M. Walter Mantell, a récemment découvert à la Nouvelle Zélande, dans un marais, et dans des conditions analogues, des restes du fameux oiseau de cette île, le moa ou dinornis.

Des haches de pierre et des fragments de poterie ont été trouvés mêlés aux ossements de cet élan, dans des circonstances qui ne permettent pas de douter que ces divers objets n'aient été déposés en même temps. Dans le comté de Cork le corps d'un homme bien conservé, les parties molles ayant été converties en adipocire, a été exhumé d'un sol marécageux situé au-dessous d'une tourbière épaisse de onze pieds. Ce corps était enveloppé dans une peau d'un animal du genre *Cervus*, d'une assez large dimension pour

faire admettre que c'était celle de l'élan en question[1].

On a trouvé une côte du même animal dans laquelle on remarque une perforation produite évidemment par un instrument pointu, alors que ce ruminant était encore en vie, car on remarque une effusion de callus ou de substance osseuse nouvelle, ce qui ne peut résulter que du séjour prolongé dans la blessure d'un corps étranger. Un effet de ce genre n'a guère pu être dû qu'à une flèche ou une lance[2].

On a également découvert des ossements humains associés aux restes de l'oiseau gigantesque de la Nouvelle Zélande, le moa ou dinornis, dans des circonstances qui prouvent que les êtres auxquels ces deux ordres d'os appartiennent ont été contemporains[3].

Ces faits n'ont rien de bien concluant cependant pour le problème qui nous occupe. Car comme il n'y a sans doute que quelques siècles que s'est opérée la disparition de bipèdes gigantesques, tels que le dodo, ces ossements de

[1] Cf. Jameson's *Translation of Cuvier's Theory of the earth*.

[2] Une espèce de bœufs, aujourd'hui éteinte, le *bos longifrons*, habitait incontestablement la Grande-Bretagne à l'époque romaine, car on a trouvé en divers endroits ses cornes et ses os parmi des ruines romaines, notamment à Colchester, en 1849.

[3] Cf. dans le *Geological quarterly journal*, 1849 et 1850, le mémoire de M. W. Mantell.

l'homme et ces restes de son industrie, joints aux squelettes de l'élan d'Irlande peuvent n'être autre chose que les plus anciens vestiges de la race humaine découverte en ce pays. Car quoiqu'on ait extrait de l'argile alluviale qui renferme des os de mastodonte, aux États-Unis de l'Amérique du Nord, des pointes de flèches indiennes et des poteries, on ne peut encore rien en conclure; même observation à l'égard des crânes humains qu'on dit avoir été trouvés mêlés aux ossements d'espèces gigantesques d'édentés du Pampas actuellement éteintes, dans les cavernes à ossements du Brésil.

Mais ces ossements, si l'existence vient à en être suffisamment constatée, ne sauraient être considérés comme appartenant à un âge antéhistorique. Certains antiquaires, doués de plus d'imagination que de critique, ont supposé que les traditions des géants pourraient bien être un souvenir confus d'une création antérieure à l'espèce humaine actuelle et dans laquelle les proportions de l'homme étaient en rapport avec celles de divers animaux qui habitaient alors le globe. Rien ne justifie une pareille supposition. Tout ce que l'antiquité nous rapporte de ces ossements gigantesques[1] que l'on prenait pour ceux des

[1] Ainsi Arnobe dit (*Adv. nation*, lib. II, c. LXXVI). « Nonne litteras auditis commemorantes vestras fuisse homines olim semideos, heroes, cum immanibus corporibus atque vastis, non infantes sub uberibus matrum centenarios

demi-dieux, des héros, et qui avait accrédité chez les anciens la croyance que la race humaine allait sans cesse s'abâtardissant[1], n'était évidemment que des ossements de ces espèces fossiles que l'ignorance de l'anatomie faisait prendre pour des os humains. Tels étaient les rotules du squelette d'Ajax, fils de Télamon, qui, au dire de Pausanias[2], étaient de la grandeur du disque dont se servaient les athlètes enfants pour le pentathle. Le même Pausanias nous parle aussi des ossements fossiles qu'on découvrit aux Pyles de Temenus, en Lydie, ossements que leur grandeur fit prendre pour les os de Géryon, fils de Chrysaor. Suétone nous apprend lui-même que des ossements de ce genre qu'on trouva à Caprée et que le peuple baptisait du nom d'*ossa gigantum*, n'étaient que ceux de

ignitis edidisse vagitus, quorum ossa in variis regionibus erecta, vix repertoribus fuerunt fidem humanorum reliquias esse membrorum. » Dans la cosmogonie que les Recognitiones de saint Clément mettent dans la bouche de saint Pierre, on lit (lib. I, c. XIX, ap. Cotelier, p. 499-500) : « Ex nona generatione nascuntur gigantes, illi qui a seculo nominantur, non δρακοντόποδες, ut Græcorum fabulæ ferunt, sed immensis corporibus editi, quorum adhuc ad indicium in nonnullis locis ossa immensæ magnitudinis ostenduntur. »

[1] C'est à cette opinion que fait allusion le vers de Virgile dans *les Géorgiques* :

Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris.

[2] Pausan., *Attic.*, c. XXXV, 2.

gros animaux, *immanium belluarum ferarumque membra*[1]. Tels étaient les ossements bien célèbres de la salamandre du schiste d'OEnningen, et ceux qu'on découvrit près de Chaumont, dont on fit ceux de l'*homo testis diluvii* et du roi des Cimbres Teutobrochus[2].

Les traditions de géants d'une origine toute mythologique n'ont aucune valeur scientifique, et l'ignorance des plus simples données de l'anatomie a pu seule leur donner un apparent appui.

De la probabilité de la découverte de traces de la race humaine dans d'anciennes formations tertiaires.

Les faits signalés dans le dernier paragraphe démontrent, dit M. Alg. Mantell, l'existence de l'homme à la période éloignée où l'élan d'Irlande et d'autres espèces et genres de mammifères terrestres, dont on rencontre encore les restes dans les dépôts d'alluvion répandus à la surface du sol, habitaient les contrées européennes : et comme l'élan d'Irlande a été contemporain des mastodontes, des mammouths et des carnivores des cavernes, il ne paraît pas impossible que tôt ou tard on découvre des ossements humains

[1] *Octav. Aug.*, c. LXXII.

[2] Cf. Pictet, *Traité élémentaire de paléontologie*, t. I, p. 121.

indiquant l'existence contemporaine de ces derniers animaux et de l'homme. Mais l'on peut aussi se demander si les faits connus tendent à faire croire qu'on rencontrera des ossements humains dans des formations tertiaires plus anciennes. Car, quoique on ait trouvé dans les couches tertiaires des ossements appartenant à divers genres encore existants, tels que chiens, renards, cochons, brebis, bœufs, chevaux, etc., ossements incomparablement plus anciens que le dépôt où se sont trouvés les restes de l'élan d'Irlande, on n'a point encore découvert ni traces de l'homme, ni vestiges de son industrie. Rappelons ici que les géologistes comprennent sous le nom de *tertiaires* toutes les couches qui se sont déposées depuis la dernière formation secondaire, celle de la craie. Les systèmes tertiaires servent en conséquence de point de jonction entre le règne animal et actuel et le règne animal passé. Car les plus anciens dépôts éocènes ne renferment les restes que d'un petit nombre d'espèces secondaires et ces espèces comprennent un grand nombre de genres encore existants, associés à des types particuliers.

Toutes les contrées où l'histoire nous montre le plus ancien développement de la civilisation, la formation d'un peuple à la place des peuplades, la Chaldée, l'Arye, l'Égypte, la Chine moyenne, sont des pays fort chauds, arrosés par de grands cours d'eau sujets à des débordements

et terminés par des deltas. Le Nil, l'Euphrate, l'Indus, le Hoang-Ho, sont placés dans des conditions analogues. Leurs eaux, en répandant chaque année sur le sol un limon fertilisateur, rendent la culture extrêmement facile, et telle est l'explication de l'accroissement rapide que la race humaine prit en ces contrées où se constituèrent les premières sociétés organisées. C'est donc dans ces contrées chaudes et arrosées que l'on aurait plus de chance de découvrir d'anciens ossements humains. Mais ces ossements appartiendraient toujours à l'époque actuelle. Les grands dépôts d'alluvions anciennes, au contraire, où l'on a rencontré tant d'ossements d'éléphants, de rhinocéros, et le célèbre *megatherium*, n'en présentent pas. Ce qui montre que les faits ne se sont pas passés de la même manière. Ces fleuves de l'âge précédent étaient bien autrement larges et impétueux que l'Euphrate ou le Nil, et la dimension des animaux qui en hantaient les bords, montre combien la végétation qu'ils entretenaient était puissante. Cependant c'est précisément dans ces alluvions qu'on a inutilement cherché des traces de l'existence humaine.

M. Alg. Mantell a donc raison de faire observer qu'on ne saurait supposer que les traces de son existence laissées par notre espèce aient été ensuite effacées, puisque dans tous les dépôts qui sont postérieurs à son existence bien constatée, ces traces sont nombreuses et toujours saisissables.

Cependant ne nous hâtons pas de conclure. L'étude de l'ethnologie tend à nous faire croire que la race humaine fut d'abord très-clair-semée sur le globe. Sa force numérique n'a pas cessé de s'accroître depuis les plus anciens temps historiques, tandis que pour beaucoup de races animales la progression a été inverse. Lorsque la civilisation n'était point encore née, lorsque contraint de vivre de chasse et de pêche, l'homme errait comme fait encore l'Indien de l'Amérique du Nord ou l'indigène de l'Australie, mille causes destructrices tendaient à sa destruction, et la difficulté de subsister rendait fort lent l'accroissement de la population[1]. Si la première enfance de l'humanité, qui a été de bien des milliers d'années, correspond à la période tertiaire, il n'a dû exister alors qu'un nombre fort restreint de peuplades, répandues peut-être dans les parties de l'Asie que le géologiste n'a point suffisamment explorées. Au temps où Cuvier écrivait son magnifique *Discours sur les révolutions de la surface du globe*, on ne connaissait point encore de singes fossiles, et depuis on en a rencontré en divers endroits, dans ce système éocène où ils ne s'étaient point offerts d'abord. Il en peut arriver de même pour

[1] Le grand développement de la population ne commence qu'avec la domestication des animaux herbivores et la culture des céréales.

l'homme dont l'organisation physique se rapproche tant de celle du singe.

Une pareille découverte serait d'une grande importance; toutefois, dans l'état actuel de nos connaissances, elle ne semble pas probable; aussi est-il bon de se tenir en garde contre les conclusions précipitées tirées de quelques faits isolés; il ne faut pas surtout que l'antiquaire vienne prêter l'appui de son témoignage à des faits dont il ignorerait la portée, faute d'avoir examiné la chose avec assez d'attention. Voilà pourquoi il est nécessaire que les antiquaires soient au courant de la question. Tel est le motif qui m'a conduit à vous offrir ce travail en apparence éloigné de nos études habituelles.


THE ASTOR LIBRARY
NY

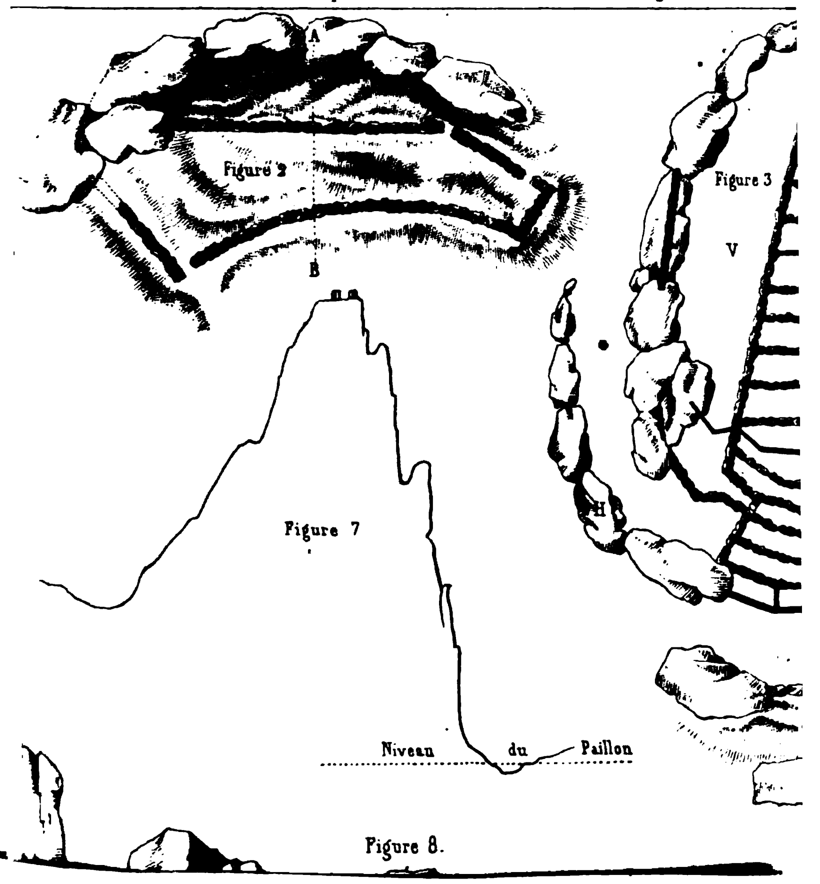


Figure 8.

assemblage de blocs de pierres, polygones irréguliers juxtaposés sans ciment, sont tout à fait analogues à ceux que l'on a désignés sous le nom de *constructions cyclopéennes*.

Les anciens Grecs ou Pélasges connurent, à n'en pouvoir douter, l'art de protéger par de fortes murailles leurs villes et leurs citadelles. On trouve des murs élevés par eux en Grèce, en Sicile, dans l'Asie Mineure, en Toscane, dans les États romains, à Malte, en Sardaigne, en Espagne, etc. Nous croyons qu'il convient de leur attribuer certaines constructions qui sont disséminées dans les campagnes de Nice, et que nous allons décrire.

A quatre heures de marche, au nord-nord-ouest de Nice, à plus de 800 mètres au-dessus du niveau de la mer, au sommet d'une montagne conique et aride, appelée *Mont-Chauve*, on reconnaît une enceinte irrégulière de murailles, assise sur un sol calcaire saccharoïde (fig. 2). De ce point culminant, qui commande un immense horizon, les habitants pouvaient entretenir des relations avec les peuplades voisines, veiller à la sûreté commune, prévenir ou repousser les invasions des tribus hostiles. Peut-être des feux allumés sur les sommets servaient-ils à avertir les montagnards des dangers qui les menaçaient et à les convoquer à la célébration des cérémonies du culte. Les monuments que nous venons de signaler paraissent

en effet avoir tout à la fois un caractère militaire et religieux.

Deux enceintes constituent l'établissement du sommet du Mont-Chauve. L'une naturelle est formée par une ligne demi-circulaire de rochers A (fig. 2), qui se rattache à une muraille en blocs juxtaposés, ayant la figure d'un polygone très-irrégulier, étendu du nord au sud. Cette muraille est percée de quatre portes; les unes établissent des communications avec la première ceinture, située sur un plan inférieur, comme l'indique le profil suivant la ligne A B, tandis que les autres ouvrent sur la crête de la montagne. Le jambage le moins dégradé d'une de ces portes est reproduit (fig. 2); la pierre supérieure a 2 mètres de long; sa forme est celle d'un prisme quadrangulaire.

Un monument du même genre (fig. 3) occupe le flanc méridional de la montagne, à environ 360 m. au-dessous du précédent. Les travaux des hommes, les accidents du terrain, rendent cette position formidable, et lui donnent un caractère des plus sauvages. Le monument est connu dans la contrée sous le nom significatif de *Forteresse des pagans*. Sa forme générale est celle d'un triangle isocèle, orienté du nord-est au sud-est. Les grands côtés formés de gros blocs de pierre, suivent en divergeant la déclivité du terrain. L'espace compris entre les deux murailles est divisé en gradins qui, de la base du triangle, semblent

conduire par les degrés d'un escalier gigantesque à une plate-forme, exhaussée de 2 mètres, qui occupe le sommet de l'angle P. Ce massif, ayant l'aspect d'un prisme trièdre, a pu être un autel. Derrière, existe un chemin de ronde creusé dans la roche, qui établit des communications : 1° à l'occident, avec une gorge extrêmement profonde V, où l'on reconnaît le travail des hommes, et dont les parois externes, résultant de l'assemblage de rocs inaccessibles, décrivent une ligne courbe embrassant une grande partie des murailles cyclopéennes; 2° à l'orient, avec un espace de terrain sur lequel sont beaucoup de constructions appartenant à une période historique postérieure. Une seconde ceinture de rochers H se développe sur un plan très-incliné et protége la partie inférieure du côté ouest du triangle.

Nous venons de dire qu'au côté oriental du monument, et se liant aux constructions primitives, on observait des travaux d'une époque plus récente. Il est probable que quelques-uns de ces ouvrages B ont eu pour objet de compléter les moyens de défense de la citadelle; les autres, disposés en amphithéâtre sur le penchant de la montagne, ayant une forme cellulaire, formés en partie d'assises taillées dans la roche, en partie de murs peu épais dont les pierres sont liées avec du ciment, paraissent être des restes d'anciennes habitations. La roche est entamée

généralement de manière à former un des angles de la cellule, une partie des parois latérales, ainsi qu'une fraction du plan horizontal. Les murs en maçonnerie achèvent de donner la forme cellulaire à ces excavations du roc dont le nombre est encore fort considérable, et dont la réunion porte le nom de *Villa-Samao*. Des fragments de terre cuite que recèle le sol, le mode d'appareil adopté dans ces constructions, et une inscription lapidaire romaine, encastrée dans une maison du hameau de Rayette à 3 ou 400 m. de distance, font présumer que des cellules appartiennent, au moins pour ce qui regarde la maçonnerie, à la période romaine.

Des hauteurs du Mont-Chauve, chef-lieu peut-être de la colonie, on aperçoit dans la direction du sud-est, sur la crête des montagnes calcaires, voisines de la Méditerranée, une suite de monuments accusant une origine hellénique.

A une heure et demie au nord de Nice, le château de Revel, édifice du moyen âge, mutilé par le temps, se dresse sur le faîte d'un rocher escarpé; de nombreuses pierres funéraires antiques sont semées dans les campagnes environnantes. En escaladant les rochers presque inaccessibles qui défendent l'entrée du château, on ne tarde pas à reconnaître que ces lieux arides, où végètent à peine quelques maigres graminées, ont vu se former des établissements plus anciens encore. Là se trouvent des restes de constructions

cyclopéennes, dignes de ce nom par l'énormité des blocs entassés, par l'étendue et la solidité des murailles. Ces murailles ont servi de base à des ouvrages d'architecture romaine, recouverts eux-mêmes de pans de murs appartenant au moyen âge. Les monuments primitifs sont les mieux conservés; ils ont bravé les outrages des siècles et les mutilations des hommes. Ils occupent une grande surface de terrain, et, en y comprenant le développement qu'ils prennent sur le flanc occidental de la montagne, au pied de laquelle courent les eaux bouillonnantes du torrent de Saint-André, ils couvrent une superficie d'environ 25,000 mètres (fig. 4). Sur le versant, on trouve une cuve ou bassin, creusé dans le roc vif, et remarquable par la perfection du travail. Son diamètre est $0^{m},70$; sa hauteur $1^{m},50$. A quelle époque peut-on rapporter ce bassin, dont les formes attestent un art déjà fort avancé? à la période grecque ou romaine? La petitesse de ses dimensions empêche qu'on y voie un réservoir pour rassembler les eaux pluviales destinées aux usages de la vie commune. On peut penser, et c'est la supposition la plus acceptable, qu'il a servi aux cérémonies du culte. Disons toutefois que, sur la plate-forme du rocher, on rencontre des espèces d'excavations qui pourraient avoir eu pour objet de rassembler les eaux. La crête du rocher est fort inégale; chaque construction est environnée de blocs de pierres,

fortement en saillie. Sur plusieurs points, on distingue des traces de nivellement; mais elles paraissent être plutôt l'effet du temps que du travail par le ciseau, ainsi que les cuves creusées dans la pierre. La figure 5 donne l'aspect et les proportions des blocs qui entrent dans la formation des murailles, la coupe transversale du rocher, et le bassin.

Il existe encore dans ces localités une caverne vaste et profonde où se réfugient de nos jours les bergers et leurs troupeaux surpris par l'orage: peut-être cette excavation fût-elle la demeure primitive des Liguriens. Dans cette hypothèse, le rocher de Revel aurait vu passer tour à tour quatre populations distinctes: les Liguriens, vivant comme les Troglodytes dans l'antre des rochers; les colons grecs, qui dépouillèrent les possesseurs du sol; les Romains, qui firent subir à ceux-ci leur domination, et enfin les hommes du moyen âge, auxquels se rapporte le château de Revel.

En se rapprochant de Nice, sur le cap Saint-Haubert, qui domine le Paillon à son entrée dans le bassin de Nice, en face des ruines de l'antique cité de Cimiez, placée sur les hauteurs de l'autre rive du torrent, on voit des constructions cyclopéennes, dont le travail des siècles a diminué l'importance.

Ce qui reste de mieux conservé représente un parallélogramme irrégulier (fig. 6); puis, çà

et là, on observe quelques lignes de murailles qui lient entre eux une suite de rochers escarpés. La figure 7 donne la coupe transversale de la montagne; la figure 8, une vue du principal monument. La montagne de Léuze, qu'on aperçoit de Nice dans la direction du sud-est, montre à près de 700 mètres au-dessus du niveau de la mer, des ruines cyclopéennes. Un massif de pierres assez régulières, ayant l'aspect d'un prisme tétraèdre, semblable à un autel antique, est assis sur la pointe du cône abrupt qui termine la montagne, et frappe tout d'abord les regards (fig. 9). Les côtés de ce prisme concordent parfaitement avec les points cardinaux de la sphère; sa hauteur primitive, évidemment tronquée, ne peut plus être appréciée; et sur la base antique, on a élevé une pyramide destinée aux opérations géométriques du tracé de la route de Gênes, taillée dans le flanc de la montagne, à 300 mètres au-dessous des ruines que nous signalons.

Une plate-forme B (fig. 10), parallélogramme régulier, soutenue par de puissantes murailles en pierres juxtaposées, sert de base au prisme quadrangulaire A, auquel on arrive du côté du nord, au moyen de plusieurs degrés. Un chemin, creusé au nord de la plate-forme, établit des communications avec la première enceinte, formée, dans sa plus grande moitié, par une ligne circulaire de hauts rochers, et achevée par une muraille formant la ceinture au sud et à l'est.

Au midi, sur des plans successivement plus déclives, et à des distances fort inégales, on observe des murailles de clôture. L'une d'elles conserve les restes d'un parement d'ouverture, composé de pierres fort régulières. La figure 11 offre une coupe verticale du monument; la figure 12 en donne le plan géométral; la figure 10 une vue de l'autel et de la plate-forme.

En poursuivant ces excursions sur la route de la Corniche, on ne tarde pas à atteindre le col d'Èze, et sur la montagne qui le domine au midi, on trouve une série de constructions antiques. Les unes remontent à la période de l'art grec; les autres accusent une origine moins reculée.

L'étymologie du nom d'Èze ou *Esa* a beaucoup occupé les antiquaires. Quelques personnes ont cru l'avoir trouvée dans celui d'Isis, d'autres dans celui de Hésus ou Ésus, divinité guerrière des Gaulois. Mais il paraît plus naturel de faire dériver ce nom du mot *Eys*, *Eis*, qui, dans les dialectes celtiques de la Grande-Bretagne, exprime une idée d'empêchement, d'obstacle, ce qui convient bien à un lieu destiné à servir de défense. Les noms de plusieurs localités en France commencent par *Ez*, *Eyz*.

Du haut d'un tertre artificiel, élevé de 15 mètres au-dessus du sol, ayant 10 mètres de diamètre au sommet, et 35 à la base, enclavé dans une muraille cyclopéenne, on embrasse la masse et les détails de constructions fort

étendues, assises sur le plateau de la montagne. Les murailles de circonvallation, en blocs calcaires, ajustés sans ciment, décrivent un ellipsoïde, dont le grand axe se développe du nord-ouest au sud-est. Trois lignes de fortifications de même caractère, partant de la base du tertre, défendent le sud-ouest et protégent une vaste surface coupée de plusieurs voies de communication Z (fig. 13). Les deux principales se rattachent au chemin de ronde qui circonscrit le tertre, et suivent à peu près parallèlement le grand axe du plateau; les autres sont transversales, séparent des groupes de cases, et rachètent la pente d'un terrain fort inégal par des degrés assez bien conservés en plusieurs endroits. Les échelles ou cases S ont une forme quadrangulaire de 16 à 20 mètres de superficie; elles sont construites en partie aux dépens du roc, qui a été entamé, et complétées par des murs peu épais dont les pierres sont liées avec du ciment; les échelles, qui sont très-nombreuses, présentent dans leur ensemble l'aspect d'une ville entourée de fortes murailles, et où pouvait vivre en sûreté une population agglomérée sur une surface de 15 000 mètres.

On trouvera dans la figure 13 une coupe longitudinale du monument, et dans la figure 14, des coupes transversales, suivant les lignes A B et C D.

Ici encore deux ordres de constructions sont

en présence : les travaux primitifs, c'est-à-dire les murailles cyclopéennes, qui peuvent être les ouvrages des Hellènes ; et les travaux secondaires, qui semblent devoir être rapportés aux premières périodes des établissements que les Romains fondèrent dans la Ligurie. On a découvert dans le tuf impressionné de Saint-Laurent d'Èze plusieurs tombeaux antiques, composés de larges dalles en terre cuite, et il existe une pierre tumulaire romaine à la porte de l'église.

Deux cavernes spacieuses, creusées par les eaux dans les entrailles de la montagne, furent peut-être, antérieurement à la construction du monument d'Èze, la demeure de la population autochthone !...

Il reste à signaler des monuments dont on rencontre de nombreux vestiges parmi les constructions cyclopéennes des Alpes maritimes, et qui se montrent surtout développés et conservés sur le rocher de Nice. Ce rocher escarpé, battu jadis par les flots de la mer, fut le siége d'un établissement fondé par une colonie de Phocéens de Marseille. Les bases d'un édifice actuellement enseveli sous les décombres et plusieurs inscriptions lapidaires y attestent la présence des Romains.

Au moyen âge il reçut une importante forteresse qui fut détruite par Louis XIV, et le sol, couvert de débris, riche de végétation, forme aujourd'hui un lieu de promenade des plus pittoresques.

Du côté de l'Occident, sur un mamelon supérieur de 10 mètres environ à la plate-forme du rocher dont il s'agit, la masse calcaire, au lieu d'avoir été nivelée pour recevoir des ouvrages d'un genre quelconque, fut entaillée et excavée. On réserva dans la roche ce qui était nécessaire pour constituer la séparation de plusieurs cellules ou compartiments d'inégale grandeur. Le sol de ces cases ne se trouve pas sur le même plan. Dans le principal groupe, la pièce centrale C (fig. 15) a 16 mètres de long sur $5^{m},25$ de large; son sol est inférieur, de $0^{m},75$ à 1 mètre, à celui des pièces voisines (coupe suivant la ligne A B), avec lesquelles elle communique au moyen de plusieurs ouvertures. La cellule du nord R a des proportions très-exiguës (1 mètre sur $1^{m},25$). Elle est plus élevée que les autres; trois côtés du rectangle sont assez bien conservés. La case du sud D, polygone irrégulier, est séparée de ses congénères par une épaisse portion de roche, sur laquelle existe un petit bassin X, destiné probablement à rassembler les eaux pluviales éconduites par un canal. La pièce H donne par deux ouvertures sur une esplanade, qui semble avoir subi un travail de nivellement.

Autour de ce groupe de constructions, on trouve, à des distances variables, sans jamais atteindre toutefois les versants du rocher, les restes de travaux exécutés dans le roc, absolu-

ment semblables à ceux qui concourent à former les cases nombreuses renfermées dans les enceintes cyclopéennes; seulement ici les murs en maçonnerie qui leur donnaient la forme cellulaire n'existent plus.

Quelle était la destination, quelle est la date de ces monuments? Nous n'entreprendrons pas de résoudre ces questions : il nous suffit de les avoir fait connaître[1].

[1] Les monuments que M. Naudot a signalés dans cette notice sont certainement d'un grand intérêt; mais les faits ne semblent pas justifier suffisamment l'origine qu'il leur attribue. Il existe, tant en Allemagne qu'en Suisse et dans le nord-est de la France, des monuments du même genre, qui sont aussi connus sous le nom de *murailles des pagans*, ou de *Heidenmauer*, ce qui a en allemand absolument la même signification. M. Schweighæuser* a donné la description d'une muraille analogue, qui entoure le mont Saint-Odile dans les Vosges. Il y en a une autre, moins étendue, à peu de distance de Saarbruck. En quelques endroits on attribue au diable la construction de ces énormes murs d'*opus incertum*, et de là leur est venu le nom de *Teufelsmauer*, qu'on leur donne en Allemagne. Plusieurs sont d'anciens *vallum* romains; tel est celui qui se voit entre Ober-Hochstalt et Bury Salach. Un de ces *Teufelsmauer*, qui se trouve non loin de Tongres, est même devenu le sujet d'une légende populaire assez célèbre dans le pays : on en attribue la destruction à sainte Rémonde (Cf. J. W. Wolf, *Niederlandische Sagen*, n° 182, p. 286). Il est constant que, jusqu'au moyen âge, dans les contrées

* Voy. Schweighæuser, *Explication du plan topographique de l'enceinte antique appelée le mur pagen*; Strasbourg, 1825, in-8.

montueuses et pierreuses, on a construit le soubassement de certaines forteresses ou châteaux forts en une sorte de blocage cyclopéen, qui a souvent subsisté après la destruction de la forteresse ou château, et plus tard, l'imagination populaire a rapporté aux anciens habitants du pays et à des personnages fabuleux ces constructions, dont l'énormité l'étonnait et dont la destination primitive avait été oubliée. C'est ce qui explique pourquoi on attribue ces murs aux païens, *pagans* ou *heiden*, aux *Danois* chez les Irlandais, aux *Huns* chez les Allemands, aux *Géants* et aux *Trolds* chez les peuples du nord. Il en est de ces constructions comme de celles qu'on a baptisées du nom de *cyclopéennes ;* plusieurs étaient incontestablement fort anciennes, mais, comme on a continué en certains lieux à construire des soubassements en appareil cyclopéen, il est difficile d'en assigner d'une manière précise la date. Des constructions trouvées en Morée démontrent que ce mode de construction fut usité dans l'antiquité, après la découverte du système de bâtisse en assises régulières. Il est bien certain d'ailleurs, qu'il n'a point été exclusivement propre aux premiers Hellènes, aux Pélasges; car on le rencontre partout où la localité ne permettait pas l'établissement de murs à assises horizontales. C'est ce qui arrivait précisément dans les Alpes et les Vosges, dans les cols desquelles des fortifications de cette façon grossière pouvaient seules être établies. Le mur pagan décrit par M. Naudot appartient vraisemblablement, comme celui de Saint-Odile, à l'époque gauloise. Nous savons par Jules César que les populations des Gaules se retirèrent plusieurs fois à son approche dans des villes fortifiées sur le haut des montagnes.

(*Note* de M. Alfred Maury.)

NOTE
SUR UNE TÊTE DE BRONZE ANTIQUE
ATTRIBUÉE
A COELIUS CALDUS, ET RESTITUÉE A LÉPIDE,

PAR M. A. DUCHALAIS, MEMBRE RÉSIDANT.

Lue à la séance du 28 février 1851.

Autant sont communs les monuments de tout genre destinés à reproduire les traits d'Auguste, autant, au contraire, sont rares ceux qui nous offrent le portrait de Lépide.

Lépide cependant avait joui d'une grande puissance, et à l'époque de sa prospérité, il avait été entouré de flatteurs comme Octave et Antoine. Son nom et son effigie paraissaient sur les monnaies de la république, associés à ceux de ses collègues; et dans les provinces, en Gaule et en Grèce, par exemple, on lui prodiguait les mêmes adulations qu'à Rome[1].

[1] Le nom de Lépide, LEPI, paraît sur de jolies petites monnaies d'argent frappées à Cavaillon. (Cf. La Saussaye, *Num. de la Gaule Narb.*, pl. XVII, n° 1. — Duchalais, *Descript. des méd. gaul. de la Bibl. roy.*, n° 4.) La collection de France a acquis depuis peu une pièce de bronze encore

Ce n'est pas tout encore; Cicéron lui-même n'avait pas craint de lui décerner le titre de *grand citoyen*, et de demander au sénat de lui élever une statue équestre, qu'il voulait faire placer, soit près de la tribune aux harangues, soit dans un autre endroit honorable du forum; il désirait en outre que ce simulacre fût doré : « pro maximis plurimisque in rempublicam M. Le-« pidi meritis.... statuam equestrem inauratam « rostris, aut quo alio loco in foro velit, ex hujus « ordinis sententia statui[1].» Ces expressions se trouvent dans un discours que le grand orateur prononça l'an 711 de Rome, c'est-à-dire l'an 42 ou 43 avant notre ère.

Si l'on en croit Visconti, le sénatus-consulte

inédite, et frappée également à Cavaillon, qui porte les mêmes types et les mêmes légendes que celles dont nous venons de parler. Un peuple de la Provence, les Carcici (*Carcicios*), dont la ville actuelle de Cassis rappelle par son nom et sa position l'ancien territoire, copièrent aussi, par honneur sans doute, les deniers de la famille Æmilia frappés au nom de Lépide. (Cf. Duchalais, *ibid.*, n° 45, et *notes add.*, p. 428 et 429.) Mionnet cite d'après Vaillant une médaille grecque où le portrait de Lépide est opposé à celui d'Octave. Elle porte pour légende : Μ. ΛΕΠΙΔΟΣ. ΑΡΧ. ΜΕΓΑΣ d'un côté, et de l'autre, ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ. ΚΑΙΣΑΡ. (Mion., *Incert.*, n° 357. Voy. aussi *Thes. Morell. fam. Æmil.*, t. II, B.) Nous ne parlons pas des grands bronze de Cós à la légende ΜΑΡΚΟΣ ΛΕΠΙΔΟΣ. Tout le monde sait aujourd'hui que cette légende a été refaite, et que ces pièces ont été frappées au nom du tyran Nicias.

[1] Philippique V, § 15.





M. LEPIDUS



C. COELIUS CALDUS

à Paris (Seine) Pierrat Imp. r. Dauphine, 41 Dardel sc.

proposé par Cicéron aurait été rendu et aurait reçu son exécution ; mais, faute de preuves, nous n'osons l'affirmer avec autant d'assurance que le fait cet habile antiquaire [1].

A la chute de Lépide, tous les témoignages de l'adulation dont il avait été l'objet auraient-ils été détruits à l'exception des monnaies? C'est ce que semble avoir pensé l'auteur de l'*Iconographie grecque et romaine*, puisqu'à l'article de *Lépide* il ne cite que les *aureus* et les *deniers* de ce triumvir qui portent son effigie. Nous nous estimons donc heureux de pouvoir indiquer aux savants et aux artistes l'existence d'une fort belle tête en bronze qui offre la représentation de ce personnage, et qui fut, sans aucun doute, coulée au temps de sa puissance, puisqu'il fut, après le triomphe d'Auguste, méprisé et abandonné de tous. L'iconographie romaine se trouve ainsi enrichie d'un portrait précieux et plus important, à cause de sa dimension, que ceux que l'on possédait jusqu'à présent. Cette tête est conservée à la Bibliothèque nationale, département des médailles et antiques, et c'est un des morceaux les plus remarquables que possède, en ce genre, notre belle collection de France.

Si l'on en croit la tradition, ce précieux reste aurait été découvert à Montmartre, dans une

[1] Visconti, *Iconographie romaine*, t. Ier, § 28. *Lépide*, p. 183.

ancienne fonderie de bronze. Un simple malentendu, une erreur des antiquaires du siècle dernier ont nui seuls à sa célébrité. Nos devanciers, en effet, ne lui avaient pas donné le nom qui lui appartient réellement, et aujourd'hui encore il est baptisé d'un nom moins connu, celui de Caïus Cœlius Caldus. Cœlius Caldus fut sans doute un Romain plus brave, plus habile politique que Lépide, et dans tous les cas plus digne d'attirer l'attention de la postérité. Mais enfin il n'a aucun droit de revendiquer le portrait qu'on lui a attribué avec trop de précipitation.

Un antiquaire, respectable à plus d'un titre, le comte de Caylus, est le principal auteur de cette méprise; laissons-le parler :

« En visitant, dit-il (dans son *Recueil d'antiquités*, t. III, p. 394 et 395), en visitant le catalogue manuscrit du cabinet que M. Génévrier, médecin de la faculté de Paris, avait rassemblé, j'ai lu : *Une tête de bronze, grande comme nature, qui représente C. Cœlius Caldus, consul, achetée douze livres, d'un ouvrier qui travaille à la fouille de Montmartre....* »

« Je certifie.... que cette tête a passé du cabinet de M. Génévrier dans celui de M. Laisné.... Je l'ai retrouvée chez un de mes amis, à qui j'en avais conseillé l'achat.... » Comment ce bronze a-t-il passé du cabinet de l'ami de M. de Caylus dans la collection de France, nous l'ignorons;

mais il était de notre devoir de signaler scrupuleusement tout ce que nous savions sur son origine.

Laissons maintenant notre auteur nous dire ce qu'il en sait et ce qu'il en pense.

« Je commence par convenir, continue-t-il, que le poids et le volume de cette tête ont pu permettre de la transporter de Rome ; comme elle a été trouvée dans une fonderie, cette circonstance fait naître un préjugé qui mérite quelque considération, d'autant plus que l'opération de la fonte est peu compliquée en elle-même...; d'ailleurs, le travail du visage est sec, et *la ressemblance est peinée ;* la tête est cependant très-bien dans ses proportions, et les cheveux sont d'une très-belle exécution.... Au reste, on ne peut dire, par la disposition de cette tête, si elle a toujours fait un buste ou si elle a été jointe à la totalité de la figure. C. Cœlius Caldus.... fut consul l'an 660 de Rome, 94 ans avant l'ère chrétienne. Je suis bien éloigné de penser que ce portrait ait été fondu à Paris sous le consulat de ce Romain, mais il peut l'avoir été longtemps après sa mort. Quelque Romain établi dans cette ville et.... attaché à la famille de ce consul, peut avoir fait venir un creux d'Italie et l'avoir fait jeter en bronze à Paris. On sait d'ailleurs le goût que les Romains avaient pour la sculpture.... Quoi qu'il en soit, il n'y a point de cabinet où l'on ne reçût une tête de consul bien conservée

et bien avérée, soit pour la ressemblance, soit pour l'antiquité. »

Nous irons bien plus loin que le comte de Caylus, et nous dirons hardiment que toute collection d'antiquités quelle qu'elle fût, se trouverait heureuse de posséder un tel bronze, alors même qu'il nous offrirait les traits d'un inconnu. Nous permettons volontiers aussi au célèbre antiquaire de trouver *le travail du visage sec*, quoique nous ne partagions pas son avis; mais c'est une appréciation artistique toute de sentiment, et ces sortes d'appréciations ne peuvent se discuter.

Caylus était, sans aucun doute, un antiquaire distingué pour son temps; il a rendu de très-grands services à la science archéologique; cependant on pourrait peut-être le taxer de trop de légèreté. Le sujet qui nous occupe en fournit une preuve évidente, car il est bien certain qu'influencé par l'opinion du docteur Génévrier, il ne s'est pas donné la peine de la contrôler; qu'il l'a acceptée toute faite, en se contentant d'avouer, et cet aveu est précieux pour nous, que la *ressemblance était peinée*.

Certes, cette ressemblance est *peinée*, et on peut dire même *très-peinée*, si l'on continue à vouloir regarder notre tête comme celle de Cœlius Caldus, puisque les deniers de la famille Cœlia qui nous offrent le portrait de ce personnage lui prêtent un nez aquilin, tandis que le bronze de notre collection en a un parfaitement droit. On peut

s'en convaincre en jetant les yeux sur notre planche (pl. VI). A ce propos, nous ajouterons que le dessinateur de Caylus s'est montré trop docile aux préoccupations de cet érudit, et qu'il a aidé à la ressemblance de la médaille et du buste, en donnant au nez de ce dernier une légère courbure qui n'existe pas dans l'original. (Voy. *Recueil d'antiquités*, t. III, pl. CVIII.)

Une autre circonstance bien digne encore de remarque, c'est qu'à l'article de Cœlius Caldus, Visconti ne parle nullement de notre tête de bronze, et prétend même ne connaître le portrait de ce consul que par les médailles. Avait-il déjà conçu quelques doutes sur l'opinion émise par Caylus, ou est-ce seulement un simple oubli de sa part ? Nous l'ignorons ; mais il est un fait certain, c'est que, depuis son entrée dans la collection de France, la tête trouvée à Montmartre n'a cessé d'être exposée à la vue du public. Son origine parisienne n'a pas peu contribué à lui donner une sorte de popularité parmi les antiquaires, popularité aussi grande au moins que ce la belle tête de Cybèle, recueillie au siècle dernier dans les ruines romaines de la Pointe-Saint-Eustache, et auprès de laquelle elle a figuré longtemps.

Quoi qu'il en soit, pour étayer l'opinion nouvelle que nous émettons, et prouver que nous avons raison d'y reconnaître la tête de Lépide et non celle de Cœlius Caldus, nous donnons le

NOTICE

SUR LE

PRIEURÉ DE SAINT-MICHEL DE GRANDMONT

ET SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS

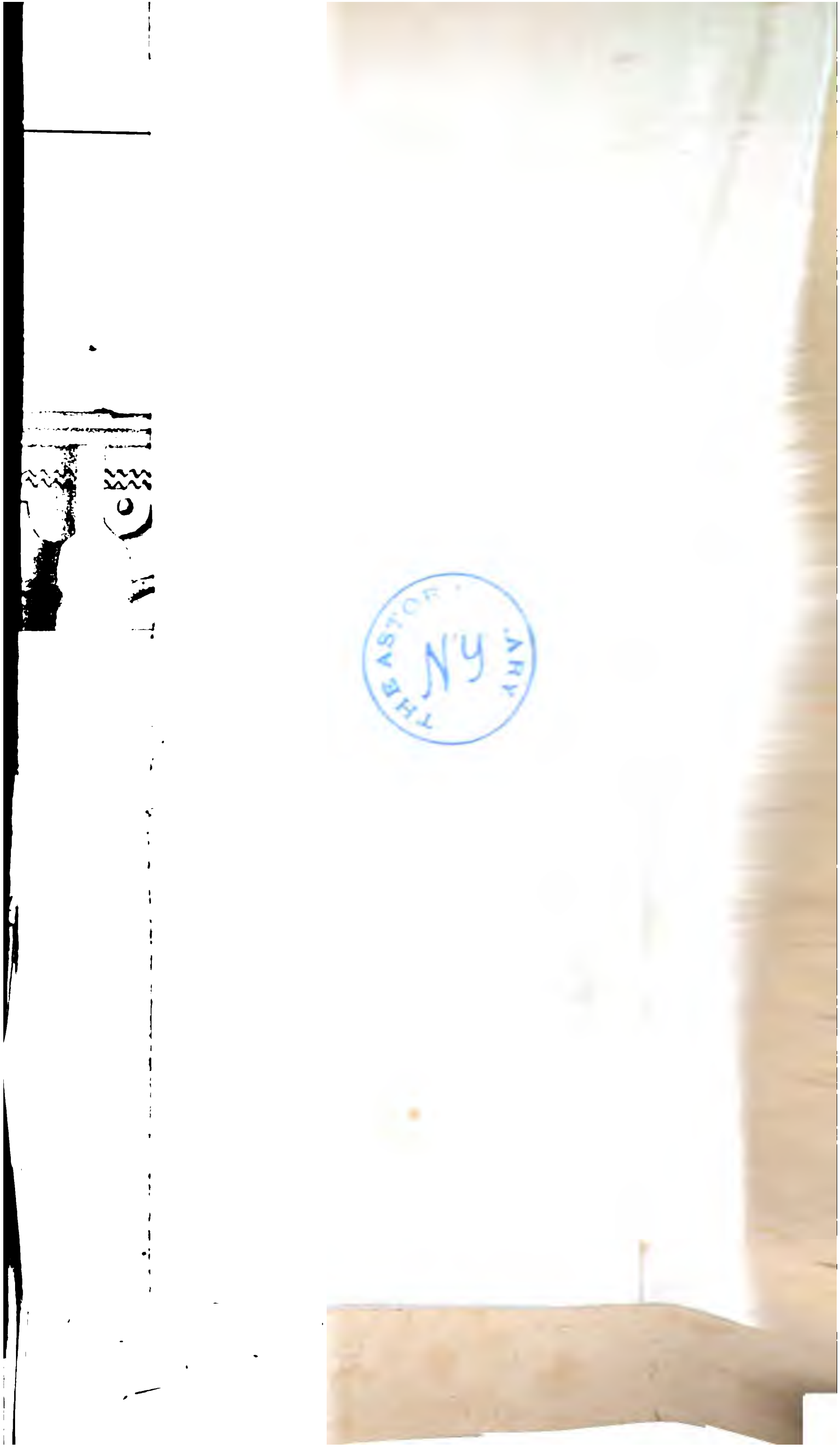
DE LA VILLE DE LODÈVE ET DES ENVIRONS,

PAR M. FÉLIX BOURQUELOT, MEMBRE RÉSIDANT.

Lue à la séance du 29 décembre 1851.

Pour aller de Lodève à l'ancien monastère de Grandmont, on prend, en face du pont de la Lergue, un sentier qui se creuse dans une colline située à l'orient de la ville; après une heure de marche et une assez pénible ascension, on arrive aux plateaux intermédiaires de la chaîne des *Cadets*, et on se trouve sur une sorte de rampe rocheuse, qui forme la liaison entre deux montagnes séparées au delà par un précipice profond. De ce point, on distingue sur l'autre versant le joli clocher et les bâtiments de Grandmont, et à quelque distance du prieuré, au sommet d'un monticule, un dolmen dont les lignes bizarres se dessinent avec vigueur sur le ciel.

Toute cette nature est singulièrement sauvage.


THE ASTOR
ARY
N.Y

enlève les toitures du vieux couvent, et jette le trouble et l'effroi dans la contrée.

Le monastère de Grandmont, fondé à la fin du XIIe siècle par les disciples du célèbre réformateur Étienne de Grandmont, supprimé en 1772, avec les autres couvents du même ordre par Clément XIV, sert aujourd'hui de ferme et d'habitation de campagne à un particulier de Lodève. Les bâtiments se sont maintenus dans un état de conservation tout à fait remarquable. On arrive dans la cour en suivant une grande allée bordée, du côté du couvent, par une muraille dont les bases rocheuses ont été taillées en forme de bancs. C'était sans doute un lieu de promenade pour les religieux, promenade aussi solitaire que celle du cloître, mais qui les mettait en face d'une nature étendue, et qui offrait à leurs yeux l'aspect des montagnes et la verdure des arbres. L'allée se termine par une porte assez grandiose, à la gauche de laquelle est élevé un des murs latéraux de l'église. Ce mur, fort simple du reste, présente un joli portail composé de trois rangs de voussures ogivales et de colonnes, dont les chapiteaux à feuillages rappellent les formes romanes. La façade amortie en galbe, et surmontée de corbeaux sans ornements, est percée d'une porte d'une extrême simplicité, et d'une fenêtre en lancette au-dessus. A l'intérieur, une voûte en ogive, des murs nus terminés par une petite corniche, cinq fenêtres dont trois sont

ouvertes dans le chevet, des portes disposées d'une manière irrégulière, deux cavités pratiquées dans la muraille pour le service de l'autel, telles sont les seules particularités susceptibles d'être signalées dans l'église du prieuré de Grandmont. Cette église, devenue aujourd'hui un grenier à fourrage, était jadis placée sous l'invocation de l'archange saint Michel. Elle appartient à la période architecturale dite époque de transition.

A la droite de l'église est un cloître carré (voy. la pl. VII, fig. 1), de style roman, dont l'heureuse ordonnance, dans les petites dimensions qu'il comporte, mérite d'attirer l'attention des artistes et des antiquaires. Pour ma part, je n'oublierai jamais l'impression de sérénité contemplative, de calme mélancolique que j'ai ressentie sous ses arceaux grisâtres légèrement dorés par le beau soleil du Languedoc. Il semble, en parcourant le préau, couvert de son toit d'azur, qu'on aurait aimé à vivre là de la vie retirée et presque immobile des anciens moines du couvent. Les galeries qui délimitent ce préau sont formées d'arceaux cintrés, qui retombent d'un côté sur des piliers s'avançant en forme de pieds-droits, de l'autre sur des doubles colonnes; pour trois des faces du cloître, il y a deux doubles arceaux, pour la quatrième, un grand arceau et un double. Les colonnes arrondies portent sur un parapet élevé de moins d'un mètre; leurs chapiteaux sont tantôt nus, tantôt ornés de rosaces, de dentelures, de feuil-

lages, d'écussons et d'emblèmes divers, tous assez légèrement accusés; les bases ont aussi des ornements, fig. 2. Les voûtes, ogivales, à nervures croisées et parallèles, s'arrêtent d'ordinaire dans le mur sur des moulures saillantes et les dépassent quelquefois. Dans l'intérieur de la galerie orientale est un escalier qui mène aux cellules: du même côté, on remarque trois arcades pratiquées dans la muraille et retombant sur des tailloirs et sur les chapiteaux de trois doubles colonnettes; l'arcade du milieu forme une porte qui s'ouvre sur la salle capitulaire. M. Renouvier, qui a écrit sur le prieuré de Grandmont un article très-intéressant, a cru reconnaître dans cette ornementation, dans l'ensemble de ces dispositions, la trace du XIII[e] siècle[1]; il me paraît plus juste d'assigner à la construction du cloître une date qui ne dépasserait pas la fin du XII[e]. — Deux fenêtres des cellules qui donnent sur le préau sont carrées, divisées en plusieurs compartiments, et leurs moulures accusent le XV[e] siècle. On retrouve dans le mur de la façade occidentale des fenêtres du même genre.

La salle capitulaire est basse, longue, voûtée

[1] Voy. *Histoire, antiquités et architectonique de l'église de Lodève et du prieuré conventuel de Saint-Michel de Grandmont* (Montpellier, 1839, in-4°). Le même écrivain a parlé de Grandmont, dans ses *Anciennes églises du département de l'Hérault* (*Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. I, p. 336).

en berceau, et éclairée par quatre fenêtres très-étroites s'agrandissant du dehors en dedans; des arcs en forme de boudins soutiennent la voûte de distance en distance. — La façade du monastère qui donne sur la cour, présente des contre-forts de dimensions diverses, des portes cintrées, et au premier étage de jolies fenêtres romanes dont la disposition rappelle celle des arcades du cloître. — Les bâtiments à l'intérieur ont été plus ou moins modifiés; on y voit encore au premier étage une belle salle voûtée en ogive, qu'on nomme la *chambre de l'évêque*. Il reste aussi une grande cheminée de style ancien. Le clocher, qui paraît contemporain de l'église, est construit en pierre et surmonté d'un dôme élégant; il a huit pans, quatre petits, pleins et ornés de pyramidions, quatre plus larges, et éclairés par des fenêtres ogivales à arcs géminés dont la retombée intérieure est sans support. — Je dois encore signaler, à côté de l'église, un bâtiment d'une construction postérieure et de style gothique, qu'on nomme la sacristie; sa voûte présente des nervures croisées, et son chevet une fenêtre ogivale partagée en deux ogives surmontées d'un quatre feuilles.

En quittant les bâtiments du prieuré de Grandmont, je me rendis, à travers les pierres et les plantes naines, au dolmen que j'avais aperçu de loin, fig. 3. Ce monument, situé à deux ou trois cents pas du couvent, au faîte d'une légère éléva-

tion, se compose de cinq pierres plates et assez régulières, deux grandes pierres de support pour les côtés, deux autres plus petites pour les faces et une table sensiblement arrondie. Les dimensions de chacune des parties sont : les grands supports, 3 mètres de largeur, $1^m,70$ de hauteur ; les petits supports, 85 centimètres de largeur ; la table, $2^m,55$ de longueur, $1^m,70$ de largeur, 30 centimètres d'épaisseur. L'épaisseur des autres pièces est à peu près la même que celle de la table. Le monument est orienté du N. N. O. au S. S. E. Dans le petit support du devant, on remarque une ouverture arrondie, une sorte de porte, par laquelle on peut passer le corps et entrer dans l'intérieur. La table, extrêmement unie sur la face qui sert de plafond, porte uniquement sur les deux petits supports, et la solidité de la masse paraît n'avoir rien souffert de l'atteinte du temps. Le fils du propriétaire actuel de Grandmont m'a affirmé, et je regrette de n'avoir pu en juger par moi-même, que dans les anciens titres du monastère conservés par sa famille, dans des chartes remontant au XIIIe et au XIIe siècle, le dolmen que je viens de décrire est désigné sous le nom de *petra cabucelada*. Ce serait une indication latino-patoise, répondant exactement aux mots *pierre couverclée*, que nous retrouvons appliqués ailleurs à plusieurs autres monuments du même genre.

Si le sol où repose ce dolmen est sombre et désolé, la vue qui s'y déroule en fait oublier la

tristesse. Du côté du midi et de l'est, on découvre un panorama admirable. Les vallées succèdent aux montagnes et les montagnes aux vallées dans une étendue immense. Des champs fertiles, des villes gracieuses scintillent au soleil; la descente de la *Taillade* se dessine comme un feston blanc sur les pentes brunes; la mer détache imperceptiblement de l'azur du ciel sa longue ligne azurée. Cette belle position choisie pour les monuments du druidisme m'a rappelé les temples de la Grèce antique que leurs auteurs aimaient à construire dans des lieux où la magnificence de la nature fût pour eux une éternelle décoration, et invitât le peuple à l'admiration et au recueillement.

D'autres dolmens m'avaient été signalés; bientôt, en suivant les bords du plateau qui porte la *pierre couverclée*, et après avoir dépassé le prieuré, j'en rencontrai deux dans un bois de chênes, à quelques pas l'un de l'autre. Ils sont renversés, mais encore faciles à distinguer, et leur orientation paraît avoir été aussi du N. N. O. au S. S. E. La table de l'un d'eux, quoique extrêmement épaisse, s'est brisée en tombant, et a été partagée en deux parties.

En avançant encore un peu, un quatrième dolmen, fig. 4, d'une belle conservation, s'est présenté à mes regards. Il est orienté dans le même sens que la pierre couverclée, et présente des dimensions analogues. On ne lui voit que trois sup-

ports, soit que le quatrième, l'un des plus petits, dans la direction du midi, ait disparu par l'effet du temps ou du travail humain, soit que, comme semble le faire penser l'état du sol, il n'ait jamais existé.

Dans le même bois, j'ai également remarqué un rocher présentant un enfoncement en forme de cuve, qui semble avoir été creusé de main d'homme.

Tous ces monuments sont placés sur la même ligne. La pierre dont ils se composent est un grès très-dur et brillant, qui s'effeuille d'une manière régulière en assises plus ou moins larges. Les montagnards ne les connaissent que sous le nom de *les trois pierres*, quoiqu'ils soient, comme on vient de le voir, au nombre de quatre. Il paraît que dans les environs on a découvert, il y a quelque temps, sous une petite butte de pierres amassées, un certain nombre de cadavres enfermés dans de grandes ardoises formant cercueils. Jadis, une forêt de chênes entourait la pierre couverclée; les arbres ont été coupés depuis quelques années seulement. Presque tous les champs d'alentour étaient également plantés.

Je termine, en signalant des monuments druidiques situés sur le territoire de Lodève, qu'on trouve mentionnés dans divers ouvrages relatifs à cette partie du Languedoc[1], et quelques

[1] Creuzé de Lesser, *Statistique du département de l'Hérault* (Montpellier, 1824, in-4°, p. 209); Renaud de Vilbach,

antiquités romaines. En partant du village de Saint-Maurice et en se dirigeant vers le nord, à moitié chemin du domaine de la Prunarède, parmi les débris d'une ancienne forêt de chênes, s'élève un dolmen composé de quatre pierres brutes et d'une table; la hauteur des supports est de 1^{m},35 à 1^{m},70; la table a 3^{m},70 de longueur, 2^{m},70 de largeur et un demi-mètre d'épaisseur. Sur le même territoire, à l'est, sont trois autres dolmens renversés, qui gisent sur une ligne circulaire, à douze cents pas l'un de l'autre, et qui paraissent avoir eu des dimensions moindres que le précédent. Dans le domaine du Ranc, à une demi-lieue de Saint-Maurice, on trouve encore un dolmen colossal, qui occupe le sommet d'un monticule fait de main d'homme. Ces monuments portent dans le pays le nom d'*Oustals de las Fadas*, maisons des fées; en les fouillant, on y a découvert des ossements humains et des dents de cheval. — A peu de distance de Lodève, sur le bord du chemin qui conduit à Soubès, un enfoncement dans un rocher élevé porte le nom de *Traou de las Maskas*, trou des sorcières. Enfin des traces du culte druidique paraissent subsister sur les sommités du Larzac, où les paysans les regardent comme des constructions faites par les bergers pour

Voyages dans les départements formés de l'ancienne province de Languedoc. Hérault. 1825, in-8°, p. 496; Paris (H. G.), *Histoire de Lodève*, 1851, in-8°, t. Ier, p. 35, note.

occuper leurs loisirs ou pour s'abriter en temps d'orage.

Passons maintenant aux antiquités romaines.

Pline, dans son *Histoire naturelle*, après avoir énuméré diverses villes des *Volcæ Tectosages*, des *Memimi*, etc., signale les *Lutevani*, en ajoutant : *qui et Foroneronienses*[1]. Cette partie du texte a soulevé plusieurs questions :

1° Doit-on considérer les Lutevani comme faisant partie des Volkes Tectosages ?

2° Le nom de *Lutevani* désigne-t-il une peuplade distincte des Volkes, ou la ville de Lodève ?

3° Les mots *Foroneronienses* ou *Forum Neronis* indiquent-ils la capitale des *Lutevani*, ou sont-ils une appellation particulière de Lodève ?

4° Le *Forum Neronis* de Pline et celui que Ptolémée donne comme étant la capitale des *Memimi* sont-ils une seule et même localité ?

Je renvoie pour la discussion de ces questions aux ouvrages d'Adrien de Valois[2], de d'Anville[3], et particulièrement au travail important de M. Thomas sur la géographie du département de l'Hérault[4]. Quelques mots seulement sont indispensables. D'abord, je m'associe aux raisons données

[1] *Hist. nat.*, l. I, c. IV.

[2] *Notitia Galliarum*, v° *Leuteva*, p. 274, col. 2.

[3] *Notice des Gaules*, au mot *Luteva*, p. 429.

[4] *Recherches sur la position des Celtes Volces*, ou *Introduction à la géographie ancienne du département de l'Hérault* (*Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. Ier, p. 158).

par M. Thomas pour montrer que la *Civitas Lutevanorum* ou *Lutevensium*, que les *Lutevani* enfin, faisaient partie du territoire des Volkes Tectosages[1]. Quant aux autres points en litige, je pense que le mot *Lutevani* employé par Pline se rapporte à la ville de Lodève; qu'il est le nom ancien et gaulois de cette ville, changé plus tard par les Romains en celui de *Forum Neronis*, qui ne subsista pas, et qu'il faut bien distinguer du *Forum Neronis Memimorum*, de Ptolémée[2]. En effet, pour désigner des villes, Pline se sert souvent de l'ethnique pluriel, et dans le cas qui nous occupe, à quelques noms de distance des Lutevani, il donne celui des *Tolosani Tectosagum*, qui s'applique évidemment à Toulouse. D'ailleurs les mots *qui et Foroneronienses* sont de nature à lever tous les doutes, puisque, sous la forme de l'ethnique pluriel, ils indiquent d'une manière

[1] M. Walckenaër (*Géogr. des Gaules*, t. II, p. 182) dit que *Luteva* a toujours appartenu aux *Volcæ Arecomici*.

[2] Ὑφ' οὓς [Οὐοχόντιους] Μήμιμοι, καὶ πόλις αὐτῶν Φόρος Νέρωνος. Ptol. *Geogr.*, l. II, c. IX. — M. Creuzé de Lesser pense que le *Forum Neronis* était situé dans le pays des *Lutevani*, mais que ce n'était point Lodève; que cette ville existait à un quart de lieue de Clermont, dans un vallon enclavé entre le ruisseau de Rouet et le chemin de Clermont à Brignac, celui de Clermont à Ceyras, et la Lergue. Ce quartier, dit-il, s'appelle *Peyro Plantado;* les vieillards se souviennent d'y avoir vu un reste de colonne; on y remarque des puits antiques, des restes d'aqueducs; le sol est couvert de médailles, tuiles, débris de vases, etc. (*Stat. de l'Hérault*, p. 222 et 223.)

certaine une ville, *Forum Neronis*. Enfin, la forme *Loteva* apparaît dans des documents quelque peu postérieurs[1], il est vrai, mais qui concourent à fixer le vrai sens du *Lutevani* de Pline. La table dite de Peutinger, qui remonte à la fin du IV[e] ou au commencement du V[e] siècle, porte *Loteva*, sur le parcours d'une route qui, de *Segodunum* des *Ruteni*, va rejoindre à *Cessero* une grande route romaine. Dans la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*, qui passe pour avoir été rédigée sous le règne d'Honorius, on trouve, parmi les villes de la première Narbonnaise, au cinquième rang, entre Nîmes et Uzès : *civitas Lutevensium*[2]. Dans d'autres notices géographiques du même genre, dont les plus anciens manuscrits remontent au IX[e] siècle, figurent unis les mots *civitas Lutevensium* et *Luteva*, ou *Loteva castrum*[3]. Entre les souscriptions du concile

[1] On ne trouve rien dans Strabon, ni dans Ptolémée, ni dans les Itinéraires d'Antonin, et de Bordeaux à Jérusalem.

[2] *Script. rer. gallic. et francic.*, t. I, p. 124.

[3] *Ibid.*, t. II. On y trouve : Luteva castro (p. 3); civitas Luctevensium, id est Lucteva castrum (p. 7); — Civ. Leotevensium, hoc est Leoteva castrum (p. 8); — Civitas Luteva castrum (p. 11). — M. Guérard a donné, dans son *Essai sur les divisions territoriales de la Gaule*, p. 30, d'après des manuscrits de la Bibliothèque nationale du IX[e] au XV[e] siècle, de nombreuses variantes au premier texte publié par D. Bouquet. Voici celles qui concernent Lodève : Civitas Lutevensium, id est Luteva castrum; civ. Lutenensium, id est Lateva castrum; civ. Lurvehensium, Luteva; civ. Lutevensium, hoc est Leoteva ca-

d'Agde tenu en 506, on trouve *Maternus*, *episcopus Lutevensii*, et parmi celles du concile de Narbonne, en 589, *Agrippinus de civitate Luteva*[1].

Je m'arrête; il serait sans utilité de pousser plus loin cette énumération des mentions anciennes de la ville de Lodève. Celles que je viens de reproduire suffisent pour qu'on puisse suivre cette ville depuis Pline jusqu'à la fin du VIe siècle, dans des noms dont les parties importantes restent identiques. Je ne dirai rien d'une assertion, souvent répétée, d'après laquelle le nom actuel de Lodève aurait pour auteur le roi Louis VIII, et viendrait de *Lodoica;* l'origine beaucoup plus ancienne du nom de Lodève est trop évidente pour qu'il soit besoin de la démontrer.

J'arrive au point spécial que je me suis proposé de traiter. On a dit, et cette proposition a été entre autres mise en avant par M. Creuzé de Lesser[2], qu'on ne trouve à Lodève aucun reste

strum; Latevensium; Lutetensium, id est Lateva castrum; Luteva castro; civ. Lutenensium; civ. Batetensium, idem Bateva castrum; civ. Lutevensium; civ. Lutenensium, id est Lateva castrum; civ. Lutusensium.

[1] D'Anville, *Not. des Gaul.*, p. 429. —Adrien de Valois cite une lettre du pape Boniface Ier, adressée en 422 à Hilaire, évêque de Narbonne, où il est dit que le clergé et le peuple *Lutubensis ecclesiæ* sont venus demander à la place de leur évêque mort, Patrocle, évêque d'Arles (*Not. Gall.*, p. 275).

[2] *Statistique du département de l'Hérault*, p. 222, note 2.

d'antiquités. Les faits que je vais exposer démentent cette proposition, et, en prouvant l'existence d'un établissement romain à Lodève, sont d'accord avec l'application faite à cette ville des mentions qu'on vient de lire.

Vers 1844, en travaillant à la route de Montpellier, on a trouvé à Lodève, dans le faubourg des Carmes, à peu de distance du Pont de la Lergue, au-dessous du jardin de M. Eugène Brun, des tombeaux, des lacrymatoires en verre, de grosses briques romaines et diverses poteries en terre fine et rouge. Je possède quelques fragments provenant de cette trouvaille, la moitié d'une jolie coupe à la partie supérieure de laquelle on voit une large bande ornée de lignes verticales, et un morceau de vase de même matière, sur le fond duquel, dans un cartouche circulaire, est inscrite la marque de fabrique :

OF. MO...

J'ai vu chez M. H. Arnaud, amateur d'art et d'antiquités, deux autres fragments de terre rouge découverts au même lieu et qui portent, l'un :

NEMO

l'autre :

MODE

Sur le versant du mont Grézac, qui domine la ville au nord, on a découvert aussi des fragments de belles poteries rouges, fig. 5, où sont figurés des ornements d'une grande élégance, des feuil-

lages d'eau, une femme remarquable par son costume, des enfants, des lièvres, un homme à demi renversé et tenant un glaive avec lequel il paraît se disposer à couper une tête. Un vase brisé porte :

APPACIVA

On a aussi rencontré sur le penchant du Grézac deux instruments en fer antiques, une hache et ce que l'on nomme une clef à peigne, fig. 6. Tous ces objets ont été recueillis par M. Arnaud, ainsi qu'une petite mosaïque à double face, dont un des côtés représente une poule.

Enfin, je puis signaler des antiquités, briques, poteries diverses, qui jonchent le sol, sur un plateau de l'Escandorgue, près d'un passage abrupt tracé à travers les rochers et qu'on appelle *le Pertus*. Je possède quelques fragments qui proviennent de ce lieu, entre autres un morceau de poterie sur lequel sont figurés des lapins.

NOTICE
SUR LE VÉRITABLE AUTEUR
DU POËME
DE BALNEIS PUTEOLANIS,
ET SUR UNE TRADUCTION FRANÇAISE INÉDITE
DU MÊME POËME,

PAR M. A. HUILLARD-BRÉHOLLES, MEMBRE RÉSIDANT.

Lue à la séance du 19 décembre 1851.

Les sources d'eaux thermales et les étuves naturelles de Pouzzoles, de Cumes et de Baïes furent, dès le temps de Cicéron jusqu'à l'époque des Antonins, le rendez-vous de l'aristocratie romaine. Alors, dit un voyageur moderne, Rome entière courait aux bains de Pouzzoles, qui était le Spa, le Baden de l'antiquité. Décrits par Gallien et célébrés par Cassiodore, ces bains semblaient avoir été négligés par les écrivains du moyen âge, lorsqu'au commencement de la renaissance, François Arétin découvrit et signala au pape Pie II un poëme latin composé longtemps auparavant, dans la forme épigrammatique, sur

les noms divers et sur les propriétés curatives des bains de Pouzzoles.

Dès lors l'étude de ces localités, si curieusement disposées par la nature, reprit faveur auprès des savants du xv[e] siècle. Matteo de Plantimone Salernitain fit un commentaire sur ce poëme dont Giovanni Elisio, médecin de Naples, donna une première édition en 1475[1]. Nous voyons, par une lettre de l'année 1507, qu'Augustin Tyfernus, envoyant un exemplaire de l'ouvrage à Sigismond Mair, le charge de réimprimer ce petit livre qui, dit-il, avait été publié trente ans auparavant. Une autre édition parut à Venise en 1553. Plusieurs années après, Gian Francesco Lombardo, chanoine napolitain, reproduisit le texte de ce poëme dans l'ouvrage intitulé : *Synopsis eorum quae de balneis aliisque miraculis Puteolanis scripta sunt*[2]; en y ajoutant plusieurs variantes que lui fournissait un manuscrit conservé de son temps au monastère de San Severino. Scipione Mazzella le publia de nouveau à Naples en 1591. Enfin Jules-César Capaccio, à la suite de son traité (*Balnearum quae Neapoli, Puteolis, Baiis, Pithecusis extant*

[1] Libellus de mirabilibus civitatis Putheolorum, etc., et primo ponitur epistola Francisci Aretini. Neapoli, 1475, 4°.

[2] Venetiis, 1566. Réimprimé en 1600 dans l'*Italia illustrata*, et dans la grande collection de Graevius, t. IX, pars IV.

virtutes, etc., Neapoli, 1604)[1], donna une nouvelle édition du poëme d'après un autre manuscrit qui avait fait partie de la bibliothèque de Pisano, célèbre médecin de l'époque.

Nous ne rappellerons pas les autres noms, aujourd'hui fort obscurs, de ceux qui depuis la fin du xv[e] siècle ont écrit sur les bains de Pouzzoles, et incidemment sur le poëme qui nous occupe. Mais tous ces commentateurs, aussi bien que les éditeurs eux-mêmes, sauf pourtant Capaccio, sont tombés dans une singulière erreur en attribuant les uns à un Syracusain qu'ils appellent *Alcadin*, les autres à un certain *Eustasio de Matera*, soit la totalité soit une portion de ces épigrammes. Alcadin pourtant a fini par rester en possession du titre contesté; du moins Gesner et Coronelli, le savant Mongitore lui-même[2], et les auteurs du *Dictionnaire de Moréri*, le lui donnent unanimement. D'après ces écrivains, Alcadin serait venu de Sicile à Salerne, exercer la médecine, aurait guéri d'une maladie l'empereur Henri VI, et aurait composé le poëme des Bains à la prière de Frédéric II dont il était le médecin. Mais ce sont là des conjectures qu'aucun texte ancien ne vient confirmer. A nos yeux comme à ceux de Capaccio, Alcadin de Syracuse et Eustasio de Matera sont des person-

[1] Réimprimé également dans la collection de Graevius, *ibidem*.

[2] *Biblioth. Sicula*, p. 13; Palerme, 1708.

nages de pure invention[1]; ou s'ils ont existé, ce qu'il faudrait commencer par prouver, à coup sûr ni l'un ni l'autre n'est l'auteur du poëme.

Plus récemment la question a été reprise, mais sans succès. Soria (*Storici napolit.*, t. II, p. 366 et suiv.) et Tiraboschi (*Storia della letterat. ital.*, t. IV, lib. III, p. 646 et suiv.) ont longuement discuté les titres de ces deux prétendus auteurs et ne sont arrivés à aucun résultat concluant. Tiraboschi cite d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Este, la dernière épigramme, celle où le poëte parle de ses différents ouvrages; mais trompé par une mauvaise leçon *Euboici vatis*, il incline à le croire originaire de *Cumes*. « Quel que soit cet auteur, dit-il, nous voyons qu'il avait écrit deux autres poëmes, l'un en l'honneur de Henri VI, l'autre en l'honneur de Frédéric II, dont ce poëte affamé attendait quelque acte de munificence et par là un encouragement à chanter encore les exploits des fils de ce monarque. Mais ces deux ouvrages n'ont jamais été publiés, que je sache, et même il ne m'est jamais arrivé de les voir cités parmi les manuscrits d'aucune bibliothèque. » Ainsi, l'historien de la littérature italienne, qui a résumé dans son important ouvrage tous les travaux antérieurs, non-seulement ne se prononce pas ici sur le nom de l'au-

1. « Duos poetas Alcadinum Siculum et Eustasium Materanum somniando deduxerunt. » Capaccii epist. dedicatoria ad card. Gregor. Petrochinum.

teur, mais encore interprète inexactement, selon nous, le texte sur lequel il s'appuie.

Commençons donc par restituer ce texte même qui doit aussi servir de base à notre argumentation, en comparant entre elles les leçons de Tiraboschi, de Capaccio, de Lombardo, et en les contrôlant par celle que nous fournit le curieux manuscrit de la Bibliothèque nationale (7471, fonds du roi). Voici le passage :

Suscipe, sol mundi, tibi quem præsento libellum :
De tribus ad dominum tertius iste venit.
Primus habet patrios civili marte triumphos [1];
Mira Federici gesta secundus habet.
Tam loca quam vires quam nomina pene sepulta
Tertius Euboycis iste reformat aquis [2].
Cesaris ad laudem tres scripsimus ecce libellos :
Firmius est verbum quod stat in ore trium.
Si placet, annales veterum lege, Cesar, avorum.
Pauper in Augusto [3] nemo poeta fuit.

[1] Bonne leçon du Mss. Le texte de Lombardo donne *primus habet partes civilis in arte triumphi*. Ce qui n'a point de sens ; il corrige ensuite par *patrios sublimi marte triumphos ;* mais *sublimi* est moins exact que *civili*.

[2] Le Mss. porte *e baycis* en deux mots, pour *Euboycis*. Lombardo et Capaccio donnent *tertius orbatas iste reformat aquas*. Lombardo corrige ensuite *orbatas* par *Euboicas ;* mais en laissant subsister l'accusatif qui est moins heureux.

[3] Notre Mss. donne *in austero*. Nous n'hésitons pas à préférer ici la leçon de Lombardo et de Capaccio. *In angusto* qui se présente aussi à l'esprit est sans doute plus latin, mais ne rendrait pas, à notre avis, l'intention du poëte.

Ebolei vatis[1], Cesar, reminiscere vestri,
Ut possit nati scribere facta tui.

Quel est ce premier poëme que son auteur indique en ces termes : *Patrios civili marte triumphos, les victoires de ton père dans la guerre civile?* Tiraboschi a raison de dire qu'il est ici question des victoires de Henri VI sur les partisans de Tancrède; mais il ne soupçonne pas qu'il s'agisse d'un poëme qui n'est autre précisément que celui qu'il a enregistré plus haut sous le nom de Pierre d'Eboli. Là cependant est la vraie solution de ce problème bibliographique. D'après le conseil de Schoepflin et de plusieurs autres savants, Engel publia, en 1746, le texte d'un manuscrit probablement autographe[2], conservé à la Bibliothèque de Berne et que n'avaient connu ni Fabricius ni Montfaucon. Il l'intitula *Petri d'Ebulo carmen de motibus Siculis*,

[1] Lombardo et, à ce qu'il paraît, le Mss. d'Este donnent *Euboici vatis*. Capaccio et le Mss. de Paris fournissent la vraie leçon.

[2] Les miniatures très-soignées de ce manuscrit ont tout le caractère de portraits et ont fait penser que c'est l'original même présenté par l'auteur à Henri VI. Il provenait de la riche collection de Jacques Bongars, et Engel croit qu'il avait été porté de Naples en France par les Angevins. C'est une ressemblance de plus à établir avec le Mss. latin-français du poëme des Bains qui dut faire partie de la bibliothèque des mêmes princes, comme on le verra plus bas. — Le *Carmen de motibus Siculis* a été réimprimé dans la collection de Gravier, t. XII (Neapoli, 1770).

se fondant sur une note écrite de la même main que le corps du manuscrit au verso du dernier feuillet : « Ego magister Petrus d'Ebulo, servus « imperatoris fidelis ; in aliquo beneficio mihi « provideat dominus meus et deus meus qui est « et erit benedictus in secula. Amen. » Cette attribution n'a jamais été contestée et ne saurait l'être : nous en donnerons la raison tout à l'heure. Remarquons seulement que le poëme publié par Engel a pour but de célébrer la conquête du royaume de Naples par Henri VI et sa victoire sur le parti normand en Sicile. Il est écrit en vers hexamètres et pentamètres absolument comme le poëme des Bains.

Passons au second poëme : *mira Federici gesta secundus habet.* Tous les bibliographes, depuis Gesner jusqu'à Tiraboschi, ont cru qu'il s'agissait d'un ouvrage composé en l'honneur de Frédéric II. Tel n'est point notre avis. L'auteur, dans sa dédicace, s'adresse à l'Empereur à la seconde personne. Pourquoi changerait-il dans ce vers la forme de son interpellation directe, s'il voulait parler des actions de ce même Frédéric ? D'ailleurs, quel que soit l'esprit adulateur de notre poëte, l'expression *mira gesta* serait d'une exagération trop évidente, si elle s'appliquait à un prince aussi jeune que l'était encore le fils et le successeur de Henri VI, à un souverain dont la minorité avait été remplie de troubles et qui préludait à peine à la célébrité qu'il obtint

beaucoup plus tard dans sa grande lutte contre les papes et contre la ligue lombarde. Et puis, que signifierait ce vers : *Si placet, annales veterum lege, Cesar, avorum?* et cette autre expression, *vatis vestri?* Il faut que le poëte ait chanté les hauts faits des *aïeux* de Frédéric II pour qu'il puisse s'exprimer en pareils termes; il faut qu'il soit l'historiographe de la famille de Souabe en la prenant dès son berceau, pour qu'il s'intitule *vatis vestri, votre poëte officiel.* A nos yeux, le vers en question indique clairement un poëme consacré aux *merveilleux exploits* de Frédéric Barberousse, dont Pierre d'Eboli a déjà tracé un brillant portrait à la fin du poëme précédent. Avec cette explication les mots ont leur sens naturel et les idées s'enchaînent parfaitement. A la vérité le manuscrit de ce panégyrique de Frédéric Barberousse ne s'est point retrouvé, et l'observation de Tiraboschi, inexacte quant au premier poëme, subsiste pour le second. Mais on le découvrira quelque jour, et nous ne doutons pas que le contexte ne vienne nous donner raison.

Reste le troisième poëme, celui où l'auteur rend aux *eaux Euboïques*, pour nous servir de son expression virgilienne, leur emplacement, leurs propriétés et leurs titres presque ensevelis dans l'oubli, *tam loca quam vires quam nomina pene sepulta.* Mais quel est le nom de cet auteur? Quelle est l'époque de cette composition? Double question que par le simple examen de notre

texte il ne sera plus difficile de résoudre. L'auteur, il se nomme lui-même : *Eboleí vatis, Cesar, reminiscere vestri*, comme le dit la bonne leçon que fournit le texte de Capaccio corroboré par le manuscrit de Paris. Mais Capaccio, en décidant avec raison qu'il fallait restituer le poëme des Bains à un écrivain natif d'Eboli, ignorait l'existence du premier ouvrage de ce poëte, ouvrage qui ne fut publié avec le nom de Pierre d'Eboli que cent quarante ans après lui. Par conséquent l'éditeur napolitain à qui manquait un second terme de comparaison, ne pouvait établir le rapprochement qui nous frappe aujourd'hui. Le poëte adulateur qui, plus haut, mendie une récompense, et qui met Henri VI sur le même rang que Dieu, *in aliquo beneficio mihi provideat dominus meus et deus meus*, se retrouve ici tout entier dans le : *pauper in Augusto nemo poeta fuit.* Il se croit un Virgile; le fils, comme le père, doit être pour lui un nouvel Auguste.

Quant à la date du poëme, elle se trouve indiquée par le dernier vers : *ut possit nati scribere facta tui, pour qu'il puisse écrire les actions de ton fils* et non pas *de tes fils*, comme le dit par erreur Tiraboschi. Le premier poëme dédié à Henri VI, est de l'an 1195, ainsi qu'on le voit par ce distique :

Annis quinque minus numeratis mille ducentis,
Cesar regna capit et sua nupta parit.

Frédéric II, né en effet le 26 décembre 1194, eut, à peine âgé de dix-huit ans, un fils nommé Henri qui vit le jour en Sicile au commencement de l'année 1212. C'est de cet enfant que veut parler Pierre d'Eboli, disposé à chanter encore la maison de Souabe dans cette quatrième génération de princes. Il ne put sans doute réaliser ce projet, car il mourut avant 1221, c'est-à-dire avant que son futur héros fût arrivé à la première adolescence. Nous en avons la preuve dans une pièce inédite qui fait partie de notre *Histoire diplomatique de Frédéric II*[1]. C'est un privilége de cet empereur en faveur de l'église de Salerne, donné à Capoue au mois de février 1221. On y lit : « Confirmamus molendinum de Abescenda « in Ebulo consistens, quod magister Petrus ver- « sificator a clare memorie domino Henrico im- « peratore Romanorum patre nostro jure here- « ditario habuit, tenuit et in fine vite sue idem « magister Petrus illud sancte Salernitane ecclesie « donavit pariter et legavit. » Voilà le seul renseignement historique qui, à notre connaissance du moins, existe sur ce personnage. Mais il est aussi précis qu'authentique. Il confirme surabondamment les rapports de *maître Pierre le versificateur* avec Henri VI, et justifie de toute manière l'attribution admise par Engel et qui est le point de départ de notre discussion.

[1] Tomus II, pars prima, p. 113.

Sens y paier loyer ne pris.
Des baings les noms et les vertus
Du grant Cesar a la loange
Sont en cest livre contenuz;
Bien est que chascun les aprenge.
L'istore est vraye comme evvangile;
Mais pour miex entendre gens lays
Loys second, roy de Sicile,
La fait translater en francoys.
Tous ces baings sont jouxte Pussol
Prez Naples la noble cité.
Et nen doubte nul sil nest fol,
Car cest la pure vérité.

Pour l'ensemble du poëme, le traducteur suit d'assez près son texte; et s'il s'en écarte, c'est quand il hésite devant le sens ou quand il est poussé par les exigences de la mesure et de la rime : mais l'épilogue qu'il ajoute à la fin lui appartient exclusivement. C'est là qu'il nous fait connaître son nom, ainsi que la date et les motifs de son travail.

Les grans vertuz et les mérites
Des baings qui sont dessuz escriptes
Sont de moult longtemps esprovées
Par experiment vrayes trouvées;
Et croy que plus y cercheroit,
Pluseurs vertuz y trouveroit,
Et y trouveroit dautres baings
Qui gariroient dautres mehaings.
Car toute celle region
Est de minières environ,
Et euvre chascune minière
Ès corps par diverse manière,

Selon quil a complexion
Ou corps ou disposicion.
Et pour ce que le bien commun
Plus proffite, jadiz chascun
Baing fu par nom intitulé
Et miz son nom sus, que célé
Ne fust a nul qui le voulsist,
De quelque mal que se doulsist
Peust trouver escript le remede
Ou deve chaude ou deve froide
Pour santé ou pour maladie.
Adoncques par grant convoitie
Et envie qui nul n'esperne
Les phisiciens de Salerne
Meuz de maise pensée et inique,
Considerans que leur pratique
En yeit forment amenuisée
Et leur science mains prisée
Vindrent effacer tous les titres
Des baings et de tous leurs chapitres,
Afin que nul ne cogneust
Quel vertu chascun baing eust;
Ains tornassent les paciens
Soy garir aus phisiciens.
Maiz Dieu qui tous les malfaiz venge
Ne voult soufrir telle laidange
Passer senz ce quel fust punie;
Au retorner de leur folie
Les fist quant ilz furent au large
Noyer en la mer genz et barge.
Ainsi perirent et noyerent,
Et les noms des baings demorerent
Escrips en mains lieux qui devant ce
Furent escrips par remembrance;
Et pour perpetuel memore
Ont duré et durent ancore.

Et pluseurs qui sont environ
Cognoissent tous les baings par nom
Et y ont par experience,
Aussi com le livre recence,
Veu mains homs gari et curé.
Ainsi comme ils mont juré
Et croy par mon entencion
Vraye leur deposicion.
Et afin que plus clerement
Lentendent la francoyse gent
Qui nentendent latin ne lettre,
Ay je voulu en francoys mettre
Le livre qui est en latin
Des le premier jusquen la fin;
Et de mot a mot translaté
A Naples la noble cité
Par moy phisicien Richart
Eudes normant, qui ceste part
Vins servir roy Loys secont
A qui Dieu joye et honneur dont.
Et fu ceste translacion
En lan de lincarnacion
Mil trois cens et nonante deux
El douls moys de may gracieux,
En Chastel neuf, présent li roys
Et ses bons serviteurs francoys
En grant nombre, de qui les noms
Quant a present ne vous dirons.

Ainsi, en 1392, l'œuvre de destruction dont la tradition accuse les médecins de Salerne, était réparée, mais non oubliée. En effet, un acte authentique rédigé par le notaire Denis de Sarno le 3 février 1409, sous le règne de Ladislas, atteste que ce prince avait en sa possession un

marbre trouvé à Pouzzoles au lieu dit *Le tre Colonne*, et que sur ce marbre était gravée en caractères anciens l'inscription suivante :

Ser Antonius Sulimelia, Ser Philippus
Capograssus, Ser Hector de Procita
Famosissimi medici Salernitani supra
Parvam navim ab ipsa civitate
Salerni Puteolos transfretaverunt cum
Ferreis instrumentis, inscriptiones balneorum virtutes [indicantes] deleverunt et cum reverterentur, fuerunt
Cum navi miraculose summersi.

L'historien Summonte[1], à qui nous empruntons ce détail, croit pouvoir placer sous le règne de Frédéric II la destruction des inscriptions de Pouzzoles et même de celles des autres bains dans un rayon de quatre milles autour de Pouzzoles. Il se fonde sur des actes de 1243, où il est en effet question d'Ettore de Procida (peut-être le père ou le parent du fameux Giovanni), et d'Antonio Solimèle, qui tous deux exerçaient la médecine à Salerne. Mais il est peu probable que ce fait, s'il est vrai (ce dont il est permis de douter, du moins dans les termes où la tradition le rapporte), ait pu avoir lieu du temps de Frédéric II. Ce prince à qui Pierre d'Eboli avait dédié son poëme, connaissait les vertus des bains de Pouzzoles et avait éprouvé lui-même leurs effets salutaires dans une maladie qu'il fit

[1] *Istoria di Napoli*, t. II, p. 543.

montagne (*Montenuovo*), qui avait environ une lieue de tour à sa base et qui se terminait par un cratère en entonnoir. Tous les bains situés autour des lacs Averne et Lucrin, furent comblés alors avec la plus grande partie de ces lacs. Quelques autres sources plus éloignées du centre de l'éruption reparurent dans leurs anciens emplacements et continuèrent d'être fréquentées par les malades. Toutefois le désastre resta irréparable. En 1672, le vice-roi Pierre-Antoine d'Aragon entreprit, il est vrai, de rétablir les choses dans leur premier état; et comme le mal n'avait fait que s'accroître, il lui fallut, pour parvenir à cette restauration, beaucoup de temps, de peine et d'argent. C'est, du moins, ce qu'atteste l'inscription fastueuse qu'il fit placer en plusieurs endroits de la contrée, particulièrement à l'entrée de la grotte du Pausilippe[1]. Mais la nature, plus puissante que tous les efforts humains, semble par les exhalaisons méphitiques qui s'échappent des soufrières et des marécages, avoir condamné cette côte, jadis si riante, à la solitude et à la mort.

Je termine ici cette digression en même temps que la notice littéraire qui lui a donné lieu. En

[1] Voir l'inscription dans Summonte, *loc. supr. cit.*; on y lit également : « Hominum incuria, *medicorum invidia*, temporis injuria, incendiorum eruptione confusa, dispersa, « diruta, obruta hactenus adeo stetere ut vix unius vel alterius dubia et incerta superessent vestigia. »

faisant ainsi une excursion dans le champ plus habituel des travaux de la Société des Antiquaires, j'ai cherché à ajouter un intérêt pour ainsi dire archéologique à celui que mes recherches sur Pierre d'Eboli et sur son traducteur pouvaient offrir aux bibliographes. Cette esquisse ne paraîtra point peut-être inutile, si j'ai réussi à rendre à son auteur véritable un poëme qui occupa tant de commentateurs, et si j'ai pu inscrire sur la liste de nos versificateurs français le nom inconnu jusqu'ici du médecin normand Richard Eudes[1].

[1] Notre savant confrère, M. Lacabane, a bien voulu se charger de rechercher si ce médecin poëte du XIV[e] siècle ne se rattachait pas à la famille des Eudes de Normandie, famille à laquelle paraît avoir appartenu l'historien Mézerai; mais ses investigations sont restées sans résultats.

INTERPRÉTATION

DU TYPE FIGURÉ SUR LES DENIERS

DE LA FAMILLE HOSIDIA,

ET REMARQUES

SUR L'ORTHOGRAPHE ET LA PRONONCIATION DU GREC EN ITALIE.

PAR ADRIEN DE LONGPÉRIER, MEMBRE RÉSIDANT.

Lu à la séance du 29 juillet 1851.

Les deux variétés, depuis bien longtemps connues, du denier de la famille romaine Hosidia, présentent un unique revers : un sanglier blessé d'un trait et attaqué par un chien, type dont l'explication ne me paraît pas avoir été trouvée jusqu'à présent par les auteurs qui ont eu lieu de s'en occuper.

Les deniers de la famille Hosidia se sont rencontrés dans les dépôts de pièces consulaires découverts à San Česario et à Collecchio, trésors dont l'examen a fourni au savant abbé Cavedoni l'occasion d'enrichir la numismatique de tant de notions chronologiques importantes, de tant d'aperçus ingénieux sur le sens des types[1]. Ce-

[1] *Saggio di osservazioni sulle medaglie di famiglie romane,* Modena, 1829, 8°; et *Appendice al Saggio di osserv.,* etc., Modena, 1831, 8°. Les découvertes mentionnées dans cet

pendant les mémoires qui nous font connaître ces découvertes ne contiennent pas d'observations spéciales sur le type de la famille Hosidia, et nous ne savons pas si leur auteur s'est occupé ailleurs de cette interprétation. M. Celestino Cavedoni laisse rarement, en effet, quelque chose à ajouter à ses savants commentaires numismatiques, et la multiplicité de ses écrits est telle que celui qui publie des remarques archéologiques peut toujours être partagé entre la crainte d'avoir été devancé par l'éminent antiquaire de Modène, et le plaisir de se trouver en communauté d'opinion avec lui.

Havercamp prétend que les deniers de la famille Hosidia ont dû être frappés en l'an 734 de Rome, à l'époque de grandes chasses destinées à célébrer l'anniversaire de la naissance d'Auguste; le sanglier blessé, attaqué par un chien, serait une image abrégée de ces solennités[1].

Eckhel refuse son approbation à cette interprétation qui, en effet, n'est pas conforme aux usages antiques, car elle se rattache au système qui consiste à chercher sur les monuments de la Grèce autonome et de la république romaine la trace d'idées qui appartiennent au déclin de l'époque impériale. L'auteur du *Doctrina numorum* se

Appendice furent faites à S. Anna et à S. Bartolomeo in sasso forte.

[1] *Thesaurus Morellianus, sive familiarum Roman. numismat.*, t. I, p. 198.

borne à dire : « Non modo cognomen GETA in « alteram numi partem trajectum, sed etiam quod « serrati sunt, eos FACILE Augustea ætate multo « antiquiores constituit, aper vero necessario ve« nationes non arguit, cum suapte componatur « cum Diana venatrice, quam Hosidius ex qua« cumque causa parti adversæ insculpsit[1]. » Eckhel avait parfaitement raison quant à l'âge de ces monnaies, puisqu'il résulte des découvertes faites à San Cesario et à Collecchio qu'elles sont antérieures à l'an 705.

M. Gennajo Riccio, dans son traité sur les *monnaies des antiques familles de Rome*, après avoir analysé l'opinion d'Havercamp qu'il ne partage point tout à fait, ajoute : « Creder puossi « piuttosto Osidio Capuano, ed allusivi quei tipi « alla sua patria, cioè al celebre tempio di Diana « Tifatina e alle cacce di cignali, che *dovevansi* « eseguire in quegli estesi boschi[2]. » Ainsi M. Riccio, sans s'expliquer, comme Eckhel, sur l'âge des monnaies, attribue le type du sanglier au souvenir des chasses qui, suivant l'expression même employée par l'auteur, *devaient* avoir eu lieu dans les bois de Capoue. Il n'y a donc encore là qu'une supposition qui, pour être inspirée par un sentiment plus vrai de l'antiquité,

[1] *Doctr. num. vet.*, t. V, p. 225.

[2] *Monete delle ant. famigl. di Roma*, Naples, 1843, p. 101.

n'en a pas moins, comme l'explication d'Havercamp, l'inconvénient de l'arbitraire.

D'un autre côté, plus on étudie les monnaies antiques, et en particulier celles qui ont été frappées par des monétaires romains, plus on reconnaît la fréquence des types qui font allusion au nom des villes ou des familles, ou même au surnom d'un de leurs membres. Dans ces allusions l'allitération n'est pas toujours complète ni exacte. A côté d'exemples dans lesquels le rapprochement de sons est parfait, tels que la *fleur* sur les deniers d'Aquillius *Florus;* le veau sur ceux de Voconius *Vitulus;* les étoiles *triones* sur ceux de Lucrétius *Trio;* Diane traînée par deux *axis*[1] sur la monnaie de la famille *Axia*[2], on trouve des types qui ne représentent qu'approximativement le nom de celui qui les a adoptés. Ainsi, une palissade *vallum* sur les monnaies de Numonius *Vahala*, une hachette *asciculus* sur celles de Valérius *Acisculus*, un *taureau* sur les deniers de Lucius *Thorius;* le dieu *Titinus* sur ceux de Quintus *Titius;* le géant *Valens* sur ceux de la famille *Valeria*[3], une main *balio* sur une pièce de

[1] Pline, *Hist. nat.*, VIII, 31.

[2] Voy. encore le *maillet* sur les deniers de *Malleolus;* la tête de *Silène* sur ceux de *Silanus,* un geai sur les monnaies de L. Antistius *Gragulus*, les *Muses* sur celles de Pomponius *Musa*.

[3] *Revue numism.*, 1849, t. XIV, p. 325, mémoire de M. J. de Witte.

bronze de C. Allius *Bala*. Quelquefois le type n'a trait qu'à une partie du nom d'homme; ainsi l'on trouve la tête de *Pan* sur les deniers de Caïus Vibius *Pansa*. Les cornes de Jupiter Ammon et de Junon Sispita coiffée de la dépouille d'une chèvre, sont des emblèmes parlants pour Quintus *Cornuficius*. Un type, tout en faisant allusion au nom du magistrat qui a fait frapper la monnaie, peut donner en même temps la clef étymologique de ce nom; tel est le buste d'*Acca Larentia* sur un denier d'*Accoleius Lariscolus*; tel est encore le type d'une pièce de plomb de la famille *Oppia*, dans lequel Sestini a vu une tête de Vénus coiffée d'un modius; nous proposerons de donner à cette figure, dont le caractère est tout particulier, le nom d'*Ops*, déesse chthonienne à laquelle le modius convient parfaitement[1]. Parfois l'allusion est empruntée à des mots étrangers à la langue latine. Ainsi M. Ch.

[1] SESTINI, *Descr. della serie consolare del museo Fontana*, pl. II, n° 12. Le nom *Oppius* me paraît dérivé d'*Ops*, comme *Salvius* de *Salus*, comme *Pacuius* de *Pacs*, comme *Fourius* de *Fors*, comme *Esuvius* d'*Esus*.

M. Riccio considère le coq qui se voit sur un bronze de la famille *Marcia* comme un symbole, l'oiseau *Martialis*, faisant allusion au nom de la famille. Nous avons proposé une explication analogue pour la plante figurée sur les deniers de la même famille; la tige d'*Arum*, plante *Martialis*, nous a paru se rapporter au nom de la famille qui se glorifiait de descendre d'Ancus Martius. Voy. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XX, p. 186.

Lenormant a démontré de la manière la plus ingénieuse que le bouc figurait sur la monnaie de Cornélius *Cethegus*, à cause du nom phrygien *Ethegos*, de cet animal[1]. On remarquera que l'allitération est observée à une gutturale initiale près; c'est une raison pour considérer le cheval de charge *caballus* que porte la monnaie d'*Aballo* comme un type parlant; nous avons aussi proposé ailleurs de donner le nom d'*Abellio* au dieu figuré sur les monnaies de *Cabellio*[2]. Il est admis sans contestation que le monétaire *Scarpus* a choisi une main pour type des deniers de la famille Pinaria en raison du nom de la main en grec, κάρπος.

Le type de la famille Hosidia me paraît devoir être ajouté à la liste de ceux qui font allusion au

[1] *Revue numism.*, 1842, t. VII, p. 245.

[2] *Notice des monnaies françaises de la collect. de M. J. Rousseau*, 1848, p. 4. Je maintiens cette opinion malgré la critique dont elle a été l'objet (*Rev. num.*, 1850, p. 369). Les arguments que m'oppose M. Chaudruc de Crazannes me paraissent, il faut le dire, dénués de solidité; l'assimilation que cet écrivain cherche à établir en *Abellio* ou *Apollo* et le nom de *Baal* est inacceptable. Il faudrait d'abord prouver qu'Apollon est un dieu d'origine sémitique, ce qui est loin d'être supposable; ensuite il faudrait démontrer comment le radical *Baal* a pu devenir *Abellio* ou *Apollo*, et la grammaire s'y refuse. Quant à nous, nous ne faisons pas intervenir l'étymologie dans cette affaire; il nous suffit qu'*Abellio* soit le nom d'un dieu gaulois pour penser que les habitants de Cabellio ont pu le faire graver sur leurs monnaies à titre d'armes parlantes.

nom du monétaire. Ce sanglier percé d'un trait, attaqué par un chien, qui se trouve figuré au revers d'un buste de Diane, c'est, à mon sens, le *sanglier de Calydon*, envoyé à l'Étolie par la déesse irritée contre le roi OEnéus qui, offrant des hécatombes à tous les dieux, avait oublié la redoutable sœur d'Apollon. Quelque peu développé que soit le type de la famille Hosidia, il est cependant bien plus intelligible au premier coup d'œil que celui de certaines monnaies de l'Étolie qui montrent l'os maxillaire du sanglier [1], accompagné d'un fer de javelot. Et cependant, si l'on y réfléchit, on reconnaîtra que la présence de ce *trait* ou de ce *fer de javelot* est très-caractéristique; il est étonnant même que l'on n'ait pas encore fait remarquer l'importance et la signification de ce symbole patronymique; on lit en effet dans Pline qu'Ætolus, fils de Mars, était l'inventeur d'un javelot à courroie : *Jaculum cum amento Ætolum Martis filium* [*invenisse dicunt*] [2]. La chasse de Calydon figurée sur un assez grand nombre de monuments se voit, entre autres exemples, sur une précieuse coupe peinte trouvée en Italie et signée des artistes Archiclès et Glaucyte, monument actuellement conservé au musée de Munich [3]. Dans la composition qui dé-

[1] Cette mâchoire est bien caractérisée par une défense.

[2] *Hist. nat.*, lib. VII, 56, 9.

[3] Ed. Gerhard *Auserlesene d. v. bild*, t. III, pl. CCXXXV

core ce beau vase, le sanglier est accompagné de son nom HVS. Or, cette ancienne orthographe du mot ὗς, le même que le latin *sûs*, suffit pour autoriser le rapprochement que les Romains de la république, toujours amateurs d'archaïsmes, ont établi entre l'image d'un sanglier et le nom de C. Hosidius. Chez les Latins la prononciation des lettres V et O était tellement analogue qu'on les voit fréquemment permuter. On connaît des exemples de ces échanges dans les textes, dans les inscriptions, dans les légendes monétaires. Si *Apollo* s'écrit *Aplun* et *Apulu*, *Vulcanus* se rencontre sous la forme *Volkanos;* et cela se trouve, non-seulement dans toute l'Italie, mais encore dans la Gaule, où il est presque impossible de savoir si l'on a fait une différence entre ces deux lettres.

Ainsi donc le sanglier HVS ferait allusion au nom de *C. Hosidius*, comme la corne d'Ammon, *cornu*, au nom de *Cornuficius*, comme la tête de *Pan* au nom de *Pansa*, comme l'enfant παῖς au nom de *Pedanius*, comme le cheval au galop κάλπη au nom de *Calpurnius*, comme la main κάρπος au nom de *Scarpus*. On peut observer qu'ὁσία signifiant *expiation*, le diminutif ou forme euphémique ὁσίδιον pourrait faire une allusion plus complète au nom du monétaire Hosidius, tandis

et CCXXXVI. — *Annal. dell' inst. arch.*, 1848, *mon.* t. IV, *tav.* LIX.

que le mythe de Calydon peut très-bien être considéré comme une expiation. Les intéressantes recherches de M. J. de Witte sur le rôle du cochon dans l'expiation ont suffisamment éclairci cette partie de la religion des Grecs[1], et je ne m'étendrai pas davantage sur cette particularité, car le rapport du mot HVS avec le nom d'Hosidius a été bien suffisant pour déterminer l'adoption du sanglier calydonien comme type des deniers de la famille Hosidia. Le meurtre du sanglier a pu être exprimé par le mot *Huoidium*.

J'ai parlé de la prononciation de HVS ou ὗς comme s'il se fût agi d'un mot latin; et cette question mérite d'être traitée avec quelques développements; car je suis arrivé, par l'examen des monuments antiques, à croire que le son de l'*ypsilon*, au lieu d'être aigu comme chez les Grecs, était, en Italie et dans la Gaule, confondu avec celui de l'V ou de l'O, caractères qui ne sont eux-mêmes que deux expressions du W (ouaou) italiote.

[1] *Annal. dell'inst. arch.*, 1850, p. 413, *mon.* t. IV, *tav.* XLVIII et *tav. d'agg.* X, 1847. — Il nous sera permis de faire observer au sujet de l'emploi du cochon dans les expiations ou conjurations qu'un passage de l'évangile de saint Matthieu (VIII, 28 sqq.) qui a maintes fois été tourné en ridicule par des écrivains du dernier siècle, rapporte cependant un fait conforme aux idées reçues dans le monde hellénique. La délivrance des possédés Géraséniens est un trait des mœurs antiques qui n'a rien de plus choquant que la guérison d'Oreste.

Voyons, par exemple, les monnaies à légendes grecques frappées à *Ruvo* et à *Canosa;* les noms latins *Canusium*, *Rubastini* sont transcrits ΚΑ-ΝΥΣΙΝΩΝ, ΡΥΒΑΣΤΕΙΝΩΝ; les monnaies de *Sturnium* portent ΣΤΥ; celles de *Butuntum* ΒΥΤΟΝΤΙ-ΝΩΝ. Les monnaies à légende grecque de la Lucanie donnent ΛΥΚΙΑΝΩΝ, tandis que des pièces contemporaines montrent la forme italiote ΛΟΥ-ΚΑΝΟΜ. Ce n'est pas tout; les didrachmes de Vélie, de Lucanie ont pour légende ΥΕΛΗΤΩΝ, ce qui est conforme à l'orthographe d'Hérodote; mais les Italiotes ne prononçaient pas l'*ypsilon* comme les habitants de la Grèce, aussi firent-ils d'Hyelée *Velia*. Cicéron, Virgile, Velléius, Pline, Pomponius Mela ont employé cette dernière forme, qui est encore attestée et contrôlée par Ptolémée, qui écrit Οὐέλια.

La monnaie de Vérétum porte l'ethnique ΥΡΙΑ-ΤΙΝΩΝ, forme évidemment plus ancienne et d'ailleurs adoptée par des Italiotes; mais la prononciation agissant suivant le mode que je viens d'indiquer, des écrivains grecs plus récents que ces monnaies ont été amenés à exprimer le son latin de l'V; Strabon et Ptolémée écrivent Οὐέρη-τον.

Les belles monnaies grecques d'Avignon portent l'inscription ΑΟΥΕ et ΑΥΕ. Les pièces qui présentent ces variétés [1] sont de style semblable

[1] Voy. la fig. de ces monnaies : La Saussaye, *Numism. de la Gaule narbonnaise*, pl. XVI, *Avenio*, nos 1 et 2.

et paraissent avoir été frappées à peu près dans le même temps. Cette double orthographe a naturellement paru anormale; mais la voici maintenant rattachée à une série de faits congénères qu'elle concourt puissamment à éclairer.

Après ce que je viens d'exposer, on ne s'étonnera pas de l'assimilation que j'établis entre le mot ΗΥΣ ou ὑς et la première syllabe du nom d'Hosidius. C'est probablement à la prononciation italiote qu'il faut attribuer le fait que Plutarque signale ainsi : καὶ γὰρ ἣν νῦν Μουρκίαν Ἀφροδίτην καλοῦσι, Μυρτίαν τοπαλαιὸν, ὡς ἔοικεν, ὠνόμαζον[1].

Dans un mémoire intitulé *Éclaircissements tirés des langues sémitiques sur quelques points de la prononciation grecque*, M. Ernest Renan a montré que plusieurs peuples orientaux transcrivaient l'υ grec au moyen de signes qui ont le son d'*OU* ou d'*O*. Il est vrai que la prononciation des voyelles dans la bouche des Sémites est tellement vague et indéterminée qu'il est assez difficile de s'en rapporter à leur mode de transcription de mots étrangers pour apprécier les sons que ces mots contenaient réellement. Les réflexions de notre confrère sur la prononciation des Éoliens, des Lacédémoniens, des Béotiens, et sur la double orthographe de certains mots latins, tels que *lacruma* = *lacryma*, *cupressus* = *cypressus*, *Sulla* = *Sylla*, *Burrhus* = *Pyrrhus*, sont excellentes. Néanmoins les exemples tirés

[1] *Quæstion. Roman.* n. XX.

de monuments antiques me paraissent très-importants dans une semblable étude.

Il est un nom de ville que je n'ai pas cité parmi ceux dans lesquels l'Υ*psilon* remplace l'V latin ; je veux parler de cette localité, longtemps indéterminée, dont les monnaies offrent les légendes ΥΡΙΝΑ, ΥΡΙΑΝΟΣ et ΥΡΙΕΤΕΣ, et que je crois frappées à Surrentum, aujourd'hui *Sorrente*.

Millingen, en 1812, disait de ces monnaies : « Comme elles se trouvent toujours dans les environs de ces deux villes (*Nola* et *Naples*), il n'y a pas de doute, malgré le silence des géographes anciens, qu'il n'y ait eu dans cette partie de la Campanie une ville appelée *Hyria*, et ce nom indique qu'elle a été fondée par une colonie grecque[1]. » En 1831, le même auteur s'exprimait ainsi : « The coins of Hyria, a town in Campania, perhaps the same as Surrentum[2]. » C'est que dans l'intervalle qui sépare la publication des deux ouvrages du savant numismatiste anglais, un antiquaire napolitain, F. Avellino, avait eu l'excellente idée d'attribuer à Sorrente les monnaies en question. Cet écrivain s'est, à plusieurs reprises, occupé de cette attribution, et le mémoire qu'il lui a consacré pose très-bien le problème[3]. M. Avel-

[1] *Recueil de médailles grecques inédites*, Rome, 1812, p. 14.

[2] *Ancient coins of greek cities and kings*, London (Paris ; Firmin Didot), 1831, p. 27.

[3] Avellino *Opuscoli diversi*, 1836, t. III, p. 99.

lino, ayant remarqué la ressemblance de certains mots grecs avec des mots latins qui ont la même signification et qui n'en diffèrent que par l'addition d'un S initial : ὑπὸ et *sub*, ἑπτὰ et *septem*; ἕξ et *sex*, ἡμεῖς et *semis*, ἅλς et *sal*; rappelant en outre les doubles formes de quelques noms géographiques : *Egesta* et *Segesta*; Ἔλπια et Σαλάπια; les Ἑλλοὶ d'Homère, nommés Σελλοὶ par Pindare[1], en conclut fort judicieusement que ΥΡΙΝΑ et ΥΡΙΕΤΕΣ sont les légendes monétaires du peuple de Surrentum. Malheureusement Avellino, trompé par cette parole de Servius : *amabant majores ubi aspiratio erat, S ponere*[2], a cru que les divers mots qui viennent d'être cités avaient pris un S en passant du grec au latin[3], en sorte que l'addition de cette lettre ne serait plus qu'une sorte d'accident plus ou moins fréquent, mais sans nécessité absolue. La valeur de l'*ypsilon* initial n'étant d'ailleurs pas reconnue, la liaison des légendes ΥΡΙΝΑ, ΥΡΙΑΝΟΣ et ΥΡΙΕΤΕΣ avec *Surrentum* et *Sorrente* devait paraître toujours assez vague. Aussi l'opinion d'Avellino fut-elle rejetée par plusieurs numismatistes, et leur autorité influa-t-elle sur l'esprit du savant Napolitain au

[1] *Fragm.* 31, Strab. VII, 328.

[2] *Ad Aeneid.*, lib. VIII, v. 330.

[3] « Or chi vi è mai che ignori che il primo prese spessissimo il luogo della seconda, in quelle voci precisamente « che dal greco linguaggio passarono nel latino? » *Opusc. div.*, t. III, p. 106.

point de lui faire, peu de temps avant sa mort, abandonner son excellente attribution pour revenir à la *ville incertaine.*

Je ne sais si Avellino a connu l'approbation que M. Lenormant a donnée à sa première opinion. Notre savant confrère la confirme en effet par des considérations nouvelles : « Qu'on prenne, dit-il, une monnaie de Naples, d'ancien style, représentant d'un côté la tête de Minerve casquée, et de l'autre le taureau à face humaine, et qu'on place auprès de cette médaille des pièces de *Capoue* avec la légende ΚΑΠΠΑΝΟΝ et ΚΑΜΠΑΝΟΝ, de *Nola* et d'*Hyrina*, on s'apercevra sans peine que les monnaies de ces trois villes sont des copies exactes de celles de Naples, non-seulement pour le sujet, mais pour le style. Capoue était située au nord de Naples, Nola vers le sud-est, l'analogie nous conduit à chercher également Hyrina dans le voisinage de Naples et probablement dans une autre direction que celle de Capoue et de Nola : trouvant ainsi Surrentum au sud de Naples et de l'autre côté du Cratère, je me sens entraîné à adopter la conjecture de M. Avellino, lequel considère Hyrina comme la transcription grecque du nom de la ville que les Romains ont appelée *Surrentum*[1]. »

Maintenant si, au lieu de quelques points de comparaison comme ceux qu'Avellino avait pu

[1] *Revue numismatique*, 1844, p. 247.

observer, on fait intervenir une loi organique régissant plusieurs langues congénères, on arrivera à changer en probabilités très-fondées les premières suppositions.

Il n'est pas nécessaire, sans doute, d'exposer ici le tableau de l'unité grammaticale des langues sanscrite, latine, zende et grecque. Mais il est essentiel de se rappeler que, à plusieurs égards, on peut faire deux classes dialectiques assez tranchées, l'une comprenant le sanscrit et le latin, l'autre le zend et le grec[1]. Dans le cas particulier que j'examine, c'est-à-dire le passage d'une sifflante forte à une aspiration ou sifflante faible, car il est certain que les mots, dans leurs modifications, procèdent du fort au faible comme du compliqué au simple, on peut facilement vérifier que les mots latins commençant par un S cor-

[1] Dès 1829, M. Eugène Burnouf s'exprimait ainsi : « On sait, en effet, qu'un grand nombre de mots grecs qui commencent par l'esprit rude ont en sanscrit un S initial. C'est pour le dire en passant un caractère qui distingue la forme hellénique de ces mots de leur forme latine, laquelle est le plus souvent identique au sanscrit, tandis que, pour trouver l'origine de l'esprit rude, c'est-à-dire de l'aspiration, il faut se reporter à la langue zende, avec laquelle le grec a, en beaucoup de points, plus d'analogie qu'avec le sanscrit même. » *Nouveau Journal asiatique*, t. III, p. 299. Depuis cette époque l'éminent orientaliste a poursuivi l'étude de cette question. Voy. son *Commentaire sur le Yaçna* et les *Études sur la langue et sur les textes zends*, Journal asiatique, 1844, p. 467 et sq. — 1845, p. 278. — 1846, p. 10.

respondent à des mots sanscrits pourvus d'une sifflante, tandis que le zend, le grec et aussi le celtique préfèrent l'aspiration.

EXEMPLE.

Sanscrit.	Latin.	Zend.	Grec.	Breton.
Saptan ;	*Septem ;*	*Hapta ;*	Ἑπτά ;	
S'us'ka ;	*Siccus ;*	*Huska ;*	Ἰσχὰς, ἰσχνός ;	*Hesk.*
Suapnas ;	*Somnus ;*	*Huafna ;*	Ὕπνος ;	*Hun.*
Sarpa ;	*Serpens ;*		Ἑρπετος ;	*Aerouant.*
Samîyas ;	*Similis ;*	*Hama ;*	Ὁμοῖος ;	*Hevel, hañoual.*
Suryas ;	*Sol ;*	*Huare ;*	Ἥλιος ;	*Heol.*
Sukara ;	*Sus ;*	*Huka ;*	Ὗς ;	*Houc'h.*

Ainsi, lorsque le système grec prédominait quelque part, on doit s'attendre à trouver l'aspiration au lieu d'une sifflante au commencement des noms. Par contre, la réaction sanscrite agissant puissamment à l'époque où la langue latine remplaçait la celtique, on vit des S s'attacher à des noms de lieux gaulois. *Edena* de Pline devint *Sedena*[1], et Tzetzès était obligé de protester contre l'altération introduite dans le nom des Alpes : Ἄλπια οὐ Σάλπια, dit-il, ὄρη Εὐρωπαῖα τῆς Ἰταλίας μεγάλα[2].

Cependant l'absence d'S au commencement du mot ΥΡΙΕΤΕΣ n'est pas la seule différence qui sépare ce nom de la forme latine *Surrentum*. On peut remarquer qu'il y manque aussi un N intercalaire. Ceci se rattache à un fait qui n'a pas été encore étudié et qui mérite pourtant de l'être

[1] Voy. *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. XX, 1850, p. 38.

[2] *In Lycophr.* V, 1361.

avec plus d'autorité que je ne peux en apporter dans un semblable examen. Je veux parler de l'usage de l'*anousvara* ou du *son postérieur* dans les écritures grecque et latine. Ce son, marqué en sanscrit par un point et en latin (pendant le moyen âge) au moyen d'une barre placée audessus des caractères, ne paraît pas avoir été indiqué dans les écritures indienne, grecque et latine de l'antiquité[1]. Ainsi, dans l'inscription funéraire de Lucius Scipio Barbatus, on trouve TAVRASIA. CISAVNA. SAMNIO. CEPIT. SVBIGIT OMNE LOVCANA[2]; dans celle de son fils L. Corn. Scipio, on lit COSOL et CESOR pour *consul* et *censor*; sur un précieux vase gaulois du Louvre, j'ai trouvé l'inscription GENIO TVRNACESIV (*Turnacensium*); ainsi, sur les monnaies de Capoue, on lit ΚΑΠΠΑΝΟΜ et ΚΑΜΠΑΝΟΜ; sur celles de Compulteria, *Kupelternum*; dans les géographes, on trouve une ville nommée ΒΑΛΥΑΟΣ, tandis que les monnaies et une inscription fournissent ΒΑΛΥΝΔΕΩΝ. Les monnaies des Frentani nous montrent 8DETEDNVM (*Freternum*), 8DENTDEI et 8ENSEPNV (*Frenterei* et *Fensernu*),

[1] Dans l'ancien perse ou zend des inscriptions cunéiformes achéménides, l'*anousvara* n'est indiqué par aucun signe graphique, et cependant son existence ne peut être révoquée en doute; voy. J. Oppert, *Revue archéol.* 1848, t. V, p. 69.

[2] Visconti, *Monum. degli Scip.*, 1780, p. 16. On prononçait bien certainement : *Taurasiam*, *Cisaunam*, *Samniom*, *omnem Loucanam*.

Une ville crétoise est nommée ΛΑΠΠΑ et ΛΑΜΠΑ, ce qui fait qu'Eckhel admet deux lieux différents portant ces noms dans la même île.

On rencontre aussi dans les inscriptions INFAS pour *infans*[1]; on doit voir, dans les légendes ROMA RENASCES et ROMA RESURGES, que nous montrent les monnaies de Galba et de Vespasien, les participes présents *renascens* et *resurgens*, ainsi que l'a judicieusement reconnu Eckhel[2], malgré le sentiment de Havercamp, qui y trouvait la seconde personne du futur[3]. Seulement le célèbre numismatiste viennois n'a pas su à quelle origine grammaticale se rattache l'omission de la lettre N dans ces deux mots. L'abréviation COS du mot *consul*, qui a été conservée par archaïsme, provient du temps où l'on écrivait *cosol;* c'est encore un effet de l'*anousvara*, et nous n'hésitons pas à croire qu'il faut prononcer CONS. Si nous consultons les vases peints, nous trouverons ΤΥΤΑΡΕΟΣ pour Τυνδάρεος; ΤΙΜΑΔΡΑ pour Τίμανδρα[4]; ΑΤΑΛΑΤΕ pour Ἀταλάντη[4]; ΕΚΕΛΑΔΟΣ pour Ἐγκέλαδος[5]; ΝΙΦΑΙ pour

[1] MARINI, *Iscriz. alban.*, p. 148.

[2] *Doctr. numorum*, t. VI, p. 297.

[3] *Ad* Morelli *Impp.*, t. II, p. 161.

[4] J. DE WITTE, *Descrip. des vases de Canino*, 1837, p. 77.

[5] *Bull. dell' inst. arch.*, 1845, p. 113 et suiv. — *Monum.*, vol. IV, *tav.* LIV-LVIII. — Gerhard, *Archéol. zeitung*, 1846, p. 319 et sqq.

[6] J. DE WITTE, *Revue de Philologie*, 1847, t. II, p. 395.

νίμφαι[1]; ΣΦΙΧΣ pour Σφίγξ[2]. Sur un vase de travail étrusque, on voit ΧΑΡΥ pour Χάρων[3].

Le nom ΛΑΠΟΝ qui accompagne un des chevaux de l'Aurore sur un vase de Vulci[4] est évidemment celui que cite Homère :

Λάμπον καὶ Φαέθονθ', οἵτ' Ἠῶ πῶλοι ἄγουσιν[5].

Sur un vase du Musée britannique on lit ΝΥΦΕΣ ΚΑΛΟΣ, inscription que les auteurs du catalogue transcrivent *Nyphés is noble*[6]. Je crois qu'il faut encore admettre ici un *anousvàra* et prononcer *Nymphès*. Nyphès répugne à la langue grecque, tandis que Νυμφὶς et Νυμφαῖος sont très-connus.

Letronne a pensé « que le nom impossible ΠΑΜΑΦΙΟΣ se ramène par la simple transposition de l'Α au nom connu ΠΑΜΦΑΙΟΣ[7]. » Mais si l'on considère que ce nom se trouve écrit sur différents vases, on admettra difficilement qu'il y ait métathèse par suite d'une erreur. J'aimerais mieux

[1] *Annal. dell' inst. arch.* 1845; *Monum.*, vol. IV, *tav.* LIV, LVII.

[2] Gerhard, *Auserl.*, t. III, pl. 235 et 236 et *Annali dell. inst. arch.*, 1848, *monum.*, *tav.* LIX.

[3] *Annal. dell' inst. arch.*, *Monum.*, t. II, *tav.* IX.

[4] J. de Witte, *Cabinet Durand*, p. 71, n° 231 et fig. dans Gerhard, *Auserl. d. v. bild*, t. II, pl. LXXX.

[5] *Odyss.* XXIII, v. 246.

[6] Birch et Newton, *A catal. of the gr. and etrusc. vases in the Brit. Mus.* 1851, t. I, p. 268.

[7] *Revue archéologique*, t. V, p. 126.

croire que ΠΑΜΑΦΙΟΣ, en raison de l'*anousvara*, doit être prononcé ΠΑΜΑΜΦΙΟΣ ; le premier M attiré comme le second par l'aspiration contenue dans le Φ. Le nom Ἄμφιος existe aussi bien que Ἄμφις et Ἀμφίων[1].

Le mot ΥΡΙΕΤΕΣ peut donc représenter ΣΥ-ΡΙΕΝΤΕΣ et se rapprocherait singulièrement du Συρέντιον d'Étienne de Byzance.

Les détails dans lesquels je viens d'entrer pourront sembler bien longs et bien minutieux; mais en y réfléchissant, on comprendra qu'ils ne sont pas dénués d'utilité, puisqu'ils ont du moins pour effet de montrer combien les antiquités de l'Italie sont encore peu profondément étudiées. Les noms propres doivent être examinés avec le plus grand soin, avec toute la critique que peut donner la connaissance grammaticale des lan-

[1] Nous n'avons ici à nous occuper que de la suppression de l'M et de l'N. Il faut remarquer cependant que le Σ supprimé à l'intérieur des mots, est un trait qui s'observe sur plusieurs vases antiques. C'est là encore un usage qui rappelle la tendance du zend à remplacer les sifflantes par l'aspiration. Pour traiter à fond la question de l'orthographe des anciens Grecs, il faudrait aussi ne point oublier qu'ils ont fréquemment représenté par un seul caractère le son d'une lettre qu'ils prononçaient double; j'ai recueilli un grand nombre d'exemples de cet usage. Les Arabes ne représentent aussi que par un seul corps de lettre les sons doubles; les modernes indiquent cette double valeur par un signe superposé qu'ils nomment *teschdid*, analogue au *sicilicus* des Latins.

gues. Pendant longtemps l'étymologie a été une source d'erreurs presque continuelles, parce qu'on ne considérait que la forme extérieure des mots, sans s'occuper de savoir comment elle était produite[1]. Les progrès de la philologie comparée, les grands travaux de M. E. Burnouf sur le zend, qui nous permettent de comprendre enfin les transformations successives des langues parlées dans l'antique occident, fournissent actuellement le moyen d'étudier nos antiquités nationales avec une force qui manquait entièrement à nos devanciers. C'est de l'emploi combiné de la philologie et de l'archéologie que peuvent naître les saines notions historiques. J'ai proposé ici plusieurs explications qui devront être reprises et appuyées par la production d'un plus grand nombre de preuves et d'exemples; j'ajouterai donc avec Appien parlant des antiquités de l'Ibérie : ταῦτα μὲν δὴ τοῖς παλαιολογοῦσι μεθείσθω.

[1] Voy. l'avertissement que nous avons donné à ce sujet aux archéologues. *Revue numism.*, 1850, t. XV, p. 238.

MAISON DE NICOLAS FLAMEL,

RUE DE MONTMORENCY, 51, A PARIS,

PAR M. AUG. BERNARD, MEMBRE RÉSIDANT.

Lu à la séance du 29 mars 1852.

Il y a déjà plusieurs années que j'avais remarqué sur la façade d'une des maisons de la rue de Montmorency les traces d'une inscription qui m'avait vivement intéressé, parce que, parmi les mots que j'avais pu déchiffrer, se trouvait la date de 1407. Mais plusieurs couches successives de peinture avaient tellement effacé le reste de l'inscription, qu'il m'avait été impossible d'en trouver le sens général, en dépit des efforts que j'avais faits pour cela à différentes reprises.

Une circonstance récente vient de me permettre de satisfaire ma curiosité. Le principal locataire de cette maison, ayant eu à faire faire quelques réparations aux deux boutiques qui occupent le rez-de-chaussée, a eu l'heureuse idée d'enlever les couches de peinture qui masquaient l'inscription, et de les remplacer par une couleur

uniforme qui n'empêche pas de la lire. J'ai donc pu la transcrire. Voici ce qu'elle porte :

'Nous hõmes et fẽmes laboureurs demourans[1] ou porche de ceste maison qui fu fc̃e en lan de grace · Mil quatre cens et sept · sõmes tenus chascũ en droit soy dire tous les jours une patenostre et ·I· ave maria en priant dieu q̃ de sa grace face pardõ aus poures pecheurs trespassez. amen.

L'inscription est en caractères gothiques semblables à ceux que nous avons employés, mais ayant six centimètres de haut ou dix en comptant l'espace occupé par les longues lettres; elle se compose d'une seule ligne, qui occupe toute la largeur de la maison, et qui est placée immédiatement au-dessus des portes et des fenêtres du rez-de-chaussée. Cette maison est située, comme je l'ai dit, rue de Montmorency; c'est la troisième à droite en entrant par la rue Saint-Martin; elle porte actuellement le n° 51.

En possession du texte complet de l'inscription, j'ai désiré connaître ce que c'était que cette maison, et j'ai vu, dans l'*Essai d'une histoire de la paroisse de Saint-Jacques de la Boucherie*[2], écrit, sous le voile de l'anonyme (M. L. V***), par l'abbé Villain, qu'elle avait été construite par Nicolas Flamel, écrivain et libraire

[1] Quelques lettres de ce mot et des suivants sont frustes.
[2] 1 vol. in-12; Paris, 1758.

juré de l'Université de Paris, que certains auteurs ont rendu célèbre par d'absurdes romans où ils le font passer pour un des adeptes de la philosophie hermétique. L'abbé Villain a prouvé, dans le livre que je viens de citer, et dans un autre qu'il a publié plus tard, et qui est intitulé : *Histoire critique de Nicolas Flamel*[1], que la fortune de ce dernier, qui n'avait, du reste, rien de bien extraordinaire, était due uniquement à son travail comme écrivain, libraire et maître d'école, et à quelques spéculations heureuses, parmi lesquelles précisément figure l'acquisition, dans la rue de Montmorency, des terrains où a été bâtie la maison qui nous occupe. Je n'entrerai pas dans les détails curieux et authentiques que nous fournissent les livres de l'abbé Villain : j'y renvoie le lecteur. Je me serais même dispensé de parler de l'inscription de la maison de Flamel, si notre auteur ne l'avait rapportée inexactement. Voici, en effet, ce qu'il en dit dans deux passages différents de son Histoire de la paroisse Saint-Jacques :

1° « Les inscriptions qui y sont, dont on lit encore quelques parties, donnent lieu de penser que Flamel avoit fait bâtir cette maison pour y exercer l'hospitalité envers des pauvres gens qui n'avoient pas de quoi se loger. J'y ai déchiffré ces mots : « Nous hommes et femmes laboureurs « qui demourons au porche de cette maison,

[1] 1 vol. in-12; Paris, 1761.

« qui fût bâtie l'an 1407, sommes tenus, chacun « en droit-soi, » etc. Le reste est rempli de peinture. » (Page 150, note.)

2° « On a vu à la page 150 une partie de l'inscription qui est au-dessus des boutiques de la rue de Montmorency que Flamel a laissées à Saint-Jacques. Cette inscription a été nettoyée depuis peu ; la voici entière : « Nous hommes « et femmes laboureurs demourans ou porche « de cette maison, qui fut faite en l'an de grâce « mil quatre cent et sept ; sommes tenus chacun « en droit soi, de dire tous les jours une patenostre et 1 Ave Maria, en priant *Dieu Fils et* « *sa Mère faire pardon aux pauvres* pécheurs « trespassés. Amen. » (Page 305, note.)

J'ai mis en italique dans ce passage l'endroit qui diffère le plus de ma lecture. On a d'autant plus lieu d'être surpris de la différence essentielle qu'il présente, que l'inscription est parfaitement nette, et presque sans abréviation. Je ne comprends pas où l'abbé Villain, qui est généralement si soigneux, a vu le *fils et sa mère*. Il n'y a dans cet endroit qu'un mot douteux, c'est le *que* figuré par un *q* surmonté d'un trait horizontal, et le reste de la phrase explique parfaitement la valeur de cette lettre.

Quant à ce que dit l'abbé Villain dans le premier passage, « que Flamel avoit fait bâtir cette maison pour y exercer l'hospitalité, » il le contredit plus tard en faisant connaître le prix des

loyers que payaient les locataires[1]. « Peut-être, dit-il ailleurs, y en avoit-il quelques-uns logés gratuitement; et si ce bourgeois se fût dans la suite trouvé en état, il eût converti ses maisons en hospices[2]. » La chose est possible : l'usage que Flamel fit de sa fortune en mourant permet de le croire, mais n'autorise pas cependant à l'affirmer, car on y reconnaît malheureusement quelque trace d'ostentation. Ses legs sont plus remarquables par la quantité que par la quotité, et plus apparents qu'utiles : c'est ce qui lui a valu sa célébrité.

Il y a dans notre inscription un mot qui demande une explication, c'est celui de *porche*, qui n'avait pas alors le sens absolu que nous lui donnons. Ce mot s'entendait au xv[e] siècle, non-seulement d'un vestibule ou portique précédant un édifice, mais encore de l'édifice lui-même et, par analogie, de l'ensemble même d'un corps de logis réunissant plusieurs locataires, comme on le voit dans les lettres de rémission de 1410, citées par Carpentier, dans son supplément à du Cange : « Icelui suppliant se seroit transporté.... en certain hostel ou porche où il avoit plusieurs louages en la rue de S. Severin à Paris[3]. » C'est ce que confirme encore le glos-

[1] *Histoire de Flamel*, p. 283.
[2] *Ibid.*, p. 143.
[3] *Gloss. med. et inf. latin.*, éd. Didot, t. V, v° *Porchetus* 2.

saire français du même auteur : « Porche, corps de logis, maison à plusieurs appartements[1]. »

On voit par notre inscription que Flamel ne fut pas si généreux qu'il l'avait fait espérer à l'abbé de Saint-Martin des Champs, de qui il obtint presque pour rien l'amortissement dû pour l'acquisition du terrain où il fit élever sa maison, terrain qui dépendait des terres de l'abbaye. L'acte d'amortissement porte, en effet, que Flamel « pourra élever des édifices de telle ordonnance qu'il lui plairoit, soit maison d'aumosne, par manière d'hospital, ou autrement. » Au lieu de bâtir un hôpital, il fit construire un corps de logis où on n'était admis qu'en payant, et imposa même à ses locataires l'obligation d'acquitter sa dette pieuse en priant pour les trépassés, dont le dernier asile était tout proche, je veux parler du cimetière de Saint-Nicolas, qui a laissé son nom à une rue voisine.

Quoi qu'il en soit, les constructions entreprises par Flamel dans ce quartier, qui était encore hors des murs de la ville de Paris, eurent pour résultat de l'assainir. Les moines de Saint-Martin des Champs jugèrent la chose si utile, que, dans l'acte d'amortissement, daté du 17 novembre 1406, après avoir constaté, « qu'il y avoit depuis longtemps en icelles rues grants punaisies de boes et autres ordures en diminu-

[1] *Gloss. med. et inf. latin.*, éd. Didot., t. VII, v° *Porche.*

tion des hostes et mesnagiers, et par especial en la rue de Montmorency..... par où petit de gens passent[1], » déclarent que « l'on pourra édifier à l'exemple et aide de ce les autres places et mazures, et illec venir demourer hostes et mesnagiers, au prouffit et honneur de la dite terre et juridiction et des voisins d'environ[2]. »

Flamel fit aussitôt commencer les constructions de sa maison : il n'attendit pas même pour cela le terme de l'année du *retrait*, comme on disait alors ; car le 11 janvier 1407, nouveau style, Jean Evrard, sergent à verge, étant venu visiter les travaux par ordre du prévôt, constata qu'il avait été payé pour un mur mitoyen entre la maison de Flamel et une autre qui avait autrefois servi d'*estuves*, mais qui était alors abandonnée, quarante-trois livres six sous huit deniers. Evrard dit, dans le procès-verbal de sa visite, qu'il a fait murer la maison des étuves, parce qu'on y entrait nuit et jour, qu'on en abattait des parties, qu'on enlevait le *viez merien*, et que les voisins étaient *en doubte et péril.* « La clôture coûta huit sous parisis délivrés par Evrard à un maçon et à son aide aux frais des censiers[3]. »

La maison de Flamel, qui, comme toutes celles

[1] *Histoire de Flamel*, p. 144.
[2] *Ibid.*, p. 147.
[3] *Ibid.*, p. 150.

DU

LIEU DE LA BATAILLE

ENTRE

LABIÉNUS ET LES PARISIENS,

PAR M. J. QUICHERAT, MEMBRE RÉSIDANT.

Lu à la séance du 9 mai 1852.

L'an 52 avant Jésus-Christ, pendant la septième campagne de César dans les Gaules, et au moment même où ce grand capitaine perdait devant Gergovie sa réputation d'invincible, son lieutenant Titus Labiénus anéantit, dans un combat livré près de Lutèce, l'une des armées de la confédération ennemie. Grâce à cette victoire, les Romains purent opérer leur jonction et se porter sur Alise où, comme on sait, la nationalité gauloise trouva son tombeau. César raconte cela dans un passage de ses Commentaires sur lequel l'attention des critiques s'est particulièrement arrêtée, à cause de la célébrité postérieurement acquise par les lieux où se place le récit. Comme le latin est très-vague, qu'il n'énonce que des positions relatives au cours de

la Seine, on a voulu l'éclaircir par la topographie moderne et retrouver sur la carte le point précis où se donna la première bataille de Paris. De là des discussions nombreuses d'où est résultée une certaine opinion qui, aujourd'hui, se trouve avoir force d'axiome historique.

Sans m'éloigner du respect dû aux auteurs éminents qui ont, les uns mis en avant, les autres accrédité l'opinion que je veux dire, je vais me mettre en devoir de la détruire afin de la remplacer par une autre. Une longue méditation du texte, une exploration minutieuse du terrain m'ont convaincu que ni l'un ni l'autre n'avaient été regardés d'assez près; qu'ils recèlent en eux des témoignages dont on n'a pas tiré parti, et que, bien qu'ils ne demandent qu'à s'éclairer réciproquement, ils ne l'ont point fait jusqu'ici faute d'avoir été rapprochés par leurs véritables points de contact.

Voici, pour commencer, le récit de César, que j'extrais du VIIe livre de ses Commentaires. Je le traduis avec l'aveu bien humble de mon impuissance à en atteindre la concision; mais le texte mis en regard permettra au lecteur de faire les corrections convenables.

Laissant son matériel à Agendicum sous la garde du renfort nouvellement arrivé d'Italie, Labiénus partit pour Lu-

« .... Labienus eo supplemento, quod nuper ex Italia « venerat, relicto Agendici, ut esset impedimentis præsidio,

tèce à la tête de quatre légions. Lutèce est une ville des Parisiens, située dans une île de la Seine. A la nouvelle de son approche, toutes les peuplades environnantes contribuèrent à la formation d'une armée considérable dont le commandement supérieur fut déféré à Camulogène, vieillard du pays des Aulerques : des talents militaires peu communs le firent appeler pour recevoir cet honneur malgré son âge avancé. Ayant reconnu l'existence d'un marais continu, produit par l'un des affluents de la Seine, et qui fournissait une défense excellente dans la totalité de sa longueur, il s'y posta pour barrer le passage aux Romains.

Labiénus fit d'abord avancer les mantelets, et se mit en devoir de remblayer le marais avec de la terre et des fascines, de manière à y établir un chemin solide ; mais comme il s'aperçut que l'opération était trop difficile, il sortit en silence de ses quartiers vers le milieu de la nuit, et retourna sur ses pas jusqu'en face de Melun. Melun est une ville des Sénonais, placée dans une île de la Seine, comme

« cum IV legionibus Lutetiam proficiscitur. Id est oppidum « Parisiorum, positum in insula fluminis Sequanæ. Cujus « adventu ab hostibus cognito, magnæ ex finitimis civitati- « bus copiæ convenerunt. Summa imperii traditur Camulo- « geno Aulerco, qui, prope confectus ætate, tamen propter « singularem scientiam rei militaris ad eum est honorem « evocatus. Is quum animadvertisset perpetuam esse palu- « dem, quæ influeret in Sequanam atque illum omnem lo- « cum magnopere impediret, hic consedit nostrosque transitu « prohibere instituit.

« Labienus primo vineas agere, cratibus atque aggere « paludem explere atque iter munire conabatur. Postquam « id difficilius confieri animadvertit, silentio e castris tertia « vigilia egressus, eodem quo venerat itinere, Melodunum « pervenit. Id est oppidum Senonum in insula Sequanæ po-

j'ai dit tout à l'heure qu'était Lutèce. Il trouva là une cinquantaine de bateaux, les fit attacher promptement l'un à l'autre, et lança par-dessus un corps de troupes qui prit la ville sans trouver de résistance de la part des habitants, effrayés à la vue d'une manœuvre nouvelle pour eux et fort réduits d'ailleurs par le contingent qu'ils avaient dû fournir à l'armée. Ayant rétabli un pont coupé par eux l'un des jours précédents, Labiénus fit passer le gros de son armée et se remit en marche sur Lutèce en suivant le cours du fleuve. Les Parisiens eurent avis de ce mouvement par des gens qui s'étaient sauvés de Melun. L'ordre aussitôt donné d'incendier Lutèce et de couper ses ponts, ils quittèrent le marais où ils s'étaient tenus jusque-là, pour aller s'établir sur les bords de la Seine, dans la direction de Lutèce, en face du camp de Labiénus.

Déjà on savait la retraite de César de devant Gergovie, déjà commençaient à s'ébruiter la défection des Éduens et le soulèvement de toute la Gaule, et les Gaulois, dans leurs entretiens, affirmaient que César ne pouvant plus

« situm, ut paulo ante de Lutetia diximus. Deprehensis na-
« vibus circiter L celeriterque conjunctis, atque eo militibus
« impositis, et rei novitate perterritis oppidanis, quorum
« magna pars erat ad bellum evocata, sine contentione op-
« pido potitur. Refecto ponte, quem superioribus diebus
« hostes resciderant, exercitum traducit et secundo flumine
« ad Lutetiam iter facere cœpit. Hostes, re cognita ab iis
« qui a Meloduno profugerant, Lutetiam incendi pontesque
« ejus oppidi rescindi jubent; ipsi profecti a palude, in ripis
« Sequanæ, e regione Lutetiæ, contra Labieni castra con-
« sidunt.

« Jam Cæsar a Gergovia discessisse audiebatur, jam de
« Æduorum defectione et secundo Galliæ motu rumores
« afferebantur, Gallique in colloquiis, interclusum itinere et
« Ligere Cæsarem, inopia frumenti coactum, in Provinciam

ni avancer ni passer la Loire, manquant de vivres, s'était rejeté sur la province romaine. En même temps, les Bellovaques, jusque-là très-mal disposés par eux-mêmes, se décidaient, par l'exemple des Éduens, à réunir des troupes, se préparaient ouvertement à la guerre. La face des choses étant si complétement changée, Labiénus comprit qu'il fallait renoncer à ses plans, et ne songer plus à gagner du terrain ni à prendre l'offensive, mais seulement à ramener son armée saine et sauve jusqu'à Agendicum; car, d'un côté, il était menacé par les Bellovaques, réputés l'un des peuples les plus vaillants de la Gaule; de l'autre, Camulogène était en présence avec son armée toute prête et rangée en bataille; enfin un fleuve considérable ajoutait à la distance dont les légions étaient séparées à la fois de leur réserve et de leur matériel. Contre des difficultés si grandes et si soudaines, il ne vit de recours qu'en sa propre énergie.

Au conseil de guerre qu'il tint à la tombée du jour, il recommanda par-dessus toute chose la précision et l'ensemble dans les manœuvres qu'il allait commander. Alors il

« contendisse confirmabant. Bellovaci autem, defectione « Æduorum cognita, qui ante erant per se infideles, manus « cogere atque aperte bellum parare cœperunt. Tum Labie- « nus, tanta rerum commutatione, longe aliud sibi capien- « dum consilium, atque antea senserat, intelligebat; neque « jam, ut aliquid acquireret, prœlioque hostes lacesseret, « sed ut incolumem exercitum Agendicum reduceret, cogi- « tabat. Namque altera ex parte Bellovaci, quæ civitas in « Gallia maximam habet opinionem virtutis, instabant, « alteram Camulogenus parato atque instructo exercitu tene- « bat : tum legiones a præsidio atque impedimentis inter- « clusas maximum flumen distinebat. Tantis subito difficul- « tatibus objectis, ab animi virtute auxilium petendum « videbat.

« Itaque sub vesperum consilio convocato, cohortatus ut,

distribue entre les chevaliers romains de grands bateaux qu'il avait amenés de Melun, leur donnant l'ordre, aussitôt la première veille achevée, de suivre sans bruit le cours de l'eau jusqu'à la distance de quatre milles, pour s'arrêter là et l'attendre. Cinq cohortes qui ne lui paraissaient pas assez solides pour l'action, sont laissées à la garde du camp; quant aux cinq autres cohortes qui complétaient la légion, il leur commande de partir au milieu de la nuit, chargées de tout ce qu'on avait de bagage et marchant en amont du fleuve avec le plus de bruit possible. Il fait aussi réquisition de batelets, qu'il envoie dans la même direction et non moins tumultueusement, par l'effet de leurs rames violemment agitées. Lui-même, un peu après tout cela, sort dans le plus grand silence avec trois légions qu'il conduit à l'endroit où il avait fait arrêter les grands bateaux.

Comme on y arrivait, il survint un violent orage, qui permit de surprendre et d'accabler les sentinelles gauloises disposées tout le long de la Seine. En un clin d'œil l'armée, y compris la cavalerie, fut passée par la diligence des che-

« ea quæ imperasset, diligenter industrieque administra« rent, naves, quas a Meloduno deduxerat, singulas equi« tibus Romanis attribuit, et, prima confecta vigilia, IV « millia passuum secundo flumine silentio progredi ibique « se exspectari jubet; V cohortes, quas minime firmas ad « dimicandum esse existimabat, castris præsidio relinquit; « V ejusdem legionis reliquas de media nocte cum omnibus « impedimentis adverso flumine magno tumultu proficisci « imperat. Conquirit etiam lintres. Has magno sonitu re« morum incitatas, in eamdem partem mittit. Ipse post « paulo, silentio egressus, cum III legionibus eum locum « petit, quo naves appelli jusserat.

« Eo quum esset ventum, exploratores hostium, ut omni « fluminis parte erant dispositi, inopinantes, quod magna « subito erat coorta tempestas, ab nostris opprimuntur;

valiers romains préposés à l'opération. Ce ne fut qu'au petit jour et presque en même temps que les ennemis furent prévenus qu'il se faisait un tumulte extraordinaire dans le camp des Romains, qu'on entendait en amont la marche d'un gros corps d'armée mêlée à un fort bruit de rames, enfin, qu'un peu plus bas des soldats passaient en bateaux. Convaincus d'après ces rapports que les légions effectuaient leur passage sur trois points, et que l'armée tout entière, démoralisée par la défection des Éduens, ne cherchait qu'à fuir, ils distribuèrent aussi leurs forces en trois corps. Un poste d'observation fut laissé du côté du camp romain, une petite division fut dirigée vers Metiosedum pour suivre la marche des bateaux qui remontaient; le reste des Gaulois fut conduit contre Labiénus.

Aux premiers feux du jour, les nôtres avaient effectué leur passage, et l'on apercevait l'armée ennemie rangée en bataille. Labiénus harangue les soldats, leur rappelle leur valeur, illustrée par tant d'heureux exploits, les exhorte à se

« exercitus equitatusque, equitibus Romanis administranti-
« bus, quos ei negotio præfecerat, celeriter transmittitur.
« Uno fere tempore, sub lucem, hostibus nuntiatur, in cas-
« tris Romanorum præter consuetudinem tumultuari, et
« magnum ire agmen adverso flumine, sonitumque remo-
« rum in eadem parte exaudiri, et paulo infra milites navi-
« bus transportari. Quibus rebus auditis, quod existimabant
« tribus locis transire legiones, atque omnes, perturbatos
« defectione Æduorum, fugam parare, suas quoque copias
« in tres partes distribuerunt. Nam præsidio e regione cas-
« trorum relicto, et parva manu Metiosedum versus missa,
« quæ tantum progrederetur quantum naves processissent,
« reliquas copias contra Labienum duxerunt.

« Prima luce et nostri omnes erant transportati et hos-
« tium acies cernebatur. Labienus, milites cohortatus ut
« suæ pristinæ virtutis et tot secundissimorum prœliorum

figurer que César en personne les commande, lui qui les a conduits si souvent à la victoire; puis il donne le signal du combat. Au premier choc l'aile droite, tenue par la septième légion, rompt les lignes ennemies et fait tout fuir devant elle; mais à gauche, où opérait la douzième légion, les premiers rangs des Gaulois tombent sous la grêle des javelots, sans que les autres cessent d'opposer la plus vive résistance, sans que personne fasse mine de reculer. Leur général en chef Camulogène était avec eux et échauffait leur courage. La victoire restait donc indécise, lorsque les tribuns de la septième légion, avertis de ce qui se passait à la gauche, amènent leurs soldats au dos de l'ennemi, et font avancer leurs enseignes au pas de charge. Même à ce moment personne ne lâcha pied. Les Gaulois se firent tous tuer dans le cercle qui les enveloppait; Camulogène partagea leur sort. Quant à ceux qui composaient le poste laissé devant le camp de Labiénus, ils vinrent au secours des leurs lorsqu'ils surent la bataille engagée; ils s'emparèrent même d'une

« memoriam retinerent, atque ipsum Cæsarem, cujus ductu « sæpenumero hostes superassent, præsentem adesse existimarent, dat signum prœlii. Primo concursu ab dextro « cornu, ubi VII[a] legio constiterat, hostes pelluntur atque « in fugam conjiciuntur; ab sinistro, quem locum XII[a] legio « tenebat, quum primi ordines hostium transfixi pilis concidissent, tamen acerrime reliqui resistebant, nec dabat « suspicionem fugæ quisquam. Ipse dux hostium Camulo« genus suis aderat atque eos cohortabatur. At, incerto « etiam nunc exitu victoriæ, quum VII[æ] legionis tribunis esset « nuntiatum quæ in sinistro cornu gererentur, post tergum « hostium legionem ostenderunt signaque intulerunt. Ne eo « quidem tempore quisquam loco cessit, sed circumventi « omnes interfectique sunt. Eamdem fortunam tulit Camu« logenus. At ii qui præsidio contra castra Labieni erant

colline, mais il leur fut impossible de tenir contre l'impétuosité de nos soldats lancés à la poursuite des vaincus. Ils durent se mêler aux fuyards, et ceux qui ne parvinrent point à se dérober dans les bois ou derrière les hauteurs, furent massacrés par la cavalerie.

Après cette action, Labiénus retourna prendre à Agendicum le dépôt de son armée, et de là rejoignit César au grand complet.

« relicti, quum prœlium commissum audissent, subsidio « suis ierunt, collemque ceperunt, neque nostrorum mili- « tum victorumque impetum sustinere potuerunt. Sic, cum « suis fugientibus permixti, quos non silvæ montesque texe- « runt, ab equitatu sunt interfecti.

« Hoc negotio confecto, Labienus revertitur Agendicum, « ubi impedimenta totius exercitus relicta erant. Inde cum « omnibus copiis ad Cæsarem pervenit. »

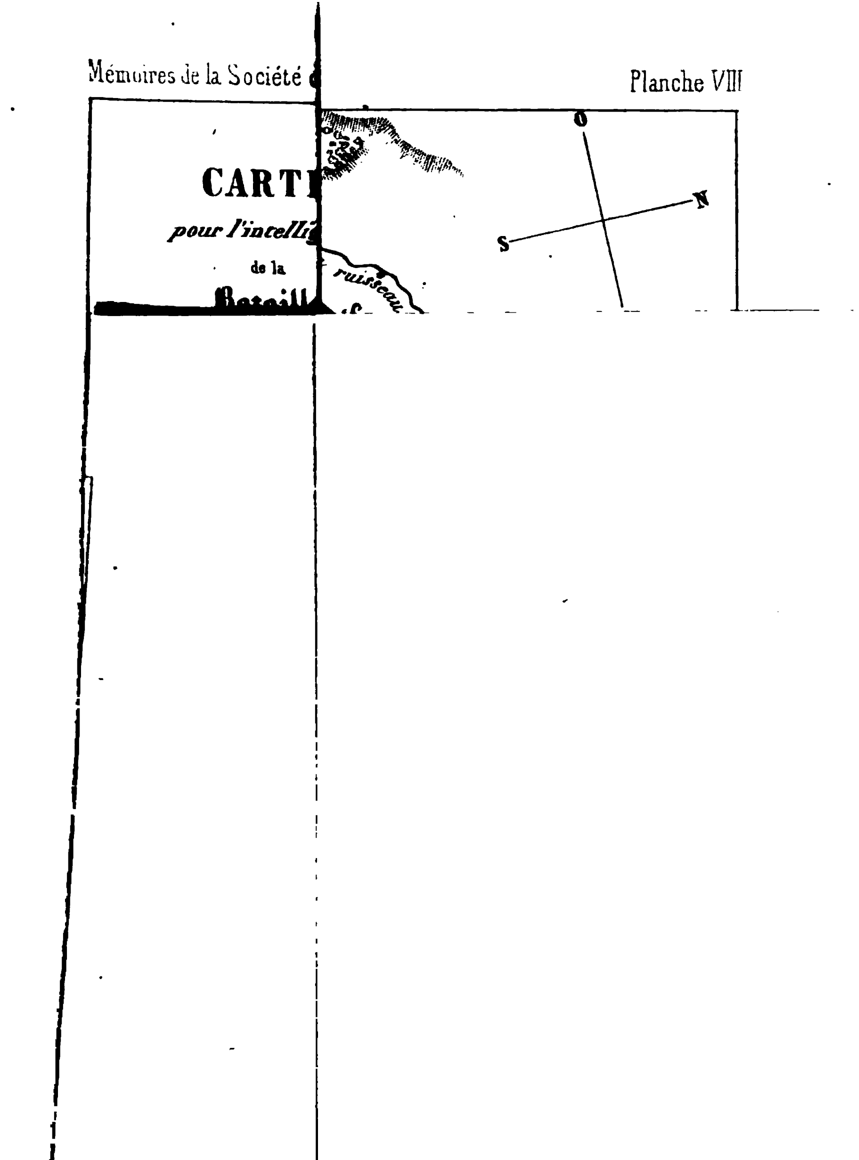
C'est ainsi que s'exprime César, et de son récit ressortent ces points incontestables :

1° Que Labiénus descendit du pays haut sur Lutèce en suivant l'une des rives de la Seine ;

2° Qu'arrivé à un certain endroit plus bas que Melun, il fut arrêté par un marais derrière lequel s'étaient retranchés les Gaulois, et qu'il reconnut l'impossibilité de franchir ;

3° Qu'ayant redescendu le fleuve par la rive opposée à partir de Melun, il s'arrêta pour camper dans un endroit où il avait les ennemis en face, ceux-ci se trouvant en même temps sur les bords de la Seine et dans la direction de Lutèce ;

4° Qu'il effectua son passage à quatre milles


CARTE
pour l'intelli
de la
O
N
S
ruisseau


THE ASTOR LIBRARY
NY

en aval de ses quartiers, et qu'il acheva cette opération juste à temps pour engager la bataille avec les Gaulois qui l'étaient venus chercher.

Autant de questions naissent de ces assertions; car il n'est personne qui n'ait le désir de savoir :

1° Le long de quelle rive Labiénus exécuta sa première marche et par conséquent la seconde;

2° Où est situé le marais qui l'arrêta;

3° Où il posa son camp, et par conséquent où les Gaulois eurent le leur;

4° Où il effectua son passage, et par conséquent où se donna la bataille.

Pour mon point de départ, j'adopterai la solution donnée généralement au premier de ces problèmes. Elle a été déduite de ce que César compte au nombre des périls courus par Labiénus dans sa seconde marche, l'obstacle que la Seine mettait entre lui et ses quartiers d'Agendicum. Agendicum, chef-lieu des Sénonais, étant supposé, d'après toutes les probabilités, correspondre à Sens, si, après avoir traversé la Seine à Melun, Labiénus avait ce fleuve entre lui et Agendicum, c'est qu'il n'avait point commencé par le traverser en pays haut, à Montereau ou à Bray, comme cela s'est fait depuis pour venir de Sens à Paris. La première marche s'était donc accomplie en longeant la Seine par celle de ses rives qui est de plain-pied avec Sens, c'est-à-dire la gauche. La seconde marche, par conséquent, eut lieu sur la rive droite. Cela est d'une logique

rigoureuse. Un doute cependant pourrait troubler dans quelques esprits la netteté de cette conclusion. De ces érudits qui ne trouvent jamais la vérité et qui empêchent les autres de la trouver, se sont avisés de mettre à Provins l'emplacement d'Agendicum ; et comme on ne peut pas les réfuter mathématiquement, leur système conduit à interpréter les manœuvres de Labiénus précisément au rebours de ce qui vient d'être établi. Mais, grâce à Dieu, ce système est plus malade que jamais depuis la découverte faite à Sens, en 1839, d'une inscription qui s'appliquait à un monument en l'honneur d'un édile des *Vicani Agiedicenses*[1]. Cela joint aux bonnes raisons qui ont été données auparavant[2], achève de mettre hors de débat l'identité d'Agendicum (ou Agedincum) et de Sens.

Je me hâte d'arriver aux autres points, qui malheureusement ne pourront point être traités en aussi peu de paroles.

Et d'abord, pour ce qui est des marécages qui arrêtèrent l'armée romaine, on les place à l'embouchure de la Bièvre, de sorte que Labiénus aurait suivi sans obstacle la rive gauche de la Seine jusqu'au lieu où est aujourd'hui l'embarcadère du chemin de fer d'Orléans ; car la Bièvre

[1] Elle a été publiée pour la première fois par M. de Longpérier dans la *Revue de philologie*, t. II, p. 356.

[2] On les trouvera résumées dans l'*Histoire de Provins* de M. F. Bourquelot, t. I, chap. III.

aujourd'hui sort, enfermée comme un égout, de dessous ce vaste établissement. Voyons si cela s'accorde avec la configuration du terrain et avec le texte de César.

Le marais était continu, *perpetua*, s'étendant au loin à perte de vue. Pour que cette continuité fît obstacle aux Romains, il fallait qu'elle existât dans le sens de leur marche, c'est-à-dire d'amont en aval de la Seine, et qu'ainsi la rive gauche du fleuve fût noyée à une grande distance. C'est bien ainsi effectivement qu'on l'a entendu ; et comme il s'élevait cette difficulté de concevoir comment la Bièvre, qui tombe perpendiculairement dans la Seine, avait pu produire jadis des marais prolongés parallèlement au cours de ce fleuve, des explications ont été cherchées. Les plus spécieuses sont celles que l'abbé Lebeuf a données dans un Mémoire de sa jeunesse sur l'emplacement de *Metiosedum*[1]. Selon cet ingénieux critique, qui ne possédait point encore la connaissance profonde qu'il eut plus tard des antiquités de Paris, la Bièvre se déchargeait originairement par plusieurs bras très-éloignés les uns des autres ; leur intervalle formait le marais en question : et là-dessus il allègue l'origine de la rue de Bièvre[2], que l'on dit être le lit comblé

[1] *Recueil de divers écrits pour servir à l'éclaircissement de l'histoire de France*, t. II, p. 142.

[2] C'est celle qui débouche du pied de la montagne Sainte-Geneviève sur la pointe orientale de la Cité.

d'un de ces anciens bras. Mais tout cela n'est qu'hypothèse et qu'erreur. Le sol entre l'embouchure actuelle de la Bièvre et la rue de ce nom ne présente pas une constitution d'où l'on puisse inférer l'existence d'anciens marais : il est constamment sablonneux ; l'argile ne s'y montre absolument que dans le lit actuel de la Bièvre. Quant au bras de cette rivière qui passait jadis où est la rue de Bièvre, ce n'était point un bras naturel, mais bien un canal de dérivation qui fut pratiqué en 1147 seulement, pour la commodité de l'abbaye de Saint-Victor. Nous avons le titre de cette concession, obtenue de l'abbé de Sainte-Geneviève à la requête de saint Bernard[1]. Par l'effet d'une autre saignée, le fossé de Paris forma, depuis l'an 1356, un troisième bras dans la direction que suit aujourd'hui la clôture occidentale de l'entrepôt des vins. Ainsi le prétendu delta à l'embouchure de la Bièvre est une chose relativement moderne.

Mais supposons que l'abbé Lebeuf ait dit juste ; que, du temps de César, sur tout l'espace compris entre l'embarcadère d'Orléans et la place Maubert, on n'ait pas pu mettre un pied devant l'autre sans enfoncer jusqu'aux jarrets, Labiénus aurait été bien maladroit de se buter contre cette difficulté. Il n'avait qu'à regarder à sa gauche pour voir, à moins d'un demi-mille, la vallée de

[1] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XV, p. 282.

la Bièvre tellement resserrée entre le coteau d'Ivry et la montagne Sainte-Geneviève, que le marais n'avait pas en cet endroit trois cents pas de largeur. Le travail de ses quatre légions, c'est-à-dire d'au moins vingt mille hommes exercés à manier la pelle et la pioche, aurait eu bientôt fait de combler un si étroit espace; tandis que les Gaulois, forcés de rester échelonnés sur les pentes de la colline opposée, auraient essuyé le jet des machines romaines sans pouvoir y répondre utilement. Les chances d'une bataille heureuse sur la montagne et du gain immédiat de la ville auraient été si grandes dans de telles conjonctures, qu'il suffit, selon moi, de voir le général romain agir autrement pour être convaincu que son théâtre d'opération ne fut pas celui qu'on suppose.

Notons d'ailleurs plusieurs traits du récit de César, qui, sous la plume d'un écrivain aussi sobre, ne laissent pas que d'être significatifs. D'abord il nous montre Camulogène faisant une certaine dépense d'attention pour reconnaître la position du fameux marais : *is quum animadvertisset perpetuam esse paludem*. En eût-il été ainsi si ce marais avait régné en face même de la ville? Camulogène, étranger au pays, il est vrai, mais général en chef d'une grande armée réunie à Lutèce, connaissait à tout le moins le terrain où ses hommes étaient posés. Il y aurait du ridicule à dire qu'un personnage de cette importance

attend l'arrivée de l'ennemi pour remarquer que sous ses yeux, tout le long de la place qu'il est chargé de défendre, le sol présente telle ou telle configuration. Évidemment César fait allusion, par son *quum animadvertisset*, à une étude du pays des Parisiens, et à la reconnaissance d'une localité qui n'était pas si voisine qu'il suffît de regarder devant soi pour la voir.

J'observe encore qu'au moment où César nous montre Labiénus se remettant en marche après la prise de Melun, il a soin de dire que les Gaulois quittent le marais où ils étaient postés pour se rendre quelque part sur les bords de la Seine, dans la direction de Paris. Or, ce marais étant ce que pensent l'abbé Lebeuf et les autres, les Gaulois n'auraient point eu à bouger, car, comme ils se tenaient vers la place Maubert, ils étaient tout rendus sur le bord de l'eau et autant dans la direction de Lutèce qu'il est possible d'y être. Tout ce que le latin dit de leur déplacement serait donc non-seulement oiseux, mais faux.

Pour toutes ces raisons, je cherche ailleurs que sous les murs de Lutèce l'obstacle devant lequel l'armée de Labiénus rebroussa chemin; et je crois le trouver sur le territoire actuel de la commune de Juvisy, à cet endroit où la Seine, après avoir coulé longtemps de l'E. à l'O., détourne brusquement son cours pour le porter du S. au N. Là en effet débouche la vallée de l'Orge, et dans des conditions telles que cette

petite rivière se divise en deux bras, dont l'un va se jeter immédiatement dans le fleuve, tandis que l'autre continue à baigner le pied du coteau qui fait faire à la Seine le coude dont je viens de parler. Il en résulte qu'à partir de ce coude, un bras de l'Orge (le plus fort) s'avance presque parallèlement à la Seine, et cela jusqu'à Athis-Mons, c'est-à-dire dans la longueur d'une lieue : ligne fort étendue, comme on voit, et devant laquelle le petit bras forme un premier obstacle. Ce n'est pas tout : les terres arrosées par l'Orge sont ce qu'il y a de plus foncièrement marécageux dans tous les environs de Paris. Il y paraît assez à l'heure qu'il est, malgré les travaux d'assainissement dont cette vallée a été l'objet. Au point même que je viens de signaler, entre Juvisy et Viry, règne une prairie large d'au moins un kilomètre où l'on enfonce pendant plusieurs mois de l'année. La station de Châtillon, établie au coude de la Seine pour le service du chemin de fer, est entourée d'oseraies où l'eau séjourne à plus d'un mètre; enfin l'existence de la vieille chaussée pour aller de Juvisy à Corbeil, celle des remblais plus modernes qui s'ajustent à la montée de la Cour-de-France, la trace de plusieurs filets d'eau qui sont marqués sur les cartes comme des échappées naturelles de l'Orge, tout cela témoigne d'un pays anciennement noyé. Labiénus, après avoir dépassé Melun, dut donc voir la rive gauche de la Seine se transformer en

un marais à une demi-lieue en avant de la dernière côte dont le plateau le séparait encore de Lutèce; et c'était bien là un *perpetua palus* : à droite et à gauche il se prolongeait sans laisser d'espoir de pouvoir être tourné ; force était de le traverser, de jeter sur sa largeur peut-être huit ou dix mille mètres cubes de remblai pour, après cela, aboutir au pied d'une côte abrupte dont l'armée gauloise se tenait prête à empêcher l'escalade. On conçoit que le général n'ait pas cru devoir persister en présence de difficultés si grandes. Autant il eût été honteux pour lui d'échouer dans la vallée de la Bièvre, autant il était digne de sa prudence de renoncer au passage de celle de l'Orge. On conçoit aussi qu'après sa retraite, les ennemis ayant quitté la ligne de l'Orge pour aller couvrir Lutèce, une marche de cette importance ait mérité d'être consignée dans la narration de César, tout abrégée qu'elle est.

Ainsi je m'arrête à cette conclusion que Labiénus, lors de sa première marche, n'outre-passa point les abords de Juvisy. Voyons maintenant sur quel point de la rive droite il alla poser son camp après le passage effectué à Melun.

On prétend qu'il s'avança jusque sous les murs de Lutèce, et l'érudition en est depuis longtemps à n'hésiter plus que sur le lieu où il s'arrêta de préférence, les uns opinant pour la place de Grève ou le monceau Saint-Gervais, les autres pour la place du Châtelet ou le quartier des Halles.

Je crois ces diverses hypothèses contraires au texte de César, et voici pourquoi :

Si Labiénus vint se mettre en face de la Cité, c'est qu'il avait traversé la Marne. Traverser la Marne à son confluent était tout aussi difficile que traverser la Seine. Pourquoi n'est-il pas dit un mot de cette opération dans les Commentaires ? Serait-ce parce que l'occasion d'en parler a manqué à César ? Loin de là ; l'occasion s'est présentée deux fois pour une : d'abord lorsqu'il expliquait la position prise par Labiénus, ensuite lorsqu'il énumérait les dangers dont cette position ne tarda pas à être environnée. Or, dans les deux circonstances il se tait. La Marne est pour lui comme si elle n'existait pas : c'est donc que les opérations de son lieutenant étaient tout à fait indépendantes de cette rivière, et qu'ainsi l'armée romaine s'était arrêtée avant de donner contre ce nouvel obstacle.

Ce sont là, je le confesse, des preuves indirectes. On va voir que le latin en fournit également de positives.

« Les Gaulois, dit César, ayant quitté le marais où ils s'étaient postés d'abord, allèrent s'établir sur les bords de la Seine, dans la direction de Lutèce, en face du camp de Labiénus, *in ripis Sequanæ, e regione Lutetiæ, contra castra Labieni.* » En mettant les Romains à la Grève et les Gaulois à la place Maubert, on croit avoir rempli toutes les conditions de ce programme. Il

n'en est rien. En premier lieu, la rive gauche, où se serait tenue la totalité des Gaulois, ne constitue pas les bords de la Seine : César, prosateur sévère, ne ferait point usage de la locution poétique *ripis* pour *ripa*[1]. Ensuite, les Gaulois, postés comme on le suppose, se seraient trouvés dans la même relation à l'égard de Lutèce et à l'égard des Romains, regardant la ville comme ils regardaient le camp, *contra Lutetiam et castra*, eût dit César, se dispensant alors d'employer deux termes différents pour exprimer une seule position. Je conclus de là que, pour être exact, il faut placer les Gaulois sur la rive droite aussi bien que sur la rive gauche, et dans une situation telle, que regardant le camp romain, ils étaient dans le sens de la ville sans la regarder. Les mots *e regione*, d'où je tire cette dernière relation, s'y prêtent parfaitement ; César les emploie à tout propos pour indiquer que deux choses sont sur la même ligne lors même qu'elles ne se regardent pas ou qu'elles ont des objets interposés[2].

[1] On peut s'assurer par d'autres exemples du soin que César met à ne pas confondre *ripa* et *ripæ*. Cf. II, v : « Quæ « res et latus unum castrorum *ripis* fluminis muniebat. » VII, LV : « Præsidia custodiasque ad *ripas* Ligeris disponere. » Et IV, IV : « Menapii ad *utramque ripam* fluminis agros, « ædificia vicosque habebant. » V, XVII : « Animadvertit ad « *alteram* fluminis *ripam* magnas esse copias hostium in« structas. *Ripa* autem erat acutis sudibus præfixis munita. »

[2] Il y en a un exemple bien notable dans ce qu'il dit d'une

C'est tout à fait, pour lui, l'équivalent de notre ancienne locution « au droit de. »

Réunissons, sans différer davantage, les divers traits qui viennent d'être précisés.

Le camp de Labiénus était sur la rive droite de la Seine, au-dessus du confluent de la Marne. Il avait en face de lui l'armée gauloise établie sur les deux rives de la Seine et dans la direction de Lutèce. Tout cela revient à dire qu'une même ligne aurait passé par Lutèce, par le milieu de l'armée gauloise et par l'endroit de la rive droite où était le camp romain. Or, la configuration du pays est telle qu'il n'y a qu'un point qui puisse satisfaire au problème, et en ce qui concerne la position des Romains et en ce qui concerne celle des Gaulois. Les premiers étaient vers Créteil; les autres avaient formé leurs lignes sur les emplacements actuels du Jardin des Plantes et du Grenier d'Abondance.

Qu'on réfléchisse à ces deux positions, et l'on reconnaîtra qu'elles étaient aussi bien choisies que les autres auraient été défavorables aux deux armées.

En effet, puisqu'à la nouvelle de la prise de Melun, Lutèce avait été brûlée et ses ponts coupés, on ne voit pas quel avantage aurait eu Labiénus à venir se planter devant cette ville,

position prise derrière un bois à la hauteur d'un des ponts de l'Allier : « Silvestri loco castris positis *e regione* unius eo« rum pontium. » *De bello gallico*, VII, xxxv.

surtout lorsque la marche pour y arriver se compliquait d'une opération aussi difficile que le passage de la Marne. Il y a plus; nous savons que les Bellovaques étaient attendus d'un moment à l'autre, *instabant*, et que le général romain en était fort alarmé. Est-ce pour les éviter qu'il se serait avisé précisément de passer cette Marne dont sa bonne fortune lui faisait un rempart contre eux ? Quoique César fût homme à excuser l'imprudence de ses lieutenants lorsqu'elle tournait à bien, j'imagine qu'il se serait difficilement défendu de blâmer celle de Labiénus lui avouant qu'il s'était emprisonné de la sorte entre deux rivières et deux armées.

Quant à Camulogène, l'habile tacticien dont les Romains eux-mêmes reconnaissaient le mérite, il n'aurait guère justifié non plus sa réputation, en se tenant si près d'un ennemi qui avait sur lui une supériorité de moyens incontestable. Plutôt que de s'exposer à une attaque imprévue, plutôt que de monter la garde devant une île réduite en désert et qui l'empêchait de surveiller le bras principal de la Seine, il aurait mieux fait d'aller se mettre derrière la Marne en attendant la venue des Bellovaques; car, dans cette position, il coupait la retraite à son ennemi sur la rive droite, et il défendait également la rive gauche, n'ayant, pour la tenir fermée, qu'à se préparer une communication avec le côté des marais de l'Orge où les Romains avaient échoué d'abord.

Au contraire, supposez Labiénus établi à Créteil : son camp est défendu de tous les côtés à la fois ; la Marne le met à couvert des Bellovaques, la Seine des Parisiens, et en même temps le val marécageux de Sucy éloigne toute appréhension du côté des épaisses forêts étendues alors sur tout le plateau entre la Seine et la Marne, le *saltus Briegius* d'une part, et plus loin ce *nemus Ardanum*, dont la mémoire durait encore au XIIIe siècle[1]. Les Romains sont donc là comme dans une île, ayant devant eux une prairie découverte par-dessus laquelle la vue enfile le cours de la Seine jusqu'à la pointe de Lutèce, tandis qu'à gauche la perspective prolongée sur le retour d'équerre de la vallée n'a pour bornes que les hauteurs de Juvisy. Un panorama non moins vaste du bassin de la Marne se découvre de la montagne de Mesly, dernier gradin du coteau de Créteil, que la nature a placé là comme pour servir d'observatoire et de citadelle à la pointe des deux fleuves.

De son côté, Camulogène, que rien ne presse de chercher un engagement, se tient à deux lieues de là, à cheval, en avant de Lutèce, sur le fleuve dont probablement une passerelle ou une

[1] Lebeuf, *Histoire du dioc. de Paris*, XIIIe partie, paroisse de Dravern, p. 103, d'après une charte de l'abbaye d'Yerres : « Terram de Raviaco quæ est a nemore Ardano, « sicut via Muneria dirigitur. » La forêt de Sénart en est un reste.

flottille de bateaux relie les deux rives pour la communication de ses deux corps d'armée; il attend, pour se porter d'un côté ou d'un autre, que Labiénus tente le passage ou de la Marne ou de la Seine. Comme le coteau d'Ivry lui dérobe la vue de ce dernier fleuve à partir du confluent, une division postée vers Choisy lui garde sa ligne en amont. La phrase si brève des Commentaires où est rapportée la prise des positions ne dit pas cela; mais, comme nous le verrons en son lieu, il en est parlé plus loin incidemment et en manière de rappel.

Ainsi les deux armées sont en présence sans que trop de proximité nuise à leur liberté d'action; elles s'observent en se tenant couvertes de tout ce que le terrain leur procure de défense: les deux généraux sont dans leur devoir.

Je conclurais dès à présent, si cette *question* des positions n'était tellement inhérente à celle de la bataille, qu'elle a besoin, pour recevoir sa solution définitive, d'être éprouvée par la discussion des mouvements qui amenèrent le combat. En effet, celui-ci ayant été engagé au lieu même où les Romains effectuèrent le passage de la Seine, et le passage ayant eu lieu à quatre milles au-dessous de leur camp, il faut qu'on voie que mon système place la bataille sur un terrain, non-seulement convenable, mais préférable à la donnée qui résulte de l'autre système.

La distance de quatre milles au-dessous du

camp romain, fait mettre le passage à Auteuil par ceux qui placent ce camp devant Lutèce. Examinons les manœuvres de Labiénus dans cette hypothèse. Vers dix heures et demie ou onze heures du soir, *prima confecta vigilia*, il fait partir sa flottille en silence, comme si le silence et l'obscurité suffisaient pour dérober un si grand mouvement à un ennemi qui veille en face du point de départ, qui a des sentinelles échelonnées sur toute la longueur du fleuve jusqu'à l'endroit du débarquement. Il me paraît bien imprudent de la part du général romain de n'avoir point calculé qu'il suffisait d'un rôdeur lancé à la nage pour rendre inutile tout le mystère de cette expédition. Aussi je ne partage pas sa sécurité lorsque je le vois, deux heures plus tard, se mettre en marche dans la même direction. Sans doute il a eu soin de faire explorer la rive droite; mais quelque précaution qu'il ait prise, peut-il être absolument sans appréhension du côté des collines alors boisées de Chaillot[1] et de Passy : cependant il a à faire une bonne partie de son trajet resserré entre ces collines et la rivière. Ce n'est pas tout; il laisse une demi-légion en face de Lutèce, il envoie une autre moitié de légion vers le confluent de la Marne. Voilà donc son armée éparpillée sur une ligne de trois lieues, et sur une ligne côtoyée dans toute sa longueur par les Parisiens, tandis

[1] La terminaison *gilum* de l'ancien nom de Chaillot, *Calogilum*, est là preuve de cela. Cf. du Cange, v° *Brolium*.

que l'autre flanc reste découvert sur le pays par où devaient venir les Bellovaques. Qu'il soit vainqueur, il n'est pas sûr de trouver au retour son camp debout ni ses hommes épargnés; qu'il échoue, tout ce qu'il laisse derrière lui périt infailliblement. Tant de témérité ne serait égalée que par la négligence du général gaulois à qui l'agitation de l'ennemi aurait complétement échappé, malgré la proximité; qui n'aurait rien recueilli du départ des bateaux ni de celui des troupes; qui aurait eu besoin d'exprès, comme dit le latin, pour apprendre le bruit qui se faisait à quelques cents mètres de son oreille; enfin, qui n'aurait rien entendu, rien vu, rien su avant le point du jour.

Les choses changent du tout au tout si c'est à Créteil qu'est le camp. Dans ce cas, les bateaux des Romains stationnent vers l'emplacement actuel du pont de Choisy, qui est le point de la rivière le plus à portée de Créteil. Quatre milles en aval comptés à partir de là vous conduisent à la pointe du confluent qu'on appelle aujourd'hui la Bosse de Marne. C'est donc en face de la Bosse de Marne, sur le territoire d'Ivry, que les légions opèrent leur descente. Adossées à la Seine dans leur ordre de bataille, elles couvrent non-seulement les embarcations qui les ont amenées, mais encore leur camp qui se dresse à une lieue derrière elles, de l'autre côté de l'eau. La garnison qu'on y a lais-

sée a vue sur le champ de bataille ; elle sera témoin de l'action ; si l'issue est défavorable, elle aura du temps pour aviser. Quant au détachement expédié en amont, c'est-à-dire dans la direction de Draveil, il peut exécuter sa marche en toute sûreté : il s'avance en pays découvert et désert ; ce n'est pas de sitôt que le corps de Gaulois envoyé pour l'observer l'aura rejoint.

Ainsi Labiénus, défendu sur les deux flancs, occupe la tête de sa ligne d'opération avec faculté de se replier sur son centre, et d'y ramener sa queue. Il s'avance sur la route de Lutèce sans se dessaisir de celle de Melun ; il laisse du monde derrière lui, mais sans cesser de le protéger, tout engagé qu'il est sur la rive opposée.

Quant à Camulogène, on ne pourra le taxer ni d'ignorance volontaire, car il n'avait pas d'yeux ni d'oreilles à percevoir les choses de si loin, ni même de lenteur, car il répond aussi vite qu'il peut le faire aux mouvements de son antagoniste. La descente de la flottille au confluent est une manœuvre sur laquelle il n'y a rien à décider. Est-elle vraie ou feinte ? Est-ce la Marne ou la Seine qu'on se propose de passer? La marche des troupes d'embarcation s'exécute, le long de la côte de Créteil, à une distance du bord de l'eau où il est impossible qu'elle se découvre aux observateurs gaulois. L'intention de l'ennemi ne devient claire qu'au moment où il se met en devoir de traverser, c'est-à-dire vers une

heure du matin, puisqu'il est sorti de ses quartiers à minuit. Mais voilà que survient cet orage à la faveur duquel la rive gauche est abordée et nettoyée de tout ce qu'on y avait posé de sentinelles. Camulogène ne reçoit plus de nouvelles jusqu'à ce que l'inquiétude ou l'impatience lui fasse envoyer de nouveaux émissaires qui l'informent du débarquement. Alors il est petit jour, *sub lucem*, soit deux heures et demie du matin. Les divisions gauloises sont aussitôt réunies, leur ordre de bataille réglé; elles accourent à Ivry, elles sont en ligne au lever du soleil, à quatre heures. On voit que je suppose la saison des plus grands jours, quoique le récit que j'ai traduit ne contienne pas un mot d'où cela puisse être inféré. Je me fonde à cet égard sur un autre passage des Commentaires où César dit qu'aussitôt après avoir détaché Labiénus sur Agendicum, il se mit, lui César, à chercher le passage de l'Allier pour tirer droit à Gergovie, et qu'il trouva ce passage si bien défendu par Vercingétorix, qu'il craignit un moment d'avoir à rester là le plus long de l'été, attendu, ajoute-t-il, que ce n'est guère avant l'automne que l'Allier devient guéable[1]. On était donc alors aux approches de l'été, comme qui dirait au milieu ou à la fin de mai. En mettant

[1] Lib. VII, cap. xxxv : « Erat in magnis Cæsari difficultatibus res, ne majorem æstatis partem flumine impediretur, quod non fere ante autumnum Elaver vado transiri solet. »

un mois d'intervalle entre cette marche sur l'Allier et la retraite de Gergovie, la bataille contre Camulogène, qui coïncide avec la retraite de Gergovie, tombe dans la seconde quinzaine de juin.

Pour que ma démonstration soit complète, il me reste encore à expliquer, conformément à mon système, le rôle des deux corps détachés par Camulogène du gros de l'armée gauloise.

Le premier de ces corps est laissé pour tenir en respect la garnison du camp romain, *præsidio e regione castrorum relicto*. Ceux qui prétendent que les deux armées n'avaient que Lutèce entre elles deux comprennent par là que le général gaulois, ébranlant ses colonnes dans la direction d'Issy, fait rester en place une brigade, qui effectivement se trouve être *e regione castrorum*, puisqu'elle conserve la position de l'armée qui était *contra castra*. Pour nous, qui n'admettons pas la synonymie de *e regione* et de *contra*, qui avons d'ailleurs tant de raisons de placer tout autrement les Romains et les Gaulois, nous nous rappellerons que le verbe latin *relinquere* signifie à la fois « faire rester derrière soi, » et « ne point déranger ce qui est en place ; » et cette dernière acception, qui est particulièrement césarienne, nous permettra d'entendre que Camulogène laisse dans la direction du camp ennemi un corps de défense qui y était déjà. La force des choses nous a déjà amenés à supposer cela, parce que les Romains, placés sur un coude

de la Seine, dominaient deux directions de la vallée, et que Camulogène, qui n'en gardait qu'une de sa personne, avait besoin qu'on lui gardât l'autre. De là ce corps de défense dont César n'avait encore rien dit. Son silence, joint à l'expression de *præsidium*, dont il se sert, n'indique pas qu'il s'agisse d'une troupe bien considérable, et l'infériorité numérique de ce corps s'explique à son tour par le fait d'une défense naturelle dont la rive gauche paraît avoir été munie à cet endroit. Le nom de Choisy, commun à tant de lieux en France, annonce constamment l'existence d'une ancienne forêt [1]. Ainsi ce serait quelque part dans les bois, peut-être à Choisy même, peut-être à la montée de Thiais, que se serait tenue la brigade mise en observation du côté du camp, *e regione castrorum.*

L'autre détachement est envoyé vers *Metiosedum* avec mission de suivre les batelets qui remontaient la Seine sous la garde du troisième corps des Romains. Qu'est-ce que *Metiosedum?* Ce lieu n'est nommé nulle part ailleurs que là, et César passe sans rien dire de plus, malgré sa constante habitude de donner une courte explication toutes les fois qu'un nom nouveau se présente sous sa plume. Plutôt que d'imputer une inadvertance à un si grand écrivain, des

[1] *Cociacum* ou *Cotiacum*, dérivé du mot *coet*, *coat*, forêt, qui se trouve latinisé dans le nom de *Cotia* donné autrefois à la forêt de Compiègne ou de Cuise.

critiques ont mieux aimé conjecturer une erreur de copie, et lire *Melodunum*, au lieu de *Metiosedum*. Par suite de ce raisonnement, *Melodunum* pour *Metiosedum* a pris place dans quelques manuscrits du XIVe et du XVe siècle. Mais cette correction est inadmissible à cause de l'accord de tous les manuscrits anciens. Pour cette dissertation que j'ai déjà eu l'occasion de citer, l'abbé Lebeuf en avait consulté plus de trente dont vingt-huit lui fournirent soit *Metiosedum*, soit des variantes peu éloignées de *Metiosedum*. Aussi, au lieu de contester l'existence de cette localité, se mit-il à en chercher l'emplacement. Pour y parvenir, il n'eut d'autre recours que de supposer l'identité de Metiosedum avec un endroit de l'ancien pays de Josas, appelé Gesedis ou Iesedis, qu'il plaçait sur la rivière d'Orge, auprès de Juvisy. Plus tard, en écrivant son histoire du diocèse de Paris, il transporta Gesedis, et par conséquent Metiosedum, de la vallée de l'Orge à Villejuif. Ces deux positions ne valaient rien dans son système à lui qui faisait partir les cinq cohortes expéditionnaires de devant Lutèce; car, pour empêcher le passage à des gens qui remontent la rive droite depuis ce point, Villejuif est trop loin de la rivière, Juvisy trop loin de Lutèce. Mais il est bien singulier que le voisinage de Juvisy convienne à ma propre doctrine au point de se déduire rigoureusement des autres positions que j'ai déjà déterminées. En effet,

gauloise sur les deux rives de la Seine, vers l'emplacement actuel du pont d'Austerlitz, avec un avant-poste à Choisy.

2° Labiénus, prenant l'initiative, fit mine de forcer la rive gauche par trois points différents, entre Ivry et Athis, bien qu'il ne dirigeât de tentative sérieuse que sur le point le plus bas.

3° Camulogène, calculant judicieusement les chances des trois attaques, porta ses gros bataillons contre la plus rapprochée, laissant au poste de Choisy et à un détachement envoyé vers Athis le soin de contenir les deux autres.

Tout ce que j'ai touché jusqu'ici du texte des Commentaires se prête à ces conclusions sans être forcé le moins du monde. Je dois avouer qu'il reste un passage dont on pourrait faire usage contre moi. C'est celui où César exprime sous l'empire de quelles pensées Labiénus arrêta son plan de bataille. « Il ne songeait plus, dit-il, à gagner du terrain ni à prendre l'offensive; mais seulement à ramener son armée saine et sauve jusqu'à Agendicum. » Or, au contraire de cela, je le montre se portant contre l'ennemi, exposant le plus fort de son armée aux chances d'une bataille, abandonnant une rive dont il était le maître pour en aller chercher une autre où tous les empêchements s'offraient à lui.

Il y a là contradiction marquée; mais c'est une contradiction qui existe également dans l'autre système. Car Labiénus étant supposé avoir

son camp devant Lutèce, s'il ne songe qu'à retourner à Agendicum, pourquoi, au lieu de s'enfoncer encore dans le pays ennemi, ne tente-t-il pas la retraite par un point moins exposé de la rive droite dont il est le maître jusqu'à Melun? S'il ne veut pas attaquer les Gaulois, pourquoi cherche-t-il à diviser leurs forces par une feinte, et pourquoi rompt-il leur ligne de défense?

Ici, évidemment, la difficulté tient à ce qu'il y a quelque chose de sous-entendu. César continue de montrer l'inconvénient d'une brièveté excessive : ou plutôt le peu d'intérêt qu'il présume que ses lecteurs prendront à des détails secondaires lui fait brusquer à dessein l'ordre des faits. Il veut dire que Labiénus renonce à un premier dessein, qui était de s'emparer de Lutèce pour en faire un centre d'attaques contre les Gaulois, mais non pas qu'il s'interdit l'occasion d'assurer sa retraite par une attaque, si cela est nécessaire. De même, ce qu'il ajoute de la résolution de ramener l'armée saine et sauve à Agendicum, marque seulement la nécessité sentie par son lieutenant de rejoindre avec le plus de monde qu'il pourra l'armée de Gergovie, sans impliquer l'intention de se soustraire à tout engagement. La preuve de cela est dans les dispositions mêmes de Labiénus, qui sont celles, non pas d'une retraite, mais bien d'une bataille, d'une bataille résolument cherchée autant qu'habilement amenée, et à laquelle il a soin de ne con-

duire que ceux de ses soldats qu'il sait être de bons combattants.

Ainsi le défaut du latin est de confondre ensemble les points de vue de la situation prise à deux moments différents. Pour rétablir la clarté, il est nécessaire de paraphraser la circonstance du fleuve interposé, *tum legiones maximum flumen distinebat*. Réfléchissons, comme le fit certainement Labiénus, que la Seine est une rivière non pas seulement très-large, ainsi que le dit César, mais très-tortueuse; que toutes ses sinuosités, lui, Labiénus, était forcé de les suivre, tandis que Camulogène, prenant les raccourcis, traversant à son gré les plateaux et les forêts, se trouverait à temps partout où les Romains feraient mine de passer : nous comprendrons alors qu'il n'y avait d'issue possible que par une bataille; car la question n'était pas de se soustraire par une rive plutôt que par l'autre, mais de se débarrasser d'une surveillance qui les rendait toutes les deux également dangereuses.

Ayant déterminé toutes les positions, ayant mis mon système à couvert de toutes les objections que j'ai pu prévoir, il ne me reste plus qu'à accommoder les détails de la bataille à la localité où je la transporte, et à chercher sur le terrain les traces que peut y avoir laissées ce grand mais si lointain événement.

Les Romains devaient s'être développés entre la pointe d'Ivry, où est aujourd'hui le pont d'Al-

fort, et le Port-à-l'Anglais, la douzième légion occupant la gauche, la septième la droite. La position respective des deux légions nous est donnée par César; celle de la ligne de bataille résulte à la fois du point où j'ai placé le débarquement et de la tournure que l'action prend tout d'abord. De ce que l'aile droite rompt et chasse les Gaulois au premier choc, de ce que l'aile gauche éprouve au contraire la plus vive résistance, j'induis que les Gaulois opposés à l'aile droite barraient le travers de la vallée sans être soutenus par rien, tandis que ceux de la gauche s'appuyaient contre l'angle que la côte d'Ivry forme sur elle-même pour aller rejoindre les hauteurs de Thiais. Les deux légions, opérant ainsi chacune à part soi, se perdent de vue; car la septième, lancée du côté de Lutèce, ne tarde pas à être séparée de la douzième par le mamelon en saillie où est à présent le fort d'Ivry : c'est pourquoi il est nécessaire d'envoyer dire aux officiers de la septième ce qui se passe à la gauche, pour qu'ils amènent leurs cohortes au dos de l'ennemi. Dans tout cela il n'est point question du centre. César n'en parle pas, non plus que de la légion qui devait y combattre; puisque Labiénus avait fait passer l'eau à trois légions et qu'on n'en voit agir que deux. Ce silence me paraît un signe assez certain que la tenue du centre ne fut point digne d'éloges. Je conjecturerais volontiers qu'il fut employé contre

ce mamelon qui séparait la droite de la gauche et où l'ennemi ne pouvait pas ne pas avoir posté l'une de ses divisions. Après être parvenu à grand'peine sur le sommet de l'éminence, il en aurait été chassé lorsque se présenta le corps qui accourait du poste opposé au camp romain pour se mêler à la bataille. César dit en effet que ces tard-venus s'emparèrent de la colline, *ceperunt collem;* or, elle ne fut prise que parce qu'elle avait été disputée et mal disputée. Il fallut l'impétuosité des deux légions victorieuses pour dissiper la résistance sur ce point. La position de Choisy, attribuée aux Gaulois qui firent ce mouvement, explique très-bien leur triomphe passager; car, comme ils étaient venus par les hauteurs, ils avaient l'avantage pour attaquer. Après qu'ils furent dispersés, la poursuite de la cavalerie commença sur le plateau. Il n'échappa que ceux des fuyards qui furent assez heureux pour gagner Mons-Ivry, les hauteurs de Villejuif et les forêts dont on reconnaît encore le terrain sur tout ce parage.

Je viens de nommer Villejuif. Il est bien singulier que ce lieu paraisse aussi dans une version très-défigurée du récit de César, qui eut cours au moyen âge parmi les érudits de l'Université de Paris. Cette version a été introduite comme glose dans la vieille traduction française de la *Cité de Dieu* que fit faire le roi Charles V. Elle mérite d'être rapportée textuellement :

Il se trouve au VI[e] livre de Julius Celsus[1], *De bello gallico*, duquel Julius César fist partie, que quant ce Julius vint en France de par les Rommains, Paris estoit habité de gens grans et puissans qui s'appeloient Parisiens, et tenoient la Cité seulement, laquelle estoit si fort pour lors et estoit telement fermée d'yaue, que luy mesmes tesmoigne que l'en n'y povoit passer. Or est tout aterry par gravois, fiens et autres ordures que l'en y a depuis getté. Il fu longuement devant, car les Parisiens, qui estoient environ Paris et jusques à Meleun, avoient une telle coustume que, tantost comme guerre leur sourdoit, il venoient tous à Paris à secours et pour estre plus fors, et ne leur chaloit du remenant. Or avint que, si comme il faisoit siege devant Paris et que tous les Parisiens se estoient retraiz et vuidié tout le remenant, il s'avisa de prendre Meleun, et le print de fait, et par ce fu signeur de la rivière, et povoit venir assaillir de quelque part que il ly plaisoit. Quant il eust esté longtemps devant sans riens faire, il fist semblant que il se partist et de lever son siege, et s'en ala droit à la Ville-Juyve qui, à droit parler, est appelée Ville-Julitte, pour le corps de celle saincte qui y repose[2]. Et comme ung appellé Camulogenus, qui estoit de Rouen, auquel, combien qu'il feust ancien, estoit baillé pour sa vaillance tout le gouvernement des gens d'armes, leur deist que ce n'estoit que toute feintise, et qu'il se gardassent bien que il ne le poursuivissent, il ne le vouldrent croire, mais alèrent après et l'atteindirent; et tantost ses gens qu'il avoit laissié en embusche vindrent et les encloirent, et y ot grant desconfiture. Et ce fu la cause qui

[1] Nom d'un éditeur des *Commentaires* fourni par plusieurs manuscrits, et qui passait au moyen âge pour être celui de l'auteur même.

[2] L'église paroissiale de Villejuif est sous le vocable de Saint-Cyr et de Sainte-Julitte. Lebeuf a réfuté cette étymologie.

pour lors les fist estre tributaires des Rommains, car oncques homme n'y entra ne ne la print par force; dont il fist le Palais des Termes, qui estoit ainsi appellé pour ce que là se paioient les trehuz[1] aux termes qui estoient ordonnez. Et adont les gens commencèrent à édiffier maisons à l'environ de ce chastel et à eux loger, et commença ceste partie lors à estre premièrement habitée; n'encores ne depuis longtemps ne fu l'autre partie de Paris devers Saint Denys, laquelle est à présent la plus grant, habitée; mais avoit par tout forestz et grans bois, et y faisoit l'en moult d'omicides.

Au lieu de nous récrier sur les erreurs que contient ce récit, cherchons plutôt à nous les expliquer. Il est clair que ce n'est pas l'analyse des Commentaires que nous fait là le vieux traducteur français. Son récit est un composé de circonstances prises dans les Commentaires et d'autres choses fournies, les unes par la fausse érudition du temps (la ridicule étymologie du palais des Thermes est du nombre), les autres par la tradition, comme ce qu'il dit de la rive gauche habitée avant la rive droite. A laquelle de ces deux sources rapporter son opinion sur Villejuif? On ne l'accusera pas d'avoir été chercher ce village à cause d'une ressemblance présumable de son nom avec celui de César, *Villa-Julii*, puisqu'il lui donne précisément une autre origine; ce n'est pas le texte non plus qui l'y a pu conduire : supposant, comme il faisait, que le marais, terme de la première marche, avait

[1] Tributs.

été le quartier du Marais, au N. de Paris, par conséquent faisant revenir les Romains par la rive gauche, il aurait mis la bataille en un point quelconque de la rive droite. Je ne vois donc, pour justifier le choix de Villejuif, que l'hypothèse d'une croyance accréditée au XIV[e] siècle par la tradition, ou par les ruines de quelque monument, ou par des débris trouvés en terre.

Mais si l'action s'est terminée sur le territoire de Villejuif, les flots de sang versés autour de Camulogène indiquent bien mieux la place où furent portés les coups décisifs. Retournons en ce lieu, arrêtons-nous à ce renfoncement de la côte sur lequel s'étaient appuyés les Gaulois : nous trouvons là le village de Vitry.

Le nom de Vitry n'a aucun sens en français : il se disait anciennement *Victoriacum*, et plus souvent *Victoricium*, dénominations qui appartiennent si visiblement à la langue latine que personne ne songerait à les tirer d'un autre idiome. L'abbé Lebeuf l'a compris de la sorte. Il fait remonter l'origine de Vitry à un propriétaire romain du nom de Victorius, de même que celle de Savigny (*Saviniacum* ou *Sabiniacum*) à un Sabinus; celle d'Orly (*Aureliacum*) à un Aurelius, etc., etc. Comme le mot *victoria* ne pouvait pas ne pas s'être présenté à l'esprit de ce savant homme, qu'il savait même que des lieux du nom de *Victoriacum* viennent

positivement de *victoria* et nous conservent la mémoire de batailles gagnées par les Romains, il a soin de dire, pour Vitry-sur-Seine, qu'il ne faut pas croire qu'une victoire y ait été remportée. Après tout ce qui précède, je crois avoir le droit de prétendre le contraire. Vitry doit son nom à la victoire de Labiénus sur les Parisiens; *Victoriacum*, *Victoricium*, signifient le lieu de la victoire.

Nous avons, depuis le commencement du XIIe siècle, une série de titres sur Vitry d'où il résulte que ce lieu, qui ne fut jamais ville ni bourg, possédait de toute ancienneté deux paroisses dont les édifices se touchaient presque. L'une de ces paroisses était Saint-Germain, qui est l'église actuelle du village; l'autre, du vocable de Saint-Gervais et Saint-Protais, exista jusqu'au siècle dernier à une cinquantaine de pas derrière Saint-Germain [1]. L'institution, dans un si petit rayon, de deux paroisses, chacune avec son cimetière et ses dîmes, ne peut être attribuée qu'aux temps de désordre où les biens d'église, convertis en fiefs, eurent à se plier soit aux intérêts rivaux des bénéficiers, soit aux convenances de famille. L'une des deux paroisses de Vitry était donc vraisemblablement plus moderne que l'autre. Le vocable de Saint-Germain, plus récent que celui de Saint-Gervais et Saint-

[1] Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. XII, p. 108.

Protais, me semble désigner la dernière en date des deux fondations. L'église primitive de Vitry aurait ainsi reconnu pour patrons deux saints militaires. N'aurait-elle pas remplacé, d'après cette circonstance, un autel aux dieux Quirites[1], monument voué par le général romain sur le lieu de sa victoire? On aurait par là l'emplacement probable où le chef gaulois tomba percé de coups; on aurait peut-être en même temps le quantième de la bataille; car la Saint-Gervais se fête le 19 juin, et j'ai prouvé que la campagne de Labiénus se plaçait au moment des plus grands jours de l'année.

Si nous quittons maintenant la rive gauche de la Seine pour explorer le terrain où nous avons conclu que devait être établi le camp romain, en suivant cette ligne même qui en détermine la position d'une manière si rigoureuse, nous tombons sur un point du territoire de Créteil où se présentent des choses non moins faites pour donner à réfléchir.

Ce lieu s'appelle Notre-Dame des Mèches. Il consiste en une grande habitation rurale dont le principal corps de logis fut, jusqu'à la fin du siècle dernier, une chapelle sous le vocable de Notre-Dame. C'est par corruption que cette Notre-Dame a été surnommée des Mèches, car les titres latins l'appellent *Beata Maria de Meschio*, et les anciens auteurs français Notre-Dame du Mesche. Lebeuf a très-bien établi cela, en

conjecturant que le nom de Mesche est celui du fonds sur lequel la chapelle fut élevée [1].

Placée au moins à cinq cents mètres en avant de Créteil, plus bas que ce village, mais plus haut que le reste des terres environnantes qui vont en s'affaissant jusqu'à la Seine, Notre-Dame des Mèches est l'un des points les plus apparents du pays. Rien n'en borne la vue. Avec une lunette d'approche on peut là découvrir des tours de Notre-Dame de Paris.

L'édifice de Notre-Dame des Mèches est moderne, tout à fait dénué d'ornements, couvert en charpente, en un mot, répondant on ne peut mieux à la destination de grange qu'il a reçue en dernier lieu. Au siècle dernier, on distinguait sur le linteau de la porte un écusson chargé de trois mèches, armes parlantes de la patronne du lieu. Tout insignifiante qu'elle est, cette chapelle présente néanmoins une curieuse particularité. Elle est tournée du nord au midi, sans qu'il soit possible de prétendre qu'un obstacle quelconque se soit opposé jadis à son orientation régulière. L'abbé Lebeuf trouvait cela si étrange, qu'il se crut obligé d'en trouver une explication : ce qu'il fit en supposant que la chapelle que nous voyons n'est que l'un des croisillons d'une grande église orientée à la façon ordinaire, et qui aurait été en partie détruite. Cette supposi-

[1] *Histoire du diocèse de Paris*, XIII[e] partie, p. 23.

tion est insoutenable quand on est en présence du bâtiment, lequel est tout d'une pièce, ne présente la trace d'aucune reprise sur ses quatre faces et a des proportions qu'il n'aurait point s'il eût jamais fait partie d'un plus grand édifice. Mieux vaut regarder l'orientation insolite de Notre-Dame des Mèches comme une chose traditionnelle, ses reconstructions successives ayant été exécutées conformément à un plan primitif qui était tel; et ce serait là une marque de haute antiquité.

Les titres les plus anciens où l'on ait trouvé le nom du Mesche datent du XIVe siècle; c'est de même au XIVe siècle que la tradition de Créteil fixait l'origine de la chapelle; voici à quel propos :

Les Anglais, disait-on, étant campés dans la plaine d'Ivry, et les Français, sous la conduite du roi Jean, dans les vignes en avant de Créteil, il arriva que le roi, qui voyait les forces ennemies bien supérieures aux siennes, eut recours à un stratagème pour faire croire qu'il avait au contraire l'avantage du nombre. En conséquence, il fit dresser de nuit, au bout d'un piquet, un grand mannequin qu'on habilla de cuirasse et de tout le harnais afférent à un chevalier. Au casque était mise, en guise de cimier, une mèche qu'on alluma et qui fit si beau feu que les ennemis épouvantés délogèrent incontinent. Le roi, par reconnaissance envers la sainte

Vierge, à qui il s'était voué, lui bâtit une église du nom de Mèche, pour rappeler le mannequin à la mèche, etc., etc.

L'abbé Lebeuf, qui rapporte ce conte ridicule, n'a pas de peine à le détruire par l'impossibilité que les Français sous la conduite du roi Jean se soient trouvés en présence des Anglais dans les environs de Paris. Il conjecture, avec non moins de justesse, que c'est le nom du lieu qui a fait inventer une histoire de mèche. Pour lui, Notre-Dame des Mèches est beaucoup plus ancienne que le XIVe siècle. Il ne serait pas éloigné d'y voir une fondation religieuse que Philippe Auguste prescrivit de faire auprès du pont de Charenton par une clause de son dernier testament. Toutefois il n'insiste pas trop sur cette hypothèse, et il a raison, car la dotation tout à fait royale portée au testament de Philippe Auguste était destinée à l'entretien de vingt chanoines réguliers de Saint-Victor. Or ce n'est pas un pareil établissement qu'il est possible de confondre avec une modeste chapelle rurale desservie, comme le fut toujours Notre-Dame des Mèches, par un bénéficier à la nomination de Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris. Comme l'église de Saint-Germain était fille de Notre-Dame, qu'elle tenait d'elle presque toute sa dotation, il est bien plus probable que la chapellenie des Mèches lui avait été donnée par la libéralité de quelque évêque, et cela anté-

rieurement au XIIe siècle, à partir duquel nous possédons tous les titres des dons faits par les évêques.

Dépouillons maintenant de tous ses faux ornements la légende précédemment rapportée. Comme l'obit du roi Jean se célébrait à Notre-Dame des Mèches, cette circonstance est sans aucun doute ce qui a fait introduire ce roi dans le récit. Le roi, à son tour, a amené les Français et les Anglais. Tout cela est donc à effacer, ainsi que la mèche et le mannequin, et l'histoire se réduit à un monument votif bâti par un chef d'armée qui, étant tenu en échec sur le terrain du Mesche, usa de stratagème pour tromper, à la faveur de la nuit, ses ennemis postés de l'autre côté de l'eau.

Ce n'est point dépasser les limites du vraisemblable que de considérer cette tradition comme une réminiscence altérée du fait raconté par César. Dès lors le Mesche serait l'emplacement du camp romain; dès lors aussi la chapelle, avec son orientation insolite, pourrait passer pour avoir été bâtie sur les ruines d'un petit temple élevé par la reconnaissance, sur le lieu même du prétoire, au génie qui avait si bien inspiré Labiénus. Les Gaulois, convertis à la religion et à l'esprit des Romains, auraient payé à ce temple des champs le tribut d'un culte assidu, que le christianisme transforma, sans pouvoir lui ôter tout à fait son caractère primitif. La preuve de

cela serait dans une pratique qui s'observait encore il y a un siècle et demi. Tous les ans, le dimanche de Quasimodo, on allait processionnellement d'Ivry à Notre-Dame des Mèches « en commettant mille indécences tant au passage de la Seine qu'à une station qu'on faisait à un cabaret du village de Maisons, où l'on arborait la bannière et la croix en attendant que les chantres eussent bu. » Je me sers des termes mêmes dans lesquels l'abbé Lebeuf rend compte de cette cérémonie, qu'il dit avoir été abolie vers le temps de sa naissance [1]. Il n'y a rien dans tout cela qui ne cadre à merveille avec ma conjecture, car on sait que ces processions du temps de Pâques, appelées aussi Rogations et Litanies, remontent, partout où elles se sont conservées, à l'époque même du triomphe de la religion, et qu'elles ont été établies pour détourner les populations de certaines pratiques auxquelles elles avaient l'habitude de se livrer au commencement du printemps, notamment à cause des Palilies ou fêtes de Palès, qui étaient en même temps la fête de la Nativité de Rome. En expliquant ainsi l'origine des Rogations d'Ivry, il serait permis d'induire que la dame honorée primitivement au Mesche fut la déesse Rome. Elle recevait les hommages réguliers d'Ivry, à l'exclusion des villages voisins, parce que Ivry est vraisemblable-

[1] *Histoire du diocèse de Paris*, vol. c., p. 188.

ment l'unique centre de population qui ait existé sur ce parage lors de la conquête romaine. La preuve de l'origine postérieure des autres localités se trouve soit dans la racine toute latine de leur nom, soit dans des témoignages historiques d'où résulte leur institution tardive; au contraire, l'antiquité d'Ivry éclate par l'étendue de son territoire et les pointes qu'il fait sur toutes les paroisses environnantes, par la physionomie si gauloise de son nom (*Ivriacum*, *Iveriacum*, *Iberiacum*), par l'attribution de ce nom à l'éminence de Mons-Ivry (*mons Iberiacus*), située sur le territoire de Gentilly, enfin par le souvenir ou l'invention d'un héros homonyme, le roi de Paris Ibor ou Ivor, qui est mêlé dans les fables de nos vieux conteurs au sujet de la colonisation du Parisis par les Troyens [1].

Mais je m'aperçois que je touche la limite qui sépare l'histoire du roman. Je m'y arrête, de peur qu'on ne perde de vue ou qu'on n'accueille avec moins de confiance mon unique et véritable propos, je veux dire la thèse qui consiste à transporter de Grenelle à Vitry-sur-Seine le lieu de la bataille entre Labiénus et les Parisiens.

[1] Guillaume le Breton, *Philippidos* lib. I, v. 89 et sqq.

EXPLICATION DES LETTRES

QUI MARQUENT LES POSITIONS SUR LA CARTE,

Conformément au système exposé dans le mémoire :

A. Terme de la première marche de Labiénus.

a, a, a. Ligne occupée par Camulogène pour la défense du marais.

B, B, B, B. Seconde marche de Labiénus.

C. Camp romain.

D. Station de la flottille romaine avant le départ pour la bataille.

E. Lieu du passage de la Seine.

F. Ordre de bataille du centre des Romains.

G. *Id.* de la XIIe légion.

H. *Id.* de la VIIe légion.

C, D, I. Marche d'une demi-légion en amont de la Seine.

K, L. Lignes des Gaulois en avant de Lutèce.

M. Aile gauche des Gaulois en bataille.

N. Centre des Gaulois en bataille.

O. Aile droite tenue par Camulogène.

P. Poste gaulois devant le camp romain.

P, P, N. Marche du même poste pour se mêler à la bataille.

Q, Q, Q. Marche d'un corps gaulois dans la direction de Métiosedum.

Conformément à l'opinion reçue :

R, R. Marais qui arrêta les Romains.

S. Camp des Romains et station de leur flottille.

T, T. Lignes gauloises.

V, X. Lieu du passage de la Seine et de la bataille.

RECHERCHES

CONCERNANT

UNE STATION ROMAINE,

DONT ON VOIT LES RUINES

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE.

PAR M. N. LIMOUSIN,
INGÉNIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Lu à la séance du 19 décembre 1850.

Sauf une statistique assez volumineuse, quelques manuscrits, dont un rédigé par M. Desbrandes, a été légué par lui à la Bibliothèque du chef-lieu, il existe peu d'ouvrages relatifs à l'histoire du département de la Charente, et plusieurs vestiges d'antiquité celtique où romaine qui se trouvent dans cette partie de la France sont à peu près inconnus. C'est à la suite d'une investigation minutieuse, faite dans un but spécial, que l'auteur de ce mémoire a découvert les monuments qui vont être décrits.

Il s'agit d'une *mansion* ou *station* romaine, offrant un grand intérêt par les circonstances qui s'y rapportent, et par la nature des constructions dont les ruines se sont conservées. Dans

les pays qu'ils cherchaient à conquérir, les Romains commençaient naturellement par exécuter des ouvrages militaires. Ils avaient l'habitude de se retrancher dans tous les lieux où ils s'arrêtaient, ne fût-ce qu'une seule nuit. Peut-être durent-ils moins leurs étonnants succès à leur courage qu'à cette constante prudence et à la perfection de leur discipline. Quand leur séjour dans un endroit devait être de courte durée, ils se bornaient à de simples retranchements, formés d'une levée en terre, palissadée avec soin, et d'un fossé. Pour exécuter ces travaux, les soldats, dans les marches, portaient constamment avec eux un certain nombre de pieux ou pâlis; chacun y mettait la main, et en très-peu de temps, en quelques heures, une légion entière se trouvait en sûreté. Ces sortes de camps se nommaient: *castra temporanea*, *tumultuaria*. Mais quand il fallait longtemps s'arrêter dans un même endroit, quand il s'agissait de protéger un passage, de maintenir un canton dans l'obéissance et de fournir aux troupes une retraite sûre contre les tentatives de l'ennemi, on formait des camps à demeure, qu'on fortifiait selon toutes les règles de la *castramétation*, et pour l'établissement desquels on choisissait ordinairement des lieux déjà fortifiés par la nature; ils portaient le nom de *castra stativa*.

C'est de cette manière que les Romains ont procédé pour la conquête de la Gaule. Puis, dès

qu'ils s'étaient rendus maîtres de quelque province, pour consolider leur domination, ils y formaient des établissements d'une autre nature, des *mansions* et *stations* destinées à offrir aux troupes en marche, aux nouvelles recrues, aux généraux avec leur suite, aux empereurs eux-mêmes, des asiles et des magasins approvisionnés. Les *mansions* se trouvaient distribuées sur les routes, à des intervalles égaux à peu près, et tels qu'en un seul jour les troupes pussent les franchir. Il paraît que ce fut dans un établissement de ce genre qu'*Aurélien* fut assassiné, entre *Constantinople* et *Héraclée*. Celui qui avait l'intendance d'une *station*, se nommait *manceps* ou *stationarius*.

Outre les *mansions* ou *stations* militaires, il y en avait qui servaient de gîte aux particuliers, et où l'on était reçu en payant : elles équivalaient à nos auberges. Comme la journée des voyageurs finissait ordinairement à la *mansion*, on comptait les distances, indifféremment par journées ou par *mansions*, comme aujourd'hui nos soldats comptent par étapes. C'est de *mansio* que s'est formé le mot maison.

Il dut exister dans les Gaules beaucoup d'établissements de cette nature. Mais la plupart ont disparu, ou n'ont point laissé d'indices suffisants pour qu'on en puisse constater la destination primitive. Cependant, avec le secours de la carte *Théodosienne* (ou de Peutinger) et de l'*Itiné-*

raire d'Antonin, on parvient à retrouver la position de quelques-uns d'entre eux.

La ville de Lyon, fondée 43 ans avant J.-C. par Munatius Plancus, était, comme on sait, le centre des grandes voies qui devaient établir des communications dans l'intérieur de la Gaule. Il y en avait quatre principales, auxquelles venaient s'embrancher des routes moins importantes, pénétrant dans l'intérieur des provinces. La première passait au travers des montagnes de l'Auvergne, et s'avançait, par différentes ramifications, jusqu'au fond de l'Aquitaine; la seconde allait jusqu'au Rhin et à l'embouchure de la Meuse; la troisième traversait la Bourgogne, la Champagne, la Picardie, et s'arrêtait à Boulogne sur mer; la quatrième, enfin, côtoyait le Rhône, pénétrait dans le Languedoc, et se terminait à Marseille.

Parmi les voies secondaires qui aboutissaient à la première de ces grandes voies, celle qui se rattache le plus spécialement à l'objet de la présente notice, est la route indiquée dans l'Itinéraire d'Antonin comme allant de Saintes (*Mediolanum Santonum*) à Limoges (*Augustoritum*), et comme suivant à peu près la direction de la route actuelle de Saintes à Clermont, mais en se jetant un peu plus au nord. Cette route traversait, de l'ouest à l'est, dans toute sa longueur, l'espace qu'occupe aujourd'hui le département de la Charente. On en trouve des traces à Saint-

Sévère (arrondissement de Cognac), près des ruines d'un ancien camp romain retranché, ouvrage assez intéressant pour devenir l'objet d'une étude spéciale. Le chemin connu aujourd'hui sous le nom de *chemin ferré*, traverse la forêt de Jarnac, et on peut le suivre, sur une assez grande longueur, en allant du côté de Saintes. Le nom de chemin *ferré*, ou *chemin de la ferrade*, est, en beaucoup de lieux, affecté aux restes encore apparents des routes romaines. Les habitants du pays prétendent que celui-ci s'écarte de tous les villages; et, en effet, on remarque que dans cette partie il ne passe qu'à Saint-Sévère, près de l'ancien retranchement romain déjà signalé. Le propriétaire du sol que ce retranchement occupe, voulant, il y a plus de trente ans, construire un petit pont au lieu qu'on appelle le *Chail*, et creusant les fondements d'une culée, découvrit un très-bon cailloutis à chaux et à ciment, semblable à ceux dont les anciens formaient quelquefois le corps de leurs routes. Ce cailloutis était enfoui à trois ou quatre pieds sous terre, comme le sont aujourd'hui presque toutes les anciennes voies construites en pays de *plaine*, et qui doivent, en grande partie, leur conservation aux dépôts terreux dont elles ont été successivement recouvertes.

En avançant vers l'est, on perd bientôt la trace du *chemin ferré* ou de la voie romaine; mais dans la petite ville de *Manles*, chef-lieu de can

ton (arrondissement de Ruffec), sur la Charente, on le retrouve avec la même direction, c'est-à-dire paraissant venir du côté de Saintes. La tradition, qui présente ce bout de chemin comme une construction romaine, assigne la même origine à la ville de *Manles*, dont un lieutenant de César, nommé *Manlius*, aurait été le fondateur. Cette origine, fort contestable, a été soutenue par le sieur *Coustes-Lagrange*, maire de Manles, qui, dans un mémoire produit en 1765, pour servir à l'augmentation de la *Bibliothèque historique de la France*, du père *Lelong*, où l'auteur est entré, à ce sujet, dans des détails circonstanciés. Ce qui est certain, c'est l'origine romaine de la portion de route qui, à partir de *Manles*, se dirige vers la forêt de *Brouexe*, où, d'après le mémoire cité, *Manlius* avait un camp.

On perd de nouveau la trace de cette route, et on ne la retrouve qu'au bourg de la *Péruse*; là, les vestiges reparaissent et s'étendent jusqu'au village de *Chassenon*, commune du canton de Chabanais (arrondissement de Confolens), et même au delà, jusqu'à la limite du département, en se dirigeant vers Limoges où la voie aboutissait, après avoir franchi la forêt de *Rochechouard*.

L'ancienne province de l'Angoumois, qui forme presque en totalité le département actuel de la Charente, occupe précisément la place qui, dans les cartes anciennes, est assignée aux

Agesinates, entre les *Pictones*, les *Santones* et les *Lemovices*. Ces Agésinates étaient donc la peuplade qu'on nomma depuis les *Angoumoisins* : c'est l'opinion qu'émet le père *Hardouin*, dans ses notes sur l'ouvrage de *Pline*. *César* ne parle pas, dans ses Commentaires, des *Agesinates ;* il dit seulement que, lors de la révolte générale des Gaules, fomentée par *Vercingétorix*, ce chef ayant obtenu des États assemblés que chaque peuple de la confédération lui fournirait un renfort de soldats, les *Santones* furent compris, dans la répartition, pour *douze mille* hommes; ceux du Poitou pour *huit mille* hommes; ceux du Limousin pour *dix mille*, et ceux du Périgord pour *cinq mille*. S'il n'est pas question des *Agésinates* dans ce dénombrement, tandis que les peuples environnants y sont désignés nominativement, c'est sans doute qu'ils appartenaient à l'un d'eux. *Pline* les désigne comme unis aux *Pictones* (*Cambolectri Agesinates Pictonibus juncti*)[1]; mais il est plus probable qu'ils formaient une des divisions des *Santones*, conjecture qui semble confirmée par l'analogie des patois de l'*Angoumois* et de la *Saintonge*. Quoi qu'il en soit, on sait que les *Agesinates*, qui au temps de César devaient faire partie de la Gaule celtique, se trouvèrent compris dans la seconde Aquitaine, après que *Dio-*

[1] *Hist. naturelle*, l. IV.

clétien, à la fin du IVe siècle, eût partagé en trois le pays de ce nom; et cette division fut consacrée par l'empereur *Gratien* lorsqu'il porta à *dix-sept* le nombre des provinces de la Gaule.

On vient de voir que la route de *Saintes* à *Limoges*, qui traversait le département de la Charente et la province de l'*Angoumois*, passe dans le village de *Chassenon*. Or, la carte de Peutinger contient l'indication d'une station du nom de *Cassinomagus*, située au bord de la Vienne (*Vigenna*), entre *Augustoritum* (Limoges) et *Iculisma* (Angoulême), et sur la route de *Limonum* (Poitiers) à *Vesuna* (Périgueux). La similitude des positions, l'analogie des noms, l'existence de nombreux vestiges de constructions romaines, la découverte d'une grande quantité de médailles, de briques et de tuiles antiques, soit à l'intérieur du village, soit dans les champs environnants, ne permettent pas de douter de l'identité de *Cassinomagus* et de *Chassenon*.

Le mot *Magus*, que l'on rencontre dans les noms d'un grand nombre de localités de la Gaule, a beaucoup exercé la sagacité des érudits. On s'accorde aujourd'hui à y reconnaître une racine celtique *maga*, signifiant habitation, demeure, ville. Partant de là, on a tenté diverses explications du mot *Cassinomagus*, qui, outre Chassenon, a désigné les localités de Casejus (*Cassinomagus*) et de Caseaux (*Casinomagus*).

Ces explications sont trop imparfaites pour mériter d'être reproduites ici.

Le village de *Chassenon* est situé sur une colline assez étendue, dont les eaux de la Vienne, au nord, et celles de la Grène, au sud, arrosent le pied, et qui domine la contrée environnante. Ce village se trouve, en outre, à l'embranchement de l'ancienne route de Saintes à Limoges, et de celle qui conduisait de Poitiers à Périgueux. Il formait, en quelque sorte, un point central entre quatre villes importantes. Aucune position ne pouvait donc être choisie plus heureusement pour une *station militaire* devant renfermer de grands approvisionnements. D'ailleurs les restes de construction qu'on découvre journellement à l'intérieur et dans les environs de ce village, ne permettent pas de douter qu'un établissement considérable ait existé anciennement au même lieu. La combinaison du celtique et du latin que paraît présenter le mot *Cassinomagus* peut aussi faire présumer qu'antérieurement aux Romains, ce lieu était occupé par un établissement gaulois. Dans la façade de l'église, qui est très-ancienne, on remarque une pierre grossièrement sculptée, et où, suivant quelques archéologues, est figuré un sacrifice à Teutatès.

Selon la tradition conservée chez les habitants du pays, le village de Chassenon était autrefois une ville immense, appelée *Étampes*, ayant sept

lieues de tour, et s'étendant jusqu'au bourg de la *Péruse*, qui en faisait partie (la Péruse se trouve aujourd'hui à une distance d'environ quinze kilomètres à l'est de *Chassenon*); le vainqueur des Gaules, Jules César, étant venu à *Étampes*, en aurait chassé les Anglais, qui s'en étaient rendus maîtres, et, non content de ce succès, il se serait écrié qu'il en *chasserait jusqu'au nom*, d'où la partie de l'ancienne ville, qui subsiste encore, aurait été appelée *Chassenon.*

La même tradition se retrouve à peu près à la *Péruse*. Là, on ajoute que cette partie de l'ancienne ville d'*Étampes*, ravagée par César, fut saisie d'une si grande frayeur, qu'on la nomma la *peureuse*, et ensuite, par corruption, la *Péruse*. Ainsi, à la *Péruse*, au souvenir des guerres qui ont laissé des traces si profondes dans la mémoire des habitants de *Chassenon*, se joint celui d'une très-grande ville, jadis florissante, mais détruite depuis des siècles, et à la destruction de laquelle ont dû succéder bien des révolutions, puisque l'histoire n'en a rien conservé. Quelques décombres d'édifices, de vieux restes de fondements, que l'on découvre çà et là dans la campagne, aux environs de la *Péruse*, viennent, à certains égards, à l'appui de la tradition, quant à ce qui concerne l'existence d'une ville étendue. La forme même et la construction du village tendent également à prouver qu'il fut autrefois

plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui. Assez rapproché de la grande route d'*Angoulême* à *Limoges*, il ne présente qu'une longue rue, dont plusieurs maisons, solidement construites en pierres de taille, sont anciennes; mais rien de ce qui s'y trouve ne paraît antérieur à l'époque du style *ogival*. Son importance au moyen âge s'explique par l'existence d'un prieuré qu'y fonda, en 1037, *Jourdain*, sire de *Chabanais*, quatrième du nom, et par celle d'un établissement de Templiers, dont le souvenir s'est à peine conservé parmi les habitants. On voyait encore, il y a moins d'un demi-siècle, des vestiges nombreux de l'église du prieuré. Quant à l'établissement des Templiers, on ne trouve plus rien qui en ait fait partie; seulement un champ très-rapproché du bourg, a conservé le nom de *champ du Temple*. Quelques personnes, se basant sur la similitude ou la consonnance des dénominations, ont pensé qu'au lieu de la ville d'*Étampes*, on devait dire la ville du Temple. Mais il est certain que la tradition accréditée, tant à la *Péruse* qu'à *Chassenon*, n'a point de rapport avec les Templiers, et qu'elle se rattache à des souvenirs beaucoup plus anciens.

Sur la colline où se trouve le bourg de *Chassenon*, mais assez loin de l'emplacement qu'il occupe, on découvre à l'est et au sud des restes nombreux de murailles, qui paraissent avoir formé l'enceinte de l'ancienne ville; car c'est à

l'intérieur de ces murailles seulement qu'on voit ou qu'on déterre chaque jour, dans les champs autour du village, des vestiges de fondations, des briques et tuiles antiques, des médailles ou pièces de monnaie à l'effigie de divers empereurs, et, enfin, des tombeaux d'origine évidemment romaine.

Il serait facile de retrouver, au moins en très-grande partie, les fondations de la muraille dont *Cassinomagus* était entouré, et de s'assurer de la sorte, à très-peu de frais, si cette ville s'étendait jusqu'à la *Péruse*.

La partie la mieux conservée de cette muraille existe au sud-est de *Chassenon*, et au-dessous du hameau de *Langeac*, qui est compris dans la commune. Sa hauteur varie d'un mètre et demi à trois mètres, et son épaisseur moyenne est d'environ un mètre trente centimètres. Le parement a presque entièrement disparu, et l'on ne voit plus aujourd'hui que l'intérieur de la maçonnerie, composée de petites pierres irrégulières, liées entre elles par un mortier de chaux, et formant une masse compacte si dure et si solide que, malgré l'action destructive et incessante des agents atmosphériques, elle se soutient en plusieurs endroits, sur une base très-étroite, les fondements étant depuis longtemps fortement minés. Plusieurs moellons, plats et juxtaposés, sont inclinés sous un angle de quarante-cinq degrés. Mais, en général, ils paraissent avoir été jetés

pêle-mêle et comme au hasard dans un bain de mortier. Ce serait donc le genre de *maçonnerie* que Vitruve appelle *amplecton.*

Vis-à-vis la partie de cette muraille qu'on voit du côté de *Langeac,* et parallèlement à sa direction, mais à une assez grande distance, se trouve un autre mur ruiné, construit de la même manière. Ces murs, ainsi que plusieurs autres dont il existe des restes moins importants, et même ceux des caves et des souterrains, étaient parementés en moellons de forme carrée, bien réguliers, et de petit échantillon, mais qui ont disparu presque partout. On y remarque, à fleur de terre en quelques endroits, à un mètre audessus du sol dans d'autres, de petits trous ronds ou carrés, grossièrement façonnés, espacés d'environ deux mètres les uns des autres. Rien n'en laisse aujourd'hui deviner l'usage. Peut-être étaient-ce des espèces de créneaux pour observer ce qui se passait au dehors; peut-être aussi (ce qui paraîtrait plus probable) étaient-ce simplement des pertuis pratiqués pour l'écoulement des eaux; mais alors il faudrait admettre, dans l'état ancien du sol, une disposition différente de celle qui se voit aujourd'hui. Un mur semblable, perpendiculaire aux deux précédents, mais qui a été démoli, présentait à peu près la même singularité. Les trous y étaient élevés de deux à trois pieds au-dessus du sol.

Il n'est pas un propriétaire qui, en fouillant

dans son champ ou dans son jardin, n'y ait trouvé d'anciens fondements. Ceux qui veulent bâtir recherchent ces vieilles constructions pour se procurer de la pierre. Les fondements d'anciennes murailles ne reposent assez souvent que sur une terre mouvante, et à une distance plus ou moins considérable du tuf; mais alors, la première assise est établie sur une couche de ciment très-dur, épaisse de quinze à vingt centimètres.

A quelque distance de l'ancien mur d'enceinte, on observe une espèce de môle, de forme irrégulière, dont le diamètre est d'environ quarante mètres, et la hauteur de quatre mètres; c'est un massif de maçonnerie composée de petits moellons très-irréguliers, liés par un mortier blanchâtre, qui en fait un tout homogène aussi dur que la pierre. D'après la tradition, il existe des caves sous cette éminence. On a plusieurs fois essayé d'y pratiquer une ouverture, mais on a été rebuté par l'excessive dureté de la maçonnerie. L'existence de ces caves est d'autant plus probable qu'il est peu d'endroit, dans les champs environnants, où l'on ne rencontre des souterrains. On y a aussi trouvé fréquemment des fosses revêtues en briques de différentes dimensions, et de forme ronde ou carrée : c'étaient évidemment d'anciennes citernes. Bien que le pied de la colline où l'on construisit *Cassinomagus* soit arrosé par deux rivières, le sommet de ce monticule est

toujours sec, la roche qui en forme la charpente étant éminemment poreuse.

Mais de toutes les constructions dont on peut encore explorer les restes, la plus remarquable est une longue voûte souterraine, une espèce de corridor qui existe au sud-est, à peu de distance du bourg, mais à l'intérieur des grandes murailles qui formaient l'enceinte de la station. L'entrée primitive de ce souterrain est inconnue, et il faudrait opérer des fouilles et des déblais pour la retrouver. On pénètre, par une crevasse dont la découverte est due au hasard, dans l'intérieur du corridor; il est voûté en plein cintre, et large de deux mètres environ; les terres dont il est encombré empêchent d'apprécier la hauteur. La voûte est formée, à l'intrados, par de grandes briques épaisses de quatre à cinq centimètres, et posées de champ; ces briques, en beaucoup d'endroits, ont été arrachées ou sont tombées, mais partout où elles subsistent, on remarque qu'en général elles sont disposées de deux en deux, et que chaque couple est séparé du couple voisin par une large pierre plate. Ici se retrouve l'usage, si fréquemment suivi par les Romains, d'employer simultanément la brique et la pierre. Le tout est d'ailleurs solidement uni par des couches de mortier ou de ciment, épaisses de deux à trois centimètres. Les murs latéraux ou pieds-droits qui soutiennent la voûte, sont entièrement déparementés, en sorte que l'on ne

voit plus que l'intérieur de la maçonnerie, qui est encore l'*amplecton* de Vitruve.

Si l'on s'en rapporte à la tradition, ce souterrain avait une longueur considérable, et s'étendait jusqu'à la *Vienne*, qui passe à cinq kilomètres de là. L'inspection seule de la configuration extérieure du sol suffit pour infirmer cette conjecture; mais il est très-probable qu'en avant et en arrière le corridor avait beaucoup plus de longueur que ce qu'on en voit aujourd'hui; car la crevasse, au moyen de laquelle on y pénètre, ne se trouve sans doute pas précisément à l'origine ou à l'extrémité de ce souterrain, et un éboulement qui en obstrue entièrement le fond ne permet pas qu'on puisse beaucoup s'avancer du côté de la *Vienne*.

De distance en distance, les murs latéraux sont percés de petites portes, situées vis-à-vis les unes des autres, ayant soixante et quelques centimètres de largeur, et très-peu de hauteur. Quoique l'imposte en soit enlevée, on est forcé de se courber pour y entrer; mais, après les avoir franchies, on se trouve dans de longs caveaux, plus élevés que les précédents, et où l'on peut se tenir aisément debout. Ces caveaux, dont les axes sont perpendiculaires à la direction du corridor auquel ils aboutissent, ont de longueur, savoir : ceux qui sont à gauche de l'observateur lorsqu'il est tourné vers le nord, du côté de la *Vienne*, environ treize mètres quarante centimètres, et

ceux qui sont situés à droite, vis-à-vis des premiers, et sur le prolongement du même axe, dix mètres seulement. Ils sont aussi voûtés en plein cintre. La voûte en est formée de briques fort belles, ayant trente à quarante centimètres de longueur, posées de champ, et recouvertes, sur la douelle, d'une couche de ciment jaunâtre, qui a conservé l'empreinte des planches ou couchis qu'on avait posés sur les cintres pour soutenir provisoirement les voussoirs. Les caveaux parallèles ne sont séparés les uns des autres que par des murs d'un mètre environ d'épaisseur. Ces murs, jusqu'à la naissance des voûtes, ont leurs parements composés de moellons bien taillés, affectant tous la forme carrée, parfaitement égaux, offrant chacun dix centimètres de côté, et posés par assises égales et en liaison, c'est-à-dire à joints recouverts. Ainsi, l'on y remarque le caractère distinctif de toutes les maçonneries et constructions romaines de ce genre. Le ciment ou mortier qui les unit est jaune, et paraît composé de sable de mine et de chaux. La construction d'ailleurs est si parfaitement conservée qu'on la croirait toute récente et terminée depuis quelques semaines seulement.

Le mur de fond de chaque caveau, élevé perpendiculairement à l'axe longitudinal, est construit et parementé de la même manière. Il paraît que quelques-uns au moins de ces souterrains se trouvent adossés à des caves; car dans

le fond du dernier de ceux qu'on peut visiter, à gauche du long corridor central, il existe un trou dans lequel un enfant peut passer, et qui conduit à deux caves assez étendues. Une source y coule, dit-on; l'ouverture est tellement étroite qu'il a fallu renoncer à vérifier le fait et à continuer les recherches dans cette partie.

Le nombre des caveaux latéraux qu'on vient de décrire est sans doute considérable; mais on ne voit que ceux dont l'entrée correspond à la partie du corridor central dans laquelle on peut pénétrer; encore n'a-t-il pas été possible de visiter les deux premiers, les portes s'en trouvant obstruées par les terres qu'il avait fallu jeter à droite et à gauche pour rendre praticable l'ouverture ou crevasse qui conduit dans ce corridor.

En réfléchissant sur la forme de ces souterrains, sur leur disposition respective, sur leur grande étendue, sur la nature du sol poreux et privé d'humidité où ils sont creusés, sur la constance de température qui devait y régner, sur la possibilité qu'on y avait d'interrompre toute communication avec l'air et la lumière (au moins dans les caveaux latéraux), on est porté à croire qu'ils servaient primitivement de magasins, et qu'ils avaient été destinés à la conservation des vivres, principalement des blés. Ils réunissaient toutes les bonnes conditions, tous les avantages que nous cherchons à obtenir dans nos *silos* modernes.

On trouve en grande quantité, à *Chassenon*,

des briques de différentes espèces. Dans le nombre, il en est de larges et plates, épaisses seulement de vingt-cinq millimètres, mais paraissant avoir, quand elles sont entières (ce qui se rencontre rarement), trente et quelques centimètres de largeur, sur quarante à cinquante de longueur. On les appelle briques à rebord, parce qu'à l'une de leurs extrémités elles ont un rebord de vingt-cinq millimètres; ce ne sont pas des briques, mais bien de véritables tuiles qu'on accrochait à la charpente des bâtiments par ce rebord qui tenait lieu de la cheville en bois que nous mettons aujourd'hui à nos tuiles plates. On trouve des tuiles semblables dans la partie diamétralement opposée du département, dans la commune de *Saint-Fort-sur-le-Né*, au milieu d'une vigne. Toutes les fois qu'on y fait un labour, on y déterre des fragments de ces briques; c'est ce qui contribue à entretenir, chez les habitants, la croyance qu'il existait jadis dans ce lieu une ville appelée la *Vieille cité de Bago*. Aucun autre indice ne vient à l'appui de cette tradition.

Les pièces de monnaies romaines découvertes à Chassenon sont presque toutes de cuivre ou de bronze, quelquefois d'argent, et très-rarement d'or. Celles de cuivre, ordinairement frustes et rongées par l'oxydation, sont extrêmement abondantes. Les agriculteurs n'en font aucun cas, ou ne les estiment qu'autant qu'il est possible de les faire passer pour monnaie de billon.

On y rencontre aussi de nombreux tombeaux. Il paraît que plusieurs fois, en creusant la terre, on a trouvé des espaces carrés, recouverts d'une seule tuile, et renfermant une tête humaine, sans aucune autre espèce d'ossements. Quant aux tombeaux romains proprement dits, ils sont situés à l'intérieur des grandes murailles qui circonscrivaient *Cassinomagus*.

Dans une fouille faite, vers le commencement du siècle, dans le cimetière, on découvrit un nombre prodigieux de sarcophages en pierre, presque contigus, et posés dans des directions diverses, mais principalement de l'ouest à l'est ou de l'est à l'ouest : ceux-ci étaient recouverts par d'autres sarcophages dirigés à peu près du nord au midi. Du reste, ils paraissaient tous accumulés sans ordre et comme au hasard. Il est vraisemblable que la place du cimetière actuel de *Chassenon* ne fut choisie qu'après la destruction de *Cassinomagus*, et qu'on y transporta beaucoup de tombeaux primitivement déposés ailleurs, ainsi que cela se pratique assez souvent lorsque l'on abandonne un ancien cimetière pour en changer la destination.

Ces sarcophages sont façonnés en pierre du pays, et ont généralement pour couvercles des dalles de même nature. Cependant quelques-uns de ces couvercles sont en pierres de composition, formées de petits cailloux de rivière que lie entre eux un ciment excessivement dur, et présentant

un massif presque indestructible. Une de ces pierres factices (longue de cinq pieds environ, et large de deux) se remarque à la porte de l'église, dont elle forme le seuil. Bien qu'elle y soit, selon toute apparence, depuis un grand nombre d'années, elle ne paraît nullement usée, tandis que d'autres pierres, posées tout auprès, dans l'intérieur du bâtiment, et qui sont d'une espèce de granit assez dur, sont sensiblement altérées par le frottement des pieds des fidèles. On trouve aussi d'autres pierres factices qui sont formées de petits fragments de pierres concassées, liées par un excellent mortier. Toutes ces pierres artificielles sont incontestablement l'ouvrage des Romains.

La forme des sarcophages est aussi variable que leur direction. Les uns sont trapézoïdes, et plus larges à la tête qu'aux pieds; d'autres sont arrondis aux pieds et à la tête; quelques-uns sont de forme rectangulaire. On en a trouvé de beaucoup plus larges que les autres, et qui avaient reçu deux cadavres. Enfin quelques-uns sont formés de grands carreaux de terre cuite, juxtaposés. Les bières trapézoïdes affectent intérieurement la même forme qu'à l'extérieur, seulement on remarque, à l'emplacement de la tête, au moins dans un grand nombre, une saillie de trois à quatre centimètres, figurant une espèce de coussin. Plusieurs autres, de la même forme extérieure, présentent une place carrée pour re-

cevoir la tête du cadavre. Dans chacune de celles-ci, on a trouvé, à l'angle que devait occuper l'épaule droite, un vase en terre cuite, très-grossièrement façonné, et ayant à peu près la capacité d'une bouteille d'encre ordinaire, mais avec le col plus gros et plus court, la forme un peu plus arrondie et plus écrasée. Une de ces bouteilles contenait une liqueur qu'on a présumé être de l'huile, mais qu'on n'a pas assez soigneusement examinée.

Ce qui vient d'être exposé montre que le modeste bourg de *Chassenon* fut autrefois une station romaine, et même une ville d'une certaine importance, quoiqu'on n'y voie aucun vestige de temples, de cirques, de ces grands monuments par lesquels les Romains signalaient leur magnificence.

UN

SCRUTIN AU XIV[E] SIÈCLE,

NOTICE ET DOCUMENT

LUS A LA SÉANCE DU 19 JUIN 1852,

PAR M. FÉLIX BOURQUELOT, MEMBRE RÉSIDANT.

Les archives nationales possèdent un document curieux et peut-être unique sur l'histoire des communes françaises au XIV[e] siècle; il me paraît mériter d'être livré à la publicité. C'est un relevé des votes émis par les gens de la ville de Provins et des villages environnants, sur la question de savoir s'ils veulent continuer à faire partie de la commune de Provins ou se séparer d'elle et passer sous l'entier gouvernement du roi.

Il s'opéra dans la ville de Provins, au milieu du XIV[e] siècle, une révolution intérieure, sur la cause, les circonstances et les suites de laquelle on a peu de renseignements. On sait seulement que, depuis plusieurs années, la commune était en décadence; les baillis et les prévôts s'étaient emparés du droit d'élire les maires (1329), et

avaient interdit à l'échevinage l'exercice de la juridiction au criminel, la levée des grosses amendes et la fixation de certaines mesures[1]. Quelques-uns de ces droits avaient, il est vrai, été rétablis, après enquête, sur la réclamation des intéressés[2]; mais on sent que la force morale des magistrats municipaux devait avoir reçu une grave atteinte. D'autre part, depuis l'extinction de la descendance masculine des comtes de Champagne, la prospérité de la ville de Provins avait successivement diminué; les foires, l'industrie et le commerce avaient perdu de leur importance, et la misère s'était répandue jusque dans les maisons religieuses. La population ouvrière, assez turbulente, qui avait assassiné, en 1278, le maire Guillaume Pentecôte, s'était levée de nouveau en 1310, et, en 1324, les foulons et tanneurs avaient formé une coalition

[1] Voy. mon *Histoire de Provins*, t. II, p. 15.

[2] Voy. un acte du lundi avant la Nativité, décembre 1338, portant rétablissement du droit de justice de l'échevinage (*id.*, *ibid.*, pièc. justif., p. 446); — un acte du 8 février 1330 (1331 nouv. st.), par lequel les maire et échevins sont remis en possession des mesures à mesurer le charbon (Cartul. de la ville, à la Biblioth. de Provins, fol. 197, v°); — un acte du lundi avant Pâques fleuries, 1334, en vertu duquel le bailli ôte l'empêchement qu'il avait mis sur la levée par les maire et échevins des grosses amendes qu'ils avoient acoustumés à lever sur leurs communiers par dessus xx s. tourn. (Cartul. de la ville, fol. 19, v°).

qui attira sur eux un châtiment sévère[1]; enfin, en 1349, à la suite d'une maladie contagieuse qui décima les habitants, la famine occasionna une émeute dans la ville; le peuple se jeta sur les maisons des gens d'église et y commit de grands dégâts[2]. A partir de cette époque, et même depuis 1344, on ne trouve plus dans les titres locaux de noms ni aucune mention de maires à Provins, et des lettres de Jacques Hugues, lieutenant du bailli de Troyes et de Meaux, données en 1356, à propos de la juridiction des maîtres de la draperie, contiennent cette phrase significative : « Au veu et sceu des gens du roy, c'est assavoir du bailli de Meaulx, des prévostz et maires de Provins, pour le temps que maire avoit à Provins[3]. »

Le document que j'ai annoncé plus haut n'est point daté; mais tout indique qu'il se rapporte à la révolution communale qui fut accomplie à Provins au milieu du XIV[e] siècle. Le scrutin auquel furent appelés les habitants de Provins et de la banlieue, dut avoir lieu entre les années 1344 et 1356, dates qui limitent l'époque pendant

[1] *Hist. de Prov.*, t. II, p. 10 à 13.

[2] *Id.*, *ibid.*, p. 16.

[3] Le maire et les échevins de Provins font un accord en parlement, le 13 juillet 1344, avec un commissaire royal, au sujet d'un bourgeois soumis à la torture pour crime de fausse monnaie (Archiv. nation., sect. jud., rouleaux du parlement, 1[er] carton, p. 423).

laquelle l'échevinage a cessé d'exister; il explique clairement la suppression du régime municipal. Les listes de votants qui vont suivre sont inscrites sur deux rouleaux en parchemin; l'une a pour titre :

« Ce sont les personnes qui hont esté de la commune de Provins et encor y veulent demorer souz le gouvernement de maires et eschevins; » viennent ensuite cent cinquante-six noms, dont cent quarante appartiennent à Provins même, et le reste à la mairie de Rouilly; un sceau, qui était attaché au parchemin, a disparu.

La seconde liste porte en tête : « Ce sont les noms des personnes, tant habitanz en la ville de Provins, comme demorans ès villages appartenenz à la commune de Provins, lesquels hont esté de ladite commune et en volent estre ors et ors de governement de maires et eschevins et volent estre governé de par le roy tant seulement. » Cette pièce contient deux mille cinq cent quarante-cinq noms; seize cent un pour les quatre paroisses de Provins, et le reste pour les mairies annexées à la commune : Voulzie, Chalautre-la-Grande, Rouilly, Fontenay, Courton, Léchelles, Sourdun et Augers. On voit quelques restes d'un sceau en cire.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt de ces deux pièces, en dehors même du point de vue local. N'est-ce pas une chose curieuse que cet exercice, au milieu du XIVe siècle, du suffrage uni-

versel appliqué au choix d'un gouvernement, et que ce résultat du vote, qui donne cent cinquante-six noms à la commune, tandis que deux mille cinq cent quarante-cinq se portent contre elle? Les détails de la liste elle-même peuvent être étudiés avec avantage, soit pour les noms de métiers [1], soit pour les noms d'hommes et de femmes [2] qu'elle renferme; on y remarque le fait d'une agrégation considérable de villages groupés autour d'une ville principale, soumis à son gouvernement, et ayant des magistrats particuliers sous le nom de *maires;* un des votants, Gile le Marreglier expose que *il a esté jusques ci borjois le roy et encor le veust estre, ors de la jurisdicion de maires et de eschevins et ors de prévosté, sauves à li et gardez les priviléges donnez jadis à la commune de Provins.* On voit figurer dans les listes un grand nombre de femmes de tous états, mariées ou veuves; plusieurs d'entre elles ont pour maris des hommes qui ne paraissent point parmi les votants, et qui sont qualifiés *Hommes de prévosté;* il en est, au nom desquelles est jointe cette mention : *à la relacion de son fil;* d'autres votent pour leurs maris, dont le nom est suivi de ces mots : *à la relacion de sa femme*, et l'on

[1] J'ai compté plus de cent noms de métiers différents.

[2] Il y a une cinquantaine de prénoms de femmes, qui prennent souvent la désinence *on*, Blanchon, Alison, Marion, Isabelon, Margaron, Mélinon, etc.

trouve à la suite du nom de Guillot Arquaut : *à la relacion de Margaron sa femme, laquele a juré que il est malades et que, pour ceste cause, l'a son dit mari faite venir par devant nous.* Enfin on peut constater, au moyen du document que je publie, qu'au milieu du XIVe siècle, sur deux mille sept cent et une personnes, il y avait encore à Provins environ neuf cents individus attachés au métier de draperie.

Ce sont les personnes qui hont esté de la commune de Provins et encor y veulent demorer souz le gouvernement de maires et eschevins.

Renaut le Damoisel.
Archembaut d'Aucerre.
Haucquin dou Minaige.
Jehan Chamerot.
Guillaume dou Four-Mahen, changeur.
Huet, son genre, changeur.
Girart Chaudron, péletier.
Morau de Blé.
Gile Benu.
Jehan l'Avenier.
Jaquete, fe feu Jehan Billon, ve.
Jehan de Vérie, drapier.
Jehan de la Granche, taverner.
Alexandre de Voton, drapier.
Dame Luce la Mercière.
Jehan le Fautrier, drapier.
Pierre de Meaulz, drapier.
Nicholas de Coinssi, marchans de lainnes.
Jehan Caro, péletier.
Ysabel, femme feu Eude Brise-Barre, veive.
Johanne, fe Thomas de Coinssi, tavernier, home de prévosté.
Lucas de Paris, borjois de Provins.
Dame Gile la Chiquotée, veive.
Marie, fe feu Jehan Courion, ve.
Acé Mairesse.
Gile d'Ippre.
Guillemin Dieu l'Amant.
Jehanin le Loup.
Fromon le Cordoennier.
Renaut de Senliz.
Jaque le Bardouillac.
Thomas le Charron, drapier.
Jaquete, fe feu Jehan de Vérie.
Baudin le Maignien.
Jehan Comblot, tavernier.
Crestien Lombart, tavernier.
Jehan Terriet, polaillier.
Jehan Poujoise, mercier.
Jehan Bodet, drapier.
Pierre Trochen.
Jehan Sarrazin.

Thiébaut Maquaire, tanneur.
Pierre l'Archier, drapier.
Jehan le Sauveur.
Jehan Laurent.
Regnaut Tratet.
Jehan Godefroi, de Boy.
Jehan de Berelle, foulon et lanneur.
Philippon le Blanc, drapier.
Baudin de Fontenoi, fromagier.
Margarite de Rolancourt, veive.
Pierre de Viez-Maisons, drapier.
Simon de Gumeri.
Gile l'Enfant.
Hugues de Cuisi, drapier.
Robert Loquart, drapier.
Jehanin le Potier.
Marie Noire, bourjoise, veive.
Geoffrin Symon, couroier.
Richard le Normant, corroier.
Jehan Louisson, chappelier de fautre.
Gilon, femme feu Nycholas dou Puis, veive.
Guillaume Brise-Verre, mercier.
Margue la Héricée, borjoise.
Johanne, femme feu Symon de Froit-Mantel, veive.
Jehan de St-Quentin, costurier.
Adam d'Arraz, ferpier.
Éloys dou Papeillon, borjoise.
Jehan le Vilain, chaucier.
Pierre Crespi, chaucier.
Nycolas Molet, poissonnier.
Perrin le Costurier.
Adam Ragot, bourjois.
Johanne, femme feu Thiébaut Piot, tavernière.
Milet le Barbier.
Girart le Tapicier.
Nycaise le Tainturier de guède.
Jehan de Clari, bourjois.
Jehanin de Clari, corretier de lainnes.
Pierre Cheno, marcheant d'aumaille.
Tévenin le Bon-Varlet, deschargeur de vins.
Jehan de Senz, mareschaut.
Jehan de Broyes, charpentier.
Dame Jaque de Cormeron, borjoise.
Robin le Navetier, mercier.
Denise de Cloie.
Jehannette de Bar.
Symon Chahot, poissonnier.
Jehannin Longuet, poissonnier.
Jehan Langlois, costurier.
Jehan de Paris, potier d'estain.
Gaillart le Bouchier.
Beau-Jehan, mercier.
Jehan Légier.
Henri dou Minage, marcheant de lainnes.
Jehanin Abigant.
Jehan de Bergues, sergent des foires de Champagne.
Colin de Gastins, bouchier.
Tévenin Blanchart.
Symon le Covreur.
Symon Terchi, tavernier.
Gilon, f^e feu Symon de Meaulz.
Jehan de Bar, espicier.
Dame Margue de la Noë.
Guillaume Raymbaut.
Colin Abraham, tixerent.
Dame Jaque de Boolot, à la relacion de P. son fil.
Arnoul le Charpentier.
Jehan de la Maison-Dieu.
Pierre de Bessi.
Henri Lesquot, costurier.
Pierre Trochot, tavernier.
Pierre Crole-Sarpe, guesdonier.

Hutacin le Mesureur, gueudonnier.
Symon l'Abbé, tixerent de teles, demorant à Montigni.
Gile Flamein, drapier.
Pierre de Lesines.
Odin Blanche-Cote, drapier.
Jaquin Naubert, tixerent.
Remy Bridon.
Estiene le Queuz.
Thiébaut de Charoi.
Enot de Changi.
Jehan de Maubege.
Jorre de Vinci.
Garnier de Chaalons, tainturier.
Jehan Cochin le june.
Pierre le Bruteur, poissonnier.
Aubert de Mont-le-Potier.
Jehanin de Bessi.
Jehan Pinart, couvreur de mesons.
Jehan Taillefer, mareschaust.
Jeubert le Fruitier.
Humbelet le Coleron.
Marguerite la Lorgnesse.
Pierre Pilemer.
Aubertin de la Monnoie.
Jehan Prevostel.
Richart le Chandelier.
Perrin de Milant, boulanger.

La mairie de Roilli.

Me Jehan le Charpentier, de la Bretonnière.
Colin le Novel-Marié.
Philippon le Normant, bolanger.
Garin Taupin, boulanger.
Agnès de Sézanne, boulangère.
Jehan le Moine, vigneron.
Girart Fusée, bolanger.
Henriet de Chevru.
Nycholas des Bourdes.
Pierre Malpensent.
Deniset de Boolot.
Jaquin Minart, de Morteri.
Jehanin Jefroi, de Senestrin.
Mahiet de Chenoise.
Babelon, femme Tévenin Huré, homme de prevosté.
Johanne la Melline, de la Chappelle Saint-Nycholas, veive.

Somme toute VII ^{xx} XVI.

[Archiv. nationales, supplém. au trésor, rouleau en parchemin J, 771.]

Ce sont les noms des personnes, tant habitanz en la ville de Provins, comme demorans es villages appartenenz à la commune de Provins, lesqueles hont esté de la dite commune et en volent estre ors et ors de governement de maires et eschevins, et volent estre governé de par le roy tant seulement.

La parroiche saint Quiriace.

Thévenin de Sainte Colomme, foulon et lanneur.
Jehannin Michiel, foul. et lan.
Raolin de Montargis, dit le Vaichier.
Perrin Hébert, vigneron.
Nycholas d'Aubeterre, laboreur de terres.

Guillemin Alexume, laboreur de terres.
Jehannin de Noiers, tixerent.
Jaquine, femme Droart, homme de l'ospital.
Guillaume de Cambrès, tixerent.
Adine, femme Jehan de Montoier, homme de l'ospital.
Jehan le Coleron, ovrier de arnois à chevaux.
Perrin Vignereux, vigneron.
Perrin de Saint-Homer, tixerent.
Henriet Horaut, tixerent.
Jehan, dit Es-besaces.
Naudin le Brasier.
Naudin de Clofontaine, covreur de maisons.
Gilet Goulart, uylier.
Jehan des Haies, fornier.
Regnier de Veleneuse, foulon et lanneur.
Pierre le Leu, tavernier.
Perrin Chardon, tonnelier.
Jehannin de Barbonne, savetier.
Anseel le Barbu, laboreur de terres.
Jaquin Golart, fol. et lanneur.
Marie la Cayne, costurière, femme veive.
Melot de Montoier, veive.
Denisot l'Uilier.
Pierre le Quot, tondeur de dras.
Guillemin Fortin, vigneron.
Jehan de la Hante, tixerent.
Gile le Marreglier dit que il a esté jusques ci borjois le roy et encor le veust estre ors de la jurisdicion de maires et de eschevins et ors de prevosté, sauves à li et gardez les priviléges donnez jadis à la commune de Provins.
Ysabelon, f[e] Gilet Grele-teste.
Jehannin Esgaré, de Landon.
Jehannin Loschet, foul. et lan.
Henri de Colommiers.
Symonin le Tonneler.
Odin Gornai, lanneur.
Godefroi de Senz, tondeur de dras.
Franquin de Dieu, tixerent.
Pierre de Gonois, pleur de dras.
Perrin le Lorain, péletier.
Babelon, femme Jaquin de Saint-Remi, homme de prévosté.
Babelon, f[e] Jehanin de Gonois.
Jehannin le Lorain, ferpier.
Jehan, dit le Mestre, de Vodai, tixerent.
Perrin le frère Noel, dit Boudret, tondeur de dras.
Guillemin, dit Chanterel, costurier.
Jehannin Pojoise, costurier.
Perrin de Beleville, tixerent.
Colin le Hucher, de Joy.
Babelon, femme Jehan de Yaux, tavernière.
Perrin Chaut, de Baler, tavernier.
Robin, dit Guetet.
Jehannin, dit Rebardel.
Nycholas dou Four, dit Couyn, tixerent.
Jehan de Soilli, folon et lanneur.
Martin Cornu, folon et lanneur.
Jehan le Barbier.
Perrin le Bois, foulon et lanneur.
Jean Mahi, vaichier.
Ysabel, femme Pierre de Gouais.
Jehan Bousseart, foulon et lan.
Jaquin le Péletier.
Hebert Quarrel, vigneron.
Jehanin le Père, vigneron.
Jehan dou Bois.

Jehannin de Marroles, foulon et lanneur.
Perrin Pelicon, corroier.
Jehan Maigredox, marcheant de fer.
Guillot le Normant, foul. et lan.
Perrin le Charretier, demorant au Puis-le-Coute.
Jehanin de la Sale, tavernier.
Berthelet le Bergoin, tavernier.
Thomas Poogel, huchier.
Jehanin de Champguion, arçonneur
Jehan Glaget, vigneron.
Jehan Guion, de Montoier, vign.
Jehannet, dit le Marié, lanneur.
Guillemin Borjois, lanneur.
Perrin le Champenois.
Jehannin le Costurier, dou Martrai.
Henriet Guignart, de Montoier.
Jaquin Verjus, foulon et lan.
Tévenin le Chardonneur.
Robin de Pruilli, folon et lan.
Jobert le Bateur de lainnes.
Jehannin Noquot, charpentier.
Odin Coffinel, tavernier.
Thiébaut le Branchat, foulon et lanneur.
Gilet de Challeville, chavetier.
Perrin, dit le Saige.
Hugues de Verzelai.
Deniset le Charron.
Regnaut de S. Jut, foul. et lan.
Jehannin Pipart, vigneron.
Otenin le Costurier.
Drouet Frasier, tixerent.
Perrot Champenois.
Jehan Coffinel, vigneron.
Jehanin Rochart, boucher.
Jehan Galot, tixerent.
Jehanin le Quoquetier, charret.
Jehan le Barbier.
Gilet de Fontenoi, tixerent et tavernier.
Martin Loison, foulon et lan.
Jehanin de Chenoise, foul. et lan.
Guillemin de Rouille, tixerent.
Gilet Gorjat, tixerent.
Galot de Chevru, tondeur de dras.
Perrin le Doyen, vigneron.
Jehannin Coffinel, vigneron.
Michel de S. Jehan, vigneron.
Thomas le Maçon.
Gilet le Perrier.
Baudin le Maçon.
Jehan Naudet, huiler.
Henriet Coffinel, vaicher.
Guillaume le Normant, foulon et lanneur.
Gilet Grele-teste, tixerent.
Amanjon la Barrenone.
Agnès, femme Symonin le Borjois, homme de prévosté, dit Perceval le Tixerent.
Delinon, femme Jehan le Large, homme de prévosté.
Michel Rabot, tixerent.
Jehannin Mari-riant, parcheminier.
Jehanin dou Courbier, tixerent.
Gilon la Ardie.
Meline, femme Guillemin Moine, d'Auce.
Thévenin le Coleron, borrelier.
Parise la Bergoigne.
Jehan le Faisent, tixerent.
Colin Pepin, foul. et lan.
Jehan de Glaises, tixerent.
Jaquete, fe Thévenin de Chalemeson, he de prévosté.
Perrin Orne, parcheminier.

Perrin le Camus, de Viez-maisons, tixerent.
Perrin de Monz, tixerent.
Jehannin Grole, tixerent.
Perrin le Normant, foul. et lan.
Thiébaut de Chenoise, foulon.
Guiot de Toquin, tixerent.
Martin de Meri, mengeicier.
Perrin Godelisse, tixerent.
Johanne, fe Estiene le Pelé, lan.
Robin Fouacier, foul. et lan.
Jehan Poi-cortois, tixerent.
Jehanet le Perrin.
Denisete, femme Jaquin ès-Flagiaux, homme de prévosté.
Perrin Croe, tixerent.
Babelon la Chargoce, veive.
Thiébaut le Gloriat, arçonneur.
Symon de Marnai, tixerent.
Guillaume dou Gaut, vigneron.
Thiébaut de Babiz, foulon et lanneur.
Michel de Choisi, tixerent.
Jehannin Charcuite, tixerent.
Martin de Durtain, mengeicier.
Jehan Briois, foulon.
Raolin l'Uilier, arçonneur.
Jehannin Oisel, foul. et lan.
Jehannin le Mangeur, sarteur.
Gacet le Mangeicier.
Jehannin de Chesi, tixerent.
Jehanne de Chambli, fe. ve.
Perrin de Saint-Aoul, tixerent.
Guillemin d'Aunai, parcheminier.
Guillemin le Convers, parchem.
Perrin Coterel, tixerent.
Jaqueron de la Taille, veive.
Jaquin le Parcheminier, de Durtain.
Thieton de S. Just, pigneresse.
Perrin Henebot, cortillier.
Piche, dit le Forbeur, tanneur.
Richart le Normant, tixerent.
Alexandre de Durtain, mangeicier.
Perrin de Fontaine-Pepin, tixerent.
Perrin de S. Loup, foulon.
Jehan Midou, parcheminier.
Jaquete la Francese, femme P. de Chesi, homme de prévosté.
Jehannin Heliet, tanneur.
Colart de Reins, parcheminier.
Jehanin de S. Jehan, tixerent.
Michel de Chenoise, tixerent.
Jehannin de Ponmolin, tix.
Johanne, femme Henri de Feligni, homme de prévosté.
Perrin l'Asnier.
Jehanin Quarrel, vigneron.
Guillemin de Colomiers, tix.
Perrin le Bateur de lainnes.
Perrin Coffinel, vigneron.
Jehan, dit Derroie, tixerent.
Jaquin le Roussel, cortillier.
Perrotte, femme Tévenin Barder, homme de prévosté.
Colin le Relieur de enaps.
Pierre le Roige, vigneron.
Jehanin le Covreur d'estain, guedonnier.
Gauchier de Dro, vigneron.
Jehannin Pirou, lanneur.
Thiébaut Carlier, foul. et lan.
Ragot le Terrier.
Jehannin Sacre, foul. et lan.
Jaquin des Vaux, tond. de dras.
Guiot de Colommers, tixerent.
Guillemin le Normant, drap.
Jehanin Navet, vigneron.
Guillot Veoit, vigneron.
Perrote, femme Jaquin d'Aucibert, homme de prévosté.

Odin Loschet, lanneur.
Colin Chapon, lanneur.
Jehannin le Liévre, foul. et lan.
Jehanin dou Valot, foul. et lan.
Robin Chobert, parcheminier.
Jaquin le Fourbisseur.
Odin Saget, lanneur.
Jehannin de Valances, foulon et lanneur.
Hugues le Tixerent.
Colin Gravier, tixerent.
Berthe, fe Guiart Roquen, vaicher, hre de prévosté.
Jehan de Reins, tanneur.
Jaque le Grele, cortillet.
Jehan le Grant, tixerent.
Thévenin Paiot, foul. et lan.
Jehan de Balehan, barber.
Johanne, femme Jehanin Päien, homme de prévosté.
Jehanin Andriau, vigneron.
Jehanin dou Chastel, tixerent.
Hiohic le Savetier.
Adenin Pèluet, foul. et lan.
Pierre le Bergier.
Jehanne la Bodresse, veive.
Adam dou Martrai, covreur de maisons.
Jehan de Reins, tanneur.
Deniset de Boy, foul. et lanneur.
Perrin de Chenoise, arçonneur.
Jehan Adin, péletier.
Pierre de Boy, drapier.
Jehanin de Chevru, foul. et lan.
Colin Hoe, vigneron.
Deniset de Boy, foul. et lan.
Henriet Cornu, drapier.
Jaquin de Langres, fol. et lan.
Garin de Flaci, cortillier.
Jehanin de Val-Jouet, tixerent.
Symon de Val-Johan, folon et lanneur.
Michelin dou Bois-Dieu, tix.
Jaquet Aubertin, lanneur.
Meline la Davene, veive.
Jehanin Cochet, fól. et lan.
Jehan le Verrier, pleur de dras.
Nycholás Cäillier, drapier.
Guillaume, dit le Faucheur, folon et lanneur.
Jehanin Solaz, vigneron.
Girart le Borgoin, foul et lan.
Jehannin de Drolis, tixerent.
Robert de Malle, drapier.
Jehan Chaorsse, péletier.
Guiot de Neele, foul. et lan.
Girart de Verdun, arçonneur.
Jehanin Huvet, tixerent.
Jeufrin le Chapellier.
Henriet le Rancien, corretier.
Chappellet le Gaigue-maaille.
Jehanin des Murs, foulon.
Jehanin Frement, courtiller.
Jehanin le Barrois, foulon.
Regnaud la Caillé, foulon.
Macé des Roles, courtiller.
Jehanin de Joy, tixerent.
Jehanin le Vachier, lanneur.
Robin le Péletier.
Jehanin Guédon.
Regnaudin le Lorein, bateur de lainnes.
Babelon la Galopine, veive.
Robin de Rosai, péletier.
Jehanin Chapuiset, tixerent.
Jaquet, fe Jehanin Girart.
Jehanin Noel, tixerent.
Anseel de la Ville-neuve, lanneur, à la relacion sa femme.
Perrin des Gardes, foul. et lan.
Guillemin Bigant, tixerent.

La parroiche Saint Père.

Gile Roiche, tixerent.

Raoul de Boxaul, lanneur.
Jehan de Pontiniaux, tix.
Perrin le Convers, tixerent.
Estiene Hoote, tixerent.
Jehan Brido, foulon et lanneur.
Perrin de Lesines, foul. et lan.
Perrote, femme Perrin Grain-d'orge, homme de prévosté.
Jehannin le Camus, de Champguion, foulon.
Feliset de Bahi, tixerent.
Jehan Briost, tixerent.
Jehannin le Coveeur, hailier.
Herbin de Laon, savetier.
Jehanne la Mitenière, fe Colin Grain-d'orge, he de prév.
Guillaume de la Chappelle, tix.
Feliset Rousselet, tixerent.
Jaquin de Viserville, tixerent.
Perrin Bertaut, tixerent.
Havelon la Champenoise, vve.
Girart de Rampeillon, foulon et lanneur.
Jehannin Constant, foul. et lan.
Jehannin de Ville-cendrier, foul.
Adam des Bordes, tixerent.
Robin le Durgue, arçonneur.
Denise, femme Jehan de Saint-Morise, homme de prévosté.
Macisset dou Bois, tixerent.
Baudin Maillefer, tixerent.
Jehan de Trois Maisons, tixerent.
Gilon, femme Perrin de Chalemesons, homme de prévosté.
Domanchin de Claron, foulon et lanneur.
Thomas le Normant, fol. et l.
Thiébault de Chanai.
Simon de Lesines, tixerent.
Perrin de Gouois, tixerent.
Hevelon, femme Gilet de la Queuz, homme de prévosté.
Raolin de Sauvigni, foul. et lan.
Milet le Borgain, foul. et lan.
Martin de Rampeillon, foul. et l.
Odin de Mal-regart, tainturier.
Thomas le Coiffier, téleron.
Jehannin de Paci, foul. et lan.
Johanme, femme Pierre de Monglat, homme de prévosté.
Odenin Rouse, lanneur.
Méline, femme Jaquin Chauchepié, homme de prévosté, dit Alaire, tondeur de dras.
Perrin de Dieu, tixerent.
Thévenin de Becherel, tixerent.
Meline, femme Feliset le Costurier, homme de prévosté.
Martin Gelée, foul. et lan.
Pierre de Coinsi, marcheant de lainnes.
Jehannin le Coureur, de la Maison-Dieu.
Perrin de Bancheri, tixerent.
Regnaut Grosse-teste.
Perrin l'Oiseleur, foul. et lan.
Pheliset l'Escrivein.
Pierre Mal-le-vault, drapier.
Colin le Quotonneur.
Jehan Blanche, drapier.
Denise Pacier, drapier.
Jehan de Guines, drapier.
Adenin de Cloie, tixerent.
Garnier de Vilaines, foul. et lan.
Guillemin le Charron, foul. et lan.
Jehan le Piquart, drapier.
Jehan de Mal-regart, drapier.
Jehannin Quarre, sellier.
Alexandre le Chappellier de faustre.
Bietriz la Chaufferesse, veive.
Perrin le Jaune, tixerent.

Thèvenin le Vaicher, tixerent.
Guiart le Bazannier.
Perrin le Savetier.
Emole, barbier.
Marquelin le Cothelier.
Guilemete, fe feu Me Brun le Coteler, veive.
Herart, son fil.
Lemire, potier.
Marion, femme Gilet Chevalier, homme de prévosté.
Nycholas le Maréchal.
Thiébault le Mareschal.
Pierre de Nogent, bolanger.
Jehan de Chalaute, tixerent.
Jehan de Chalon, lormier.
Perrin Coillebaut, foul. et lan.
Jaqueron, femme Pierre Jobert, homme de prévosté.
Jehannin Naudet, frutier.
Robin de Charni, foul. et lan.
Gilet de Rampeillon, foul. et l.
Jehannin de Saint-Jut, foul. et lan.
Jehannin de Chalexte, tix.
Jehannin Turrin, foul. et lan.
La femme Jehannin de Moran, homme de prévosté.
Odin Trichet, tainturier.
Thomas, dit le Faucheur, tondeur.
Perrin le Normant, foul. et lan.
Adenin de Paris, mesureur de blé.
Anseel le Tainturier.
Coulin de Rethel, foul. et lan.
Jehannin le Gaigne-maaille.
Jehannin le Champenois, tix.
Thiébault le Lanternier.
Estiene Babin, foul. et lan.
Laurent de Buignon, foulon.
Jehan Margois, tix.
Jehan Sarcei, tixerent.
Thieton, fe feu Odet de Joy, vve.
Gilet Forre-semele, tix.
Jacquin Pincart, tix.
Berthelet de Beton-basoiches, tix.
Regnaut le Pelletier.
Thévenin de Parai, tix.
Bricet de Mellenfroi, arçonneur.
Jehannin de la Fontaine, tix.
Jehan Bruillart, foulon.
Jehan de Ganz, gaynier.
Robin Urlot, lanneur.
Jehanin de Longue-ville, lan.
Auban Ceri, tix.
Perrinet le Ferpier.
Gilebert de Challeville, péletier.
Jehannin le Piquardat, tix.
Jehan le Charretier, tix.
Perrin de Meaulx, tix.
Richart l'Écrivein.
Jehan la Garde, tixerent.
Maistre G. le Mire.
Perrin de Saint-Just, foul. et lan.
Colin de Montigni, folon.
Jehannin de Tiremont, tix.
Garnier le Covreur.
Colin de Chartres, costurier.
Thomas des Foussez, tix.
Feliset de Changi, tix.
Feliset de la Ville-neuve, foul. et lan.
Jeubert de Bannox, foul. et lan.
Henri le Fermagier.
Jehan Charcuite, tix.
Jehan de Citares, tix.
Huart le Potier.
Gilet de Colaon, costurier.
Thierri de Maubege, tix.
Johanne, fe Jaquin de la Viezville, he de prév.
Gervaise le Costurier.

Perrin de Monz, foul. et lan.
Jehan de Adin, péletier.
Perrin de Baudement, foulon et lanneur.
Jehannin Grilet, arçonneur.
Jehannin de Torigni, lanneur.
Regnaut, dit Beaupigne, tix.
Jehannin, dit Frère-douz, foul.
Perrin de Chenoise, huilier.
Thévenin, dit le Chat, tondeur de dras.
Pierre le Chalonge, drapier.
Adam Éliet, drapier.
Thévenin l'Espotele, foul et lan.
Jaque de la Broce, tixerent et drapier.
Guillaume de Varailles, tix.
Henriet le Gibacier, lanneur.
Jehan Giraut, lavandier.
Milet le Péletier.
Guillaume de Lanz, tixerent.
Robert le Tondeur.
Poincet le Cordoennier.
Gilet le Barbier.
Guillemin le Costurier.
Richart le Costurier.
Symonet Blondel, cuvelier.
Gilet Betont.
Jehannin l'Alement, péletier.
Odeon de Challeville, fe P. Lacier, he de prév.
Jehannin Coignet, arçonneur.
Thomas de Meaulz, tainturier.
Gilet le Cartois, lanneur.
Jehannin d'Esternai, foulon.
Jehanin Canat, lanneur,
Odin le Batteur de lainnes.
Jehanin le Chandelier.
Jehannin de Tornai, recloeur.
Jaquin le Prestre, foul. et lan.
Perrin le Costurier.
Jehan Ésart, pleur de draps.
Maistre Jehan le Pointre.
Girardin le Chappellier.
Vienet le Costurier.
Baudet le Mercier.
Colin de la Groe, foulon.
Laurent des Cortuils, foul. et lan.
Michelin de Fontaine-Macon, costurier.
Jehanne la Totiaude, veive.
Regnaut Saillet, tix.
Gilet de Chanetron, savetier.
Jehanin de la Ville-Neuve, lan.
Jehanin Judas, foul. et lan.
Aubert de Vincele, foul. et lanneur.
Johanne, fe Guillemin de Poligni, he de prév.
Jehan de Savigni, foulon.
Symonnet de Checi, arçonneur.
Gilet de Saint-Loup, tixerent.
Colin de Curssenai, tix.
Gilet le Lorein, foulon.
Jaquin des Osiers, tix.
Guiot le Taboreur.
Gautier de Fontaine-Beton, foul. et lan.
Margaron, fe P. de Joy, he de prév.
Laurent le Savetier.
Agnès la Jaquemine, veive.
Jehan le Lièvre, tix.
Perrin Malconfes, péletier.
Jehanin de Nangis, péletier.
Adam de Savins, foul. et lan.
Jaquin de Rampeillon, arçonneur.
Marie, fe Colin de la Chapelle, he de prév.
Guillemin le Oulier, tix.
Pierre Alaire, foul. et lan.
Perrel le Cothelier.

Regnier de Reins, bateur de lainnes.
Colin Bedoyn, tix.
Thiébault Crestien, tixerent.
Henri le Pelletier.
Guillemin Crestien.
Jehannin Botiquer, foul. et lan.
Honoré le Forbisseur.
Hebert Baiart, fol. et lan.
Jehanne de Sens, veive.
Milet Caorsin, bolanger.
Jehan Marcheboe, bolanger.
Jehan de Boissi, tix.
Thierri de Tornai.
Gilet de Bossenois, bolanger.
Colin de Loureci, tainturier.
Jaque Mallevault.
Agnès, fe Jehan Lordel, he de prévosté.
Guiot d'Esclavole, lanneur.
Jehannin Ailleri, tixerent.
Colin Guillart, tix.
Perrin de Missi, tix.
Jehanin de Longue-ville, foul.
Jehanin Huet, foulon.
Marguine, fe feu Jehanin le Foulon.
Philipon l'Alement, fournier.
Thomas Nervet, tix.
Jehannin Baiart, foulon.
Henri le Tablier.
Robin Josiau, foul. et lan.
Jehanin Legier, lanneur.
Jehanin Renier, foul. et lan.
Jaquin Damanse, foul. et lan.
Pierre de Bordenai, lanneur.
Huet de Vilaines, lanneur.
Colin de Villiers, foulon.
Jaquet le Tixerent de tailes.
Thévenin le Dru, chappelier.
Guillemin le Tondeur.
Adam de Courfferris, lanneur.
Guyot le Mercier.
Huet de Paris, savetier.
Barthelin le Tixerent.
Jaquin le Savetier.

La parroiche Ste Croix.

Félise la Barbière, veive.
Ysabel, fe feu Jehan Derbi, ve.
Margaron, fe Jehan le Uylier, he de prév.
Huedelet le Bergoin, foul. et lan.
Perrote, fe Guiart de Marivois, he de prév.
Jaquemin de Beauviset, tix.
Jaquin de Humoi, bateur de lainnes.
Osenon, fe Jehannet Surget, he de prév.
Perrote, fe Jehanin Macuet, he de prév.
Perrin de Fontenoi, foul. et lan.
Gilet de Meaulz, péletier.
Garin des Estaux, tixerent.
Jehanin Blanche, tix.
Jehanin de Chinon, savetier.
Jehanin Banni, tondeur de dras.
Perrin Espaulart.
Pierre de Cerisiers, tainturier.
Guillaume de Fontaine-Macon, tondeur.
Perrin Bernier, savetier.
Jehanin de Montenfoin, tix.
Noël de Monciaux, tix.
Girbert l'Alement.
Jehannin Richart, pasticier.
Thévenin de Chastenai, foulon.
Perrin de Lunai, tix.
Regnaut Lope, tixerent.
Jehan le Piquart, regratier.
Jehannin le Cordoennier.
Jehannin de Chaalons, foul. et lan.

Jehan des Curtuils, tix.
Symon le Cuvelier.
Michel Cadet, fol. et lan.
Jehanin Bernier, savetier.
Girbert Houcart, foulon.
Robert dou Malle, tixerent.
Jehan dou Monde, costurier.
Jehanin de Chalmeson, tix.
Perrin le Piquart, lanneur.
Jehanin de Mautro, tix.
Robin Godefroi, tixerent.
Gilon, fille feu Herbin le Chaucier.
Thiébault de Mellenfroi, arçonneur.
Jehanin de la Mole, tixerent.
Jehannin Cheminot, folon et lanneur.
Colin Ordelet, tainturier.
Jehannin, dit le Lanneur, tix.
Deniset de Dignis, tixerent.
Michiel de Popelines, drapier.
Jehanin Noiret, foul. et lan.
Thévenin Raymbaut, arçonneur.
Michiel, dit Gastelier, drapier.
Thévenin de Brie, arçonneur.
Thiébault de Mormelon, tainturier.
Milet de Ferrion, tapicier.
Jehan Petaul, drapier.
Pierre Pichonnel, foul. et lan.
Perrin dou Four, tixerent.
Jaquin de Digni, foul. et lan.
Symon de Viez Champaigne, foulon et lanneur.
Jehan Huilet, drapier.
Perrote la Costurière.
Jaquin de Chaatres, savetier.
Colin Huraut, tix.
Girbert Lesquot, drap. et tond.
Jehanin la Poe, foul. et lan.
Jehanin Guibert, quotonneur de dras.
Baudet le Énapier.
Blanchon, fe feu Thiébaut des Saucez, veive.
Ansel de Boussi, fol. et lan.
Adenin le Buat, foul. et lan.
Perrote, fe Colin d'Orli, he de prévosté.
Berthelin de la Margotière, tix.
Jehan de Moineuse, foul. et lan.
Dame Jehanne de Vodoi, veive.
Thévenin de Chante-Cot, foul. et lan.
Perrin Jociaus, lanneur.
Vion le Lorein, péletier.
Jehanin de Meaulz, péletier.
Jaquin le Péletier.
Jaquin Culdieu, chaucier.
Thomas le Piquart, péletier.
Jehanet Prais, tixerent.
Odart le Ferpier.
Margue de Clairevaux, veive.
Henri le Moleron.
Perrote, fe Hérart dou Minage, he de prév.
Jehan de Meaulz, barbier.
Milet le Savetier.
Perrin Savetet, boichier.
Jehan de Clameci, savetier
Guillaume Frémost, bouchier.
Johanne, femme G. de Vertu, homme de prévosté.
Jehannin le Moustardier, bolangier.
Jehan Clement, bouchier.
Prieur le Chaucier.
Jehan le Camus, savetier.
Ameline, fe Liénart le Cuvelier, he de prév.
Thiébault Cholier, tixerent.
Odin le Gantier.

Melon, fe feu Me Jehan de Chalestre.
Guillaume Frémost le jeune, boucher.
Jehanin Girart, bouchier.
Johane, fe feu Perrin Girart, veive.
Robin Tatereul, péletier.
Henri l'Alement, costurier.
Jehanton de Chaalons, basennier.
Jehan Pichon, espicier.
Guillemin l'Alement, lanneur et pleur de dras.
Huet le Petit, savetier.
Guiot d'Avalon, bazannier.
Colin le Savetier.
Perrin Tormant, tixerent.
Jehanin Hevelot, tix.
Jehannin Tirot, tix.
Alart de Saint-Sauveur, tix.
Regnaut le Ferpier.
Berthelot le Barbier.
Jehannin le Vannier.
Jaquin Pitois, faucheur.
Jehannin le Faisent, tixerent.
Meline, fe Gilet de Chevru, he de prévosté.
Michel le Fevre.
Guillemin de Bruges, tix.
Girart dou Meignil St Loup, drapier.
Thomas le Cort, tixerent.
Jaquin le Barrois, tix.
Richart le Coleron.
Michel le Bazennier.
Jehanin le Cornu, savetier.
Perrote, fe Jehan Crole-barbe, he de prév.
Johanet de Chenoise, tix.
Jaquin Blanche, tix.
Odin de Drolis, tix.
Johanne, fe Girart dou Plessie he de prév.
Gilet de Beaufort, tixerent.
Jaquin de Mitai, tix.
Ysabel dou Merlot, veive.
Symonin dou Mode, tix.
Lucienne de Bannox, fe Thomare Dars, he de prév.
Pierre l'Esculier.
Odin Navarre, tix.
Jehan Moreau le Faucheur.
Thévenin Cuet, tixerent.
Jehan de Paris, serreurier.
Perrin des Places, tix.
Adenin Quoquelet.
Jaquin le Mole, tixerent.
Richart d'Arraz, tix.
Jehanin de Villegruis, tix.
Jehanin Pelé, tix.
Gilon de Rampeillon, fe Jehan de Voton, he de prévosté.
Elvis de Veronges, veive.
Garnier des Bourdes, foul. et lan.
Symon de Jouy, tix.
Jehannin Chevalier, tix.
Jehan Galot, tix.
Gonnesse le Fourbisseur.
Jaquin le Deschargeur de vins.
Jaquin, dit le Péletier, lanneur.
Jaquin de Villiers-Adam, lan.
Jehannin de Villiers, lan.
Jehannin Saichet, foul. et lan.
Thévenin de la Hante, foul. et lan.
Guillemin Saichet, foul. et lan.
Girart de St Loup, foul. et lan.
Jehanin de Bar sur Aube, foulon.
Thomas Boivin, saireurier.
Jaquin Briquot.
Macé de Senci, foul. et lan.
Jehan, dit le Courtillier, arangier.
Gilet de Pont-Benoit, tix.

Crespin l'Ordel.
Jehanin de Vouton, foul. et lan.
Monin le Lorain, foul. et lan.
Jaquin de Douai, tix.
Thiébault le Charpentier.
Guillemin de Bernart, péletier.
Andriet le Lavandier.
Jehan le Bergoin, lanneur.
Jehan Lami, foul. et lan.
Jaquin des Chasteigners, foulon et lanneur.
Colin le Fremiat, foul. et lan.
Guillemin de Dontilli, foul. et lan.
Johanne, f[e] Jehan de Marche, boicher, h[e] de prévosté.
Johanne, f[e] Colin de Mesabon, h[e] de prév.
Andriet le Cordoennier.
Jehanin de Chastiau-dun, costurier.
Guiote la Chaorssine, veive.
Jaquete de Tiercelieu.
Robin de Voton, tix.
Jehan Vignorri, tixerent.
La f[e] Droet de Boy, jaugeur, h[e] de prév.
Jehannin Haimère, tix.
Gilot de Bannox, fol. et lan.
Jehanin le Chandelier, foul. et lan.
Girart dou Menil S[t] Loup.
Jehanin de Vignes, fol. et lan.
Robin Etarde, foul et lan.
Jehanin Pissart, fol. et lan.
Michel de Remeru, foul. et lan.
Gauchier le Gantier.
Rogier le Normant, foul. et lan.
Thiébault de Veci, tainturier de roige.
Henriet des Etranes, foul. et l.
Jehannin le Mitenier, foul. et l.
Jehanin le Portier, foul. et lan.
Adenin de Chalaute, tix.
Perrin de Pinot, lanneur.
Jehannet le Camus, lanneur.
Jehanin Savore, tondeur de dras.
Estiene de Cloies, foul. et lan.
Thiébault de Jouy, foul. et l.
Jehanin de Closfontaine, foul. et lanneur.
Thomas de Jouy, foul. et lan.
Thévenin de Comerci, foul. et l.
Jehannin Coupaut, dou Pleissie.
Droyn des Ormes, tix.
Meline, f[e] Colin le Grant, h[e] de prév.
Gilet le Jaune, foulon.
Marion, f[e] Jehanin de Monz, h[e] de prév.
Estiene Macé, traheur de denz.
Jehan de Ponz, dou Mellot, drap.
Perrin dou Monde, lanneur.
Gilet Flaguet, tix.
Thiébault de Saint-Fiacre, foul. et lan.
Jehannet la Gestre, charbonnier.
Perrin Petit-bon, tainturier.
Jehannet le Plastrier.
Odin de Saint-Just, foul. et l.
Thévenin des Ormes, péletier.
Hugues le Tondeur de dras.
Baudier de Daoul, costurier.
Colin le Bateur de lainnes.
Jaque Aguillete, costurier.
Pierre de Chaumont, tondeur de dras.
Jehanne, f[e] feu Jehan de Sézanne, v[ve].
Jehanin de Bele-noe, navetier.
Johane, f[e] Jehan de Mauni, h[e] de prév.
Ysabelon, f[e] Girart d'Aubez, h[e] de prév.

Marie, f^e Jehan de Tasi.
Maron de Sainte-Croix.
Jehan de Sainte-Croix, pastieier.
Marion la Vassette, f^e Robert de Chamboiau, h^e de prév.
Girart le Chaucier.
Guillemin le Maignen.
Guillaume de Saint-Denis, builier.
Serin de Potangi, savetier.
Ysabelon, f^e Adenin le Potier, costurier.
Thiébault le Maignen.
Andriet le Filochier.
Jehan Clere-Vehue, tavernier.
Garin de Chaatres, pleur de dras.
Jaquin le Maignen, de Sordu.
Jehanin de Gastins, foul. et lan.
Jaquete l'Obloière, veive.
Jehanne l'Obloière, f^e J. l'Oblier, h^e de prév.
Jehan de Saint-Florentin, foul. et lan.
Perrin de Moustier-Arramé, maignen.
Mahaut, f^e Thiébaut le Deschargeur, h^e de prév.
Adenin Chopine, tourcheur.
Jehanet Gontier, foul. et lan.
Hugue le Deschargeur.
Jehan le Potier, lanneur et cotonneur.
Ysabel la Marrole, veive.
Jehanin Coulon, tixerent.
Symon de Jaune, lanneur.
Jehanin de Mormelon, tainturier.
Pierre le François, tix.
Geoffroi d'Esparnai, tainturier.
Colin de Planci, tainturier.
Gautier de Louressin, taint.
Colin de Bannox, tix.
Guillemete, f^e Jehan de Brai, h^e de prév.
Adeline, f^e Testart, h^e de prév.
Godefroi le Fosseur.
Ysabelon de Santelier, veive.
Perrin de Chablies, fermager.
Colete, f^e Jehanin Char-de-beuf, h^e de prév.
Jaquin de Sainte-Cire, cordouannier.
Gilet de Basoches, foul. et lan.
Jehan Herpiau, vigneron.
Jehan le Lacetier, mercier.
Duran de Chaalons, telenier.
Jehanin Bonne, gaigne maille.
Baudin de Bannox, mercier.
Johanne, f^e feu Jehan Yver, veive.
Pierre Maier, vigneron.
Jehan Daridan, vigneron.
Jehannin le Clerc, vigneron.
Jehanin le Page, foul. et lan.
Perrin le Mire, cirorgien.
Jehannin Tirou, vigneron.
Denisot de Bannox, fol. et lan.
Jehanne, f^e Thévenin de Chaverni, h^e de prév.
Macé Herpiau, vigneron.
Guillemin le Bolangier.
Raolin de Creve-Cuer, tix.
Jehannin Tierri, tondeur de dr.
Jehannin de l'Espine, bouchier.
Jehanin la Quinte, bouchier.
Perrin le Peletier.
Girardin le Lorein, gaigne obole.
Regnaut Trippart, costurier.
Perrin de Chastenai, folon.
Gilon, f^e Symonin de Sari, h^e de prév.
Pierre de Senci, tixerent.
Gilet Chevalier, foul. et lan.

Jehan des Vaux, tix.
Thiébault Malmire, tix.
Martin le Paveur, vigneron.
Jehanin Champ-d'erbe, taboreur.
Jehanin Garde-en-bois, bateur de lainnes.
Symonin de la Monoie, tix.
Jehanin le Roy, tix.
Jehanin le Rousselet, tix.
Jehanin de Chasteillon, foulon et lanneur.
Perrin le Deschargeur de vins.
Jehanin Mahaut, tix.
Jaquin de Justigni, tixerent.
Perrin Daier, vigneron.
Jehanin de Dignis, tix.
Girart le Mareschal.
Raoul Fréron, de Feligni, vigneron.
Gilon la Bolangère, veive.
Jehane la Hémarde, veive.
Perrin de Poigni, tix.
Perrin Gastebois, charpentier.
Johannin de Justigni, tixerent.
Jehan Vieur, foul. et lan.
Jehan Fréron, vigneron.
Jehan Grele, vigneron.
Colin de Chevru, foul. et lan.
Robin le Covreur.
Regnart de Royer, tix.
Pierre Guion, foul. et lan.
Jehan Chardon, foul. et lan.
Jaquete de la Berthonnière, veive.
Macé de Vilet, foul. et lan.
Jehannin de Misseri, foul.
Perrin Raoul, vigneron.
Aliçon la Jaune.
Jaque Pelerdel, pleur de dras.
Feliset le Bateur de lainnes.
Adeline, fe feu Jehan dou Puis, veive.
Jehanin de Mons, tixerent.
Jaquin Garnier, tix.
Émenjon, fe feu Symon de Buignon, ve.
Colin de Chastiaulandon, tix.
Émanjon, fe Pelicon le Tixerent, he de prév.
Hevelet, fe Jehanin Malgarni, homme de prévosté.
Jehanin Sireul, foul.
Perrin Tetart, foul. et lan.
Sainton, fe Arnoul Vaulteau, he de prév.
Perrin de Vouton, fol. et lan.
Jaquin de Mermelon, foul. et lan.
Pariset le Bergoin, lan.
Babelon, fe Feliset le Tondeur, he de prév.
Thévenin le Bergoin, foul. et lan.
Baudin Colommel, foul. et l.
Michiel de Tilli, foul. et lan.
Gervaise le Maçon.
Thiébaut Bon-ami, ferpier.
Philipon de la Chappelle, tondeur de dras.
Jehannin de Sordu, lanneur.
Jehannin Huet, fol. et lan.
Thiébaut de Tilli, foul. et lan.
Jehannet Quarre, foul. et lan.
Regnart de Millande, foul. et lan.
Jehan Yvonet, foul. et lan.
Perrin dou Monde, foul. et l.
Perrin Laloe, tix.
Herart le Tondeur de dras.
Méline, fe Jaquin le Maire, he de prév.
Droet de Beauvez, foul. et lan.
Perrin de Parz, arçonneur.
Perrin de Senecis, tix.

Marie, fe Symon de Jemulier, he de prév.
Jehanin le Champenois, foulon et lanneur.
Girart le Malot, fol. et lan.
Philippon Crete, foul. et lan.
Martin de Savigni, foul. et l.
Perrin le Lonc, foul et lan.
Margaron, fe feu Jehanin Vincent, vve.
Babeline, fe feu P. le Mesureur, vve.
Hebert Coignet, foul. et lan.
Milet, dit le Moustardier, tix.
Deniset Brunel, tainturier.
Colin la Poe, foul. et lan.
Jehan de Lorme, cordoennier.
Jehannin de Boy, foul. et lan.
Perrin Chevalier, lanneur et arçonneur.
Symon Travail, arçonneur et lanneur.
Jehan Pile, foul. et lan.
Perrin Megrier, foul. et lan.
Guillaume de Salins, huilier.
Adeline la Bergoigne, veive.
Margarite de Pigi, veive.
Colinet Roncin, tixerent.
Pierre le Bergier, drapier.
Girart Foe, folon et lanneur.
Pierre le Chatreur.
Clément Daci, foul. et lan.
Jaquin le Roy, covreur de maisons.
Jaquin le Covreur de maisons.
Guiot Cochu, tix.
Henriet le Boolet, tix.
Jaquete la Chandelière.
Isabel de Drolis.
Jehanin de Champguion, barbier.
Jehanin de Boelle, tix.
Jaquin de Remoilli, fol. et lan.
Jehanin Benoit, foul. et lan.
Gilet le Maignen.
Thévenete de Villiers.
Macuet l'Huilier.
Girart de Chanciaux, tondeur.
Thévenin le Fililau, foul. et lan.
Odin de Geraus, lan.
Michelin de St Sauveur, tix.
Symonin le Goige, mercier.
Margaron la Feneronne, veive.
Vincent de Colommiers, foul. et lan.
Jehanin de Villiers, foul. et lan.
Baudet le Enapier.
Johanne Goion, veive.
Feliscn, sa seur, veive.
Regnart le Piquart, foul. et lan.
Thiébault de Serbonne, lan.
Henriet dou Cheminet, lan.
Jehannin Bouyn, foul. et lan.
Regnaut de Joy, foul. et lan.
Adenin le Boiteux, péletier.
Jehanin Fobert, tondeur.
Hébert Copepie, pleur de dras.
Jehanin de la Chambre, tix.
Ferry le Tainturier.
Girart Pinot.
Guillemin de Velonesse, folon.
Jehanin le Damoisel, tix.
Henriet le Plastrer, foulon.
Jehanin de Bele-Noe, foulon.
Jehannin Cailler, tixerent.
Jaquin de Chaumont, tondeur.
Colin Savore, tix.
Guillot Maucade, tix.
Jehanin de Rampeillon.
Jehane, niepce Jehan de Verie.
Jaquin Hermant, foul.
Jehanin de Clofontaine, drapier.

Babelon, fe Michel dou Plessie, he de prév.
Johanne la Ribode, veive.
Perrin Caillot de Villegruis, tix.
Delinon, fe Jehan Sacre, he de prév.
Johanne, fe Odin le Savetier, he de prév.
Perrotte l'Acousseresse, veive.
Delion la Gimoée, veive.
Jehan Boiliau, foul. et lan.
Johanne la Moussete, veive.
Johannin de Ponmolain, foul. et lan.
Avelon de Senz, veive.
Jaquete la Monine, veive.

La parroiche St Aoul.

Jehan de Sézanne, mareschal.
Jehan Jolivet, mareschal.
Odin du Choiseau, mareschal.
Gilet de Sordu, fevre.
Jehan Aubert, cortepointier.
Jehan de Curti, foul. et lan.
Perrin de Dro, fol. et lan.
Jaquin le Péletier.
Havelon, fe Milet de Marcilli, he de prév.
Thiébaut Guiart, tanneur.
Symonin Girart, tondeur de dras.
Jehan Mignot, maçon.
Jehannet Hurion, costurier.
Herart dou Gaul, curtillier.
Geffrin Chasteigner, lanneur.
Thévenin le Blanc, lanneur.
Macé le Charpentier.
Philippe de Champcouelle.
Colin de Brai, cordoennier.
Rappe le Bolenger.
Thévenin de Mommirail, savetier.
Gautier de Mostier-Arramé, foulon et lanneur.
Gilet Constant, tixerent.
Jehan de Pontoise, costurier.
Guillaume Lion, tavernier.
Michelin d'Esternai, bouchier.
Perrin de Moulin-nef, costurier.
Thévenin le Prestrat, savetier.
Jaquin le Begue, lanneur.
Naudin Bricet, cortiller.
Jehan de Viez-maisons, foulon.
Thiébaut, dit au Plonc, arçonneur.
Colas de Sainton, péletier.
Amaurri l'Alement, fournier.
Jehanin le Marié, deschargeur.
Henri le Boiteux, deschargeur.
Jehan Coperi, tanneur.
Lambert le Bergoignon, fremagier.
Jehanin Lerme-Dieu, covreur de maisons.
Robin Milequart, chandelier.
Margaron, fe dit Pais, mareschal, he de prév.
Heloys, fe Guillemin le Cotelier, he de prév.
Jehannin Flagel, vigneron.
Thierri le Fevre.
Milet le Torneur.
Hugue, dit le Chandelier, tan.
Symonin dou St Esprit, foul. et lan.
Gautier l'Ailler.
Guiot le Chaalonge, tixerent.
Symonin, dit le Titre, tixerent.
Thévenin l'Ailler.
Regnaut Petit-bon, ferpier.
Rose, fe Perrin le Savetier, he de prév.
Odin de Sanci, lanneur.
Jehan de Traynel, fevre.

Jehan dou Genl, fromagier.
Jehannin dou Lie-chasgne, tix.
Pariset de St Loup, arçonneur.
Jehan Raoul, faulon.
Colin Cortois, tinsrent.
Jehan Thiébault, foul. et lan.
Deniset de Poignis, tix.
Jehan de Richebourt, costurier.
Baudin le Sigier.
Colin le Lievre, savetier.
Milet le Teleron, lanneur.
Jaquin de Boisi, tix.
Herart le Coiffier.
Jehan de Toul, tix.
Thierri le Maçon.
Jaquin, dit Gaigne-maaille, ferpier.
Jehannin Perruche, vigneron.
Jehannin le Moine, tix.
Gautier de Dro, lanneur.
Jehan le Titre, tix.
Jaque, dit Regnaut, lanneur.
Jehannin Huilier, covreur.
Maron, f^e Jehanin de Marigni, h^e de prév.
Jehanin le Costurier.
Sadonet, f^e Pierre Faucille, h^e de prév.
Catherine, f^e Jehannin dou Plessie, h^e de prév.
Jaquet le Bergoin, fol. et lan.
Agnès la Quesnnonne, veive.
Gautier de Biffontaines, fol. et lan.
Perrin, dit la Mosche, tix.
Jehan d'Aucerre, corratier de vins.
Marie, f^e Pasquier de Verdalet, drapier, h^e de prév.
Jehannin Galière, péletier.
Thévenin le Tartarat, foul.
Jehannin de Sainteron, tix.
Colart, dit le Maistre, foul. et lan.
Jehannin Corteri, foul. et lan.
Margarite, f^e Thévenin Barre, h^e de prév.
Pierre Argent, tix.
Jehannin Roie, lan.
Garin d'Ermé, fol. et lan.
Jehannin Jaquier, fol. et lan.
Jehannin d'Oissmont, lan.
Huet, dit Fil, tix.
Jaquete, f^e Gilet de St Syméon, h^e de prév.
Perrin Gorjart, fol. et lan.
Jehannin Gorjart, fol. et lan.
Jaquin Tabellot, tix.
Odin le Savetier.
Morel d'Augerre, tix.
Jehannin d'Ermé, tix.
Margaron, f^e Symon de St Aubin, h^e de prév.
Thévenin dou Pleisse, drap.
Colete, sa femme.
Aubert le Savetier.
Gilet de Maisoncelles, fol. et l.
Guillaume de Ste Margerie, costurier.
Odin le Clotier.
Colin le Maçon.
Jehanin Créte, taboreur.
Jehannin le Fahi, tix.
Thiébaut le Ferpier.
Perrin Gorjart.
Pierre de Trois, bazennier.
Maeé le Huchier.
Jehan Fauvel, lanneur.
Adenin de Pigi, tix.
Jehan Barroquin, vigneron.
Delinon la Bercière, veive.
Henriet de Limars, drap.
Jehan le Champenois, cortepointier.

Jehan Alondre, cortepointier.
Raolin d'Avigni, lan.
Berthelin Pincart, tixerent.
Thomas Ratier, tix.
Domanchin le Bergoin, foul.
Jehanin le Charpentier.
Jehan de St Denis, tix.
Perrin de Melun, savetier.
Catherine, fe Pierre de Jai.
Jaquin de Brai, cordoennier.
Odin de la Foire ès chevaux, cortiller.
Bertran le Covreur.
Jefrin de la Ville S. Jasque, foul.
Jehan de la Celle, lanneur.
Jaquete fe Robin de Pigi, he de prév.
Thévenin de Senarpont, vaissier.
Jehannin Beler, saunier.
Jehannin d'Esparnai, ferpier.
Pierre le Titre, tix.
Destinal le Serorge, foul. et lan.
Helvis, fe Jehan de Marcilli, he de prév.
Arembour, fe feu Thierry Bacciquet, ve.
Perrin de la Fontaine, foul.
Philippon Bause, lan.
Jaquin de Vouton, tix.
Jehannin Poetel, foul. et lan.
Jehan Doucet, foul. et lan.
Jaquin Blasme, foul. et lan.
Guillemin le Bergoin, foul. et l.
Perrin Ardi, f. et l.
Guillemin de Vauget, f. et l.
Deniset Guelin, f. et l.
Perrin des Hales, lan. et recloer.
Odin le Bateur de lainnes.
Symon de Ste Colomme, f. et l.
Jaquin Mal-Sale, recloier.
Ysabel la Couvetête, veive.
Colin Quenivet, f. et l.
Jehan le Moine, lan.
Thévenin Belot, ordeur.
Jehannin le Pelé, lan.
Arnoulin le Borsier.
Jehanne, la fe feu Hanequin dou Minaige, ve.
Hanequin le Charpentier.
Agnesot la Boiteuse, charbonnière.
Margaron, fe Jehan de Moustier la Celle, he de prév.
Jehannin de Moisenai, foul. et lan.
Jehanne, fe Perrin de Lescheroles, he de prév.
Amiet le Bergoin, foul. et l.
Droin le Savetier.
Droin l'Espicié, tix.
Colin de Beaumont, bazennier.
Michel le Covreur.
Gilet de Cortaoon, poilailler.
Colin le Costurier.
Jehan le Grant, cortepointier.
Guiot le Lavandier, tix.
Thomas le Bateur de lainnes.
Perrin le Ferpier de dras.
Babelon la Pignarde, veive.
Regnart le Sauceitier.
Jehan, dit le Moustarder, tix.
Jehanin Daviet, foul.
Perrin de Verdun, cordoennier.
Thévenin de Challeuse, vaichet.
Colin le Lavandier, f. et l.
Jehannin Bertaut, tix.
Jehan de Chaatres, péletier.
Jehannin Chaudière, covreur de maisons.
Jaquin de Chaumont, péletier.
Margaron la Tornevante.
Margaron, fe Jehan de Guines, he de prév.

Ysabelon Bauchigni, regretière.
Babelon, fe Milet le Bateur, he de prév.
Jehanne, fe Jehan Hunegaut, id.
Jehanne, fe Jehannet le Boiteux, costurier, id.
Thévenin le Tondeur.
Johanne, fe Jehan Murgale, ve.
Jaquin Clément, de Baucheri, fol. et l.
Regnaut de Cusiaus, fol. et l.
Baudin de Sauville, chaucier.
Adenin le Taboreur.
Perrin dou Buffet, péletier.
Guiot de Gis, tainturier.
Mauger le Péletier.
Arnout de Mesoncelles, tix.
Johanne, fe Jehan de Veronges, he de prév.
Thomas Pijon, vaicher.
Lambert de Langres, cordoennier.
Gilet Plate-torne, tondeur.
Thomas de Dijon, bazannier.
Thomas d'Aubenton, baz.
Estiene Cheurri, seurre.
Perrin de Chaumont, péletier.
Guillemet l'Ordeur.
Jehan Guiart, tanneur.
Guillemin de Mal-regart, cordoennier.
Bertran le Lieve, cordoennier.
Jaquin le Petit, cordoennier.
Perrenet de St Aoul, vaicher.
Colete, fe Adenin le Cordier, he de prév.
Johanne, fe Roger Cordier, id.
Guillaume Guiart, tanneur.
Jehan de Montigni, corduennier.
Jehan de Granci, costurier.
Jaquete, fe Perrin de Maumiat, he de prév.
Baudin le costurier.
Jehan de Piffons, bazennier.
Robin le Porchaceur.
Jaquin le Boiteux, péletier.
Alips, fe Colin le Coleron, he de prév.
Colin de Troies, corduennier.
Jehan le Trillaz, foul. et lan.
Regnaut le Gaigne-obole.
Vignoiche le Tondeur.
Guiot de Romme, lan.
Jaquin Godeffroi, foul. et l.
Regnaut de Champ-Boiau, tix.
Guiot de Gatins, foul.
Jehanin Huet, tix.
Jehannin de Coursemai, tix.
Jehanton le Bouchier.
Colin de Corsemai, tix.
Colin dou Plessie-Feu-en-sault.
Colas de Joigni, tix.
Colin de Challe-ville, costurier.
Jehannin le Bichat, tix.
Thévenin de la Botière, tix.
Jehanin Beau-ventre, tix.
Jehannin Chopine, uylier.
Huet dou Minage, mesureur de blez.
Pierre de Banchi, tix.
Jaquete la Baille, veive.
Jehannin la Meure, tix.
Alison de Fontène-Macon, veive.
Jehan de Berchot, tix.
Richart, dit Quatrenoiz, tix.
Jehan de Poigni, tix.
Jehan de Senz, tixerent.
Robin des Vignetes, tix.
Jaquin de Chevru, tix.
Etiene de la Botère, tix.
Jehan de Treffons, tix.
Perrote de Sourdu, veive.
Jehanne des Bruères, fe Deniset de Malemeson, he de prév.

Jaquete, fe Colin de Marcilli, id.
Fromon le Tondeur.
Adenin le Péletier.
Jaquin le Veive, tix.
Roger Chevalier, bateur de laines.
Robin Maroil, tix.
Milet de Canes, foul. et l.
Jehannin le Betel, costurier.
Girart le Potier, tix.
Colin le June-homme, foul. et l.
Florie, fe Robin Touchart, he de prév.
Perrin de Beau-marchois, foul.
Perrin de Chambres, tix.
Laurent dou Lie-chasgne.
Jehan de Bonsac, lan.
Colas le Champenois, tix.
Thomas Blanche-cote, tix.
Jehanton de Verdun, bateur de lainnes.
Raolin Grelart, vigneron.
Thévenin de St Sauveur, tix.
Jehannin le Munerat, taboreur.
Thévenin Hoe, costurier.
Droin de Choisi, tix.
Thiébaut le Barbier, polailler.
Michel de Vaucharcis, tix.
Perrin Naalot, tainturier.
Jaquin le Souffleter.
Thierri de Villefer, tix.
Jehan Coffin, tix.
Jaquin de Champguion, foul. et l.
Jehanin de la Chappelle, tondeur de dras.
Noel de Potangi, lanneur.
Odin de Sanci, foul. et l.
Galot de Vodai, id.
Jeffroin le Normant, id.
Guillemin le Borgoin, id.
Ysabel la Téleronne.
Jehanin Gorge.
Jaquin le Grant, tonnelier.
Guillaume, dit Chandelier, tix.
Franquin Chie-Soie, tix.
Jehannin Galot, tix.
Raolin de Drolis, tix.
Feliset ès Biaus-soliers, tix.
Jehan le Barbier.
Jaqueron, fe Gilet Botelit, he de prév.
Jehannin de la Betière, tix.
Perrin Bisart, fol. et lan.
Jehannin Loier, lan.
Guiot de St Lienart, tix.
Hemot de Chaalons, tix.
Jehan le Roussel, barbier.
Jehannin Boute-roe, foul. et lan.
Symonin Coillart, foulon.
Henriet de Luardon, foul. et l.
Colin Judas, boucher.
Jehanin le Maignen.
Jehan Cope-cho, boucher.
Jehan le Barbier.
Jehan le Cordier.
Symon le Bergoin, vigneron.
Jehanin Blete, cortiller.
Pierre le Sieur.
Jehan Pudieu, bouchier.
Jehanne, fe J. de Boussi, he de prév.
Jehan le Pourpointier.
Jehan de Monciaux, boucher.
Feliset de Segi, foul.
Perrin le Norrichier, vigneron.
Robin Belier, cortiller.
Jehanin le Quailletat, tix.
Jehanin Aquaire, charretier.
Perrin de Ferrion, courtillier.
Regnaut de Melun, mercier.
Regnaut de Ferrion, cortillier.
Richart le Sacier.
Jehan Pichet, cortiller.
Nycholas le Tixerent de teiles.
Symonin Cotel, cordier.

Jaquin le Torcheur.
Martin le Mercier.
Jehan de Savigni, arçonneur.
Guillemin de Lescheroles.
Jaquin le Lorein, bolanger.
Margaron de Pigi, veive.
Anscel Tassin, tix.
Jehan de la Chambre, huilier.
Ysabel la Royne, veive.
Regnaut le Péletier.
Jehan le Lorein, pourpointier.
Perrin Alotin, tixerent.
Margaron, f^e P. de Verdelet, h^e de prév.
Johanne, f^e Jehan Hubost, id.
Agnès la Bergoigne, veive.
Marion, f^e Guiot Beuse, h^e de prév.
Amelot la Borssière, veive.
Jehanin Pichet, laboreur de terres.
Perrin Pepin, cortiller.
Jehan de Baye, costurier.
Hucier le Bergoin, vigneron.
Guillemin Pomete, vign.
Colin Croissence, huilier.
Aignès la Moignesse, veive.
Jehan le Champenois, cortiller.
Henriet le Savetier, de la Ville neuve.
Jehanin Flutel, foul. et lan.
Garnier le Vaichier.
Jehan Lamiat, cortiller.
Perrin de la Chappelle d'Arablai, foul.
Jehannin le Costurier.
Naudin le Savetier.
Jehannin Renier, savetier.
Jefroi le Gai, arçonneur.
Colin le Bon-homme, foul. et l.
Guiot de Langres, f. et l.
Guillemin de Rampeillon, tix.
Jehanin le Bichat, covreeur.
Fremin le Borssier.
Jehan le Bergoin, arçonneur.
Jehannin l'Abille, cortillier.
Jehan Moutillet, péletier.
Jaquin Poincet.
Feliset de Vauchargis, lanneur.
Elvis, f^e Jehan de Voigni, h^e de prévosté.
Richart le Costurier.
Adenin le Costurier.
Philippon de la Mousche, foul. et lan.
Jehannin Taxin, tix.
Babelon, sa femme.
Thierri dou Gaul.
Feliset le Lanneur.
Droin de Charni, tix.
Perrin Chevalier, tix.
Jehan Frapin, tavernier.
Jehannin de Soissons, savetier.
Guillemin de Luardon, tix.
Jehannin Corrocie, saunier.
Jaquin Gautier, tix.
Thévenin, dit le Chat, tondeur.
Rogier le Mercier.
Jehannin Aiance, tix.
Pierre la Poire, arçonneur.
Jaquinet le François, tix.
Girart de Sainteron, tix.
Thomas le Levrete, cuvelier.
Michel le Champenois, tix.
Colin le Saunier, covreur.
Jehan Damessant, foul.
Perrin Foacier, tix.
Petit Perrot, polailler.
Crestien de la Forestière, foulon et lanneur.
Jehan Bourdon, maçon.
Jaquin Gadiau, costurier.
Michel Gadiau, cost.
Jehan la Biffe, tavernier.

Huet Argent, tix.
Odin Pinaut, tonnelier.
Jehannin Poisson, foul. et lan.
Robert Langlois, drapier.
Guillaume le François, tondeur de dras.
Jehannin Langlois, drapier.
Jaquete, f^e feu Robert le Chandelier, v^{ve}.
Thévenin Tennet, lanneur.
Jaquin de la Broce, lanneur.
Ysabel la Claquine, veive.
Jehanin la Cane, courtiller.
Jehan le Court, tix.
Martin le Costurier.
Jehan de Maryvois, tix.
Perrin l'Uilier.
Savary Motet, lanneur.
Gilon la Maçonne, f^e P. le Maçon, h^e de prév.
Gilon, f^e Jehan de Voigni, id.
Noel d'Esgligni, foul. et lan.
Adenin Sireu, tix.
Jehan de la Saulz, bateur de lainnes.
Marie l'Oniande, veive.
Jaquete de la Calandre, id.
Jaquin Perruche, vigneron.
Thévenin de Besançon, lan.
Perrin Recloier, tondeur de dr.
Herardin le Tixerent.
Jehanne Lansote, f^e J. le Savetier.
Jehan de Songnoles, foul. et l.
Michelin le Papelart, tix.
Guillemin de Foranges, tix.
Jeubert le Tourcheur.
Guiot de Changi, bateur.
Jaquete la Maçonne, veive.
Jehanin de St Remi, foul. et l.
Jehanin Caillet, foul.
Jehannin Acelin, foul. et lan.
Meline, f^e Perrin de Mongivrost, h^e de prév.
Roger le Fournier, bateur de lainnes.
Raoul de Soilli, lanneur.
Estiene Tapicet, tix.
Sanceline, f^e Berthelin de Cormiot, h^e de prév.
Henriet de Chatronges, tavernier.
Jehan de Gonflans, tix.
Raoul don Coushion, tix.
Jaqueron, f^e Feliset la Corroeur, h^e de prév.
Jaquin le Petit, tix.
Colin de Barbonne, huilier.
Jehanin le Moine, mangeitier.
Raolin de Gorgibault, foul. et l.
Thévenin Brulé, fol. et lan.
Jehan Judas, foul. et l.
Johanne, f^e Estiene de Coloison, h^e de prév.
Perrin le Chandonneur.
Jehannin de Misi, foul. et l.
Thévenin de Chalaute, tix.
Jehannin de Joere, lan.
Guiot Tretet, foul. et lan.
Pariset le Foulon, lan.
Prieur Poincet, f. et l.
Jaquin Coiffet, f. et l.
Johanne, f^e Perrin de Veronges, h^e de prév.
Jehannin de Fontenai, tix.
Jofrin de Senz, arçonneur.
Colin d'Aavon, fol. et l.
Johanne, f^e Odin de Verdelet, h^e de prév.
Michelin de Vales, tix.
Jehan l'Ordeur, trameur.
Jehan l'Aane, fol. et l.
Jaquin Langlois, tix.
Jehanin de la Fontene, foul. et l.
Girart de Changi, tix.

Jehannin le Tulier, cordoennier.
Pasquier Rebours, foul. et l.
Jehannin de Joy, tix.
Colin de Sept-Saulz, fol. et l.
Savarin dou Mez, covreur de maisons.
Jaquin de Villenesse, covreur de maisons.
Odin de Richebourt, foul. et lan.
Jaquin de Meigrigni, f. et l.
Henriet de la Cretoire, f. et l.
Thévenin Gibert, cortiller.
Jehançon l'Orriller, foul. et l.
Gilet de Boissi, f. et l.
Jehannin le Branchat, savetier.
Deniset Parent, vaichier.
Babeline la Maurrie, veive.
Michelin de Senz, ferpier.
Symonin le Taboreur.
Gilet le Coleron.
Thiébault le Coleron.
Henri Berel, maçon.
Jehanin Petit-maistre, savetier.
Thomassin de la Maison Dieu, foulon.
Symonin le Linaige, lanneur.
Colin Masange, feneron.
Jehanin Helebit, tix.
Thévenin de Londres, taint.
Perrin Loys, tix.
Crestien de Lorme, recloeur.
Gilebert de la Roiche, pleeur de dras.
Perrin le Fautrier, tix.
Adenin Boolet, cotonneur.
Thévenin Furlon, lan.
Jehanin de Bolage, pleur de dras.
Gilet Clignet, fol. et lan.
Jaque Viete, tix.
Jehanin Godart, foul. et lan.
Belon, f^e feu Jehanin de Sainteron, v^ve.
Margarite, f^e G. Vadrier, h^e de prév.
Maistre Gile le Mareschal.
Jehanet le Normant, ferpier.
Pierre de Sézanne, cordoennier.
Nicolas le Canne, tainturier.
Perrin le Panetier, faiseur de panniers.
Jehan de Meaulz, corduennier.
Perrin Brisemur, bouchier.
Jehanin le Gruat, huilier.
Thiébault le Camus, coretier de chevaux.
Susenne la Corssette, téleronne, veive.
Jehanne l'Orillière, veive.
Ysabel la Cornete, veive.
Arnoul le Cuvelier.
Thomas de Drot, fol. et lan.
Pierre le Vaicher.
Symon de Montigni, foul. et l.
Jehan Hastelet, drapier.
Clement Bidaut, tondeur de dras.
Gilet Chagrin.
Gilet de Chastenai, foulon.
Jehan Bigart, drapier.
Mulien le Recloier.
Margaron, f^e Aubert de Sainte-Yen, h^e de prév.
Jaquin de St Remi, tix.
Jehan Gondre, drap.
Philippon de Rolancourt, drap.
Jehannin Cholier, tix.
Odin Maupie, vigneron.
Alexandre Langlois, drap.
Symon le Charron.
Perrin de Villegruis, drap.
Odin Porcheron, fol. et l.
Jehannin de Ferion, tanneur.
Colin le Pelé, laboreur de terres.
Pierre de Meri, drapier.

Pierre de Chaatres, drap.
Jehan de Meri, dit de S[t] Aoul, drapier.
Jehan d'Aunoi, terrier.
Perrin de Corgenai, culier.
Pierre de Vodai, drap.
Jehan de Quateux, fol. et lan.
Philippon Cavardanne, tix.
Jehannin Droyn, tix.
Gilet le Savetier.
Henri l'Alement, drap.
Guillemin la Hure, foul.
Pierre le François, corduennier.
Deniset de Gatins, foul. et l.
Adenin le Bateur.
Michiel le Mangeicier.
Jehan de Tins, tondeur de dras.
Colin Ragot, lanneur.
Jehannin de Monz, tix.
Jehan de la Roiche-le-grant, pleur de dras.
Thierri le Pasticier.
Thiébault de Volencois, tix.
Guillemin le Torcheur.
Jehan de Champguion, foul. et l.
Perrin de Corgimost, f. et l.
Johanne, f[e] Benoit de Ranchins, h[e] de prév.
Perrin, dit Malglot, foul. et l.
Agnès, f[e] Arnoul de Berges, h[e] de prév.
Laurent de Canes, fol. et lan.
Pierre de Beaumarchois, fol. et l.
Jehannin Langlois, foul. et l.
Jaquin de Chaatres, lan.
Vienet de la rue ès Bons-hommes, lan.
Regnaud le Cordier, huilier.
Thévenin Coillart.
Jehan de Tirache, lanneur.
Adenin de Vodai, drap.
Jehan le Téleron, drap.
Meline, femme doudit Jehan.
Thévenin de Chalaute, pleur.
Meline de Pesarches, veive.
Henri de S[t] Just, drap.
Jaque Fouchier.
Gilet de Valenciennes, tix.
Hutier le Blonde, tix.
Colin Marcheant, foul.
Jehanin Ausost, foul.
Girart de la Forestière, foul.
Huet le Bergoin, vign.
Symon de S[t] Aubin, foul.
Jehanin Girbert, tix.
Gilet le Barrois, foul. et lan.
Jehanin de Brai, id.
Feliset l'Arçonneur, id.
Jaquin des Essarz, id.
Eloyset, f[e] Estienne Char-de-porc, h[e] de prév.
Jehanin Garin, tix.
Jehanin de Ferrion, foul. et l.
Perrin l'Emoleur de cotiaux.
Jehanin Morin, tix.
Adenin de Juilli, lann.
Jehanin de Cupigni, foul.
Margarite, f[e] J. de la Chevre, h[e] de prév.
Jehanin Farou, foulon.
Jehanin Hebert, tix.
Colin le Champenois, tix.
Jehan de Laval, foul.
Jehannet Asseurré.
Guillaume de Chalaute, charpentier.
Marion, f[e] Jehanin le Villain, h[e] de prév.
Guillemin de Berelle, tix.
Jehanin le Péletier.
Guillemin de Monblahien, foul.
Georget de Pigi, tainturier.
Jehanin Blavin, tix.
Thiébaut de Ruppereux, tix.

Perrin Houcart, foul. et lan.
Odin de Fay, foul. et lan.
Jaquin de St Ylier, charpentier.
Jehanin le Goffre.
Adam de la Botère, tix.
Jaquinet dou Chemin, tix.
Philippon le Roussel, bolanger.
Perrin de Vaucharcis, savetier.
Jehanin Bolliau, foul.
Jehan de Dole, tix.
Jehanne la Gobie, veive.
Jehanin de Rabez, tix.
Thévenin Pavi, tix.
Pierre d'Egligni, tix.
Gilet de Bar, savetier.
Guiart le Peletier.
Philippot le Pastitier.
Colin de Senz, tix.
Henriet Pipe, tix.
Marion, fe Jehan Hochin, he de prév.
Jaquin le Gutnier.
Jehanin le Brun, batteur de laines.
Morel de Gatins.
Eloiset la Derrote, ve.
Ysabelot la Savetière, id.
Ysabelet la Bedée, id.
Renier de Verdun, lanneur.
Eloiset, fe Jehan de Poncières, he de prév.
Johanne la Borgoigne, veive.
Perrin de Chastel-fort, lanneur.
Vienet le Borgoin, foulon.
Jehanin Traouillot, tix.
Jehanin de la Colonnière, foul.
Perrin le Camus, de Baignecon, foulon.
Jehanin le Coleron, tix.
Perron de Poncaillier.
Guillemin de Querres, lanneur.
Emeline la Lavandière.
Jehanin de Chalestre, charretier.
Robin le Lanternier.
Jaquin de Meigrigni.
Johanne de Courlaon, veive.
Maron la Pelée, veive.
Perrote, fe Jehanin de St Bon, he de prév.
Eluiset de Champ-lonc, veive.
Guillemin Pautrait, tix.
Jehanin de la Bôtière, tix.
Jehanin dou Gort, tond. de dr.
Jehanin de la Margotière, lan.
Jehanin de Cormeron, tainturier.
Guiot Senz-raison, taint.
Thomas Aillée, chardonneur.
Jehanin le Savetier.
Michel, dit Boiche-antrée.
Thiébaut de Baudement, lan.

Somme des quatre parroches,

xviie et i.

Ce sont les personnes des mairies de ors appartenanz à la commune de Provins.

La mairie de Vousie.

Baudin Foin, de Boy.
Laurent Bernart.
Gilet Bernart.
Jaquin Bolliaue.
Jehanne la Huilière.
Perrin Bolleaue.
Jaquin le Moynat.
Gilet Bolleaue.
Regnaut Compain.
Jehanin Remi.
Thévenin Dole.
Tévenin Champ-d'erbe.
Perrin de Barbonne.
Robin le Torpinat, de Boy.

Henriet le Tixerent.
Guillemin Milecart.
Jehannin Jambart.
Berthelet Mirouaut.
Adeline l'Emerillarde.
Jehan le Seurre, de Boy.
Robert Hellebost.
Jehan d'Esquem.
Jehan Helebost.
Jaquin Godière.
Jaquin Merillart.
Jehanet le Vorpillat.
Perrin Helebost.
Perrin Furlon.
Jehanin le Brun.
Jehanin Boyn.
Thévenin Fréret.
Robin le Maçon.
Jehanin le Cochet.
Henri Boyn.
Jehanin Frérot.
Perrin dou Mont-de-Touz, demorant à Boy, ovrier de braz.
Jaquin Huet, de Tachi.
Jehanin le Mestre, de Longueville.
Jehanin le Roy, de Poignis, vigneron, laboureur de terres.
Thévenin le Charretier, de Poignis, id.
Jehanin le Charretier, son fil, id.
Henri Boudier, id.
Gilet Racinart, id.
Gilet Poi-de-sens, id.
Jehanin Paradis, id.
Henriet Ferrant, id.
Jehanin Bouchet, id.
Thévenin le Lonc, id.
Bricet Claire-vehue, id.
Jehanin Hardi, id.
Guillemin Bonnart, id.
Perrin Ferrant, de Boy, lab. de terres.
Guillemin Regnaut, id., id.
Regnaut Hoiri, id., id.
Jaquin Cochet, id., id.
Macé le Berger, id., id.
Robin Laurent, id., id.
Jehan le Barbiat, id., id.
Jehanin Fourlon, id., id.
Gilet Ressant, id., id.
Jehanin Yver, id., id.
Jehanin Bidaut, id., id.
Jehanne, fille Gilet Boiliau, id., id.
Thévenin Mirouaut, id., id.
Perrin le Brun, id., id.
Margaron, fe P. Paul Leve, le de prév., id., id.
Ysabel la Talevarde, de Sainte-Colomme.
Perrin Guerrier, de Monthenepon, lab. de terres.
Gilet Quaque, de Sainte Colomme, id.
Perrin le Roy, de Poignis, id.
Perrin Oisel, de Poignis, id.
Michel Malapert, id.
Perrin Coillart, id.
Jehan Sebaut, id.
Perrin Andreau, de Bocherau, id.
Jehanin de la Planche, id.
Thomas Fréron, id.
Jehanin Ors-dou-sans, id.
Baudin Brunel, id.
Baudin Ors-dou-sans, id.
Perrin Escoulart, id.
Jehanin Maillefer, id.
Gilet Boule, id.
Jehanin Bovaul, id.
Gilet Boucher, id.
Laurin Chenoistre, id.

Noel Paumier, de Poigni, vigneron.
Jehan Broier, id., id.
Jehan Fael, id., id.
Jehan Brulé, id., id.
Jehanin le Polat, id., id.
Vaudin Racinat, id., id.
Jehanin le Baillif, id., id.
Gilet Boutin, id., id.
Jehanin la Bele, id., id.
Jehanin Oisel, id., id.
Jehanin Boutin, id., id.
Gilet le Baillif, id., id.
Gilet Geubin, id., id.
Ysabel la Bedoyne, veive, id., id.
Baudin Ahostel, id., id.
Baudin Bodet, id., id.
Jehanin Bouchet, id., id.
Jaquete la Charretière, v^{ve}, id., id.
Jehan Trocheru, id., id.
Gibelin Ardi, de Ste Colomme.
Gilet Brulé, id., lab. de terres.
Perrin Macé, id., id.
Jehan le Cochuet, id., id.
Jehan Claireveue, id., id.
Pierre Pehu, id., id.
Jehanin dou Pressour, id., id.
Regnaut Chillot, de Montigni, laboureur de terres.
Jehan Nervet, de Ste Colomme, id.
Gilet Talevat, id., id.
Jehannin Claireveue, id., id.
Gilet Hubert, id., id.
Colin Vodet, id., id.
Jehanin dou Ruissel, id., id.
Jehanin Quaque, id., id.
Thévenin Hubert, id., id.
Jehan Charle, de Ponthenoit, lab. de terres.
Jehanin Charle, son fil, id.
Gilet Charle, de Ponthenoit, id.
Jaquin Bachelier, de Longueville, id.
Symon Ayeu, de Longueville, id.
Thévenin Grole, de Longueville, id.
Jehanin Chutel, de Savins, id.
Gilet Boyau, de Tachi, id.
Jaqueron, f^{e} Jaquet Jehanton, de Chassi, h^{e} de prévosté.
Gilon, femme Jaquet Joset, de Taxi, id.
Melinon, femme Deniset Joset, de Tachi, id.
Jehanin Langlois, de Savins, maçon.
Perrin Girbert, de Longueville.
Jehan le Cordier, de Chalemeson.
Jehan Huré, de Savins.
Estiene Bedin, de Savins, lab. de terres.
Jehanin Jouyn, de Savins, id.
Guillemin Dole, de Savins, id.
Babelon, f^{e} feu Jehan Hanequin, v^{ve}, lab.
Thiébaut Cherpi, charpentier, lab.
Thévenin Estancele, de Chalemesons, lab.
Jehan de Savins, fevre, lab.
Guillemin de Savins, févre, lab.
Jehanin le Havenier, de Tachi lab.
Ysabel, f^{e} J. Cortel, de Montigni, h^{e} de prév.
Jehanin Poquerel, de Montigni, lab.
Amanjon, sa feme, por li et ledit Jehan, absent, id.
Jaquin Huet, de Savins, id.
Gautier le Salier, de Savins, id.

Gilet Anaut, de Savins, id.
Perrin Gautier, id.
Jaquin Grolier, id.
Richart le Costurier, de Montigni, id.
Arnoulet d'Avelli, de Challemesons, lab.
Jaquin Bordelai, id., id.
Ysabel, fe Jehan Véron, he de prév., lab.
Gefrin Guion, de Longueville, id.
Thévenin Estancelin, d'Avelli, id.
Robin le Sellier, de Challemesons, id.
Alain Quaque, de Challemesons, id.
Guillaume, de Longueville, taboreur, id.
Thévenin Chevalier, de Montigni, id.
Feliset Levrin, d'Avelli, id.
Macé le Maignen, de Montigni, id.
Henriet Guion, de Longueville, id.
Adenin Poile-tortel, de Montigni, id.
Baudin Bonel, de Septvieilles, id.
Perrin Ardi, de Montigni, id.
Guillaume le Deduit, de Justigni.
Milet Girost.
Coulin Quoquatri.
Guillot Bodet.
Thévenin Bodet.
Gilet dou Pressour.
Pierre Mal-apert.
Noolin de Travances.
Jehan des Champs.
Robin Billebart, de Chalemesons, lab. de terres.
Jaquin Dolier, de Savins, id.
Jehannin Flori, de Montigni, id.
Jehannin Giro, de Ste Colomme, id.
Jehanin Barre, de Longueville, id.
Jehanin le Charron, de Chalemaison, id.
Thévenin Grole, de Longueville, id.
Jehanin Pichon, de Savins, id.
Henri Pichon, de Savins, id.
Jehanin l'Abigant, de Boy, id.
Thévenin Estancellin, d'Avelli, id.
Jaquin le Seurre, de Boy, id.
Thévenin Bouchier, de Montigni, id.
Thévenin Barbe, de Montigni, id.
Jehan Bouchin, de Montigni, id.
Jehanin Furquot, de Chalemeson, id.
Guillot Mignot, de Montigni, id.
Perrin Berengier, de Savins, id.
Jehanet l'Abigant, d'Evelli, id.
Jehanin Quartier, de Souy, id.
Adenin Robillart, de Savins, id.
Vincent Quartier, de Montigni, id.
Jehan l'Abigant, d'Avelli, id.
Giefroi Pastier, de Savins, id.
Gilet Mignot, de Savins, id.
Thévenin Langlois, de Savins, id.
Colin, dit de Parai, de Savins, id.
Adam Noel, de Savins, id.
Symon Gautier, de Montigni, fevre, id.
Laurin Haste, de Savins, id.
Hugue le Bois, de Chalete la petite, id.
Perrin Chole, de Montigni, id.

Arnoul Perier, de Sept Vieilles, id.
Jehanin le Maignen, id.
Milet, dit de Parai, de Savins, id.
Jehan Marnai, de St Loup, bouchier, id.
Guillot Boriage, de Goubis, seurre.
Gilet Viaul, maçon, dou molin de Bernart.
Jehanin Barbu, maçon, id.
Perrin Barbu, maçon, id.
Perrin Quaque, de Ste Colomme, charpentier.
Robin Mestrat, de Longueville, vigneron.
Jehan Berangier, de Savins, vign.
Perrin, de Longueville, vign.
Thévenin, dit Prévost, de Longueville, vign.
Thiébault le Lorein, de Savins, id.
Jaquin le Sauvage, de Longueville, id.
Perrin Perier, id.
Babelon la Perière, veve.
Garin Nervet, de VII vieilles.
Odin Poquerel, de Montigni.
Jehanin des Osches.
Hersant, de VII vieilles.
Jehanin Culet, de Pogni.
Thiébaut des Murs, de Lors.
Meloton la Perdriate, veive.
Guillot Beasse, des Ormes.
Jehanin Lonc, de Poignis, id.
Jehanin Merillon, de Ste Colomme, id.
Jehan le Maignien, de Savins, id.
Gilotin Pigot, id.
Margaron de Bernart, veive, id.
Emelot de Bernart, veive, id.
Raolin Emiart, de Poignis, id.
Colas Hellebost, de Ste Colomme, id.
Jehanin le Mur, de Sept Vieilles, id.
Jehan Robaust, de Montigni, id.
Adenin Jouet, id., id.
Jehanin le Fournier, de Poignis, id.
Perrin Dolet, faucheur, de Monthenepon, id.
Perrin Garnier, id., id.
Jehanne, fe Jehan Broier, id., id.
Thévenin le Maignen, de Ste Colomme, id.
Baudin Pigot, id., id.
Gilet Champi, de Ste Colomme, id.
Baudin Coterel, id.
Gilet Helebost, de Savins, id.
Perrin le Fournier, de Ste Colomme, id.
Jehan Quartier, id., id.
Jehan Meruet, id., id.
Ysabel, de Sept Vieilles, id.
Perrin Nervet, de Sept Vieilles, id.
Perrin Moitin, id., id.
Perrin Nervet, id., id.
Gilet Perdriat, id., id.
Babelon la Perdriete, de Sept-Vieilles, veive.
Thévenin le Vaillent, de Ste Colomme, lab. de terres.
Gilet Halegrin, id., id.
Jehanin Halegrin, id., id.
Agnès, fe feu Tenre-Biffe, veive, id., id.
Jehanin Marinat, id., id.
Pasquete, fe feu Gilet Hubert, veive, id., id.

Babelon, fᵉ feu Gilet-au-Charne, veive, id., id.
Gilet Gorge, veive, id., id.
Margaron, fᵉ feu Perrin l'Escuier, id., id.
Margaron, fᵉ feu Gilet Ardi, id., id.
Pierre Bisart, id., id.
Jehanin Trocheru, id., id.
Gilet Hellebost, lab. de terres.
Jehannin Guibert, id.
Jehannin Saget, id.
Perrin Saget, id.
Colin Quaque, id.
Jehannin de Senart, fournier, id.
Jaquin, de Pont Benoist, id.
Elvis la Bordière, veive, id.
Margaron, fᵉ Jehan Talevart, veive, id.
Thévenet Court, de Tachi, id.
Gilet Trotin, de Savins, id.
Adenin Moire, charpentier, id.
Henri le Mercier, id.
Thévenin Bourge, id.
Thévenin Herbot, de Tachi, id.
Adam Renot, de Savins, id.
Jaquin Nevelier, de Savins, id.
Bertier le Moite, vign., id.
Jehannin le Moitie, de Savins, id.
Pierre Fourquot, de Savins, id.
Perrin Thiébaut, id.
Jaquin Pile, de Savins, id.
Jaquin Liévin, de Savins, id.
Adenin Chitiaus, id.
Jehanin Champi, de Tachi, costurier, id.
Robin Blanche-Coille, de Taichi, id.
Adam Mori, de Savins, id.
Fourmon Poquerel, de Montigni, id.
Jaquin Couet, de Tachi, id.
Jaquette, fᵉ feu Guillaume la Queue, de Savins, veive.
Jehanin Hayet, de Longueville, vign.
Thévenin Claire-veue, de Sᵗᵉ Colomme.
Odin Bordelai, de Chalemeison.
Mélon, fᵉ Jaquin le Moine, id.
Jehanin Tripet, de Tassi.
Odin le Maignen, de Chalemesons.
Jabeline, fᵉ Odenet Ansselin, d'Avelli.
Jehan le Fournier, de Poignis.
Jaquin Tripet, de Challemeson.
Symon Chauvel, id.
Perrin Trippaut, id.
Milet Cayn, d'Avelli.
Jaquin Faucherel, de Chalemémeson.
Odin Chauvel, id.
Bardou Gornel, id.
Robin Rave, d'Avelli.
Guillemin le Burgoin.
Odin Galet, de Chalemesons.
Jehannin Moreil, de Montigni.
Emanjart l'Asnière, de Savins.
Jehanin, de Vaudières.
Pierre le Mire, de Savins.
Emanjar l'Uilière, de Montigni, veive.
Jehanin Lore, de Savins.
Macé Pojoise, de Tachi.
Guillemin Vibois, de Chalete la Petite.
Gautier le Bergoin, de Chalemeson.
Symon Urlon, de Chalete.
Jehannin Boschet, d'Avelli.
Jehanin Gilier, de Montigni.

Bardet l'Uilier, de Chalemeson.
Nicholas Aleaume, demorant à Poignis.
Girart Marinet.
Perrote, fe P. le Fres.
Jehanin Chevalier, de Montigni.
Belon, fe P. le Tixerent, he de prév.
Perrin Gornai, de Chalemeson.
Jehanin Gornai, id.
Jeḥan Piṭeux, d'Avelli, tous laboureurs de terres.
Symon le Charron, de Gouvois.
Pierre le Prestat, id.
Colin Robinet, id.
Adenin, son frère, id.
Jaquete, sa mère, veive, id.
Gilet Robinet, id.
Jaqueron, fe Tévenin Joe, id.
Ysabelon, fe Jehanin Brulé, id.
Henri Matois, id.
Jehanin des Murs, de la parroche de Lours.
Gilon des Murs, id.
Maron des Murs, veive, id.
Adenin, fil de Jehan des Murs, id.
Perrin Matois, id.
Jaquin le Papelart, id.
Jehanin Borjace, de Gouvois.

La mairie de Chalestre la Grant.

Perrin Flori, de Cortiost, vigneron.
Perrot le Tulier, de Mont le Poitier, id.
Perrinet Sernote, id.
Perrin le Costurier, de Mont le Potier, id.
Perrin Cliquot, de Monthenepon, id.
Girart Babel, de Cortiost, id.
Garin Bidaut, de Cortiost, id.
Jehanin le Burgoin.
Perrinet le Franc.
Perrin Felipet.
Jehan Jahier.
Adeline, fe Laurent Peperin, he de prévosté.
Eluiset la Gerbosde, veive.
Jehannin Cornuaille, vigneron.
Macé le Relieur, id.
Jehanin dou Pleissie, id.
Jehanin Dadelot, id.
Boileton le Maçon, id.
Guillemin l'Abigant, id.
Gilon la Patancière, id.
Jehanin le Baillif, id.
Jehanin de Travant, id.
Macé Droart, id.
Ysabel, fe au Bel-Enfent, he de prév.
Margueron la Hunenière, de Chalestre.
Sainton des Ormes, id.
Robin le Closier, id.
Robin le Barbier.
Perrin, genre Triboulot.
Philippon, fil le Prévost, de Fouchères.
Thévenin Bedin.
Jehanin Hunenier.
Macuaul, genre Gilet Mosart.
Jehanin de Marcilli, et Perrin son frère.

La mairie de Roylli.

Thierri le Fouteur.
Odin le Lorein, bolangier.
Jeubert de Sézanne.
Jehanet de Gondecourt, bolanger.
Thévenin Marcheant, id.

Belin le Lorain, id.
Jaquin le père, de Moiraan.
Martin Goire, de Feligni.
Pierre Brocart, de Boisbourdin.
Robin qui a Amorce.
Henriet Chapon.
Colin le Quoquetier.
Perrin Demi.
Jehan Demi.
Anselet Hemot.
Jehan le Porchier.
Raolin Sarpe.
Jehannet le Blonde.
Colin Boucart.
Pierre Herbert.
Jehan Quarrele.
Jaquin Quarele.
Jeubert Charnel.
Marie, f[e] Gilet Piat, h[e] de prév.
Guillemin le Marchis.
Jehan dou Gué, de Lumars.
Ysabel de Sézanne.
Laurent Lombart, de Boisbordin.
Jehanin Boisbordin.
Tévenin Tacon.
Jaquin Tafeneau.
Girart Charnel.
Jehanin Boudet.
Milet Laloe.
Jehan Dreue.
Meline, f[e] Perreau, de Morraan.
Jehan Marnel.
Johanne, f[e] Jehannin Talon, h[e] de prév.
Meline, f[e] Milet Talon, h[e] de prév.
Jehanin Varlaut.
Robin, de Lumars.
Jehanin fil Robert, de Lumarz.
Guillemin le Charbonnier.
Perrin le Loriot.
Gautier dou Gué.
Jehan Belier, de Morteri.
Tieton, de Morteri, veive.
Borgine, f[e] au seurre de Lumarz, h[e] de prév.
Jehanin qui a Amorce.
Jehane la Boine boive.
Jehanin Boyn, de Lumarz.
Gilet Granchier, de Chenoise.
Jehan de Boissi, id.
Jehan l'Uilier, id.
Hemelot la Vassaude, id.
Symonet le Piquart, id.
Tévenin Briche, id.
Jehanin Garin, id.
Jehanin Cado, id.
Tieton, f[e] Perrin Chanterel, h[e] de prév., id.
Sebille, f[e] Tévenin Maugoust, h[e] de prév., id.
Pierre Sueur, de Chenoise.
Jehanin le Marcheant, de Combles.
Guillaume le Breton.
Henriet Cochot, de S[t] Ylier.
Jehannin Aquarin, de Chenoise.
Jaquin le Brenat.
Perrin le Guesdonier, de Morteri.
Perrin le Gaucherat.
Johanne, f[e] Henri le Charpentier, h[e] de prév.
Anscel, de Pinot.
Melinon, f[e] Jehan Fromon, h[e] de prév.
Laurant le Seurre, de S[t] Ylier.
Jehan Pinart.
Berthelin, de S[t] Ylier.

La mairie de Rouylli (sic).

Clément dou Molin-roige, bolanger.

Lambert l'Arbitre.
Jehan Mathé.
Maistre Denise le Charpentier.
Milet Rape.
Hugue des Molins-rouges.
Jehan Pouart, bolanger.
Jaquin le Vachier.
Cretelot de Molins-roiges.
Raoul Floriet, vigneron.
Berthelet Savoir.
Colin Vilartel, vign.
Avelon la Bariete.
Guilemin Huet, bol.
Martine, fe Jehan Savetot.
Thévenin, de Roiche.
Martie Doe, vign.
Felison, fe feu Feliset le Charpentier, veive.
Delinon, fe feu Hugue le Burgoin, veive,
Thévenin Flori, vign.
Jehanin Flori, vign.
Jaque de Brie, bolangier.
Jehan de Fouvanne, id.
Guillemin Suete, id.
Thévenin Mathe, id.
Perrin de Brie, id.
Jaquin de Chasteillon, id.
Gilet Hiart, vign.
Droet de Chevru, bolangier.
Garnier Rochete, vign.
Jehanne la Quarrée, veive.
Jehan de Cinai, bolangier.
Perrin le Charpentier, de la Bretonnière.
Perrin Beiquot, vign.
Raolin Boirarde, de Morteri.
Jaquin le Burgoin, bolangier.
Girodet le Bolangier.
Gobel, de Molins-roiges.
Clément Trochin, vign.
Perrin le Gras, id.
Ysabelon, fe Thévenin le Gras.
Perrin Barraquin.
Jehanin Trochin, vign.
Baudin Pouart, bol.
Jehanin le Gras, vign.
Jehanin Mouillet, bol.
Thévenin Grelart, vign.
Jehanin Roichart, id.
Jehanin le Moine, id.
Robin Doe, id.
Aubert Garnier, bolangier.
Guillot Chardon, vign.
Thévenin Garnier, id.
Thévenin Trochin, id.
Gilet Potié, id.
Bernart Cornu, id.
Jehan Limart, bolangier.
Symon Hemart, vign.
Colin Pouart, bolangier.
Michiel Potié, vign.
Colet Dreue, de Morteri, id.
Adenin Perron, id.
Marie de Roiche, veive.
Jehanin Pelé, vign.
Jehanin Chardon, id.
Gilet Tieçart, id.
Michiel Garnier, id.
Robin Chardon.
Jehan Rigole, vign.
Jehanin le Normant, boul.
Jehan Petit-Guiot, id.
Pierre David, vign.
Aubelin Bec-d'oe, bolang.
Perrin Boirarde, vign.
Gilet de Mongenost, bolang.
Perrin Parent, id.
Jehan Garnier, id.
Jehanin le Borrier, vign.
Gilet Sarre, bol.
Symon Gautier, id.
Perrin le Largé, de St Ylier.
Symonin le Large, de St Ylier.

Milet, de Viliers.
Maalot, de Marroles.
Jehanin Ardi, de Marigni.
Jehanin Pinaut.
Jehanin le Marrat.
Thévenin le Piquart, de Marigni.
Thiébaut Jaquart.
Tévenin dou Bois.
Gilet le Costurier, de Morteri.
Guillemin le Charpentier, de Pinot, maçon.
Robin le père, de Morteri, maçon.
Pierre de Lumarz.
Jehan de Lumarz.
Giefroi Hervi.
Odin le Maistret, de St Hilier.
Estiene le Vachier, de Savigni.
Jehanin Jaquart.
Jehanin le Large, de Villiers.
Colin Jaquart.
Giefroi le Oulier.
Robert dou Bois.
Jehanin Renier, de Savigni.
Perrin, de Champsenest.
Denisot le Tixerent, de Pinot.
Johannet le Roy, de Morteri.
Pierre le Scurre, de Chenoise.
Meline, f^e au mareschal de Combles, h^e de prév.
Babelon, f^e Henri Baler.
Colin Chapon, de Morteri, charretier.
Jaquin de Durtain,
Thiébaut de Joy, de Morteri.
Jehannin le Surrat, de St Hilier.
Perrin Tatouillot, de Villiers.
Jehan, de Villiers.
Jehanin Droyn, de Morteri.
Jehanin Coffinel.
Babeline, de Marroles.
Perrin, de Cocharmoi.
Babelon, de Marroles.
Tévenin le Roy.
Johanne, f^e Vincent le Tixerent, h^e de prév.
Jaquin Rouget.
Jehan, de Bannox.
Symon, de Morteri.
Gautier le Charron, de St Ylier.
Adenin, de Morteri.
Perrin Chace, de Morteri.
Me Jehan le Charpentier, de la Bretonnière.
Colin le Novel-marié.
Perrin le Closier, de Morteri.
Jehanin le Bordier.
Pasquete, f^e Michel le Charretier.
Droet le Berger.
Henry, de Planches.
Henri Perrucheau.
Arnoul Bon-Blé.
Margarite, f^e Colin Tacon, h^e de prévosté.
Jaquin Morin, de Combles.
Adeline de Viliers.
Jehanin Crote.
Guiot Caillot.
Droyn, frasier.
Jehanin, maçon.
Perrin Cope-queue.
Milet Roussel.

La mairie de Fontenoy.

Jaquete, f^e Chie-soie, h^e de prév.
Gautier de la Maison Dieu.
Jehannin Martin.
Tévenin le Bergoin.
Jehanin Apparillié.
Jaquin Berteillon.
Jehanin dou Moins.

Gilet Geurnier.
Belon, f^{e} feu Jehan l'Asnier.
Garnier Galopin.
Bilon, de Fontenoi.
Jehanin Rosier.
Thomas le Bergoin
Jehanne la Maçonne, veive.
Ysabelon la Reyne, veive.
Tévenin Sarre.
Jehan le Laceur, à la relacion Ysabel, sa femme.
Jehanne la Mitière.
Jehan, de Fontenoi.
Gilet, de Laigni.
Jaquin le Buef.
Perrin Cassart.
Jaquin, de Fontenoi.
Aceline, de Courvannes.
Perrin Rincent.
Gilet Cassart.
Henry le Ferpier, de Lugrant.
Girart Luquot.
Gilet Tourneron.
Macé Taybot.
Gilet, de Pontisiaux.
Jehanin le Caillat.
Erardin, de Fontenoi.
Jehanin le Verreux.
Thomas Pichon.
Thomas Bele-chière.
Gautier le Roy.
Guillemin le Cordelier.
Jaquin, de Chalestre.
Jaquin Rigot.
Perrin le Clerc, de Boolot.
Jaquin le Coic.
Ysabelon la Pélerine.
Thomassin le Pignart, dou Pleissie Poile-chien.
Symonin le Burgoin.
Jehanin Sarre.
Perrin Beuf-ferré.
Thévenin le Tixerent.
Jaquet Goier.
Jehan Pinart.
Ysabelon, f^{e} Jehanin Sarre, h^{e} de prév.
Michel de Mesabon.
Jaquin Bertaut, de Leschières.
Melinon, f^{e} Lambert, de Longueville, h^{e} de prév., tous laboureurs de terres.
Colin Quarre, de Boolot.
Gilet Roigeron, id.
Odin Chevance, id.
Regnier Hameri, de Bonart.
Perrin Girart, de Daoul.
Jehanin Girart, de Daoul.
Milet Millet, de Voton.
Robin, de Jinbrois.
Perrin Calier, de Vouton.
Michiel Acier, id.
Raolin le Munier, id.
Renaut le Charpentier, id.
Babelon la Pautonnière de Fontenai.
Guiot Maret, de Voton.
Colin Macuet, de Voton.
Margaron la Marreglière.
Jehanin le Savetier, dou Tramblai.
Jaquin de Lavet, charretier, de de Vouton.

La mairie de Cortaon.

Jehannin Olivier.
Arnoul le Charron, de Vulaines.
Denise, f^{e} feu Symon de la Fontenelle, veive.
Jehannin Vinot, de Mintoi.
Jaquin Tarpiaut, de Cortaon.
Emanjon, f^{e} Odin Jeubert, h^{e} de prévosté.
Jehanne, f^{e} Jaquin Jeudieu.

Denise, fe Jehanin Gale, he de prév.
Jehan le Péletier.
Margue, fe feu P. Tarquaut, veive.
Gilet Borjoise, de Vilaines.
Julienne, fe Symon Leschembaut, he de prév.
Jehannin le Camus, de Cortaon.
Jaquete la Merillonne.
Gilet le Fevre, vigneron.
Jaquin Mochart, id.
Perrin Duran, id.
Pierre Guibert, id.
Jaquin dou Pressour, laboreur de terres et de vignes.
Jehan Doublet, id.
Thiébault Lombart, id.
Deniset dou Pressour, id.
Jehannin Brochart, id.
Perrin dou Pressour, id.
Symon Brochart, id.
Jaquin Bardet, id.
Jehanin Tarquaut, id.
Baudin Rousset, id.
Perreau Chappelain, id.
Laurent le Roxelet, id.
Perrin le père, id.
Jehanin Chedin, id.
Henri Bardet, id.
Jaquin le Sellier, id.
Perrin Notre, id.
Jehan Male-espine, de Mitai, id.
Hermant, de Vilaines, charretier, id.
Perrin Champignaul, de Vilaines, id.
Jehanin Champignan, de Vilaines, id.
Jehanin Mignot, id.
Garnier Begat, id.
Gilebert, de Cortaon, id.
Odin Godet, id.
Jaquin Mignon, id.
Jehanin Symon, id.
Ameline la Gaye, id.
Jehan Paulion, de Vilaines, id.
Perrin Hiart, id.
Jaquin Bignon, por li et Amanjon, sa mère.
Baudin Coymart.
Jehanin Boolet.
Jaquin l'Uilier, de Cortaon.
Guillot Arquaut, à la relacion de Margaron, sa femme, laquele a juré que il est malades, et que pour ceste cause l'a dit son mari faite venir par devant nous.
Regnaut l'Uilier, lab. de terres.
Girart Quoquart, id.
Baudin Gondin, id.
Andri le Burgoin.

La mairie de Leschières.

Feliset le Champenois.
Gefrin Daourst.
Jehanin le Mestre, de Leschières.
Guiot Tritant, id.
Tévenin le Pinart, dou Pleissie de Rigi.
Girart Loriaut, id.
Jaquin Herboust, id.
Jaquin Michon, id.
Tévenin Michon.
Jaquin le Maire, de Bouchert.
Jehanin Maire, de Palai.
Jehanin Chaot, de Pigi.
Jehanin Peto, de Cormeron.
Jehanin Gefroi, de Cormeron.
Ysabel de Cormeron, veive.
Perrin Deniset, de Leschières.
Jehanne, fe feu Mathé Sirunde, vve.

Perrin Perrier, de Baucheri.
Jehanin Compaignon.
Jehan Gastelot.
Jehanin Godart.
Perrin le Barbenois.
Jehan Galerne, de Leschières.
Johanne, fe Perrin l'Oste, he de prév.

Mairie de Sordu.

Jehanin le Champenois, de Malni.
Jehanin le Boiteux, id.
Jaquin le Godinat, de Sordu.
Jehan Coillu, id.
Jehan Guerri, de Chalete la petite, vign.
Martin Jouyn, id. id.
Guillemin Guide, id. id.
Perrin Guide, id., id.
Jehanin Denise, id. id.
Jehanin Pethin, id. id.
Jehanin Regnaut, id. id.
Raoul Navier, id. id.
Thiébaut Cale, id. id.
Jehanin le Roide, id. id.

La mairie d'Augerre.

Colin le Borgne, de Champcouelle.
Symonin Veriz.
Jehan Maisance, d'Augerre.
Agnès la Doucete, de Gondelet.
Jehanin Renier, charron.
Jehanin le Chantre.
Gilet le Munier.
Ysabelon, fe feu Girart de Champcouelle.
Meline, fe Symon Purée, he de prév.
Ysabelon, fe Triboubardin, id.
Jehanete, fe Jehan Bletier.
Girart Bourrée.
Jehanin de Chien-fay.
Perrin le Burgoin.
Thévenin Bloquet.
Gile Quatre-solz, de Senci.
Guillemin le Roussel, de Senci.
Perrin Moisson, de Confflen.
Girart Roucin, de Chanai.
Jehanin Cambrai, de Senci.
Guillemin de Senci.
Lambert le Burgoin, de Chanai.
Jehanin Cuvelet, de Corberon.
Jaquin Preschie.
Jehanin le Moynat.
Renier, de Corberon.
Jaquin le Procureur, fromagier.
Regnier l'Asnier, de Flez, lab. de terres.
Perrin Pilart, de Villiers Saint-George.
Symon Coillaut, charpentier.
Jehanin le Champenois.
Jehanin le Bergoignat, de Villers.
Robin Testuaul, id.
Gilet Fourme, covr. de maisons.
Laurent Torterelle, de Villiers.
Jehannin, dit la Mère Dieu, de Villiers.
Perrin Foacier.
Hutart le Quoquinet.
Perrin Moinet, de Villiers.
Macé Haquaire.
Briquet d'Augerre, costurier.
Symon de Letre, de Senci.
Jehannin le Grant-fevre, id.
Johanne la Bouchière, id.
Noël de Sanci, covr. de maisons.
Lambert, fil Mélinon, de Champcouelle.

Méline de Champcouelle.
Symon le Savetier, de Champcouelle.
Aubert de Mont le potier, de Chalestre la grant.
Perrin Fanion.
Colin dou Pleissie.
Henri d'Orviliers.
Rabclée d'Augerre, veive.
Guillemin Dode, de Flez.
Eudelet de Flez.
Guillemin le Piquart, de Flez.
Perrin Hutin, de Flez.
Lambert Coffreen.
Maron la Hardie, v^{ve}, de Coffreon.
Jehanne la Pisete, id., id.
Marois Dorvilliers, id., id.
Éluiset, de Couffreen.
Jehanin Baio.
Colin de la Mole, de Senci.
Jehanin, folon.
Ysabel de Villiers, f^{e} Perrel le Boucher, h^{e} de prév.
Thiébaut le Brun, de Champcouelles, laboureur.
Colin le Tort, id., id.
Johanne, f^{e} Garrin Piot, h^{e} de prév., id., id.
Perrin Loriot, id., id.
Margaron de Brancilli.
Jehanin Philippe.
Perrinet l'Asne.
Domanchin le Savetier.
Agnès, f^{e} Tévenin la Feve, h^{e} de prév.
Maron la Lopine, veive.
Agnès la Mercière, id.
Ysabel la Vielle, id.
Jehanin le Valeton.
Jehanin le Bolangier.

Somme des mairies VIII^{c} XLIIII.

Somme toute, tant des III paroches comme des vilages II^{m} V^{c} XLV.

[Archiv. nation., supplém. au trésor., rouleau en parchemin, avec un reste de sceau en cire rouge, J. 768.]

Ces deux listes peuvent être résumées approximativement de la manière suivante :

Gens attachés aux travaux de la terre.	500
Gens attachés au métier de draperie.	900
Gens de professions diverses.	450
Gens dont les professions ne sont pas indiquées. . .	500
Femmes.	350
Total.	2700

ERRATUM.

Page 93. — Reporter cette phrase : Les lignes 7 et 8 ne présentent aucune difficulté ; elles doivent se lire. . . . . avant : *Cornicularius et beneficiarii*, etc.

Page 136. — Après la neuvième ligne, ajouter : Lu à la séance du 29 avril 1831.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

DE L'IMPRIMERIE DE CH. LAHURE (ANCIENNE MAISON CRAPELET), rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

Avis au relieur pour le placement des planches.

EH
JW

